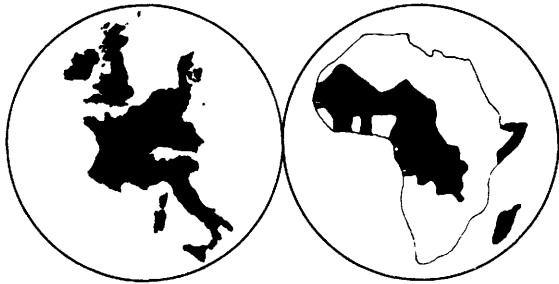


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION

DIRECTION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET DU DÉVELOPPEMENT



**POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'INDUSTRIES EXPORTATRICES
DANS LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIÉS**

- VIANDES
- CUIRS ET PEAUX
- CHAUSSURES
- ARTICLES EN CUIR

VOLUME 2

**Elevage, viandes, sous produits de l'abattage,
autres produits carnés**

**TOME 1 : La demande dans les pays membres
de la Communauté européenne**

PLAN DU RAPPORT

Volume 1

Synthèse

Rapport général

Volume 2

Elevage, viandes, sous-produits de l'abattage, autres produits carnés

- La demande dans les pays membres de la Communauté Européenne (CEE)
- Les possibilités d'offre dans les Etats Africains et Malgache Associés (EAMA)

Monographies par pays :

- . 9 pays membres de la CEE
- . 18 EAMA

Volume 3

Cuir et peaux, chaussures, articles en cuir

- La demande dans les pays membres de la Communauté Européenne (CEE)
- Les possibilités d'offre dans les Etats Africains et Malgache Associés (EAMA)

Monographies par pays :

- . 9 pays membres de la CEE
- . 18 EAMA
- . Kenya, Nigeria, Soudan

Volume 4

Etudes de préfactibilité et fiches de projets

- Tanneries
- Chaussures et parties de chaussures
- Vêtements en cuir
- Elevage et embouche
- Artisanat de cuir

LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES



LA DEMANDE DANS LES PAYS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE



SOMMAIRE DU VOLUME II

LA DEMANDE DANS LES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Index

. Allemagne (République Fédérale)	RFA
. U.E.B.L. (Belgique, Luxembourg)	BL
. Danemark	DAN
. France	FR
. Irlande	IR
. Italie	IT
. Pays-Bas	PB
. Royaume-Uni	RU

LES POSSIBILITES D'OFFRE DANS LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES (EAMA)

. Mauritanie	MAU
. Sénégal	SEN
. Mali	ML
. Niger	NI
. Haute-Volta	HV
. Tchad	TC
. Rwanda	RW
. Burundi	BUR
. Somalie	SOM
. Madagascar	MAD
. Autres EAMA	
. Côte d'Ivoire	CI
. Dahomey	DH
. Togo	T
. Cameroun	CAM
. R. C. A.	RCA
. Gabon	GA
. Congo (République Populaire)	RPC
. Zaïre	ZA

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Monnaie : Deutsche Mark

Cours officiel au 1.1.1974 : 3,21978 DM = 1 uc (1)
au 1.1.1973 : 3,49872 DM = 1 uc

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes
au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US
au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

Ce rapport a été établi par le Dr H. KLEMM (IFO-Institut, Munich) à partir des données recueillies sur place et des informations disponibles dans le courant de l'année 1973.

SOMMAIRE

	Page
1 - GENERALITES SUR LA SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT	1
2 - PREVISIONS RELATIVES A LA PRODUCTION ET A LA CONSOMMATION DE VIANDE	2
2.1. <u>Viandes de boeuf et de veau</u>	2
2.2. <u>Viande de mouton</u>	3
2.3. <u>Viande de porc</u>	3
2.4. <u>Abats comestibles</u>	3
3 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS	5
3.1. <u>Viande de boeuf</u>	
3.1.1. Répartition par produit et origine des importations	5
3.1.2. Prix à l'importation	7
3.2. <u>Viande de mouton</u>	8
3.3. <u>Viande de porc</u>	8
4 - STRUCTURE DE LA CONSOMMATION DE VIANDE	9
5 - CIRCUITS COMMERCIAUX DE LA VIANDE	12
6 - REGLEMENTATION A L'IMPORTATION	17
6.1. <u>Règlementation douanière</u>	17
6.2. <u>Règlementation sanitaire</u>	17

	Page
7 - CONCLUSIONS	22
7.1. <u>Généralités</u>	22
7.2. <u>Viande bovine</u>	23
7.3. <u>Abats comestibles</u>	24
7.4. <u>Autres produits carnés et conserves de boeuf</u>	25
7.5. <u>Extraits de viande</u>	26
8 - TABLEAUX	27

I - GENERALITES SUR LA SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT
(Tableau RFA-1 à RFA-4)

Pour la consommation de la viande par tête, la République Fédérale d'Allemagne occupe derrière la France, la seconde place en Europe Occidentale. "L'Allemand moyen" a consommé en tout, en 1971, 71,8 kgs. de viande. (1), Plus de la moitié (41,7 kgs.) était constituée de viande de porc, un tiers (24,1 kgs.) de viande de boeuf et de veau. La consommation d'abats comestibles a atteint 4,8 kgs. par personne, celle de viande de mouton, avec 0,2 kg., fut pratiquement insignifiante. Il faut relever le fait que, dans les dernières années, la consommation de viande de porc a nettement plus augmenté que celle des autres viandes: entre 1967 et 1971 la consommation de viande de porc par tête est montée d'environ 20%; par contre, en ce qui concerne les viandes de boeuf et de veau, en raison de la pénurie et de l'augmentation des prix, il n'en a été consommé en 1971 qu'environ 10% de plus qu'en 1967, cependant que la consommation de viande de mouton restait pratiquement constante.

Pour aucune des sortes de viandes mentionnées l'offre intérieure ne couvre la demande. Le taux d'approvisionnement a atteint en 1971, 88% pour la viande de boeuf, 91% pour la viande de porc ainsi que pour les abats comestibles, et 75% pour la viande de mouton.

Les importations de viande n'ont cessé d'augmenter entre 1967 et 1971, passant de 363.000 tonnes à 584.000 tonnes (2). Tant en valeur absolue qu'en valeur relative l'augmentation la plus forte a concerné la viande de porc, (123.000 tonnes en 1967 à 279.000 tonnes en 1971). Les importations de viande de boeuf (non compris la viande de veau) qui, entre 1967 et 1971 étaient montés de 157.000 à 231.000 tonnes, redescendirent pour atteindre 181.000 tonnes en 1971. L'année 1972 a apporté pour les deux types de viande un nouveau record absolu: 340.000 tonnes pour la viande de porc, 250.000 tonnes pour la viande de boeuf.

-
- 1) Sans compter la volaille ni les graisses d'abattage, mais y compris les abats comestibles.
 - 2) Sur la base du poids carcasse y compris les importations d'animaux de boucherie vivants et de produits carnés, mais sans la volaille.

2 - PREVISIONS RELATIVES A LA PRODUCTION ET A LA CONSOMMATION DE VIANDE (Tableau RFA-5, RFA-6)

Diverses prévisions concernant la production et la consommation de viande, faites sur la base du poids carcasse sans graisse d'abattage ont été réalisées récemment en RFA. On a utilisé dans les pages qui suivent les projections du Ministère Fédéral pour le Ravitaillement, l'Agriculture et les Forêts (1), celles du Conseil Scientifique auprès du Ministère Fédéral pour le Ravitaillement, l'Agriculture et les Forêts (2), ainsi que celles de la FAO (3).

2.1. Viandes de boeuf et de veau.

En ce qui concerne la viande de boeuf et de veau, les projections considérées sont compatibles avec l'augmentation prévue de la consommation par tête d'habitant qui passerait d'environ 23,5 kgs. en 1970 à environ 27,5 kgs. en 1980. Il faut remarquer que le Conseil Scientifique a pris en considération dans ses estimations, l'augmentation réelle des prix à la consommation des viandes de boeuf et de veau, sur la base d'environ 2% par an. Il obtient ainsi de plus faibles taux d'accroissement de la consommation que s'il avait pris en compte seulement les taux de croissance du revenu réel et l'élasticité par rapport au revenu. Malgré la situation actuelle dans les domaines de l'approvisionnement et des prix, qui fait apparaître un certain recul de la consommation de viande de boeuf en République Fédérale d'Allemagne, et compte tenu du déficit d'au moins 1,6 million de tonnes prévu pour 1980 à l'échelle mondiale par la F.A.O., une faible croissance de la consommation semble pouvoir être considérée comme probable. Par ailleurs, on constate l'augmentation des exportations de la R.F.A. en quartiers arrières de boeuf, frais ou réfrigérés, c'est à dire de viande de haute qualité, qui sont passés de 3700 à 43.500 tonnes entre 1966 et 1971.

Les projections du Conseil Scientifique concernant la production et les besoins d'importations pour 1980, s'écartent quelques peu des deux autres, Ministère et FAO. D'après l'estimation du Conseil, le besoin net d'importation pour 1980 sera de 380.000 tonnes; d'après la projection de la FAO il sera de 340.000 tonnes et d'après celle du Ministère Fédéral pour le Ravitaillement, l'Agriculture et les Forêts il atteindra 310.000 tonnes. Si l'on ajoute à ces quantités

-
- 1) Materialband zum Agrarbericht 1971 der Bundesregierung, S. 373
 - 2) Mögliche Auswirkungen einer Erweiterung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft im Bereich der Agrarmärkte. Gutachten des Wissenschaftlichen Beirats beim BMLEF, Reihe Landwirtschaft-Angewandte Wissenschaft. Heft 161, HILTRUP 1972.
 - 3) Examen des projections de la F.A.O. pour 1980 concernant la production et la demande de viande: Tableaux définitifs.
CCP: ME 71/5 Add. 1, 1er Juin 1971.

les exportations se montant à 60.000 tonnes, on obtient pour 1980 un besoin d'importation compris entre 370.000 et 440.000 tonnes. Une valeur moyenne de 400.000 tonnes, représente par rapport à 1971 une augmentation des importations de l'ordre de 160.000 tonnes, soit 66%.

2.2. Viande de mouton

On ne dispose pas en R.F.A. d'études récentes relatives à l'évolution de la production et de la consommation de mouton. La FAO prévoit une consommation par tête constante jusqu'en 1980, si bien que la consommation globale ne devrait monter entre 1970 et 1980 que proportionnellement à la croissance de la population, soit tout juste 6%. Cette augmentation de la demande devrait être couverte par des importations supplémentaires. Etant donné que, lors des dernières années, on a pu assister à une augmentation, faible cependant en valeur absolue, de la consommation par tête (1969: 205 grs., 1971: 253 grs.) un certain accroissement ultérieur de cette consommation n'est pas à exclure, mais il n'est pas possible de donner des indications valables sur le volume de cette augmentation et sur le besoin d'importations qui en résultera.

2.3. Viande de porc

Contrairement à la projection relative à la consommation de la viande de boeuf, l'évolution de la consommation de viande de porc jusqu'en 1980 devrait être plutôt sous-estimée. La consommation par tête prévue pour 1980 par le Conseil Scientifique a été atteinte dès 1971/72, alors que l'estimation du Ministère de l'Agriculture n'était supérieure que de 1,5 kg, soit 3,6% à la consommation effective en 1971/72. Si l'on suppose que l'offre continuera à être relativement bon marché (par rapport à la viande de boeuf), la consommation par tête pourrait monter en 1980 jusqu'à 45 kgs. Le Conseil Scientifique et le Ministère, prévoient pour l'avenir un maintien ou une légère augmentation du taux d'approvisionnement. Les besoins nets d'importation devraient donc ne se monter qu'à environ 120.000 ou 150.000 tonnes, les besoins bruts d'importations (en prenant le chiffre d'exportations de 1971) pourraient se monter en 1980 à environ 160.000 ou 180.000 tonnes.

2.4. Abats comestibles

En ce qui concerne l'approvisionnement en abats comestibles, on ne dispose de projections ni de source nationale, ni de la FAO. Une estimation prévisionnelle de la consommation paraît donc devoir être extrêmement difficile, tant que l'on ne disposera pas de données exactes sur la répartition de la consommation globale d'après les fins d'utilisation (alimentation humaine, alimentation animale). Des extrapolations personnelles de

tendances, basées sur les chiffres disponibles entre 1961 et 1971, ont donné pour 1980 une consommation par tête de 4,85 kgs. et une consommation globale de 312.000 tonnes. La production nationale d'abats comestibles en 1980 peut être déduite de la production de viande prévue pour la même année. Selon la projection utilisée, la production d'abats comestibles en 1980 varie entre 300.000 tonnes et 308.000 tonnes, si bien que les besoins nets en importations devraient être en régression d'ici à 1980.

3 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS

(Tableau RFA-7 à RFA-14, RFA-23 à RFA-29)

3.1. Viande de boeuf

3.1.1. - Répartition par produit et origine des importations (1) (2).

Les importations de viande de boeuf, plus de 200.000 tonnes pour la campagne 1971/72 (juillet-juin), se répartissent comme suit entre les diverses catégories de produits:

Bovins sur pieds, à abattre	10%
Viande fraîche, réfrigérée, congelée	75%
dont: fraîche ou réfrigérée	42%
congelée	33%
Abats comestibles	4%
Autres produits carnés et conserves	11%

Au cours des dernières années l'importance des importations de viande de boeuf n'a cessé de croître aux dépens des importations de bovins sur pieds à abattre. Pour la moyenne des campagnes de 1963/64 à 1965/66 la proportion de viande de boeuf n'atteignait que 50 % des importations totales, et celle de bovins sur pieds se montait encore à 40 %. La plus grande partie des bovins sur pieds à abattre est constituée de vaches de réforme destinées à la transformation (72% en 1971) et provenant pour 95% du Danemark. Pour le reste des importations il s'agit de taureaux destinés à l'abattage provenant surtout de Hongrie. En ce qui concerne les importations de viande de boeuf proprement dite, les pays tiers ont pu dans les dernières années accroître leur part dans le marché. Ceci est en premier lieu dû aux plus grandes facilités

-
- 1) Toutes les catégories de produits étant calculées en poids carcasse.
 - 2) Les données qui suivent se rapportent à la viande de boeuf, y compris la viande de veau congelée, celle-ci étant depuis 1969 comprise avec la viande de boeuf congelée dans la statistique allemande du commerce extérieur. On peut se dispenser d'autres recherches relatives à l'importation de veaux et de viande de veau fraîche ou réfrigérée, car, premièrement la consommation de viande de veau stagne en R.F.A. et, deuxièmement, les importations nécessaires s'effectuent exclusivement en provenance des pays de la Communauté Economique Européenne élargie.

d'importation de viande congelée destinée à la transformation. Depuis le 29.7.1968, en effet, dans le cadre de l'organisation du marché de la viande de boeuf, un régime spécial à l'importation prévoyant la suspension totale ou partielle du prélèvement, est entré en vigueur. Puis est intervenue la levée de l'interdiction d'importer de la viande sans os congelée, qui était en vigueur à l'échelon national; ce type de viande a ainsi pu être importée en R.F.A. en 1969, pour la première fois. Dans le cadre de ces facilités d'importations, la R.F.A. a importé, en 1969, 47.000 tonnes de viande congelée (sur 126.000 tonnes pour la C.E.E.) avec prélèvement réduit et 11.200 tonnes sans prélèvement, destinées exclusivement à la fabrication de conserves de viande de boeuf. En 1972 les quantités correspondantes se montèrent respectivement à 51.000 tonnes (sur 109.000 pour la C.E.E) et 3.500 tonnes. Plus récemment encore la rareté de la viande de boeuf et la montée de ses prix dans la C.E.E. ont conduit à la suppression des prélèvements depuis février 1972, puis à une suspension des droits de douane du 5.6. au 3.7.1972, et à leur réduction de moitié du 6.11.72 au 31.3.73. Ces diverses mesures ont amélioré les possibilités de débouchés pour les pays tiers. Ainsi d'après les données provisoires du Ministère Fédéral pour le Ravitaillement, l'Agriculture et les Forêts, à peu près 70% de toutes les importations de bovins et de viande de boeuf réalisées en 1972 par la R.F.A., ont été originaires de pays tiers. De ce fait, l'Argentine avec 90.000 tonnes, a placé la France au second rang des pays fournisseurs alors que ce pays avait été le fournisseur principal en 1971 et 1972, (66.000 tonnes chaque année). Pour la première fois également l'Argentine a livré d'importantes quantités de viande réfrigérée: 20.000 tonnes contre 2.400 tonnes en 1971.

Les importations de viande bovine fraîche et réfrigérée proviennent actuellement pour leur plus grande partie des Etats partenaires de la CEE, et surtout de France. Toutefois au cours de L'année 1972, un accroissement sensible des importations en provenance des nouveaux Etats membres, Irlande, Royaume-Uni et Danemark, est apparu et a montré qu'à l'avenir ces pays pourront livrer des quantités plus importantes de viande fraîche et réfrigérée. Cette position de force de la Communauté élargie n'est toutefois réelle, jusqu'à présent, que pour les animaux entiers, les moitiés, les quartiers avant et arrière, ainsi que pour les morceaux avec os; par contre, pour les morceaux désossés, les fournisseurs d'outre-mer, en particulier l'Argentine dominant le marché.

Pour la viande congelée de toutes sortes, les importations en provenance des quatre Etats Sud-Américains, Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay, sont prédominantes. Parmi les autres pays fournisseurs, seule la France a pu en 1971 et 1972 augmenter ses exportations et ainsi profiter de l'accroissement de la demande d'importation de viande congelée, désossée. Dans le onze premiers mois de 1972 la France a exporté 9.300 tonnes, soit 8,4% du total des importations.

3.1.2. Prix à l'importation

Pour la période 1967-1971, en prenant pour base la moyenne de tous les pays fournisseurs, les prix à l'importation sont montés un peu plus fortement que les prix du marché pour les boeufs d'origine intérieure (moyenne de 24 grands marchés de bétail de boucherie). Alors que les prix du marché s'élevaient de 12,8% pour les taureaux et de 15,3% pour les vaches, les prix d'importation comparables, c'est à dire pour les carcasses entières et les moitiés des bovins, montaient de 17,9% (viandes fraîches et réfrigérées) et de 19,6% (viandes congelées). L'écart entre les prix d'importation et les prix de marché s'est ainsi légèrement réduit jusqu'à 1971. Les importations, non soumises à des charges à l'importation (prélèvements, droits de douane), de carcasses entières ou de moitiés en provenance des pays membres de la CEE étaient cependant, cette année là encore, 20% meilleur marché que la viande de boeuf allemande (moyenne de toutes les classes commercialisées). Par contre les prix des importations comparables du pays tiers les plus important, l'Argentine, n'atteignaient (sans prélèvement ni douane) que environ 64% des prix du marché allemand.

Dans l'évolution générale des prix, il ressort une forte hausse du prix des importations de viande congelée sans os. Cette hausse entre 1969, où ces importations furent libérées, et 1971, ne s'est pas montée à moins de 64%. Même si l'on considère qu'une proportion croissante de ces importations est destinée à la consommation directe, on ne parvient pas à expliquer totalement cette énorme montée des prix, car, après comme avant, l'entrée en vigueur des nouvelles mesures, la plus grande partie a été destinée à l'industrie de transformation; cette hausse des prix, qui, d'ailleurs s'est fortement atténuée en 1972 (+ 6% par rapport à l'année précédente), devrait mettre en évidence l'importance grandissante de cette catégorie de viande dans l'industrie allemande de la viande. D'autre part les augmentations de prix en R.F.A. ont amené les importateurs et l'industrie de la viande à se tourner vers des offres moins chères de viande congelée maigre et sèche. A la condition de remplir les conditions d'hygiène vétérinaire à l'importation, de nouveaux pays fournisseurs peuvent trouver en R.F.A. un marché réceptif.

3.2. Viande de mouton

En ce qui concerne la viande de mouton (1) les importations provenant des pays de la C.E.E. à six ne jouent qu'un rôle tout à fait négligeable. Par contre les importations en provenance des nouveaux pays membres de la C.E.E., la Grande-Bretagne et l'Irlande, sont plus importantes et progressent, ces pays ayant fourni en 1971, 10% des importations de viande de mouton. Les pays fournisseurs de loin le plus importantes, sont la Nouvelle-Zélande et l'Argentine, qui, en 1971, ont couvert 85% des importations, la Nouvelle-Zélande dépassant l'Argentine comme principal fournisseur. Pour ces importations il s'agit exclusivement de produits congelés.

3.3. Porc et viande de porc

Les importations de porc et de viande de porc ont atteint ensemble en 1971 un montant record de 323.000 tonnes (poids carcasse). Les différentes catégories de produit se répartissent ainsi:

Porcs vivants à abattre		19%
Viande de porc		50%
dont: fraîche ou réfrigérée	45%	
congelée	5%	
Charcuterie et conserves		23%
Abats comestibles		8%

Les pays de la C.E.E à six et en particulier les pays du Bénélux depuis l'existence des réglementations communautaires du marché, ont pu prendre une place sans cesse grandissante dans ces importations. Leur part a atteint 81% en 1971/72. La Communauté élargie a fourni 91% de la totalité des importations. Parmi les pays tiers il n'y a que les pays du bloc de l'Est (pour la charcuterie et les conserves) et, les U.S.A. (pour les comestibles, en particulier les foies) qui méritent d'être cités.

(1) L'importation de moutons vivants n'a qu'une importance relativement minime pour le ravitaillement général. Les principaux fournisseurs sont les pays de la C.E.E.

4 - STRUCTURE DE LA CONSOMMATION DE VIANDE (Tableaux RFA-15, RFA-16)

Dans la Communauté Economique Européenne, la République Fédérale d'Allemagne est généralement considérée comme le pays où les produits transformés, saucisses et charcuterie en particulier, occupent le niveau le plus élevé dans la consommation totale de viande. En ce qui concerne la vérification de cette croyance largement répandue, on doit constater que l'on ne dispose pas de données statistiques suffisantes tant dans le domaine de la production que dans celui de la consommation, pour calculer des proportions admises par tous les experts. Par ailleurs la multiplicité des produits et les différences de composition des diverses sortes de charcuterie rendent malaisée une transposition en équivalent "viande", par exemple en poids à l'abattage. Du côté de la consommation on dispose de données officielles relatives aux ménages, de différentes catégories(1), mais il n'en est pas de même pour les consommateurs collectifs (hôtels, restaurants, cantines). De même, du côté de la production des données existent sur la production industrielle de charcuterie et de produits carnés, mais pas sur la production artisanale.

Des calculs permettant la répartition de la consommation totale, entre celle des ménages et celle des consommateurs collectifs d'une part, et entre viande fraîche et produits transformés, d'autre part, doivent donc reposer sur toute une série de supposition et de valeurs expérimentales. Ils ne sont possibles que pour l'ensemble de la viande, mais non pour les diverses catégories de viande. Nos calculs donnent pour la campagne de commercialisation 1971/72 la répartition suivante de la consommation totale (2) de viande (sans la volaille, mais y compris les abats comestibles):

	en %		
	Ménage s	Consommateurs Collectifs	Total
Viande fraîche	31	24	55
Produits transformés	36	9	45
Total	67	33	100

1) Ménages à faible revenu, de deux personnes bénéficiaires de rentes ou d'aide sociale; ménages de salariés, de quatre personnes, à revenu moyen; ménages de quatre personnes, de fonctionnaires ou employés à revenu plus élevé.

2) Consommation de marché, à l'exclusion des abattages à domicile.

Il convient de souligner que ces calculs ne permettent d'obtenir qu'un ordre de grandeur des différents secteurs de consommation. Il n'est pas possible d'exposer toutes les suppositions qui ont dû intervenir pour aboutir à ces estimations; cependant certaines, servant à expliciter les proportions des diverses catégories de viandes peuvent être examinées de plus près.

- a) alors que le Centre du commerce international -GATT- admet pour 1969 une proportion de transformation de 38% (1) pour la viande bovine, Esselmann arrive pour 1965/66, pour le territoire fédéral, à une proportion de marchandise travaillée de 60% par rapport à la consommation totale de viande bovine (2). Nous prenons cette dernière proportion en admettant que 95% de la viande de vache de production nationale, 30% du reste de la viande bovine de production nationale et 0% des importations sont destinés à la transformation.
- b) D'après les données fournies par l'Institut Fédéral de recherches de la viande, on peut admettre qu'environ la moitié de la production nationale et la totalité des quantités importées d'abats comestibles vont à la transformation, ce qui fait qu'en gros 60% de la consommation d'abats comestibles s'effectue sous forme de produits transformés.
- c) Des suppositions exposées en a) et en b) il résulte pour la totalité de la consommation de viande de porc un taux de transformation inférieur à 40% (3).

On peut suivre l'évolution dans le temps de la consommation ménagère grâce aux calculs sur les catégories de ménages que nous avons évoqué plus haut (voir tableau RFA-15). D'après eux, dans toutes les catégories de ménages, les achats de viande fraîche, surtout de boeuf et de porc, ont plus progressé ces dernières années en valeurs absolue ou relative, que les achats de saucisses et de charcuterie. Des extrapolations basées sur ces calculs montrent que la part des viandes fraîches de boeufs et de porc achetées

-
- 1) Centre du commerce international CNUCED/GATT: Le marché du boeuf industriel au Royaume-Uni et dans les Pays de la Communauté Economique Européenne, Genève 1971, p.26.
 - 2) Esselmann, W. Standorte der Fleischwarenindustrie. Bonner Hefte für Marktforschung, H. 4. Stuttgart 1971, p.238.
 - 3) A peu de choses près la totalité de la viande de mouton est utilisée non transformée.

par les ménages est en augmentation dans la consommation globale de produits carnés. Comme on peut supposer que l'augmentation de l'alimentation prise en dehors de la maison est avant tout au profit de la consommation de viande fraîche, l'hypothèse d'un accroissement général de la proportion de la viande fraîche dans la consommation totale de viande, que ce soit pour les ménages ou pour l'alimentation collective, est admissible.

Cette évolution concorde avec le recul de la proportion de la production de viande de vache par rapport à la production totale de viande de boeuf, et avec la régression du taux de la graisse dans la production de viande de porc. Des calculs publiés sur l'économie des ménages on ne peut malheureusement pas déduire d'éléments utilisables sur la répartition des quantités achetées par types de préparations. Ces éléments auraient pu fournir des éclaircissements sur la faveur croissante ou décroissante dont jouissent les diverses sortes de marchandises. On ne peut trouver des informations à ce sujet que dans un sondage de la GFK (1), en cours depuis le milieu de 1971, mais qui en raison du court délai consacré à ce travail traduit seulement la structuration actuelle de la consommation et ne renseigne pas sur les tendances évolutives. Si l'on établit une diversification d'après le conditionnement, 85% de la quantité totale, donc de très loin la plus grande part, revient à la charcuterie et aux produits carnés non emballés contre 7,5% pré-emballés et 7,5% en conserve. Parmi les différents types, la "Brühwurst" (saucisse échaudée) se place en tête avec une proportion d'un quart suivie par la "Rohwurst" (saucisson) et la "Kochwurst" (saucisse cuite) avec chacun un septième. Le jambon et les petites saucisses entrent en ligne de compte pour chacun un dixième, la saucisse à rôtir et l'assortiment avec moins d'un dixième pour chaque. En raison de cette structure de la consommation de charcuterie et de produits carnés, il n'est pas étonnant que la part des marchandises importées n'excède pas 5% de la consommation totale.

Pour la consommation collective de viande et de produits carnés on dispose d'encore moins d'éléments que pour les ménages. D'après des calculs de l'Institut Commercial de l'Université de Sarrebrück, en 1968, environ douze millions de personnes s'alimentèrent auprès d'organismes collectifs. Sur une valeur totale de produits alimentaires de près de six milliards et demi de DM, 2,7 milliards de DM (41,5%) reviennent à la viande fraîche et aux produits carnés, 22 millions de DM (0,3%) à la viande congelée et 95 millions de DM (1,5%) aux plats préparés.

1) Société pour l'étude de la consommation.

5 - CIRCUITS COMMERCIAUX DE LA VIANDE (Tableaux RFA-17,RFA-18)

La distribution de viande et de produits carnés a été surtout marquée aux cours des dernières années par le fait que le commerce d'alimentation a fait entrer de plus en plus la viande et les produits carnés dans son assortiment et qu'ainsi le fournisseur traditionnel, la boucherie artisanale a perdu de son importance. Du début 1968 au début de 1972 le nombre de self-services et des super-marchés ayant des rayons de viande fraîche est passé de 16.000 à environ 25.000, c'est à dire a progressé de plus de moitié. Ainsi, au début de 1972 presque le tiers des self-services avait un rayon de viande fraîche. La répartition par type d'entreprise montre que 100% des sections d'alimentation des grands magasins et firmes de vente par correspondance ainsi que toutes les sections d'alimentation des hypermarchés offrent de la viande fraîche à leurs clients; dans les coopératives de consommation et les magasins à succursales d'une part, dans le commerce de détail indépendant d'autre part, on trouve de la viande fraîche respectivement dans 83% et 23% de tous les magasins à self-service; La part de la viande et de la charcuterie se montait en 1970 à 9% du chiffre d'affaires du commerce de détail d'alimentation (données du Hauptverband des Deutschen Lebensmitteleinzelhandels e. V., Wiesbaden); d'après les données de "L'Institut für Selbstbedienung" de Cologne, cette part atteignait dans les magasins à self-service 11 à 13% pour la viande et 6 à 11% pour la charcuterie et les produits carnés.

Par contre, dans la boucherie artisanale, entre 1968 et 1970 le nombre d'imposables est passé de 35.400 à 33.300 (d'après la statistique des impôts sur le chiffre d'affaires). La part de la boucherie dans le chiffre d'affaires de tout le commerce de détail pour la viande et les produits carnés est descendu de 1960 à 1968, d'après des calculs de l'IFO-Institut d'environ 77% à 62% (1) et devrait actuellement se situer en dessous de 60%. En ce qui concerne la fourniture de la viande au consommateur lui-même, la boucherie artisanale n'intervient plus que pour 50%. Les achats de viande et produits carnés des ménages se sont répartis lors du deuxième semestre 1971 entre les divers types de fournisseurs de la

1) Marktstrukturen und Wettbewerbsverhältnisse im Einzelhandel, München 1971, p. 137.

façon suivante (1) :

en % du total des marchandises

	Viande	Produits carnés	Total
Boucherie Artisanale	48,6	52,7	50
Commerce indépendant d'alimentation	12,0	16,1	14
Coopératives de consommation	5,1	5,0	5
Succursalistes alimentaires	9,2	6,8	7
Grands magasins	4,0	4,3	4
Hypermarchés et discount	10,9	11,0	11
Grossistes	2,3	2,4	2
Abattoirs, vente par correspondance, marchés hebdomadaires	7,9	1,7	6

Dans les villes d'une certaine importance, la part revenant à la boucherie artisanale se situe nettement en dessous de la moyenne: 44% pour les villes de 50.000 à 500.000 habitants et 40% pour les villes supérieures à 500.000 habitants (2). L'échelon artisanal qui dans l'avenir perdra encore relativement de son importance trouve ses chances avant tout dans la haute qualité de son offre et dans le service individuel.

Le commerce d'alimentation générale pratique une politique agressive de prix, par des ventes en réclame à des conditions exceptionnelles, cette politique étant rendue possible en partie grâce à des achats groupés auprès d'organisations de commerce en gros ou d'importation (par exemple Gedelfi, organe d'achats des grandes entreprises à succursales). Les coupes standardisées (3) établies par l'"ISB Arbeitskreis für Frischfleischverkauf" en accord avec le commerce, l'industrie de la viande et les entreprises de débitage de la viande doivent permettre de développer encore la rationalisation.

1) Lebensmittelzeitung: Rapport 1972-73.

2) Marketing in Europe 122, January 1973.

3) Pour la viande de boeuf et de porc en morceaux.

De même que pour la viande fraîche, l'entreprise artisanale ne cesse de perdre de l'importance dans la production et la commercialisation de la charcuterie et des produits carnés. La part prise par la boucherie artisanale dans la couverture des besoins des ménages en charcuterie et produits carnés n'est, avec 53 %, que très légèrement supérieure à sa part dans le commerce de la viande fraîche. L'industrie de la viande présente ces dernières années, pour la fabrication de charcuterie et de produits carnés, un taux de croissance supérieur à l'augmentation de la consommation totale de viande et de charcuterie (Tableau RFA-17). Comme simultanément les excédents d'importation de produits carnés se sont accrus et que l'on peut s'attendre à un faible recul de la consommation de charcuterie et de produits carnés dans l'ensemble de la consommation, la part de l'échelon artisanal dans la transformation de la viande doit régresser. Il n'est toutefois pas possible de préciser cette régression, car on manque de données sur le travail de la viande dans l'alimentation générale, troisième secteur de la transformation à côté de l'industrie et de l'échelon artisanal.

La production totale de l'industrie de la viande, calculée en poids à l'abattage, a progressé de presque 44 % de 1967 à 1971, alors que dans le même temps, la consommation totale de viande n'a progressé que de 20 %. Ainsi, la part prise par cette industrie dans le ravitaillement total en viande est passé d'environ 20 % à 24 %, la croissance la plus forte portant sur le commerce de la viande fraîche qui, pendant cette période, a doublé (1). La fabrication de produits carnés a crû de 31 % et celle de conserves de 27 %. Il convient de relever la progression plus rapide des conserves mélangées, alors que les conserves de charcuterie ont accusé un léger recul. Pour la viande congelée, on constate une augmentation de + 12 %, inférieure à la moyenne.

En ce qui concerne la provenance des approvisionnement et les circuits commerciaux de l'industrie de la viande, les données extraites d'une étude effectuée en 1967 par Esselmann auprès de 27 fabriques de produits carnés en Nord Rhénanie-Westphalie fournissent des éléments intéressants (2). D'après cette étude, 8 % des besoins en viande de boeuf et 31 % des besoins en viande de porc furent couverts par les abattages des entreprises elles-mêmes ; le reste a été acheté sous forme de viande, la viande bovine surtout en quartiers (77 %), la viande porcine surtout en moitiés (67 %). En raison des différences existant

-
- 1) Dans ces quantités n'est manifestement comprise que la viande fraîche découpée provenant d'abattages propres, mais pas celle venant de l'achat de moitiés ou quartiers et que Esselmann estime à à peu près 100 000 tonnes pour 1968.
 - 2) Esselman, W : Standorte der Fleischwarenindustrie. Bonner Hefte für Marktforschung, H4. Stuttgart 1971

dans la situation de l'approvisionnement pour les diverses catégories de viande, 25% de la viande bovine achetée et 13% seulement de celle de porc, venaient de l'étranger. Pour les abats comestibles de porc, les marchandises importées représentaient une proportion de 27%. Généralement les fabriques de produits carnés n'importent pas elles mêmes, mais, pour simplifier les procédures d'achat et diminuer les risques, elles s'adressent à des entreprises spécialisées dans l'importation dont, le plus souvent, le siège est à Hambourg, premier port d'entrée en R.F.A. pour les viandes provenant d'outre-mer. Les circuits commerciaux de la viande fraîche et ceux des produits carnés sont très différents les uns des autres. Pour la viande fraîche la vente par succursales (y compris les hypermarchés et les magasins d'approvisionnement direct des consommateurs) le cède de peu en importance à la vente par le commerce de détail non spécialisé. Pour les produits transformés, la vente par le commerce d'alimentation domine.

Dans le commerce de la viande pour la consommation directe, entre les maisons d'importation et le commerce de détail peuvent intervenir des maisons de commerce en gros et des marchés communaux de la viande. En raison de l'importance croissante, même dans la distribution de la viande, des grandes entreprises de commerce de détail non spécialisé, des magasins à succursales, des grands magasins, hypermarchés et coopératives de consommation, ainsi que des groupements de commerce de détail (coopérative d'achat, chaînes volontaires), les marchés et le commerce en gros de la viande sont de plus en plus délaissés (tableau RFA-18); le commerce de détail dispose en effet de façon de plus en plus courante de centrales d'achat propres ou communes. Par ailleurs le caractère périssable des marchandises favorise le développement des circuits courts de commercialisation.

Cet exemple montre clairement que les pays exportateurs doivent nouer des relations d'affaires, non seulement avec les maisons d'importation de viande et des grandes fabriques de produits carnés, mais aussi, dans le cas où l'on envisage d'exporter de la viande d'étal, avec les grandes entreprises de commerce de détail d'alimentation. Pour l'exportation de morceaux d'une haute valeur qualitative (filet, longe) il est recommandé de songer à l'hôtellerie qui, en 1972 a acheté entre autres 10.000 tonnes de viande congelée en provenance de l'Argentine.

Comme points de contact on peut noter:

pour les maisons d'importations: Verband des deutschen Gross-und
Aussenhandels mit Vieh und Fleisch
e.V., 6 Frankfurt/M., Herrmann-
strasse 32

pour l'industrie: Bundesverband der deutschen
Fleischwarenindustrie
5 Köln 1, Kamekestrasse 14

pour le commerce d'alimenta-
tion: GEDELFI GmbH (Grosseinkauf
deutscher Lebensmittelfilialbetriebe
5 Köln, Barbarossaplatz 2

ainsi que la Kontaktstelle zur Förderung
der Einfuhr aus Entwicklungsländern im
Bundesverband des Deutschen Gross-und
Aussenhandels e.V. (BGA), 53 Bonn,
Kaiser-Friedrich-Strasse 13.

Une étude récente relative au marché de la viande de mouton a montré que dans ce secteur on observe une très grande concentration de l'abattage commercial sur un petit nombre d'entreprises (1). Ces entreprises traitent également la plus grande partie des importations de viande de mouton. Les marchandises qu'elles ont écoulé dans le pays vont pour 35% à la boucherie artisanale, pour 26% directement à des ménages ou à des cantines, pour 18% à des magasins à succursales (y compris coopératives de consommation et grands magasins) et pour 15% au commerce de gros.

(1) Esselmann, W.: Tendenzen des Schaffleischmarktes in der B.R.D. sowie Ansätze zu einer gezielten Absatzförderung. Manuscrit non publié, Bonn 1972.

6 - REGLEMENTATION A L'IMPORTATION

Le commerce extérieur Ouest-Allemand de viandes de boeuf et de porc et des produits dérivés est soumis aux dispositions des règlements N° 805/68 du 27.6.1968 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine, et N° 121/64 du 13.6.1967 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande de porc. Les règlements s'appliquent aux animaux vivants, à la viande, aux abats comestibles et aux préparations à base de viande.

6.1. Règlementation douanière

Pour la viande bovine, le régime unique d'échanges avec les pays tiers, introduit avec l'organisation commune du marché de la viande bovine, comporte le libre échange des marchandises à l'intérieur de la Communauté, ainsi qu'un régime de droits de douane et un régime de prélèvements pour les importations en provenance des pays tiers qui est décrit par ailleurs à propos des réglementations communautaires. Pour la viande de mouton, qui n'est soumise à aucune organisation commune des marchés, le droit de douane commun s'élève à 20%; les importations en provenance des EAMA, des pays et territoires d'outre-mer et de la Communauté d'Afrique Orientale sont exemptes de ce droit de douane. Pour la viande de porc dont l'importation en provenance des pays tiers n'est soumise à aucun droit de douane mais seulement à un régime de prélèvement (fixation trimestrielle pour certains produits), il n'y a pas de règles spéciales pour les EAMA.

6.2. Règlementation sanitaire

L'exemption des droits de douane pour les importations de viande en provenance des EAMA est restée jusqu'à présent sans signification pratique pour ces pays, car leurs possibilités d'exportations ont été limitées par les divers réglementations sanitaires et vétérinaires.

Ce sont les prescriptions concernant les épizooties qui constituent l'entrave essentielle. Jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement commun de la CEE, ces prescriptions sont, pour la R.F.A., contenues dans l'ordonnance en date du 30.8.1972 sur l'importation et le transit

des animaux ongulés, des produits et matières premières en provenant, des engrais animaux, ainsi que des fourrages grossiers et de la paille. Le paragraphe 7, alinéa 1, de cette ordonnance stipule que l'importation et le transit de la viande sont soumis à une autorisation de police vétérinaire. D'après le paragraphe 7, alinéa 2.1. seuls les importations en provenance des pays ci-dessous sont exemptes d'autorisation

- Pays de la Communauté élargie
- Finlande
- Islande
- Norvège
- Autriche
- Suède
- Suisse
- Australie
- Nouvelle-Zélande
- Canada
- USA.

Toutefois, même les livraisons en provenance de ces pays doivent être accompagnées d'un certificat sanitaire établi par un vétérinaire de l'administration du pays expéditeur. Ce certificat a pour but de restreindre au maximum le danger d'introduction des épizooties, notamment la fièvre aphteuse et la brucellose pour le bovins et pour les porcs la fièvre aphteuse, la brucellose du porc, la peste porcine et la maladie de Teschen.

Les exigences auxquelles doit se soumettre un pays ne figurant pas sur la liste ci-dessus pour obtenir l'autorisation vétérinaire d'exporter vers la R.F.A. ne sont pas fixées par l'ordonnance. Elles ne sont pas non plus fixées par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, du Ravitaillement et des Forêts mais par les différents Etats de la République Fédérale. Cependant, elles sont coordonnées par la Commission vétérinaire et en fait, les mêmes conditions sont applicables dans tous les Etats. Dans le paragraphe 15 alinéa 1 de la dite ordonnance du 30.8.72 il est stipulé que les conditions d'obtention d'une autorisation

doivent au minimum correspondre aux obligations exigées des pays pouvant exporter sans autorisation.

Avant que ne soit délivrée une autorisation, le pays demandeur doit cependant fournir les renseignements relatifs à:

- la situation épizootique
- la régularité des informations sur les épizooties
- l'existence d'un service vétérinaire correspondant à ce qui est exigé en Allemagne.

Jusqu'à présent, en principe, il n'est pas délivré d'autorisation vétérinaire pour l'importation de viande fraîche en provenance d'Afrique. Par contre, du point de vue de la réglementation vétérinaire, l'importation de viande stérilisée en conserve est possible en provenance de tous les Etats africains (ordonnance du 30.8.72 paragraphe 7, alinéa 3.1.). Mais, même pour l'importation de viande fraîche, il peut être fait des exceptions.

Le premier pas en vue de l'obtention d'une autorisation vétérinaire est, normalement, en R.F.A. l'admission à l'armement naval. La Rhodésie, l'Afrique du Sud et le Sud-Ouest Africain ont par exemple obtenu ce statut. Il n'y a que Madagascar qui puisse déjà exporter de la viande fraîche vers la R.F.A.

Outre les exigences relatives aux épizooties, il y a également à observer des prescriptions ayant pour but la protection de la santé publique. En R.F.A. celles-ci sont de la compétence du Ministère Fédéral pour la Famille, la Jeunesse et la Santé. D'après le paragraphe 12a, alinéa 4 de la loi sur l'inspection des viandes, toute viande ne peut être importée en R.F.A. que si elle provient d'abattoirs agréés par ce Ministère comme abattoirs d'exportation et mentionnés au Bulletin Officiel Fédéral. L'agrément présuppose dans tous les cas que:

- les établissements sont autorisés par la plus haute autorité vétérinaire du pays d'origine à exporter vers la R.F.A. et que
- la plus haute autorité vétérinaire du pays exerce sur eux un contrôle permanent.

L'agrément d'abattoirs, entrepôts frigorifiques et entreprises de transformation n'est en général accordée que lorsqu'ils ont été examinés par des vétérinaires mandatés par le Ministère. En outre, des exigences minimum, doivent être satisfaites concernant:

- l'équipement et le personnel des entreprises
- l'inspection vétérinaire ainsi que les moyens de transports et les conditions de chargement.

Ces exigences minimum ne doivent pas être en dessous des exigences allemandes valables pour les échanges intercommunautaires de viande fraîche. La loi allemande sur l'inspection des viandes est particulièrement exigeante lorsqu'il s'agit d'importer des découpes plus petites que des moitiés ou des quartiers, cela uniquement pour les bovins. Les conditions à observer par les exportateurs et par les importateurs de morceaux, ainsi que les prescriptions d'hygiène relatives aux ateliers de découpage ont été publiées dans un avis du Ministère de la Santé en date du 21 novembre 1972, applicable à partir du 1er janvier 1973. Il faut remarquer que les importateurs ne peuvent obtenir dans un semestre qu'une seule autorisation d'exception pour importer des morceaux à partir d'un pays ou d'un groupe de pays outre-mer.

Il existe déjà dans quelques pays africains des abattoirs qui sont homologués pour l'exportation vers la R.F.A., c'est le cas des pays suivants:

- Botswana
- Kenya
- Madagascar
- Somalie
- Afrique du Sud
- Rhodésie du Sud
- Swaziland

Toutefois, les pays ne peuvent pas, à l'exception de Madagascar, exporter de viande fraîche car ils ne possèdent pas d'autorisation vétérinaire, et ne répondent donc pas aux exigences relatives aux épizooties.

La réglementation commune pour les questions vétérinaires et sanitaires lors de l'importation dans la CEE de viande en provenance des pays tiers, doit entrer en vigueur pour les neuf Etats membres le 1er janvier 1978. Elle répond à peu près, dans l'état actuel de sa rédaction (1), à ce qui était jusqu'à maintenant applicable au marché

(1) Richtlinie des Rates (72/462/EWG) vom 12. Dezember 1972 zu Regelung viehseuchenrechtlicher und gesundheitlicher Fragen bei der Einfuhr von Rindern und Schweinen und von frischem Fleisch aus Drittländern, Amtsblatt der EG Nr. L 302 vom 31.12.72 (Directive du Conseil concernant des problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux d'espèce bovine et porcine et de viande fraîche en provenance des pays tiers.

allemand. Dans la mesure où des modifications fondamentales issues des pourparlers avec les nouveaux Etats membres, ne seront pas apportées au texte initial, l'harmonisation ne conduira pas, en ce qui concerne les exportations de viande vers la R.F.A. à des conditions sensiblement différentes de celles existantes.

De même, la procédure de l'inspection vétérinaire officielle de la viande destinée à l'importation, à des postes douaniers déterminés (aujourd'hui: postes d'inspection des viandes étrangères, ultérieurement: postes d'examen pour l'importation de viande fraîche) reste, pour l'essentiel, inchangée.

Il convient enfin d'attirer l'attention sur quelques prescriptions légales relatives à l'alimentation et qui ont également de l'importance pour les importations, notamment celles de produits de transformation. D'après l'ordonnance sur le marquage extérieur des denrées alimentaires, la viande, les produits carnés et les produits auxquels est ajouté de la viande ou un produit carné (tant que le produit ajouté ne joue pas uniquement un rôle de garniture) sont soumises selon le paragraphe 1, à l'obligation de marquage; d'après le paragraphe 2 le nom du fabricant de la denrée alimentaire ou la firme et le lieu de son principal établissement doivent être mentionnés sur l'emballage du produit, en langue allemande et en caractères nettement visibles et d'une lecture aisée. Si un autre que le fabricant commercialise la denrée dans l'emballage et sous son nom, c'est alors ce dernier, et non celui du fabricant qui doit être mentionné. En outre la date de fabrication, ou dans le cas où le produit n'est pas emballé aussitôt après fabrication la date de conditionnement, doit être portée avec mention du jour, du mois et de l'année, et ce, sans utiliser de code. Ces données peuvent ne pas être portées si le délai limite de conservation de la denrée est indiqué. De plus le poids de la viande ou du produit carné au moment de l'emballage doit être mentionné; pour le corned beef, les viandes en gelée etc., il suffit de porter le poids total, y compris celui de la gelée.

On doit en outre observer les prescriptions de l'ordonnance sur la viande et les produits carnés (Fleisch-Verordnung), dans sa nouvelle rédaction du 11 décembre 1969 et qui traite des ingrédients dont l'addition est légalement autorisée pour la viande et les produits carnés.

(1) Lebensmittel-Kennzeichnungsverordnung du 8 Mai 1935, modifié pour la dernière fois par l'ordonnance du 25 février 1970.

7 - CONCLUSIONS

7.1. Généralités

On peut retenir en conclusion des considérations précédentes, que les possibilités de débouchés des pays tiers sur le marché allemand de la viande iront en se dégradant pour la viande de porc et en s'améliorant pour la viande de boeuf. Pour la viande de boeuf, malgré une augmentation probable des importations en provenance de l'Irlande et du Danemark, on peut compter sur une augmentation à long terme des importations à partir des pays tiers. On doit s'attendre en effet à une hausse de la demande pour la consommation à l'état frais (fraîche, réfrigérée et congelée) et pour la transformation (congelée), ainsi qu'à une hausse moins importante pour les produits carnés et la conserverie. En 1971, les importations de viande de boeuf ont atteint une valeur de 444 millions de DM (dont 207 millions de DM en provenance des pays tiers, c'est à dire étrangers à la C.E.E. élargie); les importations de produits carnés et conserves se sont montés à une valeur de 100 millions DM (dont 79 millions en provenance des pays tiers).

Pour la viande de porc, la tendance au rétrécissement des débouchés sur le marché allemand est surtout valable pour les pays tiers d'outre-mer, car il ne faut pas prendre uniquement en considération les surplus, plutôt en hausse, des pays de la C.E.E., mais également ceux des pays d'Europe de l'Est.

Pour la viande de mouton, en raison du faible volume du marché (valeur des importations en 1971: 14 millions de DM dont 11,6 en provenance des pays tiers), en raison aussi du taux minime d'accroissement de la consommation et de la position de force de la Nouvelle-Zélande, il n'existe que de médiocres possibilités de débouchés pour d'autres pays que les fournisseurs traditionnels. Il en va de même pour les abats comestibles dont les importations ont atteint en 1971 une valeur de 74 millions de DM (dont 29 millions en provenance des pays tiers) et dont l'importation devrait baisser d'ici 1980.

7.2. Viande bovine

D'après nos estimations, les besoins bruts d'importation de viande bovine (y compris la viande de veau) pourraient passer de 240.000 tonnes à 400.000 tonnes entre 1971 et 1980 ce qui correspondrait une augmentation des deux tiers. Si l'on admet que pendant cette période les importations de viande de veau n'augmenteront que de 50%, passant d'environ 60.000 à 90.000 tonnes, on obtient pour la viande bovine (sans le veau) une augmentation des importations de 130.000 tonnes, soit 72% des importations actuelles qui passeraient de 180.000 à 310.000 tonnes.

Les trois quarts environ de ces importations ont été faites en 1971, sous forme de viande fraîche, réfrigérée ou congelée. Le reste a été importé sous forme de bétail vif à abattre, de produits carnés et d'abats comestibles. On peut supposer que dans les prochaines années, l'importation de l'ensemble de ces trois catégories de produits augmentera à peine en raison de l'importance décroissante des importations de bovins vivants. L'augmentation du besoin d'importation ne devrait profiter qu'à l'importation de viande bovine.

Sous le rapport de la composition des importations de viande bovine un changement est apparu depuis quelques années, qui s'est révélé plus clairement en 1972. Cette évolution est marquée par l'importance croissante des importations, d'une part de viande congelée, d'autre part de morceaux. Dans les onze premiers mois de 1972 près de 57% des importations d'un montant total de 195.000 tonnes revenaient à la viande congelée; dans la moyenne des années 1969-71 la proportion n'était que de 47%. Les importations de morceaux ont atteint 50% du total des importations en 1972, contre 25% dans la moyenne des trois années précédentes. Les raisons de ces modifications résident avant tout dans la diminution de l'offre de vaches en provenance de la R.F.A. et du Danemark et destinées à la transformation, ce qui a fait fortement monter les importations de viande congelée sans os en morceaux pour l'industrie de transformation (1972 par rapport à 1971: + 45.000 tonnes = + 129%). D'autre part cette évolution est à rapprocher de celle affectant les circuits commerciaux: importance croissante des achats de viande par le commerce de détail non spécialisé et par l'hôtellerie. Il en est résulté une hausse sensible des importations de viande bovine réfrigérée en morceaux sans os (11 mois de 1972 par rapport à l'année 1971: + 13.000 tonnes = + 407%). En valeur absolue, pour l'avenir, le besoin de viande de transformation devrait croître plus fortement que celui de viande fraîche, car on doit s'attendre en R.F.A. à une augmentation de la production de viande de taureau; la viande de vaches réformées pour la transformation deviendra par contre plus rare du fait de la tendance à la diminution à long terme du nombre des vaches.

La mesure dans laquelle les pays africains pourront participer à cette évolution dépend essentiellement de leurs aptitudes à satisfaire aux prescriptions relatives aux épizooties. Depuis que le Kenya, premier des Etats d'Afrique Orientale et Centrale a été considéré comme satisfaisant aux exigences de "l'Office International des Epizooties" (OIE) de Paris et de l'Organisation Mondiale de la Santé, peut depuis le 22.1.1973 livrer de la viande bovine à la Suisse (1), il y a motif à un prudent optimisme. Par ailleurs le niveau élevé des cours mondiaux actuels, devrait permettre à ces pays de tenir leur place dans l'approvisionnement des pays européens. La vente en Suisse aux cours mondiaux procure au Kenya des gains supérieurs de 30% aux ventes effectuées aux cours intérieurs.

7.3. Abats comestibles (Tableau RFA-30) et conserves pour animaux domestiques.

Les importations d'abats comestibles de boeuf (pour la moitié des foies) provinrent en 1971, en premier lieu d'Amérique du Sud (40%) et des pays de la C.E.E. (30%), et pour des quantités plus faibles du Danemark, d'Europe et de l'Est et des U.S.A.. Elles ont été en stagnation au cours des dernières années.

En ce qui concerne les abats comestibles de porc on peut observer depuis 1965/66 une nette tendance à la baisse des importations. Les pays de la C.E.E. à six ont représenté 30% du total des importations en 1971 (sans compter les abats de volailles); pour la Communauté élargie on arrive à un total de 50%. L'autre moitié des importations s'effectue en provenance des U.S.A. (33%) et d'Amérique du Sud.

Alors que, d'après nos estimations, les besoins d'importation d'abats comestibles pour la consommation humaine devraient à l'avenir être en régression, on devrait, sur la partie du marché qui s'occupe de l'alimentation animale, s'attendre plutôt à une augmentation de la demande. La vente d'aliments pour les chiens et les chats s'est beaucoup développée ces dernières années. En 1970 il a été vendu en R.F.A. 73 millions de boîtes de nourriture pour chien et 48 millions de boîtes de nourriture pour chats, c'est à dire respectivement 98% et 52% de plus qu'en 1967. L'expansion continue du marché contraint les fabricants d'alimentation animale à faire

(1) Neue Zürcher Zeitung, 22.1.1973.

appel de plus en plus à l'importation pour leurs approvisionnements. En outre l'augmentation du prix de la viande et le fait que les abats sont de plus en plus appréciés par les consommateurs en raison de leur teneur élevée en vitamines et en oligo-éléments, font que ces produits d'origine locale, sont de plus en plus rares et chers.

Les fabricants jusqu'à présent importaient surtout d'Amérique du Sud. Les prix à l'importation ayant augmenté, ils seraient très intéressés par des importations en provenance d'autres pays. On pense ici, aux pays du bloc de l'Est et à des pays africains. La demande concerne surtout les langues, les foies, les panses, les mammelles et la rate des bovins. Jusqu'à présent les tentatives d'importation n'ont pas abouti du fait des prescriptions fédérales relatives aux épidémies du bétail. Le principal fabricant en Allemagne Occidentale, qui serait donc, le principal interlocuteur pour d'éventuels exportateurs africains, et qui a déjà fait ses propres recherches en Afrique est la firme EFFEM GmbH, Postfach 263, 3090 Verden/Aller.

7.4. Autres produits carnés et conserves de boeuf

(Tableaux RFA-10, RFA-31)

Les débouchés en R.F.A. de produits carnés et de conserves de boeuf importés sont relativement étroits. Cette constatation vaut aussi bien en comparaison avec le commerce total de produits carnés, dans lequel ces importations entrent pour un peu plus de un pour cent, qu' en comparaison avec le marché de la Grande-Bretagne. En outre les importations ont à peine progressé au cours des cinq dernières années.

Pendant la période 1967-1971, à côté d'une augmentation des importations en provenance des partenaires européens, ce sont les pays du bloc oriental qui se sont progressivement imposés comme principaux fournisseurs, et, à leur tête, la Pologne et la Roumanie. Par contre, les exportations sud-américaines ont stagné ces dernières années aux alentours de 2.000 tonnes; les importations en provenance de Madagascar apparues depuis peu d'années et celle provenant du Kenya se montent ensemble à un peu plus de 400 tonnes. Quoique dans la statistique allemande du commerce extérieur les importations ne soient pas réparties par types de conserves, on peut, en se basant sur le changement de la structure des fournisseurs, conclure que dans cette période le corned-beef en provenance d'Amérique du Sud et d'Afrique a perdu de l'importance au profit de la "goulache" et de la "viande de boeuf dans son jus", provenant surtout des pays du bloc oriental. L'augmentation des importations en provenance du bloc

oriental doit sûrement être rapprochée du fait que les entreprises d'Etat de ces pays ont produit, à partir de données fournies par des experts allemands, de plus en plus de marchandises destinées aux fabriques de produits carnés et aux maisons d'importations allemandes.

En conclusion de ce qui précède ce n'est qu'avec beaucoup de restrictions que l'on pourrait recommander aux Etats africains de mettre sur pied une production de conserves de viande de boeuf en vue d'exporter vers l'Allemagne. Il faut ajouter, en outre, que les prix à l'importation des conserves de viande de boeuf, n'ont pas pu se maintenir à un niveau satisfaisant, compte tenu de l'augmentation des prix offerts à l'importation pour la viande congelée sans os, très demandée. L'exportation de conserves pourrait donc être considérée comme une possibilité à défaut de ne pouvoir actuellement réaliser des exportations de viande pour des raisons sanitaires. Il faudrait voir dans ce cas si une production à la commande pour les importateurs allemands ne faciliterait pas l'accès au marché.

7.5. Extraits de viande (Tableau RFA-32)

La fabrication de corned-beef s'accompagne de la production d'extrait de viande, produit utilisé, à peu près exclusivement dans l'industrie des potages. En R.F.A. cette industrie est dominée par les trois filiales de Konzerns internationaux (Maggi GmbH, Frankfort-Nestlé; Knorr GmbH, Heilbronn-Corn Products Corporation; Union Deutscher Lebensmittelwerke GmbH, Hamburg - Unilever). Or, on a enregistré un recul de la demande ces derniers temps, en réaction à la forte montée des prix (en 1971 : + 53% par rapport à l'année précédente). Dans toute la mesure du possible l'extrait de viande est remplacé par des arômes artificiels. Dans les onze premiers mois de 1972 on en a encore importé 850 tonnes, contre 1.200 tonnes en 1971. A moyen terme la peur des calories du consommateur ("la soupe fait grossir") risque d'influencer défavorablement les chances de croissance de l'industrie des potages, et, par là, les importations d'extraits de viande.

8 - TABLEAUX

- RFA-1 Approvisionnement en viande de boeuf et de veau.
- RFA-2 Approvisionnement en viande de mouton.
- RFA-3 Approvisionnement en viande porcine.
- RFA-4 Approvisionnement en abats comestibles.
- RFA-5 Projections de la production et de la consommation de viande bovine.
- RFA-6 Projections de la production et de la consommation de viande porcine.
- RFA-7 Importations de viande de boeuf par catégorie de marchandise .
- RFA-8 Importations de bovins de boucherie par pays d'origine.
- RFA-9 Importations de viande bovine par pays d'origine.
- RFA-10 Importations de préparations et conserves de viande bovine par pays d'origine.
- RFA-11 Importations de viande porcine par catégorie de marchandise.
- RFA-12 Importations de viande porcine par pays d'origine.
- RFA-13 Importations de viande de mouton et de chèvre par pays d'origine.
- RFA-14 Importations d'abats comestibles par pays d'origine.
- RFA-15 Achats de viande et de produits carnés des ménages.
- RFA-16 Personnes ravitaillées hors domicile et dans des collectivités et utilisation de matières premières dans le secteur de la consommation de masse.
- RFA-17 Production de l'industrie de la viande.
- RFA-18 Repartition des quantités vendues par l'industrie de la viande selon les acheteurs.
- RFA-19 Importations de viande bovine congelée.
- RFA-20 Repartition des importations de viande bovine par catégories de marchandise.

- RFA-21 Prix à l'importation de viande bovine.
- RFA-22 Indice des prix à l'importation de viande bovine.
- RFA-23 Importations et prix à l'importation de carcasses et demi-carcasses bovines (fraîches, réfrigérées) par pays d'origine.
- RFA-24 Importations et prix à l'importation de quartiers avant (fraîs, réfrigérés) par pays d'origine.
- RFA-25 Importations et prix à l'importation de morceaux de viande bovine désossée (fraîche, réfrigérée) par pays d'origine.
- RFA-26 Importations et prix à l'importation de carcasses et demi-carcasses bovines (congelées) par pays d'origine.
- RFA-27 Importations et prix à l'importation de quartiers avant de bovins (congelés) par pays d'origine,
- RFA-28 Importations et prix à l'importation de quartiers arrière de bovins (congelés) par pays d'origine.
- RFA-29 Importations et prix à l'importation de morceaux de viande bovine (désossés, congelés) par pays d'origine.
- RFA-30 Importations et prix à l'importation de foies de gros bovins et de veaux par pays d'origine.
- RFA-31 Prix à l'importation de préparations et conserves de viande bovine par pays d'origine.
- RFA-32 Importations et prix à l'importation d'extraits de viande bovine par pays d'origine.
- RFA-33 Prix à l'importation de viande de mouton par pays d'origine.

Tableau - RFA-1

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE BOEUF ET DE VEAU (1)

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	1133	1159	1166	1268	1299
Importations	"	184	239	278	261	239
Exportations	"	25	33	53	60	60
Variations des stocks	"	-8	+7	-3	+13	+1
Consommation	"	1300	1358	1394	1456	1477
Consommation par tête	kg. par an	21.7	22.6	22.9	24.0	24.1
Taux d'approvisionnement	%	87.2	85.3	83.6	87.1	87.9

Source: Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten (BMELF):
 Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten 1970,
 1971 et 1972.

Statistisches Monatsbericht Juni 1968

(1) Poids carcasse sans graisse

Tableau - RFA-2

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE MOUTON 5(1)

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000t	10	10	10	11	12
Importations	"	4	4	5	5	7
Exportations	"	1	2	2	3	3
Variations des stocks	"	-1	0	-	-	-
Consommation	"	14	12	13	13	16
Consommation par tête	kg. par an	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Taux d'approvisionnement	%	71.4	83.3	76.9	84.6	75.0

Source: voir tableau RFA-1

(1) Poids carcasse sans graisse

Tableau RFA. 3

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE PORCINE (1)

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1000t	1935	2119	2135	2182	2314
Importations	"	123	138	133	207	279
Exportations	"	9	18	31	21	42
Variations des stocks	"	+ 3	- 2	- 9	- 1	- 4
Consommation	"	2046	2241	2246	2369	2555
Consommation par tête	kg/an	34.2	37.2	36.9	39.1	41.7
Taux d'approvisionnement	%	94.6	94.6	95.1	92.1	90.6

Source : Voir Tableau RFA-1

(1) Poids carcasse sans graisse

Tableau RFA. 4

APPROVISIONNEMENT EN ABATS COMESTIBLES

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1000t	231	244	244	256	267
Importations	"	41	39	43	45	41
Exportations	"	7	7	12	13	16
Consommation	"	265	276	275	288	292
Consommation par tête	kg/an	4.4	4.6	4.6	4.7	4.8
Taux d'approvisionnement	%	87.2	88.4	88.7	88.9	91.4

Source : Voir Tableau RFA-1

Tableau RFA-5

PROJECTIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE

	Unités	BMELF (1)	Conseil Scient. que (2)	FAO (3)
Production	1.000t.	1276	1210	1258
Besoin d'importation	"	184	222	170
Consommation	"	1460	1432	1428
<u>1970</u>				
Consommation par tête	kg/an	23.7	23.5	23.4
Taux d'approvisionnement	%	87.4	84.5	88.1
Production	1.000t.	1302	1258	
Besoin d'importation	"	306	354	
Consommation	"	1608	1592	
<u>1976</u>				
Consommation par tête	kg/an	25.5	25.1	
Taux d'approvisionnement	%	81.0	79.0	
Production	1.000t.	1460	1385	1458
Besoin d'importation	"	309	380	340
Consommation	"	1769	1765	1798
<u>1980</u>				
Consommation par tête	kg/an	27.5	27.4	27.7
Taux d'approvisionnement	%	82.5	78.5	81.1
<p>(1) Agrurberiaart 1971 der Bundesregierung;</p> <p>(2) Mögliche Ansoirkungen einer Grweikung des Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft im bereich der agrarmärhle. Gutachten de Wissenschaftlichen Beirats beim BMELF, Hiltrup 1971;</p> <p>(3) FAO: Commodity Projections 1970-1980, Rome 1971.</p>				

Tableau RFA-6

PROJECTIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOM-
MATION DE VIANDE PORCINE

	Unités	BMELF	Conseil Scientifique
Production	1.000t.	2197	2120
Besoin d'importation	"	18	146
Consommation	"	2382	2266
<u>1970</u>			
Consommation par tête	kg/an	38.7	37.2
Taux d'approvisionnement	"	92.2	93.6
Production	1.000t.	2480	2370
Besoin d'importation	"	120	126
Consommation	"	2600	2495
<u>1975</u>			
Consommation par tête	kg/an	41.2	39.8
Taux d'approvisionnement	%	95.4	95.0
Production	1.000t.	2700	2570
Besoin d'importation	"	100	136
Consommation	"	2800	2706
<u>1980</u>			
Consommation par tête	kg/an	43.5	42.0
Taux d'approvisionnement	%	96.4	95.0

Source: voir tableau RFA-5

Tableau RFA- 7

IMPORTATIONS DE VIANDE DE BOEUF PAR CATEGORIE DE MARCHANDISE

	Unités	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72
Bovins de boucherie	1000 têtes	119	183	173	109	79
Viande de boeuf(2)	1000 tonnes	109	159	138	136	150
Produits carnés et conserves	" "	19	18	19	22	22
Abats comestibles	" "	6	8	9	9	
Total (3)	" "	166	236	213	196	201

(1) Poids carcasse
(2) Fraîche, réfrigérée, congelée à partir de 1969/70 viande de veau congelée incluse
(3) Bovins de boucherie inclus

Source : BMELF : Statistisches Jahrbuch über Ernährung Landwirtschaft und Forsten 1972,
Statistisches Monatsbericht September 1972

Tableau RFA - 8

IMPORTATIONS DE BOVINS DE BOUCHERIE PAR PAYS D'ORIGINE

en 1000 têtes

	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72
CEE à 6	2	4	2	6	6
Europe Occidentale	95	135	143	80	44
dont :					
Danemark	92	134	137	68	29
Irlande	0	0	1	6	8
R. U.	-	-	2	4	6
Europe Orientale	22	44	28	23	30
dont :					
Hongrie	22	43	27	22	21
Pologne	-	0	1	1	7

Source : BMELF : Statistischer Monatsbericht

Tableau RFA-9

IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE (1) PAR
PAYS D'ORIGINE

en 1.000 tonnes

	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72
CEE à 6	86.6	112.0	76.5	70.4	73.6
dont: France	82.1	105.6	68.0	59.7	67.3
UEBL	3.4	4.1	4.1	6.1	4.2
Europe Occidentale	6.2	7.0	3.3	2.3	4.4
dont: Danemark	3.2	6.4	0.6	0.8	1.8
Irlande	-	-	-	0.5	0.6
R.U.	0.1	-	0.1	0.0	1.2
Suède	2.4	1.1	1.5	0.8	0.4
Europe Orientale (2)	0.2	2.9	1.0	0.6	1.6
Amérique du Sud	15.9	37.4	57.2	62.4	70.5
dont: Argentine	15.3	33.9	41.5	43.5	57.8
Brésil	0.1	1.7	9.2	7.8	7.5
Uruguay	0.5	1.8	6.5	11.1	4.3

Source: voir tableau RFA-8

(1) fraîche, réfrigérée, congelée,

(2) y compris la Yougoslavie.

Tableau RFA-10

IMPORTATIONS DE PREPARATION ET CONSERVES
DE VIANDE BOVINE PAR PAYS D'ORIGINE.

en 1.000 tonnes

	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72
CEE à 6	2.5	3.2	3.7	4.5	6.7
dont: France	1.0	1.1	1.6	1.7	2.4
Italie	0.7	0.9	1.1	1.6	1.9
Europe Occidentale	1.1	1.0	0.8	0.6	0.8
Europe Orientale (1)	7.8	11.4	11.3	14.2	13.8
dont: Pologne	3.9	6.1	5.2	6.6	5.7
Roumanie	3.2	3.0	4.1	5.4	4.5
Hongrie	0.2	0.2	0.3	1.1	2.1
Yougoslavie	0.4	2.0	1.6	1.0	0.7
Amérique du Sud	7.1	2.2	3.1	2.2	1.8
Afrique	0	0	0.1	0.3	0.4
dont: Madagascar	.	.	0.1	0.3	0.4

Source: voir tableau RFA-8

1) y compris la Yougoslavie

Tableau RFA-11

IMPORTATIONS DE VIANDE PORCINE
PAR CATEGORIE DE MARCHANDISE

	Unités	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72
Porcs de boucherie	1.000têtes	263	239	216	471	684
Viande porcine (2)	1.000t (1)	44	42	51	116	162
Charcuterie et conserves		40	47	53	66	73
Abats comestibles		27	25	25	24	25e
TOTAL (3)		142	147	159	253	323

Source: voir tableau RFA-7

1) poids carcasse;

2) fraîche, réfrigérée, congelée; y compris le lard;

3) porcs de boucherie inclus.

Tableau RFA-12

IMPOR TATIONS DE VIANDE PORCINE (1)
PAR PAYS D'ORIGINE

en 1.000 tonnes

	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72
CEE à six	79.7	78.2	96.6	198.5	261.2
dont: Pays Bs	49,1	51.7	55.3	109.9	148.3
UEBL	22.7	22.0	36.1	80.0	101.7
Europe Occidentale	34.2	39.3	37.9	30.1	39.6
dont: Danemark	33.3	37.8	35.3	28.7	31.0
Europe Orientale (2)	15.5	16.9	12.0	13.1	13.5
dont: Pologne	8.8	9.5	6.6	6.9	6.8
Hongrie	2.1	1.7	2.4	3.2	4.0
Roumanie	2.6	2.4	1.3	1.3	1.3
Etats-Unis	11.9	12.2	11.6	11.6	8.1

Source: voir tableau RFA-8

1) toutes les catégories de marchandise (y compris les abats) exprimées en poids carcasse;

2) y compris la Yougoslavie.

Tableau RFA-13

IMPORTATIONS DE VIANDE DE MOUTON ET
DE CHEVRE PAR PAYS
D'ORIGINE

en 1.000 Tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
CEE à 6	8	6	6	39	17
Europe Occidentale	272	381	504	543	645
dont: R.U.	228	24	240	219	317
Irlande	39	93	.	143	252
Islande	.	242	211	154	54
Europe Orientale	.	.	96	129	57
Nouvelle Zélande	1524	1777	1671	1801	3452
Australie	30	.	.	.	56
Amérique du Sud	1603	2043	2372	2909	1584
dont: Argentine	1222	1671	1743	1982	1249
Uruguay	381	372	629	913	311
TOTAL	3466	4208	4649	5423	5810

Source: Statistisches Bundesamt: Außenhandel, Reihe OCDE: Statistics of Foreign Trade, Serie C.

Tableau RFA-14

IMPORTATIONS D'ABATS COMESTIBLES (1) PAR PAYS D'ORIGINE

en 1.000 tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
CEE à 6	7,2	6,6	6,7	8,9	9,3
dont Pays-Bas	5,0	5,3	5,4	7,1	6,9
Europe Occidentale	9,5	9,2	6,9	6,5	6,7
dont Danemark	8,7	8,2	6,0	6,0	6,5
Europe Orientale	0,2	0,4	0,5	0,4	0,5
Etats-Unis	11,6	10,7	12,2	11,7	10,3
Amérique du Sud	3,3	3,6	5,8	7,1	3,7
dont Argentine	3,0	3,5	5,1	5,9	3,1
Total	33,3	30,4	32,3	34,8	31,0
(1) Abats de volaille exclus					

Sources : Voir tableau RFA 13

Tableau RFA-15
 ACHATS DE VIANDE ET DE PRODUITS
 CARNES DES MENAGES

en kg par personne et par an

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Type de ménage 1 - ménages de 2 personnes bénéficiaires de rente ou d'aide sociale							
Viande de veau	1.0	1.1	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3
Viande de boeuf	5.8	6.4	6.4	6.4	6.6	6.8	7.2
Viande de porc (1)	7.4	7.0	7.2	7.9	7.9	8.3	10.1
Viande hachée	2.5	2.8	2.8	3.0	2.9	3.0	3.0
Charcuterie	15.6	15.8	14.6	14.7	15.0	15.0	15.4
Jambon	1.1	1.1	1.1	1.3	1.2	1.1	1.3
Lard (fumé)	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0	2.0	1.9
Autres viande et produits carnés	8.7	8.2	8.1	7.8	7.6	7.2	6.8
TOTAL	44.4	44.6	43.5	44.1	44.3	44.6	47.0

Type de ménage 2 - ménages de 4 personnes de salariés à revenu moyen							
Viande de veau	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Viande de boeuf	3.8	4.0	4.4	4.1	4.4	4.6	4.7
Viande de porc (1)	5.4	5.4	5.9	6.3	6.2	6.9	7.3
Viande hachée	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.5	2.6
Charcuterie	13.9	14.1	14.0	13.4	13.7	14.1	14.7
Jambon	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1
Lard(fumé)							
Autres viandes et produits carnés	4.9	4.8	4.5	4.8	4.6	4.8	4.7
TOTAL	32.8	33.1	33.7	33.3	33.7	35.4	36.4

Type de ménage 3 - ménages de 4 personnes de fonctionnaires ou employés à revenu plus élevé							
Viande de veau	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6
Viande de boeuf	4.1	4.3	4.2	4.4	4.6	4.8	4.9
Viande de porc (1)	4.7	4.7	5.0	5.8	5.6	6.0	6.3
Viande hachée	2.3	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8
Charcuterie	12.6	12.6	12.7	12.8	13.0	13.4	13.8
Jambon	1.3	1.3	1.3	1.4	1.3	1.4	1.5
Lard (fumé)	1.0	1.1	1.1	1.1	1.0	1.1	1.1
Autres viande et produits carnés	5.0	4.8	4.5	4.6	4.9	4.7	4.8
TOTAL	31.6	31.8	31.9	33.3	33.6	34.8	35.2

Source: BMELF: Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forshen.

(1) y compris le lard frais.

Tableau RFA-16

PERSONNES RAVITAILLÉES HORS DOMICILE ET DANS DES
COLLECTIVITÉS ET UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES
DANS LE SECTEUR DE LA CONSOMMATION DE MASSE

Institution	Nombre de ravitaillés par jour - 1000 -	Utilisation de matières premières Millions de DM/année		
		Denrées alimentaires	Boissons	Total
Gastronomie (hôtels, restaurants, etc..)	5.500	2.640	4.840	7.480
Etablissements acces- soires du commerce de détail	400	500	100	600
Cantines d'entreprise	4.700	1.625	220	1.845
Forces armées (Bundes- wehr, Bundesgrenzschutz)	375	421	-	421
Hopitaux	604	782	12	794
Sanatoriums	63	91	1	92
Maisons de retraite	205	243	-	243
Maisons d'enfants	48	63	-	63
Ecoles maternelles	104	46	-	46
Institutions pénitentiaires	49	27	-	27
Total	(12.048)	6.438	5.173	11.611

Source : Mandels institut, Universität des Saarlandes, Saarbrücken, cité d'après
Agrarbericht 1972, Makialband, p 296

Tableau RFA-17
 PRODUCTION DE L'INDUSTRIE DE LA
 VIANDE

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
Viande fraîche pour la vente telle quelle	1.000t.					
dont: viande porcine	"	171.8	217.2	264.5	286.8	346.9
Viande bovine	"	123.6	147.9	166.7	177.3	212.9
autre	"	37.4	58.3	79.7	87.6	107.7
Viande surgelée(1)	"	10.8	11.0	18.1	21.9	26.3
Viande surgelée(1)	"	28.7	25.2	30.2	30.1	32.2
Produits carnés	"	326.6	355.7	388.9	404.8	429.5
dont: charcuterie	"	265.7	289.5	314.5	323.3	336.9
autres produits	"	60.9	66.2	74.4	81.5	92.6
Conserves de saucisses de viande et conserves mélangées	"	180.9	188.5	216.7	224.2	229.3
dont: saucisses	"	95.9	103.3	115.5	110.9	109.1
volaille	"	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7
autres conserves de viande	"	42.5	40.1	46.4	53.2	50.3
conserves mélangées	"	40.7	44.4	58.1	59.5	69.2
Salade russe et similaires	"	37.7	42.3	46.0	47.9	46.8
Production totale (2)	"	835.2	925.0	1053.1	1104.8	1201.0
Valeur de la production	millions DM	3587.5	3851.1	4481.8	4915.8	6410.9
Indice de volume de la production	1967=100	100	111	126	132	144
Indice de la valeur de la production		100	107	125	137	151
Indice de la consommation de viande 2) 3)		100	107	108	114	120
(1)	y compris la volaille;					
(2)	poids carcasse;					
(3)	volaille exclue;					

Sources: BMELF: Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten et évaluations personnelles.

Tableau RFA-18

REPARTITION DES QUANTITES VENDUES PAR L'INDUSTRIE DE LA
VIANDE SELON LES ACHETEURS

F : Viande fraîche
P : Produits transformés
T : Total

en %

Acheteurs	F	P	T	F	P	T
Succursale d'entreprise (y compris hypermarchés et ventes directes aux consommateurs)	37.0	8.0	15.9	40	12	18
Commerce de gros alimen- taire et coopératives d'achat (1)	15.3	40.4	33.6	4	23	19
Boucheries	11.6	3.2	5.5	3	3	3
Commerce de détail alimentaire indépendant	7.9	15.0	13.1	17	29	26
Succursalistes alimentaires(2)	19.9	26.7	24.9	28	27	27
Restaurants, hôtels, cantines	4.0 3.5	1.6 2.0	2.2 2.4) 6	3	4
Autres acheteurs Exportations	0.8 -	2.1 1.0	1.7 0.7) 2	3	3
Total	100.0	100.0	100.0	100.	100	100

1) Y compris le commerce en gros en viandes et charcuterie

2) Y compris les coopératives de consommation et les grands magasins

Source : Esselmann, U. : Standorte ... op. cit, p 92

Tableau RFA-19

IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE CONGELEE

en tonnes

	1969	1970	1971	1972	1973
a) Pour la production de conserves de pur boeuf					
Besoins de la CEE(1)	64.550		69.140	77.940	104.840
Importations RFA	11.220	7.546	1.862	3.500(2)	-
b) Autre viande bovine congelée					
Besoins de la CEE(1)	126.000	120.000	108.000	109.000	211.000
Importations RFA (approximatives)	47.000	48.500	24.600	51.200	-
(1) 1969 - 1972 : CEE à 6 ; 1973 : CEE à 9					
(2) 11 mois					

Sources : Commission de la CEE ; BMELF

Tableau RFA-20
 REPARTITION DES IMPORTATIONS DE VIANDE
 BOVINE PAR CATEGORIES DE MARCHANDISE

	en tonnes				
	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande bovine fraîche et réfrigérée:</u>	74.765,1	87.244,9	76.331,4	79.251,3	69.373,0
dont: carcasses et demi-carcasses	12.127,3	16.803,1	16.899,4	19.125,3	11.716,0
quartiers avant	56.514,3	65.985,0	54.944,9	52.469,7	62.162,0
quartiers arrière	2.687,0	1.581,2	1.464,5	3.462,7	1.959,7
autre: (1) avec os))	1.732,5	813,3	425,8
désossée) 3.436,5) 2.875,6	1.290,1	3.380,3	3.210,3
<u>Viande bovine congelée</u>	37.023,4	49.927,5	77.107,1	58.357,0	55.301,3
dont: carcasses et demi-carcasses	7.685,3	9.533,7	15.148,6	16.911,2	13.876,3
quartiers avant	17.583,3	27.402,6	20.320,5	5.069,8	5.187,5
quartiers arrière	10.843,2	12.450,3	17.726,0	3.503,1	1.115,8
autre: avec os))	171,1	176,4	281,0
désossée (2) A) 911,6) 540,9))	23.231,8
désossée B))	(23.740,9	(32.696,5	11.608,9
(1)	1967 et 1968: viande de veau exclue, à partir de 1969: y compris la viande de veau;				
(2)	A: tarif douanier n°: 02.01-A-II-a-2-dd-22-aaa.				

Source: Statistisches Bundesamt: Ambenhandel, Reihe 2

Tableau RFA - 21

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE

en D. M. /Tonne

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Fraîche, réfrigérée</u>	2.806	3.071	3.203	3.212	3.335
dont carcasses et demi-carcasses	3.050	3.352	3.362	3.434	3.595
quartiers avant	2.802	3.027	3.138	3.117	3.070
quartiers arrière	2.903	3.633	3.232	3.209	3.894
autre : avec os))	2.425	2.817	3.173
désossée) 1.940) 2.112	4.920	5.171	6.384
))			
<u>Congelée (1)</u>	2.256	2.440	2.499	2.899	3.850
dont : Carcasses et demi-carcasses	2.432	2.540	2.084	2.406	2.908
Quartiers avant	2.076	2.281	2.198	2.208	2.575
Quartiers arrière	2.180	2.581	2.914	2.742	2.990
autre : avec os))	5.061	5.567	6.331
désossée) 3.817) 3.736	2.692	3.263	4.423
))			
viande de veau(2)	4.702	5.148	.	.	.
<p>(1) Y compris la viande de veau</p> <p>(2) à partir de 1969 incluse dans la position "autre"</p>					

Source : Voir Tableau RFA - 20

Tableau RFA-22

INDICE DES PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE

1969 = 100

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Fraîche, réfrigérée</u>	88	96	100	102	104
Carcasse et demi- Carcasses	91	100	100	102	107
Quartiers avant	89	96	100	99	98
Quartiers arrière	90	112	100	99	120
Autre : avec os	.	.	100	116	131
désossée	.	.	100	105	130
<u>Congelée</u>	90	98	100	116	154
Carcasses et demi- Carcasses	117	122	100	115	140
Quartiers avant	94	104	100	100	117
Quartiers arrière	75	89	100	94	103
Autre : avec os	.	.	100	110	125
désossée	.	.	100	121	164

Source : Voir Tableau RFA-20

Tableau RFA-23

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION
DE CARCASSES ET DEMI-CARCASSES BOVINES
(FRAICHES, REFRIGERÉES) par PAYS D'ORIGINE.

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	12.127,3	16.803,1	16.899,4	19.125,3	11.616,0
dont: France	"	8.524,8	12.336,3	10.402,8	10.752,7	8.390,0
UEBL	"	1.592,4	2.225,1	2.395,0	2.444,3	1.709,4
Pays-Bas	"	418,8	1.097,5	1.628,9	3.068,0	996,2
CEE, totale	"	10.536,0	15.789,4	14.434,0	16.272,1	11.095,6
Suède	"	918,4	971,8	1.424,2	1.138,1	
Danemark	"	157,3	14,0	6,8	.	10,8
Tchécoslovaquie	"	.	.	.	134,8	20,3
Argentine	"	207,4	27,9	83,5	743,2	18,9
Brésil	"	.	.	.	45,7	.
Uruguay	"	.	.	15,5	.	.
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t.	3.050	3.352	3.362	3.434	3.595
France	"	2.987	3.245	3.316	3.337	3.505
UEBL	"	3.462	3.714	3.688	3.883	4.004
Pays Bas	"	3.412	3.548	3.534	3.860	3.755
CEE, totale	"	3.076	3.332	3.402	3.518	3.604
Suède	"	3.014	3.687	3.339	3.245	3.464
Danemark	"	3.579	3.429	3.824	.	3.354
Tchécoslovaquie	"	.	.	.	3.019	3.695
Argentine	"	2.623	2.867	2.527	2.504	3.068
Brésil	"	.	.	.	1.969	.
Uruguay	"	.	.	2.129	.	.

Source: voir tableau RFA-20

Tableau RFA-24

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPOR-
TATION DE QUARTIERS AVANT (FRAIS,
REFRIGERES) par PAYS D'ORIGINE.

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	56514,3	65985,0	54944,9	52469,7	52162,0
dont: France	"	53343,5	62895,1	52763,6	47426,1	48185,6
UEBL	"	1630,3	1634,0	742,1	2460,5	3002,0
Pays Bas	"	192,3	555,2	443,1	1120,1	904,5
CEE, totale	"	55166,1	65293,4	54154,5	51114,9	52092,1
Norvège	"	29,4	.	74,7	44,5	.
Suède	"	1001,9	188,5	76,9	22,8	.
Danemark	"	42,4	96,0	.	.	28,4
Argentine	"	174,7	187,2	607,2	918,3	.
Brésil	"	.	.	14,6	42,0	.
<hr/>						
Prix moyen à l'importation	DM/t	2802	3027	3138	3117	3070
France	"	2800	3021	3141	3113	3045
UEBL	"	3067	3392	3708	3489	3383
Pays Bas	"	3177	3154	3227	3292	3434
CEE, totale	"	2810	3031	3149	3135	3071
Norvège	"	2721	.	2731	2989	.
Suède	"	2365	2695	3238	3289	.
Danemark	"	3750	2781	.	.	2324
Argentine	"	2948	3429	2194	2441	.
Brésil	"	.	.	.	2115	.
Uruguay	"	.	.	2260	2280	.

Source: voir tableau RFA-20

Tableau RFA 25

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION DE MORCEAUX DE
 VIANDE BOVINE DESOSSEE (FRAICHE, REFRIGEREE) PAR
 PAYS D'ORIGINE

	Unités	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	1.290,1	3.380,3	3.210,3
dont : France	"	.	71,3	482,4
CEE, totale	"	0,8	81,8	551,1
Roumanie	"	100,8	263,9	371,1
Argentine	"	1.116,4	2.846,1	2.221,3
Brésil	"	.	100,4	.
Uruguay	"	.	74,6	60,9
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>				
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t	4.920	5.171	6.384
dont : France	"	.	6.031	7.083
CEE, totale	"	17.500	6.161	7.407
Roumanie	"	3.433	5.127	5.581
Argentine	"	5.023	5.156	6.266
Brésil	"	.	5.747	.
Uruguay	"	.	3.700	6.158

Source : Voir tableau RFA-20

Tableau RFA-26

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION DE CARCASSES ET DEMI-CARCASSES BOVINES (CONGEELES) PAR PAYS D'ORIGINE.

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	7685,3	9533,7	15148,6	16911,2	13876,3
dont: France	"	1738,3	3627,2	233,3	107,1	71,8
CEE, totale	"	1738,3	3632,0	233,3	107,2	97,3
Danemark	"	1437,2	1199,5	5,2	.	37,2
Pologne	"	.	.	.	19,3	11,7
Argentine	"	3945,3	4589,3	13910,8	13097,6	12016,2
Brésil	"	.	59,7	398,3	1231,7	143,2
Uruguay	"	245,4	.	572,7	2441,2	1551,1
Paraguay	"	15,6
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t	2432	2540	2084	2406	2908
France	"	3012	3147	3168	3417	3384
CEE, totale	"	3012	3148	3168	3424	3639
Danemark	"	2083	2703	9231	.	3038
Pologne	"	.	.	.	3368	2783
Argentine	"	2305	2026	2070	2442	2914
Brésil	"	.	2111	1820	2140	2626
Uruguay	"	3105	.	2073	2295	2840
Paraguay	"	2564

Source: Voir tableau RFA-20

Tableau RFA-27

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION DE
 QUARTIERS AVANT DE BOVINS (CONGELES) PAR
 PAYS D'ORIGINE.

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	17583,3	27402,6	20320,5	5069,8	5187,5
dont: France	"	2197,4	15760,8	9315,6	130,4	333,8
CEE, totale	"	2197,4	15768,9	9384,9	148,1	508,0
Danemark	"	.	1286,7	1586,1	.	.
Irlande	"	.	.	.	493,3	.
Argentine	"	14862,9	9813,2	8549,5	2835,9	1287,5
Brésil	"	21,7	107,3	.	343,0	318,3
Uruguay	"	333,0	302,1	533,4	1246,4	3008,5
<hr/>						
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t	2076	2281	2198	2208	2575
France	"	2640	2618	2489	2753	3203
CEE, totale	"	2640	2619	2496	2829	3248
Danemark	"	.	1446	2001	.	.
Irlande	"	.	.	.	2822	.
Argentine	"	1993	1869	1934	2178	2672
Brésil	"	2258	1845	.	2034	3010
Uruguay	"	2132	1903	1920	2006	2386

Source: voir Tableau RFA-20.

Tableau RFA-28

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION
DE QUARTIERS ARRIERE DE BOVINS (CONGELES)
PAR PAYS D'ORIGINE.

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	10843,2	12450,3	17726,0	3503,1	1115,8
dont: France	"	734,9	5394,8	7814,3	801,4	8,0
CEE, totale	"	734,9	5404,0	7827,9	801,4	8,8
Danemark	"	.	520,4	1582,0	.	.
Roumanie	"	32,5	.	265,0	.	.
Argentine	"	9530,0	6284,6	7426,9	2068,8	658,3
Brésil	"	24,5	38,4	.	139,8	157,0
Uruguay	"	290,2	202,4	518,6	485,5	287,3
<hr/>						
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t	2180,	2501	2914	2742	2990
France	"	3407	3088	3816	4008	4625
CEE, totale	"	3407	3088	3817	4008	4886
Danemark	"	.	3463	2923	.	.
Roumanie	"	2246	.	1819	.	.
Argentine	"	2100	2093	2080	2351	3175
Brésil	"	2490	2109	.	2346	2248
Uruguay	"	1968	2036	1951	2433	2896

Source: voir Tableau RFA-20

Tableau RFA-29

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION DE MORCEAUX
DE VIANDE BOVINE (DESOSSES, CONGELES) PAR PAYS
D'ORIGINE

	Unités	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	23.740,9	32.696,5	34.840,7
dont : France	"	965,4	903,4	3.517,5
CEE, totale	"	965,4	915,2	3.585,7
Danemark	"	413,3	578,8	635,4
Roumanie	"	38,1	143,6	352,3
Argentine	"	8.819,5	21.927,5	21.965,8
Brésil	"	8.481,1	4.471,4	4.528,7
Uruguay	"	2.447,5	4.544,5	3.691,9
Paraguay	"	.	.	11,5
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t	2.692	3.263	4.423
France	"	4.138	5.506	4.735
CEE, totale	"	4.138	5.549	4.816
Danemark	"	5.855	5.995	6.619
Roumanie	"	3.360	4.812	5.538
Argentine	"	2.718	3.179	4.234
Brésil	"	2.560	3.067	4.896
Uruguay	"	2.588	3.027	4.024
Paraguay	"	.	.	3.391

Source : Voir Tableau RFA-20

Tableau RFA-30

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION DE FOIES DE GROS BOVINS ET DE VEAUX PAR PAYS D'ORIGINE.

	Unités	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	4652,3	5312,0	3784,4
dont: Pays Bas	"	202,1	238,0	215,6
UEBL	"	10,2	26,0	66,9
France	"	51,6	53,4	33,2
CEE, totale	"	263,9	317,4	395,7
Danemark	"	641,1	653,5	666,4
Tchecoslovaquie	"	35,5	35,4	20,8
Etats-Unis	"	95,4	90,1	724,7
Argentine	"	3500,1	3955,6	1837,1
Brésil	"	68,3	155,6	68,8
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t	1921	2104	2580
Pays Bas	"	3543	3878	4154
UEBL	"	3627	3500	4783
France	"	3953	3277	3735
CEE, totale	"	3626	3746	4225
Danemark	"	3694	3640	3406
Tchecoslovaquie	"	1915	2006	4337
Etats-Unis	"	3061	3385	2162
Argentine	"	1447	1725	2105
Brésil	"	1562	1690	2006

Source: Voir tableau RFA-20

Tableau RFA-31

PRIX A L'IMPORTATION DE PREPARATIONS ET CONSERVES
DE VIANDE BOVINE PAR PAYS D'ORIGINE

en DM/tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Prix moyen à l'importation</u>	3404	3309	3381	3561	3630
France	3980	3364	3766	3358	3094
UEBL	4612	8112	6713	7330	7918
Pays Bas	8488	8050	6924	6219	7336
Italie	2396	2310	2705	2737	2894
CEE,totale	4488	3978	4293	3984	4241
R. U.	3452	3254	3008	2977	3048
Irlande	3116	3139	2921	2775	3053
Danemark	2957	3195	2313	2706	3810
Yougoslavie	2701	2325	2498	2513	2701
Pologne	3188	3146	3195	3789	3866
Hongrie	2649	2786	2401	2259	2358
Roumanie	2936	2919	2863	3241	3060
Madagascar	.	.	4168	3648	3877
Kenya	3607	.	.	3600	4267
Argentine	3584	3974	4006	3752	4338

Source: Voir tableau RFA-20

Tableau RFA-32

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION
D'EXTRAITS DE VIANDE BOVINE PAR PAYS
D'ORIGINE

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	tonnes	1316,6	1066,5	1021,1	1045,5	1198,7
dont: Afrique du Sud	"	110,3	88,0	.	.	51,8
Angola	"	.	.	.	15,4	.
Kénya	"	24,2	.	.	17,5	.
Madagascar	"	.	.	.	10,3	.
Argentine	"	870,4	765,0	694,6	591,7	756,7
Brésil	"	136,4	35,6	63,3	240,7	236,6
Uruguay	"	24,8	41,7	22,4	105,8	10,2
Paraguay	"	103,6	120,5	144,2	46,1	63,3
Australie	"	1,4	.	86,5	16,1	62,0
N. - Zélande	"	38,6	12,0	8,1	.	17,2
<u>Prix moyen à l'importation</u>	DM/t	20349	17746	17371	16475	25206
Afrique du Sud	"	19073	18102	.	.	24247
Angola	"	.	.	.	16299	.
Kénya	"	28347	.	.	16400	.
Madagascar	"	.	.	.	16019	.
Argentine	"	19970	17508	17430	16640	24382
Brésil	"	18673	16798	16904	16012	28563
Uruguay	"	26169	18345	17500	16512	24902
Paraguay	"	22114	19046	17947	17462	23017
Australie	"	14286	.	16031	14783	28323
N. - Zélande	"	20596	17167	16790	.	15407

Source: Voir Tableau RFA-20

(1) en emballages de 20 kg ou plus

Tableau RFA-33

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE DE
MOUTON PAR PAYS D'ORIGINE

	en DM/tonne				
	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Prix moyen à l'importa-</u>					
<u>tion</u>	1873	1748	1867	2274	2417
CEE	6747	7818	8750	5816	6303
R. U.	4045	4754	4343	3887	4030
Irlande	1948	4682	.	3668	3871
Danemark	5769	2946	3665	4103	4000
Islande	.	2099	2221	2422	2500
Roumanie	.	.	3302	2817	3398
Argentine	1745	1629	1726	2021	2544
Uruguay	1423	1413	1607	2089	2199
Nouvelle-Zélande	1722	1654	1549	2185	2103

Source: Voir tableau RFA-20

BELGIQUE - LUXEMBOURG (U.E.B.L.)

Monnaie : Franc Belge / Franc Luxembourgeois

Cours officiel au 1.1.1974 : 48,65724 FB/FL = 1 uc (1)

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes

au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US

au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

**Ce rapport a été établi par M. A. WARNOD (SEDES, Paris)
à partir des données recueillies sur place et des informations
disponibles dans le courant de l'année 1973.**

SOMMAIRE

	Page
1 - GENERALITES	2
2 - TENDANCES DE LA PRODUCTION, DE LA CONSOMMATION ET DES ECHANGES DE VIANDE BOVINE	3
3 - DEBOUCHES OFFERTS PAR LE MARCHE BELGO-LUXEMBOURGEOIS	5
3.1. <u>Viandes de boeuf destinées à la consommation directe</u>	5
3.2. <u>Viandes de fabrication</u>	6
3.3. <u>Corned-beef et extrait de viande</u>	7
4 - CONCLUSIONS	8
5 - TABLEAUX	9

1 - GENERALITES

Pour la viande bovine, les habitudes de consommation en Belgique et au Luxembourg sont très comparables à celles que l'on observe en France. Le consommateur marque une très nette préférence pour les viandes à griller, à rôtir, délaissant les morceaux à bouillir ou à cuire en sauce de même que les conserves de viande. Comme l'Union Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.) ne dispose normalement pas de surplus exportables, étant demeurée au contraire jusqu'à présent importatrice nette de viande bovine, ses importations qui portent essentiellement sur des animaux vivants, sur de la viande de fabrication et même sur du corned-beef sont, comparées aux productions nationales respectives, relativement beaucoup plus importantes que les importations françaises. En chiffres absolus, les débouchés offerts par le marché belgo-luxembourgeois de la viande bovine se trouvent en définitive comparables à ceux offerts par le marché français.

Les tableaux BL 8 et 9 donnent les équilibres "Ressources - Emploi" pour les viandes ovines, caprines et porcines. Pour les premières, les consommations et les échanges portent sur des tonnages peu importants et stables. Par ailleurs, l'UEBL est exportateur net de viande porcine. Les types de viandes ne présentent donc pas d'intérêt dans le cadre de la présente étude traitant des possibilités d'exportation à partir des EAMA.

2 - TENDANCES DE LA PRODUCTION, DE LA CONSOMMATION ET DES ECHANGES DE VIANDE BOVINE

En Belgique, l'Institut National de Statistique procède chaque année à deux recensements, le 15 Mai et le 1er Décembre, ce qui permet de suivre de façon assez précise l'évolution du cheptel (voir tableau B.L. 1).

La Belgique ne possède pas, à l'instar de la France ou des Pays-Bas, de troupeaux spécialisés dans la production de viande de boucherie. L'ensemble du cheptel est élevé tant pour la production de lait que pour celle de viande. Jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise par les pouvoirs publics pour favoriser le développement de la production. En fait, le cheptel ne s'est accru que très lentement au taux moyen de 1 % par an durant la dernière décennie. Près de cent mille vaches de réforme ont ensuite été abattues de 1969 à 1971 tandis que l'on observait cependant dans le même temps une augmentation du nombre des taurillons. Le cheptel luxembourgeois quant à lui ne dépasse pas 155.000 têtes mais il est demeuré en progression régulière et il continue à répondre aux besoins de la consommation.

La production totale de viande bovine en Belgique (266.300 t d'équivalent carcasse en 1971 dont 27.600 t de viande de veau) s'est accrue cependant au rythme de 3,5 % par an au cours de ces cinq dernières années, du fait en particulier de l'accroissement des importations d'animaux vivants.

Les taurillons représentaient déjà, en 1971, 28 % du nombre total des animaux abattus.

Du fait de l'importance du solde importateur des bovins adultes vivants, solde qui en équivalent poids carcasse a été en moyenne de l'ordre de 15.000 tonnes jusqu'en 1972, les abattages effectués en Belgique couvrent sensiblement les besoins de la consommation.

Contrairement à la France, la Belgique reste importatrice nette de viande bovine, le déficit a toutefois tendance à s'amenuiser et la Belgique est même devenue en 1970 et 1971 exportatrice nette de viande de veau. Tandis que la consommation par habitant de viande de boeuf est plus importante en Belgique qu'en France (25 kg par an contre 21 kg environ, en 1971), la consommation de viande de veau n'atteint même pas 3 kg par an (8 kg en France).

Dans ces conditions le commerce extérieur de la viande en Belgique n'est que de faible ampleur. Il est toutefois plus important que ne le laisse supposer le faible pourcentage du solde importateur ci-dessus indiqué car la Belgique est exportatrice nette de viande fraîche ou réfrigérée (12.257 t en 1971) ; tandis qu'elle importe de fortes quantités de viandes congelées principalement destinées à l'industrie de transformation (11.693 t en 1971).

Comme en France, la production de viande bovine a diminué en 1972 et a du être compensée par un accroissement considérable des importations d'animaux vivants. Etant donné la pénurie qui sévissait sur le marché mondial, les prix ont augmenté dans des proportions sensiblement identiques. La recapitalisation du cheptel à laquelle on assiste déjà à la faveur de prix plus élevés, permet toutefois de penser que la production de viande bovine, surtout si elle était encouragée par les subventions prévues dans le cadre de la Communauté Européenne, devrait largement correspondre dès la campagne 1974 - 1975 aux besoins de la consommation. Malgré la hausse des prix, ceux-ci devraient continuer à s'accroître au rythme de 3,5 % par an, la production augmentant de son côté à un taux au moins égal, ce qui pourrait aboutir en définitive à une réduction des importations d'animaux vivants. Cependant si l'équilibre paraît devoir être réalisé au plan quantitatif, il n'en sera pas de même sur le plan qualitatif. La Belgique comme le Luxembourg resteront toujours importateurs de viandes de qualités destinées à la consommation directe et surtout de viandes maigres de fabrication.

3 - DEBOUCHES OFFERTS PAR LE MARCHE BELGO-LUXEMBOURGEOIS

3.1. Viandes de boeuf destinées à la consommation directe

Le bilan des échanges de viandes destinées à la consommation directe se trouve assez largement créditeur en faveur de l'UEBL comme l'indique le tableau ci-dessous :

en tonnes

	1969		1970		1971	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Viandes fraîches ou réfrigérées						
Carcasses (02 01 07)	1.005	3.125	634	4.390	1.170	4.428
Quartiers avant (02 01 09)	32	5.736	59	6.632	13	9.586
Quartiers arrière (02 01 11)	2.784	3.211	3.865	2.162	2.795	2.336
Total	3.821	12.072	4.558	13.184	3.978	16.350
Quartiers arrière congelés (02 01 19)	3.733	570	1.681	23	3.035	133

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

La majeure partie de ce commerce s'effectue dans le cadre d'échanges frontaliers. Il en va à peu près exclusivement ainsi des exportations belgo-luxembourgeoises mais non des importations de quartiers arrière, qui tant réfrigérés que congelés proviennent surtout d'Argentine. Ainsi, bien que l'UEBL exporte non seulement des quartiers avant mais aussi, en moindres quantités, des quartiers arrière frais ou réfrigérés, il y a place sur son marché pour des importations en provenance des pays d'outre-mer. Les conditions de prix deviennent alors déterminantes et en ce domaine, Madagascar dans le cadre de la préférence douanière dont bénéficie les EAMA, se trouverait grandement favorisé par rapport aux autres pays dont les exportations répondent également aux normes de la réglementation sanitaire existante.

3.2. Viandes de fabrication

Bien que les statistiques de production de l'industrie de transformation belgo-luxembourgeoise ne soient pas publiées, on peut estimer, d'après les renseignements obtenus, que cette production était de l'ordre de 100.000 tonnes en 1970 et se répartissait entre les produits suivants :

- jambon et épaules de porc	33.855 tonnes
- saucisses et saucissons	16.380 "
- viandes salées ou fumées	15.604 "
- pâté de foie	7.332 "
- autres préparations non en boîte	14.139 "
- conserves en boîte	16.760 "
<hr/>	
Total	104.070 tonnes.

Il s'agit bien sûr de la production de caractère industriel à laquelle s'ajoute une production artisanale d'importance au moins égale, le total s'élevant à 220.000 tonnes environ.

Cette production qui s'accroît au rythme de 7 % environ par an est essentiellement constituée de viande de porc. L'industrie de transformation utilise néanmoins pour la fabrication de corned-beef, de boeuf en sauce (carbonade flamande) de saucisses et de saucissons, 25.000 tonnes environ de viande de boeuf, qui doit être en grande partie importée. Les importations avaient légèrement diminué au cours des années 1969 et 1970 du fait de l'abattage des vaches de réforme qui fournissaient une partie des viandes maigres nécessaires à certaines fabrications. Les animaux de réforme ayant disparu, 50 % au moins de ces viandes maigres doivent être importées en provenance des divers pays fournisseurs d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay) et il en résulte une très vive tension sur les prix.

Au cours des années à venir, ce n'est cependant pas la consommation de ces produits traditionnels qui s'accroîtra le plus rapidement mais au contraire celle des plats cuisinés, soit sous forme de conserves en boîte soit sous forme de préparations surgelées, dont la consommation par habitant est déjà beaucoup plus importante qu'en France. Le marché belgo-luxembourgeois est jusqu'à présent essentiellement demandeur non seulement d'animaux vivants mais aussi de viande congelée destinée à l'industrie de transformation. Il se pourrait que des viandes précuites puissent également y trouver bientôt des débouchés.

3.3. Corned-beef et extrait de viande

La production belgo-luxembourgeoise de corned-beef est de l'ordre de 4.000 tonnes mais tandis que la consommation par habitant n'atteint en France que 100 g, elle s'élève dans l'UEBL à 600 g environ. De ce fait l'UEBL est importatrice nette de corned-beef. En 1971 les importations ont atteint 4.707 tonnes et les exportations 1.725 tonnes.

Une grande partie des échanges s'effectue dans le cadre intra-communautaire (49,3 % des importations en 1971). Toutes les exportations belgo-luxembourgeoises sont destinées aux pays voisins qui expédient de leur côté des quantités sensiblement supérieures de corned-beef vers l'UEBL. Par ailleurs l'UEBL reçoit du corned-beef des pays d'Amérique du Sud, notamment d'Argentine et du Brésil. Ses importations en provenance de la Somalie se sont par ailleurs largement accrues au cours de ces dernières années, 28 t en 1967, 869 t en 1971. Le corned-beef ainsi importé est généralement reconditionné et vendu sous une marque belge.

L'UEBL importe des quantités relativement importantes d'extraits de viande en emballages de plus de 20 kg, destinées par conséquent à être reconditionnées. Il s'est agit de 640 tonnes en 1971. Les tonnages importés proviennent pour une part des pays européens voisins mais surtout d'Amérique du Sud ; 23 tonnes ont également été importées de Madagascar.

4 - CONCLUSIONS

Il y a certes place sur le marché belgo-luxembourgeois pour des importations de quartiers arrière réfrigérés ou congelés destinées à la consommation directe, de même que pour des importations de corned-beef et d'extrait de viande.

L'UEBL a toutefois tendance à combler son léger déficit en viande de boucherie par des importations d'animaux vivants et à reconditionner par ailleurs sous des marques nationales le corned-beef et les extraits de viande qu'elle reçoit en grands emballages. C'est en fait sur la viande de fabrication maigre que portent ses véritables besoins d'importation. Etant donné la pénurie mondiale de viande de ce type, celle-ci peut être offerte à des prix rémunérateurs, la demande étant difficilement compressible et étant appelée à se développer parallèlement aux progrès de l'industrie de transformation.

5 - TABLEAUX

- B.L. 1 Composition du cheptel bovin en Belgique (1964-1971)
- B.L. 2 Evolution de la production en viande bovine en Belgique (1966 - 1971)
- B.L. 3 Consommation belge de viande bovine (1966-1971)
- B.L. 4 Commerce extérieur belge de viande bovine (1966-1971)
- B.L. 5 Importations de viande de fabrication par l'UEBL (1969-70-71)
- B.L. 6 Importations et exportations de corned-beef dans l'UEBL (1967-1971)
- B.L. 7 Approvisionnement en viande bovine de l'UEBL (1967-1971)
- B.L. 8 Approvisionnement en viande ovine et caprine de l'UEBL (1967-1971)
- B.L. 9 Approvisionnement en viande porcine de l'UEBL (1967-1971)

Tableau B.L. 1

COMPOSITION DU CHEPTEL BOVIN EN BELGIQUE
(recensement industriel)

	en nombre de têtes							
	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Veaux de moins de 3 mois	190.220	186.715	187.713	196.629	150.309	152.731	159.851	146.463
Veaux de 3 mois à moins de 1 an	534.031	556.959	538.055	527.110	595.817	596.676	609.216	584.070
Bovidés de 1 à moins de 2 ans								
- génisses	382.507	406.627	405.998	407.988	402.038	325.753	330.770	322.759
- autres (bouvillons et taurillons)	174.577	193.532	183.633	178.584	169.018	268.594	274.288	274.136
Bovidés de 2ans et plus								
- génisses	141.441	154.178	158.006	164.776	185.572	165.239	171.674	176.391
- vaches laitières	1.006.692	1.024.702	1.028.841	1.039.566	1.067.204	1.066.389	999.715	973.100
- autres	94.143	96.032	94.833	95.909	86.707	123.434	152.431	151.516
Total bovidés	2.523.611	2.618.745	2.597.079	2.610.562	2.656.665	2.698.816	2.697.945	2.628.435

Source : Institut National de la Statistique

Tableau B.L. 2

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE EN BELGIQUE

Année	Production de viande de gros bovins		Production de viande de veau	
	Nombre de têtes abattues	Equivalent poids carcasse (en tonnes)	Nombre de têtes abattues	Equivalent poids carcasse (en tonnes)
1966	730.678	202.102	251.984	20.502
1967	759.630	209.791	254.328	21.092
1968	756.042	212.109	267.436	22.691
1969	743.290	219.925	273.488	25.339
1970	766.262	231.716	281.050	26.501
1971	792.513	238.702	285.103	27.627

Source : Institut National de la Statistique.

Tableau B.L. 3

CONSOMMATION BELGE DE VIANDE BOVINE

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Gros bovins</u>						
Consommation totale en t.	206.574	214.388	220.472	224.754	233.676	241.263
Abattages indigènes	96,9%	97,9%	96,2%	97,9%	99,2%	98,9%
Solde importateur	3,1%	2,1%	3,8%	2,1%	0,8%	1,1%
Consommation (en kg/hab/an)	21,68	22,38	22,93	23,27	24,15	24,95
<u>Veaux</u>						
Consommation totale en t.	21.101	22.969	23.882	25.993	26.068	26.596
Abattages indigènes	97,2%	91,8%	95,0%	97,5%	101,7%	103,9%
Solde importateur	2,8%	8,2%	5,0%	2,5%		
Consommation (en kg/hab/an)	2,21	2,40	2,48	2,69	2,69	2,75

Source : Institut National de la Statistique

Tableau B.L. 4

COMMERCE EXTERIEUR BELGE DE VIANDE BOVINE

En tonnes

Année	Importations		Exportations		Solde	
	Viande fraîche ou réfrigérée	Viande congelée	Viande fraîche ou réfrigérée	Viande congelée	Viande fraîche ou réfrigérée	Viande congelée
1966	2.173	10.767	6.104	364	+ 3.931	- 10.403
1967	13.316	13.111	21.711	119	+ 8.395	- 12.992
1968	13.487	18.867	20.959	3.032	+ 7.472	- 15.835
1969	4.184	14.835	12.167	2.023	+ 7.983	- 12.812
1970	5.175	12.480	13.252	2.689	+ 8.077	- 9.791
1971	4.533	15.678	16.790	3.985	+ 12.257	- 11.693

Source : Institut National de la Statistique

Tableau B.L. 5

IMPORTATIONS DE VIANDE DE FABRICATION PAR L'UEBL

en Tonnes

	1969	1970	1971
Quartiers avant congelés (01 01 18)	555	236	286
Viande désossée congelée en quartiers (02 01 24)	9.017	9.500	11.047
Viande désossée congelée en morceaux (02 01 26)	870	750	628
Total	10.442	10.486	11.961

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

Tableau B.L. 6

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE CORNED-BEEF DANS L'UEBL

En Tonnes

Année	Importations				Expor- tations
	De la CEE	De la Somalie	D'autres pays	Total	
1967	1.228	28	1.115	2.371	558
1968	1.515	381	1.185	3.081	521
1969	1.915	556	1.901	4.372	1.331
1970	2.019	375	1.873	4.267	1.607
1971	2.325	869	1.513	4.707	1.725

Source : Office Statistique des Communautés Européennes

Tableau B.L. 7

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE BOVINE DE L'UEBL

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1 000 t	244	247	256	270	285
Importation	"	31	36	21	20	23
Exportation	"	23	27	15	17	22
Variation de stock	"	- 9	- 12	- 14	- 12	- 8
Consommation	"	261	268	276	285	294
Consommation par tête	kg/an	24,8	25,4	26,0	26,8	27,7
Taux d'approvisionnement	%	93,5	92,2	92,8	94,7	96,4

Sources : OCDE, CEE, Statistiques nationales

Tableau B.L. 8

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE OVINE ET CAPRINE DE L'UEBL

	Unité	1967	1968	1969	1971
Production	1 000 t	3	4	7	8
Importation	"	5	6	7	6
Exportation	"	-	2	5	6
Consommation	"	8	8	9	8
Consommation par tête	kg/an	0,8	0,8	0,9	0,8
Taux d'approvisionnement	%	37,5	50,0	77,8	100,0

Source : Cf. Tableau B.L. 7

Tableau B.L. 9

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE PORCINE DE L'UEBL

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1 000 t	346	378	385	430	552
Importation	"	37	29	45	30	47
Exportation	"	67	81	104	137	251
Consommation	"	316	326	326	323	348
Consommation par tête	kg/an	31,9	32,7	32,7	32,4	34,9
Taux d'approvisionnement	%	109,5	116,0	118,1	133,1	158,6

Source : Cf. Tableau B.L. 7

DANEMARK

Monnaie : Couronne Danoise

Cours officiel au 1.1.1974 : 7,57832 KR = 1 uc (1)

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes
au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US
au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

Ce rapport a été établi par le Dr H. KLEMM (IFO-Institut, Munich)
à partir des données recueillies sur place et des informations
disponibles dans le courant de l'année 1973.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT	2
2 - PROJECTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION	3
3 - REGLEMENTATION A L'IMPORTATION	5
4 - TABLEAUX	8

1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT (Tableaux DK - 1 à DK - 3)

Avec une production totale de viande d'un montant de 1.129.300 tonnes (1971) et une consommation totale de 310.800 tonnes, le Danemark présente un volume net d'exportations de 818.500 tonnes de viande de toutes sortes. Le taux d'approvisionnement global en viande se monte donc à 363 %. Jusqu'à présent donc en raison de restrictions quantitatives et relatives à la police vétérinaire, les importations étaient insignifiantes.

En ce qui concerne la viande bovine, du fait de la diminution du cheptel jusqu'en 1971, on constate une légère baisse de la production. Avec une consommation en faible hausse les excédents exportables ont ainsi diminué de façon continue, mais le pays demeure toutefois excédentaire. En 1971 sur la totalité des exportations, plus des deux cinquièmes concernent la viande de veau avec l'Italie comme premier client, un cinquième pour les bovins sur pieds destinés surtout à la R.F.A. et un cinquième pour la viande de boeuf et les produits carnés.

Pour la viande de mouton, le Danemark ne peut pas tout à fait se contenter de sa propre production. De même que sa production, la consommation est également en baisse (en 1971, il n'en fut consommé qu'environ 300 grammes par tête). Les importations ne portent que sur quelques centaines de tonnes par an.

Que ce soit en valeur absolue ou en valeur relative par rapport à la production, ce sont les exportations de porcs et de viande de porc qui sont les plus importantes. Presque les quatre cinquièmes de la production sont exportés, les exportations de bacon vers le Royaume-Uni prenant place devant les exportations de conserves et de viande fraîche, les premières vers les Etats-Unis et le Royaume-Uni, la dernière, avant tout, vers la Suède et l'Italie. La consommation par habitant est, au Danemark, restée au cours des cinq dernières années à un niveau relativement haut.

Correspondant à la situation de l'approvisionnement, en viande de porc et en viande de boeuf, le Danemark présente aussi un excédent d'abats comestibles. En 1971, sur une production d'environ 50.000 tonnes d'abats comestibles de porc et de boeuf, 15.000 tonnes furent exportées, vers le Royaume Uni et la R.F.A. en particulier et 35.000 tonnes consommées dans le pays. La consommation totale montre une légère tendance à la hausse.

2 - PREVISIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

D'après la situation de l'approvisionnement constaté pour la viande bovine et porcine, les prévisions ont surtout à montrer le niveau qu'atteindront à l'avenir au Danemark les excédents exportables. En ce qui concerne la viande de boeuf et de veau les diverses projections indiquent une diminution des exportations nettes jusqu'en 1980. D'après l'estimation de la FAO, avec la diminution de la production, les excédents exportables devraient encore en 1980 se monter à 82.000 tonnes ; d'après l'estimation du Conseil Scientifique auprès du Ministère Fédéral de l'Agriculture, ils devraient atteindre 88.000 tonnes avec une légère augmentation de la production.

Les récentes estimations de Oxexport, organisation agricole des débouchés pour les bovins et la viande bovine, envisagent une légère extension de la production de viande bovine par rapport à 1971. Cette augmentation est fondée sur l'augmentation du cheptel à laquelle on doit s'attendre après l'entrée du Danemark dans la CEE et sur le fait que l'engraissement des veaux fait de plus en plus place à l'engraissement des taureaux.

On s'attend pour 1980 à une production de viande de boeuf et de veau d'un montant de 255.000 tonnes, production qui, avec une consommation intérieure de 127.000 tonnes (5,3 millions d'habitants x 24 kg) permettra d'exporter 128.000 tonnes, c'est-à-dire les mêmes quantités qu'en 1970/71. Malgré la constance de ces excédents exportables, on peut escompter pour 1980 que les fabriques de produits carnés importeront jusqu'à 10.000 tonnes de viande bovine, nécessaires pour ne pas charger l'industrie danoise des produits carnés de frais d'achat plus élevés que ceux de leurs concurrents des autres pays de la CEE (importations de viande congelée bénéficiant du régime spécial de la suspension totale ou partielle du prélèvement). A l'heure actuelle l'industrie danoise n'utilise que 20.000 à 25.000 tonnes de viande bovine chaque année, c'est-à-dire environ 10 % de toute la viande transformée.

En ce qui concerne la viande de mouton, dont les importations sont insignifiantes en valeur absolue, on doit, en raison des faibles modifications du comportement des consommateurs constatées par les experts danois, s'attendre à un besoin d'importations plus ou moins constant.

L'évolution de la production de viande de porc fait elle aussi l'objet de jugements très divers. Alors que le Conseil Scientifique auprès du Ministère Fédéral de l'Agriculture ne prévoit qu'une augmentation de 10 % de la production entre 1970 et 1980, une équipe américaine a adopté pour la même période l'hypothèse d'une croissance d'environ 50 % (1). Les milieux danois spécialisés n'ont pas encore voulu se prononcer, car à cette époque les mesures transitoires à arrêter pour l'entrée de la CEE n'étaient pas encore fixées. Malgré ces incertitudes on peut admettre, que la situation de l'approvisionnement en viande de porc ne subira pas de modification fondamentale et qu'ainsi, il n'y aura pas lieu de recourir à l'importation.

(1) Ferris, Z. : The impact on U.S. agricultural trade of the accession of the United Kingdom, Ireland, Denmark and Norway to the European Economic Community, Michigan State University 1971, p. 179.

3 - REGLEMENTATION A L'IMPORTATION

Les considérations précédentes ont montré que l'évolution de la situation de l'approvisionnement sera sans influence sur les possibilités futures de débouchés sur le marché danois de la viande et des produits carnés. Ce seront presque exclusivement des facteurs institutionnels qui seront ici déterminants, c'est-à-dire, avant tout les changements des prescriptions antérieures restrictives en ce qui concerne le commerce extérieur - limitations quantitatives et interdictions d'importation pour des raisons de police vétérinaire - consécutifs à l'entrée du Danemark dans la CEE.

D'après la "notification relative à l'importation de marchandises, n° 489 du 15 Décembre 1970" une autorisation d'importation émanant du Ministère du Commerce était nécessaire pour les importations de :

- bovins vivants
- viande et abats comestibles de bovins et porcins (frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés, fumés) ainsi que de moutons (frais, réfrigérés, congelés)
- saucisses et autres produits carnés
- autres préparations et conserves de viande de boeuf et porc.

Cette obligation générale d'une licence sera, selon l'article 60 des actes sur les conditions d'entrée et l'adaptation des traités (1), remplacée, avec effet du 1er Février 1973, par les règlements CEE en vigueur, c'est-à-dire supprimée.

En outre, commence en 1973 d'une part l'égalisation progressive des prix agricoles et la suppression des frontières douanières entre la CEE à six et les nouveaux Etats membres, d'autre part l'adoption progressive du tarif douanier commun par les nouveaux Etats. Ceci signifie que les droits de douane danois, nuls jusqu'à présent pour les importations de viande de boeuf et de mouton, seront portés à 4 % au cours de 1973 pour les importations de viande bovine et à 8 % le 1er Juillet 1973 pour celles de viande de mouton en provenance des pays tiers. Selon l'article 110 des actes mentionnés cette hausse des droits ne s'applique pas aux Etats Africains Associés. L'égalisation des droits danois de douane antérieurs, de 24 % pour les importations de conserves de viande de boeuf, avec le tarif douanier commun entraîne, pour les importations de conserves en provenance des pays tiers au cours de 1973 une élévation des charges douanières, au taux du tarif commun, de 26 %.

(1) Journal Officiel des Communautés Européennes, Edition spéciale (15ème année, n° L 73) 27 Mars 1972.

Pour les importations d'extraits de viande de boeuf un premier abaissement de 4 % est prévu au 1.7.73, pour les conditionnements d'un contenu de 20 kg ou plus. Alors que pour les EAMA la hausse du tarif douanier pour les conserves de viande de boeuf est sans effet, les Etats Associés bénéficient de l'abaissement des droits pour les extraits de viande.

D'après la réglementation antérieure des importations du point de vue de la police vétérinaire, l'importation de viande au Danemark est interdite sans autorisation du Ministère de l'Agriculture. Il n'est délivré, sous réserve des résultats de l'examen en laboratoire, d'autorisation d'importation que pour la viande destinée à la ré-exportation et aux provisions des navires, mais pas pour celle qui serait destinée à être consommée au Danemark. Il existe une exception pour la viande de mouton, qui, pour être consommée au Danemark, peut être importée de Nouvelle-Zélande, d'Australie et d'Islande. Les conserves de viandes, sous réserve de l'examen en laboratoire, peuvent également, avec l'autorisation du Ministère de l'Agriculture, être importées en vue d'être consommées dans le pays. Les expéditions de ces marchandises doivent être accompagnées d'un certificat administratif du pays d'origine attestant que :

- la marchandise a été produite sous contrôle officiel ;
- il n'a été utilisé pour la fabrication que de la viande ou des produits carnés qui, par un contrôle officiel avant et après l'abattage ont été reconnus propres à la consommation humaine ;
- les ingrédients utilisés pour la fabrication sont sans restrictions utilisables dans l'alimentation humaine ;
- il n'a été ajouté aux marchandises aucun produit de conservation autre que du sel de cuisine.

Dans son commerce avec les Etats partenaires de la CEE le Danemark adopte, dès le 1er Juillet 1973, les réglementations en matière d'échange intracommunautaire d'animaux de l'espèce bovine et de viandes fraîches basées sur les directives 64/433/CEE du 26 Juin 1964. Cela signifie en principe que l'échange de ces marchandises sera libre. Comme dans le cas de la viande, cependant, il n'y a que les questions sanitaires (état des abattoirs, etc...) qui soient soumises à un règlement unifié, des restrictions ou des interdictions peuvent être apportées aux échanges par les différents pays en raison des réglementations nationales différentes en ce qui concerne les épizooties.

La directive 72/461/CEE (1) prévoit une unification à l'intérieur de la Communauté de ces réglementations relatives aux épizooties, les Etats membres devant mettre en vigueur pour le 1.1.74 les mesures nécessaires. Il a cependant été accordé au Danemark, comme au Royaume-Uni et à l'Irlande, un délai de transition expirant le 31 Décembre 1976 pour le maintien de ses prescriptions visant à empêcher l'introduction de la fièvre aphteuse et de la peste porcine. Malgré ces restrictions les milieux danois spécialisés s'attendent à partir du 1.7.73, non seulement à une extension des exportations de viande vers les pays partenaires, mais aussi à des importations plus actives en provenant. Faute toutefois d'expérience dans le passé, il n'est pas possible de faire des suppositions valables sur le volume prévisible de ces importations.

La même évolution est attendue pour les importations de produits carnés et de conserves, suite à la levée de l'obligation d'une licence ; cependant, ici aussi, et pour les mêmes raisons que pour la viande, les pronostics relatifs au volume et à l'origine de ces importations ne seront possibles qu'au bout d'un certain temps.

Alors que pour les échanges intracommunautaires on peut au moins indiquer une tendance, ce n'est absolument pas possible en ce qui concerne les futures importations en provenance des pays tiers. La directive 72/462/CEE, également en date du 12 Décembre 1972, relative au règlement sanitaire et de prévention des épizooties à l'importation de bovins et de porcins et de viande fraîche en provenance des pays tiers, prévoit pour le 1er Janvier 1976 l'unification des prescriptions pour la Communauté des Six, ainsi qu'un délai de transition pour le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande, ces pays pouvant conserver jusqu'au 31 Décembre 1977 leur réglementation nationale. Dans le cas du Danemark il n'est pas exclu que, avant la fin de la période transitoire, l'importation de viande bovine congelée pour l'industrie de transformation soit admise en provenance de quelques états d'Amérique du Sud considérés comme "sûrs" du point de vue des épizooties. Il est à peu près certain par contre qu'il ne sera pas admis d'importations de viande de porc pendant la période transitoire.

(1) Journal Officiel n° L 302 du 31 Décembre 1972.

4 - TABLEAUX

DK - 1 - Approvisionnement en viandes de boeuf et
de veau 1967 à 1971

DK - 2 - Approvisionnement en viande de porc
1967 à 1971

DK - 3 - Approvisionnement en viande de mouton
1967 à 1971

Tableau DK - 1

APPROVISIONNEMENT EN VIANDES DE BOEUF ET DE VEAU

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	263,0	265,4	257,7	226,9	230,6
Importations	"	0,1	0,2	1,0	0,1	0,4
Exportations	"	457,0	164,5	151,3	126,5	124,6
Variations des stocks	"	+ 3,3	- 2,5	- 7,7	+ 1,5	- 2,1
Destruction	"	1,5	1,2	1,0	1,0	1,1
Consommation	"	101,3	102,4	114,1	108,0	107,4
Consommation par tête	Kg/an	20,9	21,0	23,3	21,9	21,6
Taux d'approvisionnement	%	259,2	259,2	225,9	219,4	214,7

Source : Danmark Statistik : Statistiske Efterretninger Nr 34/1971,
23/1972 et évaluations personnelles

Tableau DK - 2

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE PORC

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	790,4	772,2	741,9	771,3	815,5
Importations	1.000 t	0,4	0,4	0,2	0,3	0,6
Exportations	"	598,0	601,7	572,1	586,8	630,9
Variations des stocks	"	+13,1	- 1,4	- 1,1	+11,5	+ 3,5
Destruction	"	4,4	4,2	4,3	5,1	5,7
Consommation	"	175,3	168,1	166,8	168,2	176,0
Consommation par tête	Kg/an	36,2	34,5	34,1	34,1	35,4
Taux d'approvisionnement	%	450,9	459,4	444,8	458,6	463,4

Source : voir tableau DK - 1

Tableau DK - 3

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE MOUTON

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	2,7	3,0	2,5	2,0	1,4
Importations	"	0,4	0,4	0,2	0,6	0,4
Exportations	"	0,1	0,4	0,3	0,1	0,1
Consommation	"	3,0	3,0	2,4	2,5	1,7
Consommation par tête	Kg/an	0,6	0,6	0,5	0,5	0,3
Taux d'approvisionnement	%	90,0	100,0	104,2	80,0	82,4

Source : voir tableau DK - 1

FRANCE

Monnaie : Franc Français

Cours officiel au 1.1.1974 : 5,55419 FF = 1 uc (1)

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes
au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US
au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

Ce rapport a été établi par Monsieur A. WARNOD (SEDES, Paris)
à partir des données recueillies sur place et des informations
disponibles dans le courant de l'année 1973.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1 - GENERALITES	2
2 - EVOLUTION RECENTE DU MARCHE FRANCAIS DE LA VIANDE BOVINE	3
2.1. <u>Production, consommation, échanges</u>	3
2.1.1. Cheptel français	3
2.1.2. Production et consommation de gros bovins	3
2.1.3. Production et consommation de veaux	4
2.1.4. Echanges extérieurs	4
2.2. <u>Efforts de développement de la production et leurs limites</u>	5
2.3. <u>Caractéristiques de la consommation française</u>	7
3 - NOUVEAUX FACTEURS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE BOVIN	10
3.1. <u>Nouveau système de garantie de prix</u>	10
3.2. <u>Amélioration de l'organisation des méthodes de production</u>	12
3.3. <u>Organisation de la croissance du secteur commercialisation et transformation</u>	13
4 - DEBOUCHES OFFERTS PAR LE MARCHE FRANCAIS	16
4.1. <u>Viandes destinées à la consommation directe</u>	16
4.2. <u>Viandes de fabrication</u>	17
4.3. <u>Conserves et autres produits élaborés</u>	20
4.4. <u>Extraits de jus de viande</u>	
5 - CONCLUSIONS GENERALES SUR LE MARCHE FRANCAIS	22
5.1. <u>Viande bovine</u>	22
5.2. <u>Viandes de mouton et de cheval</u>	24
6 - TABLEAUX	25

1 - GENERALITES

Au sein du Marché Commun de l'Europe des Six, la France occupe une situation particulière dans le domaine de l'élevage bovin. Selon les statistiques dressées pour l'année 1970, elle possède en effet, 43 % du cheptel de l'ancienne Communauté (22 sur 51 millions de têtes en 1971). Sa surface agricole utile par habitant s'élève à 68 ares alors que celle-ci n'est que de 40 ares pour l'ensemble des six pays. La France est de fait le seul pays exportateur net de viande bovine, et elle aurait semblé-t'il vocation à couvrir conjointement avec l'Irlande la majeure partie des besoins de la nouvelle Communauté de neuf pays. Malgré d'importants avantages naturels, la France toutefois est restée importatrice de quantités non négligeables de viande de boeuf et ses exportations n'ont pas sensiblement progressé ; production et consommation ne sont en fait développés à un rythme sensiblement identique. Il s'agit par conséquent, en premier lieu, d'examiner les causes de cette relative stagnation, puis de voir les facteurs nouveaux qui sont susceptibles de modifier la situation au cours de la présente décennie pour essayer enfin de définir à l'horizon 1980 les débouchés que pourrait malgré tout offrir le marché français aux exportations en provenance des EAMA ; certains développements seront consacrés aux autres types de viande (porc, mouton, cheval) dans la conclusion générale.

2 - EVOLUTION RECENTE DU MARCHÉ FRANÇAIS DE LA VIANDE BOVINE

2.1. Production, consommation, échanges

2.1.1. Cheptel français (tableau FR. 1)

L'élevage bovin qui fournit à la fois de la viande et du lait est d'une importance primordiale pour l'agriculture française puisque sa production représente environ le tiers de la production agricole nationale. Le cheptel que l'on peut évaluer en 1971 à 22 millions de têtes compte 9,7 millions de vaches reproductrices donnant chaque année naissance à un veau.

L'importance relative du cheptel français dans la Communauté des Six a une tendance à s'accroître légèrement au cours de ces dernières années car il n'a pratiquement pas été atteint par la baisse d'effectif qui a affecté les autres pays au cours de cette période. Il convient par ailleurs de noter que ce cheptel se trouve caractérisé par l'importance des races spécialisées dans la production de viande. Sur un total de 9.700.000 vaches reproductrices, 2.300.000 environ appartiennent à ces races spécialisées.

2.1.2. Production et consommation de gros bovins (tableau FR. 2, FR. 3)

Les abattages contrôlés de gros bovins ont eu tendance à s'élever au cours de ces dernières années passant de 3.397.000 en 1963 à 4.012.000 en 1971.

Les deux tiers des abattages sont constitués de femelles et ce pourcentage a plutôt tendance à augmenter tant du fait de la concentration des troupeaux par disparition des petits élevages que de la prime accordée à l'abattage des vaches de réforme. Par ailleurs, le rajeunissement des abattages de mâles, l'accroissement de la part des taureaux (ou taurillons) aux dépens de celle des boeufs marque la progression des méthodes d'élevage intensives.

Bien que le poids moyen des carcasses soit resté relativement stable au niveau de 290/300 kg, la production et la consommation de viande ont sensiblement augmenté au cours des dernières années du fait de l'accroissement des abattages. Il s'agit d'une part, de la production indigène contrôlée (PIC) égale à la somme des abattages contrôlés et du solde du commerce extérieur et, d'autre part, de la consommation indigène contrôlée (CIC) obtenue en tenant compte du solde des échanges extérieurs et des mouvements de stocks mais non de l'auto-consommation.

Elles sont passées respectivement :

- de 859.000 t (PIC) et 782.000 t (CIC) en 1963
- à 1.257.000 t (PIC) et 1.093.000 t (CIC) en 1971

Les statistiques pour l'année 1972 ne sont pas encore disponibles mais les services responsables estiment que la diminution de la production est sans doute de l'ordre de 5 %.

2.1.3. Production et consommation de veaux (tableau FR 4)

Le nombre de veaux abattus (4,4 millions en 1970) dépasse celui des abattages de gros bovins et le poids moyen des carcasses est progressivement passé de 75 kg à près de 90 kg de 1963 à 1971. Par rapport au nombre de têtes abattues, on compte deux tiers de mâles et un tiers de femelles. La production et la consommation contrôlées de viande de veaux sont passées :

- de 323.000 t (PIC) et 322.000 t (CIC) en 1963
- à 366.000 t (PIC) et 351.000 t (CIC) en 1971

2.1.4. Echanges extérieurs (tableaux FR 5, FR 6)

La France exporte une large partie de ses excédents sous forme d'animaux vivants et en particulier d'animaux maigres, veaux et jeunes bovins, destinés à l'engraissement. Le solde excédentaire a été en 1971 de 365.000 gros bovins et 446.000 veaux (17.000 en 1964 et 266.000 en 1969).

Elle est aussi exportatrice nette de viande fraîche réfrigérée ou congelée mais le solde exportateur a eu tendance à diminuer au cours des récentes années (105.000 t en 1968, 74.000 t en 1971 pour les gros bovins) tandis que ne cessait au contraire de s'accroître le nombre des animaux vivants exportés.

Le commerce extérieur de la viande de veau est beaucoup moins important et s'est équilibré dans chaque sens au niveau approximatif de 7.000 tonnes en 1971.

La caractéristique essentielle du commerce extérieur français des carcasses repose sur l'exportation d'avants qui fournissent des morceaux à braiser ou à bouillir et l'importation d'arrières qui donnent des morceaux à rôtir ou à griller. Toutefois la part des exportations d'avants dans les tonnages totaux exportés a continuellement regressé en cours des dernières années.

en tonnes de poids carcasse

Année	Exportations d'avants		Importations d'arrière	
		% (1)		% (2)
1968	103.409	77,4	18.171	63,7
1969	77.332	63,8	34.553	62,7
1970	57.163	48,5	40.785	62,4
1971	63.780	47,1	42.052	68,4

(1) % des tonnages totaux exportés

(2) % des tonnages totaux importés

Source : SCEES

2.2. Efforts de développement de la production et leurs limites

Au cours de la période 1963 - 1971, la production française de viande bovine est passée de 1.180.000 tonnes à 1.623.000 tonnes environ et s'est donc régulièrement accrue au rythme moyen de 4 % par an. Il s'agit d'un rythme très suffisant pour parer aux besoins grandissants de la consommation, mais non pour permettre à la France d'affirmer sur le plan européen sa vocation exportatrice ; seules ses exportations d'animaux sur pieds ont augmenté de façon spectaculaire au cours de ces dernières années. Il était de fait très délicat de poursuivre une politique résolument expansionniste sans risquer en même temps d'accroître les excédents de lait. Un grand nombre de mesures ont été prises toutefois, notamment dans le cadre de la loi d'orientation de 1962 et, plus récemment, dans celui du VI^e Plan pour agir sur une chaîne de production dont les nombreux maillons sont étroitement entremêlés. On ne pourra en donner ici qu'un bref aperçu.

Afin d'accroître en premier lieu le nombre de veaux disponibles, une réglementation sanitaire très rigoureuse a été adoptée en vue d'assurer une lutte efficace contre la brucellose ou avortement épizootique qui est responsable chaque année de la perte de un million de veaux avant la naissance, soit 10 % environ du nombre total des naissances. Des recherches ont en même temps été entreprises pour accroître le taux des naissances géme-laires. Les méthodes déjà expérimentées permettent d'obtenir 120 à 130 veaux pour 100 vaches traitées mais les problèmes posés par la généralisation de ces méthodes n'ont encore pas été tous résolus. Les travaux sur l'amélioration du matériel génétique ont été en même temps activement poursuivis mais les progrès et leur diffusion apparaissent très lents dans le domaine de la production bovine surtout lorsqu'on les compare à ceux réalisés pour le porc et les volailles.

Par ailleurs, diverses mesures de relance de la production sont intervenues. La "Loi sur l'élevage" avait notamment pour but d'aider au financement des constructions nécessaires au développement de la production de viande bovine. Le "plan de relance" mis en vigueur en France avait été précédé de mesures décidées par la Commission de Bruxelles afin de favoriser une résorption des excédents des produits laitiers et une augmentation de la production de viande. Il s'est agi en premier lieu de la prime d'abattage dont les modalités d'application pouvaient être nuancées dans chaque pays de la CEE selon les desiderata des Gouvernements. En France, le bénéfice de cette mesure a été réservé aux petits exploitants âgés dont le troupeau était en mauvaise situation sanitaire et 50.000 vaches de réforme seulement ont ainsi été abattues. Des primes à la reconversion ont par ailleurs été accordées aux exploitants agricoles ayant plus de 10 vaches laitières et qui s'engagent à ne plus vendre de lait dans un délai de six mois. Cette dernière mesure s'avérant insuffisante, on s'est également efforcé d'accroître les effectifs des jeunes bovins mâles disponibles pour la production de viande rouge et des primes ont été ainsi attribuées pour les animaux de plus de six mois, de même que pour les femelles appartenant aux races à viande, l'objectif à long terme étant d'arriver à la production de plus d'un million de taurillons mâles.

Dans le cadre des efforts réalisés pour organiser les marchés grâce à la création de groupements de producteurs, les pouvoirs publics ont enfin essayé d'instituer des contrats d'élevage entre ces groupements et le Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (FORMA) organisme public chargé de l'orientation et du soutien des marchés agricoles, en assurant aux souscripteurs des avantages non négligeables.

Des subventions ont en même temps été versées aux groupements de producteurs en vue de la prise en charge d'une partie de leurs frais de fonctionnement. Les dépenses nettes du FORMA consacrées au secteur de la viande sont toutefois restées assez modestes, ne correspondant en moyenne qu'à 2 % du total des dépenses faites pour le soutien et l'orientation des marchés.

Malgré la diversité des mesures prises en faveur de l'accroissement de la production de viande bovine, il est de fait que les aides au soutien du marché dont le montant dans l'ensemble de la Communauté des Six a quadruplé au cours de la dernière décennie ont été principalement consacrées aux produits laitiers et aux céréales, 4 % seulement des dépenses étant consacrées au secteur des viandes qui représente cependant 30 % des revenus agricoles.

Cette situation peut paraître d'autant plus paradoxale que face au déficit des viandes bovines, on assistait à une accumulation des stocks de blés et de beurre ainsi qu'à des excédents permanents de betterave. Ces produits, contrairement à ce qui se passait jusqu'à présent pour les viandes, disposent d'une solide organisation de marché avec de sérieuses garanties de prix à la production. La réglementation communautaire a de fait abouti à des distorsions de prix entre les produits agricoles. Une récente étude de la Commission a montré que le revenu moyen par personne active et par an était, en 1971, de 4.000 unités de compte environ pour la grande culture céréalière alors qu'il n'atteignait que 1.700 unités de compte pour l'élevage bovin. En tenant compte uniquement dans les deux cas des exploitations les mieux équipées et les mieux gérées, il apparaissait que le revenu dans le domaine de l'élevage bovin ne représentait plus que 55 % de celui obtenu dans les exploitations céréalières.

L'insuffisance de la rémunération des éleveurs de gros bovins, jointe en dernier lieu à la prime d'abattage des vaches laitières décidées au cours de l'hiver 1969-1970 a fini par créer une situation de pénurie qui s'est fait durement ressentir sur les prix au cours de l'année 1972. Tandis que les exportations d'animaux vivants ont continué à se développer, le cheptel de vaches qui s'était jusqu'alors stabilisé a commencé à subir une érosion tandis que les naissances de veaux ont marqué un ralentissement progressif au cours des deux dernières années. Cependant des efforts de recapitalisation du cheptel ont en même temps commencé à se manifester, les abattages de femelles se sont contractés et un nombre plus important de veaux ont été épargnés. Les prix maintenant plus attractifs sont de nature à infléchir les phénomènes de pénurie et à favoriser l'arrivée sur le marché des animaux épargnés depuis la fin de l'année 1971. Il est certain que le maintien de la situation antérieure n'aurait pas manqué d'entraîner à la longue une désaffection progressive à l'égard de l'élevage bovin.

2.3. - Caractéristiques de la consommation française

Tandis que la production de viande bovine s'accroissait au rythme de 4 % par an durant la période 1963-1971, la consommation, elle, passait dans le même temps de 1.100.000 tonnes à 1.445.000 tonnes, environ, ce qui correspond à un taux d'augmentation assez peu inférieur, soit 3,5 % par an. De fait, la consommation totale de viande en France qui était de 88 kg par habitant et par an en 1971, apparaît assez proche de celle des Etats-Unis (95 kg) et assez sensiblement supérieure à celle des autres pays de la Communauté (72 kg en Allemagne). La consommation française est essentiellement marquée non seulement par l'importance relative des viandes diverses (lapins, gibiers et abats) mais surtout par celle de la viande de veau qui atteint 8 kg par habitant alors qu'elle ne dépasse pas 1,5 kg aux Etats-Unis ; il s'agit d'une consommation triple de la consommation moyenne des autres pays de l'Europe des Six.

La consommation de viande de boeuf est au contraire partout en Europe de l'ordre de 20/25 kg et atteint près de 40 kg aux Etats-Unis.

L'importance de la consommation de veau de boucherie constitue un grave facteur de déséquilibre car elle apporte un frein au développement de la production de viande de boeuf. L'éleveur se trouve placé devant un choix assez complexe : en raison de la forte demande et, par conséquent, du prix élevé de la viande de veau, il préfère souvent livrer directement le veau à la boucherie plutôt que de le conserver en vue de son engraissement. Pour un nombre donné de veaux, plus il y a de veaux de boucherie et moins il y a de gros bovins produits, ce qui diminue évidemment le volume disponible de viande. La demande sans cesse grandissante de veaux de lait de la part des engraisseurs italiens n'a fait qu'aggraver la situation ; par contre, la consommation française de viande de veau sous l'influence de prix élevés n'a plus continué à progresser au cours des cinq dernières années.

De nombreux calculs ont été faits pour déterminer l'influence des variations de revenus et de prix sur le niveau de la demande. On admet généralement que l'élasticité revenu de la demande est d'environ 0,40 pour la viande de boeuf et de 0,80 pour la viande de veau. L'élasticité prix est négative et serait de - 0,65 pour la viande de boeuf et de - 1 pour la viande de veau. Les effets d'augmentations simultanées des revenus et des prix peuvent quelquefois s'annuler au niveau de la demande et c'est en tout cas ainsi que l'on s'est efforcé d'expliquer le maintien de la consommation de viande de boeuf à un niveau très peu inférieur à celui de l'année 1971 malgré la hausse considérable des prix survenue en 1972.

Cette hausse ayant toutefois atteint 23 % en monnaie constante, il semble néanmoins qu'il faille prendre en considération d'autres facteurs et, en particulier, les habitudes de consommation. En France, l'habitude de consommation des grillades de viande de boeuf apparaît très solidement ancrée et des hausses même très importantes de prix ne paraissent pas devoir détourner le consommateur vers d'autres types de viande dont l'utilisation s'est au demeurant déjà très largement accrue au cours des deux dernières décennies. Une baisse, très éventuelle, des prix serait donc susceptible d'entraîner une sensible augmentation de la consommation de viande, mais dans le sens d'une hausse des prix, au contraire, la demande s'avère peu élastique.

Le consommateur français dans toutes les couches de la population marque une préférence généralisée pour la viande grillée ou rôtie et ne saurait en général se passer de son beefsteak quotidien. Il en résulte une disparité anormale de prix entre les quartiers avant et les quartiers arrière, la sous-estimation des quartiers avant entraînant un prix élevé pour les arrières.

Toutes les campagnes entreprises avec le soutien des pouvoirs publics pour promouvoir la consommation des viandes en sauce, dès conserves de viande ou même de la viande hâchée sont restées jusqu'à présent sans résultats bien tangibles. La physionomie du commerce extérieur français de la viande bovine est donc resté inchangée, avec ses exportations de quartiers avant destinés soit à la consommation directe soit à l'industrie de transformation, ces exportations étant en partie compensées par des importations de quartiers arrière, et le solde exportateur demeurant toujours positif. C'est sur de telles bases qu'ont été établies les projections de la FAO qui prévoient pour 1980 un solde exportateur de 120.000 tonnes très peu différent en définitive de la moyenne enregistrée au cours de la période 1967 - 1971, soit 125.000 tonnes.

3 - NOUVEAUX FACTEURS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE BOVIN

Alors que l'élevage bovin a connu une relative stagnation au cours des cinq dernières années, de nouveaux facteurs propres à en assurer le développement sont maintenant entrés en jeu. Il s'agit des garanties de prix accordées aux éleveurs de la rationalisation des méthodes de production d'une part et de distribution d'autre part.

3.1. Nouveau système de garantie de prix

Le niveau du prix d'orientation fixé par le Conseil des Ministres de la Communauté régit, non seulement le régime des échanges extérieurs mais aussi celui des interventions sur le marché communautaire.

Le règlement prévoyait deux types d'interventions. Les unes facultatives lorsque le prix du marché communautaire descend au dessous de 98 % du prix d'orientation et qui peuvent être régionales et sélectives (en tenant compte pour la viande de l'application de coefficient relatif également à la qualité) ; les autres généralisées en cas de tendance nettement décelée, lorsque pendant une semaine le prix de marché communautaire descend en dessous de 93 % du prix d'orientation, l'intervention est automatique et s'étend alors à l'ensemble de la Communauté. En France, le soutien du marché dans le cadre de ces dispositions est assuré par la Société Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes (SIBEV) dont les interventions sont en fait restées très limitées au cours de ces dernières années en raison de la non répercussion de la dévaluation du franc sur les prix d'orientation.

Ce système d'intervention, avec les retards qu'il suppose dans son déclenchement, a toujours fait l'objet de très vives critiques de la part des éleveurs français qui n'ont pas manqué une occasion de souligner leur préférence pour un système de prix garanti, semblable à celui dont bénéficient les céréales de même que les produits laitiers, et fixé à un niveau en rapport avec ceux de ces derniers produits. Soutenue dans une certaine mesure par le Gouvernement français, cette position a généralement été combattue par les autres pays de l'Europe des Six où l'élevage bovin n'a pas la même importance qu'en France. Si des sacrifices particuliers ont été consenties en faveur des producteurs de céréales et de lait qui constituent l'immense majorité des cultivateurs, on a considéré qu'il ne convenait pas d'alourdir encore au profit des éleveurs la charge du soutien agricole au risque de créer des excédents et d'élever les prix au consommateur en fermant en même temps le marché communautaire aux importations des pays tiers.

Les viandes bovines constituent en effet pour l'industrie européenne une importante monnaie d'échange : des études faites notamment en Allemagne ont montré le dommage qui résulterait pour les pays exportateurs d'Amérique du Sud et surtout pour l'Argentine d'une fermeture progressive du marché européen.

Sous la pression constante des syndicats agricoles et de la Fédération Nationale Bovine qui se reclamaient du précédent historique de l'Office du Blé, organisme bénéficiant du monopole des achats à un prix garanti au producteur par campagne, le Gouvernement français a décidé au mois de Décembre 1972 la création de l'Office National Interprofessionnel du Bétail et des Viandes (ONIBEV). Ce nouvel organisme destiné à organiser et intensifier la production de viande en France, a surtout un rôle coordonnateur. Il se substitue cependant au FORMA pour l'ensemble de ses attributions concernant les viandes bovines et ovines.

Si l'ONIBEV constitue un organisme permanent de concertation au niveau interprofessionnel et s'il a pour mission d'améliorer l'organisation du marché, son objectif essentiel est d'assurer la sécurité des éleveurs grâce à l'application d'un système d'intervention permanent. Alors qu'il pouvait auparavant s'écouler un assez long délai entre le moment où le prix descend au dessous du niveau d'intervention (93 % du prix d'orientation) et celui où l'intervention se déclenche effectivement, tout éleveur doit désormais pouvoir vendre sa production à un intermédiaire agréé au prix d'intervention, les mesures d'application du système restant confiées à la SIBEV. Lors de la réunion du Conseil du 20 Décembre 1972, le Ministre français de l'Agriculture a obtenu le ralliement de ses partenaires européens au système de l'intervention permanente, les autres pays restant toutefois libres de ne pas appliquer ce régime à leurs propres producteurs. Ainsi se trouve désormais introduite la notion de prix garanti.

Reste maintenant à assurer la mise en application du nouveau système en faisant adopter en Avril ou Mai 1972 des prix d'orientation sans doute majorés, la disparité existant entre le niveau des prix de marché et celui du prix d'orientation rendant de fait inopérante l'ensemble de la réglementation communautaire. Les éleveurs français réclament pour leur part une augmentation de 30 % des prix d'intervention. Si l'on admet la nécessité d'une hiérarchie des prix garantis plus en rapport avec les prix de revient réels des divers pays, ce nouveau pas de la Communauté vers un régime autarcique en matière agricole n'est pas sans soulever de vives oppositions et il est par conséquent douteux que les augmentations de prix retenues dépassent sensiblement 10 à 15 %, tout au moins pour la campagne 1973 - 1974.

Par ailleurs, les aides directes à la production de viande bovine sous forme de prime d'encouragement seront considérablement augmentées. Parmi les mesures envisagées, il convient de citer :

- la prime à la génisse abattue après le premier vélage seulement. On estime qu'il pourrait naître ainsi 900.000 veaux supplémentaires par année d'application
- la prime aux veaux de plus de 6 mois issus de taureaux de race à viande. Pour l'ensemble de la Communauté, 4,5 millions d'animaux pourraient en bénéficier et le gain annuel net en viande serait de 150.000 tonnes
- la prime à la non commercialisation du lait qui serait accordée aux propriétaires qui s'engageraient pour 4 ans à renoncer à toute vente de lait et à détenir un cheptel bovin au moins équivalent au cheptel laitier de départ
- la prime d'encouragement aux agriculteurs qui auront établi un plan de développement de leur exploitation leur permettant de tirer 50 % de leur revenu brut des ventes de bovins et d'ovins.

Ces importantes subventions pourront utilement compléter le système des prix garantis.

3.2. Amélioration de l'organisation des méthodes de production

Jusqu'à présent les deux tiers de la production française de viande de gros bovins continuent à provenir des vaches réformées et dans un tel système les progrès sont difficiles à concevoir tant sur le plan technique que sur le plan de l'organisation du fait de l'atomisation de la production. Par contre, lorsqu'il s'agit de la production de taureaux (en fait de taurillons) des améliorations techniques importantes ont déjà pu être apportées dans le domaine de l'alimentation du bétail.

Les progrès techniques concernant la déshydratation des fourrages ont permis de revaloriser la production de luzerne qui, sous forme de foin, était perdue dans la proportion de la moitié environ, de même que celle d'un sous-produit, la pulpe de betterave. Par ailleurs, avec l'apparition de variétés hybrides, la culture du maïs s'est répandue dans toutes les régions traditionnellement céréalières et herbagères. Pouvant facilement être utilisé comme fourrage, le maïs a apporté à beaucoup de régions d'herbage la possibilité d'engraisser des animaux, possibilité qu'elles n'avaient pas toujours eu jusque là, en raison des difficultés de la récolte du foin. Le nombre élevé d'unités fourragères ainsi produites autorise un nombre élevé d'animaux à l'hectare.

La déshydratation est cependant une technique coûteuse. Le maïs fourrage est également un aliment à coût d'opportunité élevé qu'il faut rentabiliser au maximum avec des animaux ayant une forte vitesse de croissance : 1 kg/jour environ. Il a donc été nécessaire de rajeunir le troupeau et de produire des taurillons de 12 à 15 mois. Si l'on veut résumer les évolutions dues aux améliorations de l'alimentation du bétail, on peut dire que dans les régions herbagères, il y a eu rajeunissement de la production, substitution du taurillon au boeuf, tandis que dans les régions céréalières, très favorisées sur le plan des prix garantis, il y a eu soit suppression soit rajeunissement de l'élevage.

Le développement de méthodes d'engraissement modernes a nécessité en même temps de très sérieux efforts d'organisation. Sur ce plan, la France est jusqu'à présent demeurée en retard par rapport aux pays voisins. En Italie, 50 % de la production est déjà faite de jeunes taurillons ; ce pourcentage atteint déjà 35 % tant en Allemagne qu'au Royaume Uni et en Irlande. En France, les abattages de taurillons augmentent chaque année ; les dernières statistiques qui portent sur les trois premiers trimestres de l'année 1972 indiquent qu'ils représentent maintenant 10 % des abattages contrôlés.

Il est certain que le prix élevé des animaux maigres résultant de la forte demande de viande de veau en France, de même que le rapport de prix défavorable entre le prix des céréales secondaires et celui de la viande constitue un frein à la modernisation des méthodes d'élevage. Alors qu'aux Etats-Unis 1 kg de viande bovine sur pied représente la valeur de 16 kg de céréales, en France ce rapport n'est que 1 à 10. Les nouvelles méthodes d'engraissement des veaux "en batterie" avec de la poudre de lait obtenue à des prix subventionnés, et dans des conditions qui ne sont d'ailleurs pas exemptes de critiques sur le plan éthique, peuvent cependant faire du veau un produit moins rare. Un relèvement des prix d'orientation des bovins ainsi que des prix garantis qui en sont désormais le corollaire, sont par ailleurs, de nature à réduire la disparité de prix existant entre les céréales et la viande.

3.3. Organisation de la croissance du secteur commercialisation et transformation

En même temps que les pouvoirs publics s'efforçaient dans le cadre du VI^e Plan de promouvoir le développement de la production, ils cherchaient à moderniser le commerce de la viande dont les structures sont demeurées en France assez archaïques et à favoriser la concentration des industries de transformation afin de leur permettre d'affirmer leur vocation exportatrice.

D'ores et déjà, l'essor de la distribution en grande surface qui assure environ 15 à 20 % des ventes, de même que celui de la restauration collective a entraîné une rationalisation des circuits aux dépens des intermédiaires traditionnels. L'analyse de l'évolution qui est en cours et qui doit permettre à la France de rattraper son retard par rapport aux autres pays industrialisés déborde évidemment le cadre de cette étude. On en retiendra seulement les conséquences prévisibles sur le plan de la rationalisation de la consommation et de l'utilisation des ressources.

La modernisation de la distribution grâce au développement des grandes surfaces et du secteur des collectivités doit en premier lieu permettre une amélioration des systèmes de découpe et valoriser en même temps les sous-produits - ce que l'on appelle en y incluant également les cuirs et peaux - le cinquième quartier. Avec la multitude de petits abattoirs municipaux existants en France, au lieu d'un nombre réduit d'abattoirs de large capacité dans les régions productrices - et non auprès des centres de consommation comme l'abattoir de la Vilette - il était très coûteux d'assurer la transformation industrielle des sous-produits et de fabriquer par exemple de la farine d'os séchés, du plasma ou de la farine de sang qui sont utilisés dans l'alimentation du bétail.

Cette modernisation doit par ailleurs permettre le développement de la consommation de viande hachée et assurer ainsi une meilleure utilisation des carcasses et notamment des quartiers avant. Il est certain néanmoins que la viande hachée reste un produit fragile lorsqu'elle est vendue simplement réfrigérée ; une qualité souvent défectueuse due à son manque de fraîcheur a pu au début être responsable de la stagnation de la consommation qui serait susceptible de prendre un essor plus rapide si cette viande était vendue surgelée. Née en 1967 seulement l'industrie de la surgélation n'a fait encore que des progrès limités et la production de viande surgelée reste seulement de l'ordre de 5.000 tonnes par an. Si la grande majorité des foyers français (80 % environ) dispose d'un réfrigérateur, 5 % seulement sont équipés d'un congélateur, capable de conserver les produits surgelés, alors que cette proportion atteint 55 % en Suède et 35 % aux Etats-Unis. Le perfectionnement de l'équipement électro-ménager des foyers français apparaît comme la condition préliminaire à l'essor de l'industrie des produits surgelés.

Le développement de l'industrie de transformation est également de nature à favoriser l'utilisation des morceaux de viande des quartiers avant. A vrai dire cependant, cette industrie utilise principalement de la viande de porc.

Encore qu'il n'existe en ce domaine aucune statistique , on peut estimer que les besoins en viande de boeuf n'excèdent pas 75.000 à 80.000 tonnes par an. Les tonnages en cause n'augmentent qu'à un rythme réduit car la consommation française de conserves de viande de boeuf apparait stagnante tandis que la proportion de ce type de viande tend à diminuer dans la fabrication des saucisses et des saucissons. Seul est en rapide expansion le secteur des plats cuisinés dont la production est passée de 104.000 tonnes en 1967 à 226.000 tonnes en 1970 dont 212.000 tonnes sous forme de conserves et 14.000 tonnes sous forme de préparations surgelées.

L'industrie des plats cuisinés doit prendre une extension considérable au cours de la présente décennie puisqu'il est déjà prévu une production de 400.000 tonnes de conserves en 1975. On mesurera par ailleurs toute l'expansion que pourraient prendre les préparations surgelées lorsque l'on considère que leur consommation n'est encore que de 350 grammes par habitant alors qu'elle atteint 2,5 kg en Suède et 10 kg aux Etats-Unis. Toutefois il est à noter que les quantités de viande de boeuf qui entrent dans la composition des plats cuisinés restent relativement modestes.

4 - DEBOUCHES OFFERTS PAR LE MARCHE FRANCAIS

A la lumière des développements précédents, on passera successivement en revue les débouchés existants pour les trois grandes catégories de produits : viandes de boucherie destinées à la consommation directe, viandes de fabrication pour l'approvisionnement de l'industrie de transformation, conserves et produits élaborés.

4.1. Viandes destinées à la consommation directe (Tableau FR 7)

La France, grande exportatrice de quartiers avant n'importe pour la consommation directe que des quartiers arrière, généralement frais ou réfrigérés mais aussi congelés.

Ces importations qui sont passées de 37 000 t en 1969 à 45 000 t en 1971 (89 % du total en poids pour 1969 et 75 % pour 1971) portent essentiellement sur des quartiers arrière réfrigérés. Le mouvement de hausse des prix dont l'ampleur a été considérable en 1972, s'était déjà amorcé en 1971 favorisant sans doute le développement des importations de viande congelée (680 t en 1970, 8 492 t en 1971) dont les prix à la tonne sont de 300 à 400 unités de compte inférieurs à ceux des quartiers ou morceaux correspondants de viande réfrigérée. On observe de même des écarts de prix très importants en faveur des morceaux découpés : ils sont de l'ordre de 500 unités de compte la tonne par rapport aux quartiers arrière pour les morceaux désossés de viande réfrigérée.

En ce qui concerne les viandes fraîches ou réfrigérées, les deux tiers environ des quantités importées proviennent des autres pays de la Communauté Européenne : Allemagne Fédérale et secondairement, Pays-Bas et Royaume Uni. Pour les quantités restantes, il s'agit d'importations en provenance des grands pays producteurs d'Amérique du Sud (Argentine, Uruguay, Brésil) et aussi des pays d'Europe Orientale (Hongrie, Allemagne de l'Est). Les viandes congelées, elles, proviennent essentiellement des pays d'Amérique du Sud et pour de faibles quantités, des autres pays d'Europe. Les EAMA, eux, n'entrent pas dans les statistiques d'importations françaises en ce qui concerne ces types de viande.

De fait, parmi ces pays, seul Madagascar serait en mesure d'exporter vers la France des viandes de boucherie et il est d'ailleurs probable qu'un certain pourcentage des viandes désossées congelées généralement destinées à l'industrie de transformation, soit en définitive directement livré à la consommation.

4.2. Viandes de fabrication (tableau FR 8)

L'industrie française de transformation avec ses trois principaux secteurs (salaisons, charcuterie, conserves) apparaît encore peu développée par rapport à celle d'un certain nombre de pays voisins et traverse actuellement une difficile période de mutation. Le secteur salaison-charcuterie se distingue en particulier par son faible niveau de concentration. La production artisanale conserve une importance égale à la production industrielle proprement dite qui se trouve répartie entre 500 entreprises de toutes dimensions, les quatre entreprises leaders réalisant cependant 25 % du chiffre d'affaires global. Même dans les conditions actuelles, il s'agit néanmoins d'une industrie en expansion dont la production s'est élevée en 1971 à 430 000 t avec un chiffre d'affaires de près de 4 milliards de francs. Les statistiques des productions fournies par la profession distinguent les produits en conserves (77 000 t en 1971) des produits hors boîtes (353 000 t en 1971). La part des produits hors boîte dans la production globale est passée de 79 % en 1967 à 82 % en 1971.

Si le volume de la production des industries de transformation figurant dans ces statistiques s'est accru au rythme de 7% environ par an de 1967 à 1971, la progression de la production des plats cuisinés tant sous forme de conserve que sous forme de préparations surgelées a été nettement plus marquée. Seules parmi les plats cuisinés figurent dans les statistiques fournies par la Fédération Nationale de l'Industrie, la choucroute et les tripes. La gamme de ces préparations est en fait beaucoup plus étendue :

Production des plats cuisinés en France (en 1 000 t)

	<u>1966</u>	<u>1970</u>	<u>Accroissement moyen</u>
Pâtes farcies	21,8	69,3	33 % / an de 1966 à 1970
Cassoulet	29,7	46,0	11,4 % "
Sauces	10,9	20,2	16,5 % "
Haricots	12,7	14,3	3,0 % "
Viandes avec légumes	5,5	13,5	25,0 % "
Quenelles	7,3	12,6	14,5 % "
Autres légumes cuisinés	0,9	9,3	80,0 % "
Potages	4,6	11,1	24,0 % "
Divers	11,0	16,1	10,0 % "
	<hr/>	<hr/>	
	104,4	212,4	19,5 % "

Source : Revue Points de vente (N° 105 - Mars 1972)

La production des préparations surgelées, apparue en France en 1967, a atteint 68 200 t en 1970. Elles consistent surtout en légumes, fruits et produits de la mer mais les préparations cuisinées composées en grande partie de pâtes farcies de viande représentaient déjà 16 000 t en 1970. Les quantités de viande de boeuf, soit utilisées dans les plats cuisinés, soit mélangées avec des légumes ou avec des pâtes sous forme de raviolis et de cannellonis, ne sont encore que de quelques milliers de tonnes mais paraissent susceptibles de s'accroître rapidement avec l'essor de ces préparations. Les protéines végétales apparaissent toutefois susceptibles de concurrencer la viande dans ce secteur de production.

Dans l'industrie de transformation traditionnelle au contraire, les quantités utilisées paraissent plafonner autour de 70 000 à 80 000 T en dépit du développement de cette industrie. Tandis que la consommation de produits exclusivement composés de viande de porc est croissante (jambon, pâtés, rillettes, saucisses et saucissons), la proportion de viande de boeuf utilisée dans la préparation de certains produits à base de mélanges (saucisses de Strasbourg ou de Francfort, saucissons secs boeuf et porc, galantines) semble en diminution. Quant à la production de conserves à base de viande de boeuf et même de saucisson sec boeuf/porc, elle reste stagnante au travers de certaines fluctuations annuelles très marquées.

L'indice des productions de produits à base de viande de boeuf a varié de la façon suivante au cours des dernières années : (1)

	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1971</u>
Corned beef	100	94	103	92	128
Boeuf en daube	100	76	212	100	100
Conserves boeuf/porc	100	208	30	138	26
Saucisses boeuf/porc	100	99	102	112	104

L'industrie de transformation dont les prix de vente sont contrôlés s'efforce d'employer des matières premières peu coûteuses et utilise par conséquent des quartiers avant, voire même dans certains cas des bas morceaux ou des abats. Les disponibilités en quartiers avant sauf lorsqu'il s'agit d'animaux de réforme sont cependant constituées surtout de viande grasse, en principe impropres à la fabrication des produits à base de mélanges boeuf/porc. La graisse externe peut certes être éliminée mais il en résulte une forte augmentation du prix de la matière première. Ceci explique le maintien en France d'un important courant d'importation de viandes maigres, généralement congelées et désossées et qui, mélangées dans une plus ou moins grande proportion avec de la viande d'origine locale permettent de réduire le pourcentage de graisse au niveau compatible avec les diverses fabrications concernées.

(1) Source : Ministère de l'Agriculture - Division des Industries Alimentaires

L'analyse des positions douanières 0201 18 (quartiers avant de bovins congelés), 0201 26 (viande de bovin congelée en morceaux désossés) et 0201 24 (viande de bovin congelée désossée en deux blocs compensés sans filet) permet de suivre l'évolution de ces importations en dépit des modifications apportées depuis 1968 dans la nomenclature douanière (voir tableau FR 9).

Les quartiers de viande congelée destinés en principe à l'industrie de transformation sont brusquement passés entre 1968 et 1969 de 10 000 t à 15/18 000 t en raison principalement du développement des importations de quartiers compensés. Un des deux blocs de congélation étant constitué de quartiers arrière, il est probable que celui-ci a été directement livré à la consommation. C'est en fait entre 10 000 et 15 000 t qu'il convient de situer les besoins en importation de l'industrie de transformation. En valeur, l'accroissement a été plus marqué encore. La hausse des prix s'est encore accentuée en 1972 tandis que se réduisait l'écart de prix avec les viandes de boucherie importées. Les importations de viande maigre correspondent en effet à des besoins en grande partie incompressibles.

La part de Madagascar dans les approvisionnements qui n'était jusqu'à présent que de 10 à 15 %, la majeure partie des besoins étant couverts par l'Argentine, est passée en 1971 à plus de 30 %. Il est évidemment à craindre que la hausse des prix ait eu pour conséquence à Madagascar des abattages inconsidérés d'animaux jeunes en vue de l'exportation. Le marché français des viandes de fabrication offre sans doute à la production malgache des débouchés stables et rémunérateurs, mais en vue des débouchés beaucoup plus importants existant dans le secteur des viandes de boucherie, sans doute conviendrait-il pour ce pays d'accroître en toute priorité les ressources plutôt que de porter atteinte au potentiel du cheptel existant.

L'essor des fabrications de plats cuisinés sous forme en particulier de pâtes garnies peut enfin ouvrir des débouchés aux viandes précuites qui pourraient être produites par les EAMA. Certes il s'agit là d'un produit de valeur marchande peu élevée et qui, au demeurant, pourra éventuellement dans l'avenir être remplacé par des protéines végétales. Mais l'industrie de transformation est cependant toujours amenée à effectuer des mélanges entre les diverses matières premières dont elle dispose et s'efforce de rehausser la qualité de ses productions tout en maintenant ses prix de revient. A ce point de vue, les viandes précuites pourraient constituer un appoint intéressant pour l'industrie française, qui n'en a jusqu'à présent pas encore fait usage. Ainsi, pour les EAMA, il serait préférable de chercher d'abord à exporter sous forme de viande de boucherie les morceaux de plus grande valeur, vers les pays dont la réglementation sanitaire n'est pas aussi stricte que celle adoptée par la Communauté Européenne (les pays du Proche-Orient, du Moyen-Orient ainsi que les Antilles par exemple).

Les morceaux de deuxième choix précuits et congelés seraient ensuite susceptibles de trouver des débouchés intéressants auprès de l'industrie française à la condition bien entendu que la future réglementation communautaire ne se révèle pas d'une trop grande rigueur à l'égard de ces produits.

4.3. Conserves et autres produits élaborés (tableau FR 10, FR 11)

Manquant de la gamme des produits nécessaires à la préparation des plats cuisinés, de même que de la viande de porc qui sert de base à la fabrication des charcuteries et des saucissons, les possibilités d'exportation de produits élaborés des EAMA se limitent aux conserves de viande de type corned-beef, qui sont repris sous la rubrique douanière 1602 51 "Autres préparations et conserves contenant de la viande ou des abats de bovins". De fait, non seulement Madagascar, mais aussi la Somalie dont les exportations de viande ne peuvent s'effectuer que sous forme de conserves stérilisées, en livrent d'importantes quantités sur les marchés extérieurs.

La production malgache trouve des débouchés sur le marché français : tandis que la production française de corned-beef ne dépasse guère 15 000 t et se trouve en majeure partie exportée (14 600 t en 1971) non seulement vers d'autres pays de la Communauté Européenne (Allemagne Fédérale, Belgique) mais vers les destinations les plus diverses (Philippines, Grèce, Soudan, Zaire, Hong-Kong, etc...), la France continue néanmoins à en importer quelques milliers de tonnes (environ 4 000 t) provenant en majeure partie de Madagascar, de 2 000 à 3 000 t, soit de 70 à 84 % du total des importations suivant les années.

Alors que les prix des viandes destinées tant à la consommation directe qu'à l'industrie de transformation ont amorcé au cours des dernières années un fort mouvement de hausse, les prix du corned-beef, tant à l'exportation qu'à l'importation, sont restés stables. Le prix unitaire des importations françaises en provenance de Madagascar apparaît, pour les dernières années, légèrement supérieur (10 % environ) au prix moyen calculé sur l'ensemble des importations françaises.

Malgré la baisse des prix exprimée en monnaie constante, la consommation française de corned-beef demeure à peu près stagnante au niveau de 5.000 t environ.

Le corned-beef est généralement considéré comme un produit de médiocre qualité et, de fait, les matières premières qui entrent dans les fabrications françaises sont le plus souvent de choix inférieur. Il n'en est pas de même à Madagascar où il arrive que la majeure partie de la carcasse soit mise en conserve. Malgré la qualité intrinsèque très supérieure du corned-beef malgache, la prime dont il bénéficie est faible alors que les conserves de Madagascar contiennent à poids égal une proportion sensiblement plus importante de viande.

Le manque de sauce, de gelée ou d'ingrédients divers en fait un produit assez sec qui ne répond pas particulièrement au goût du consommateur français. C'est ainsi qu'au stade de la vente au détail, on relève pour les boîtes de 340 g des prix variant de 2,90 F à 4,00 F pour le corned-beef malgache (1) alors qu'ils varient de 2,40 F à 3,90 F pour le corned-beef français. Les différences de prix constatées dépendent semble-t-il davantage du type de magasin dans lequel il est vendu que de la qualité du produit lui-même. L'absence de réglementation internationale définissant les normes de fabrication du corned-beef est un grave désavantage pour Madagascar qui ne peut bénéficier du prix plus élevé que justifierait la qualité de sa production.

4.4. Extrait de jus de viande

La production d'extrait de jus de viande est étroitement liée à celle des conserves. Il s'agit le plus souvent d'un sous-produit du corned-beef mais dans les grands pays exportateurs d'Amérique du Sud, c'est au contraire l'extrait de jus de viande qui constitue le produit principal. En France, ces extraits ont été largement remplacés par des produits à base de protéines végétales d'un coût beaucoup moins élevé ; seules certaines marques continuent à utiliser de l'extrait de jus de viandes dans leurs préparations. Les importations sont en diminution régulière et n'ont plus atteint que 238 t en 1971, dont 4 t seulement en provenance de Madagascar, le coût unitaire du produit étant toutefois de 5 800 unités de compte la tonne. Les EAMA ne sauraient toutefois trouver en France un marché d'avenir pour une éventuelle production d'extraits de viande, liée à celle des conserves.

(1) Soit de 8,54 à 11,76 FF/kg net pour des prix départ usine Madagascar de 5,30 à 7,00 FF/kg.

5 - CONCLUSION GENERALE SUR LE MARCHE FRANCAIS

5.1. Viande bovine

Actuellement, en France, l'économie de la viande bovine apparaît encore comme fort peu rationnelle et reste marquée d'évidentes anomalies ; il suffit de rappeler :

- la consommation exagérée de viande de veau
- l'importance croissante des exportations d'animaux maigres
- le nombre encore relativement faible des exploitations modernes spécialisées dans l'engraissement des jeunes bovins
- la préférence exclusive du consommateur français pour les morceaux à rôtir
- la longueur des circuits de commercialisation traditionnels
- le développement encore insuffisant de l'industrie de transformation.

La relative pénurie qui a sévi non seulement en France mais aussi sur le plan européen et même mondial a entraîné une hausse des prix qui est susceptible de donner une impulsion nouvelle aux méthodes d'élevage modernes en rétablissant notamment une plus juste hiérarchie des prix entre les céréales et la viande bovine ; les producteurs de viande vont également bénéficier désormais de prix garantis ainsi que d'importantes subventions. Le développement de filières plus modernes de distribution telles que groupements de production, industriels de la viande, collectivités et grandes surfaces, est par ailleurs de nature à réduire les frais intermédiaires. La mutation des industries de transformation est enfin susceptible d'entraîner une meilleure utilisation des ressources, notamment sous forme de viande hachée, de plats cuisinés et même de sous-produits destinés à l'alimentation du bétail. L'évolution en cours doit donc amener la France à satisfaire globalement ses besoins en viande bovine et à affirmer tout au moins au plan européen sa vocation exportatrice.

Il s'agit cependant d'un mouvement de longue haleine qui ne manquera pas de se heurter à des contraintes de production et de consommation de même qu'aux situations acquises dans le domaine de la commercialisation et de la distribution. Au cas où les Etats Africains et Malgache Associés réussiraient à développer leurs ressources au point de pouvoir créer un important mouvement d'exportation vers l'Europe, peut-être ne retrouveront-ils pas toutefois sur le marché français les conditions particulièrement favorables qui y prévalent dans la conjoncture présente. Toutefois, quelle que soit l'importance future de ses excédents exportables, le marché français demeurera demandeur de deux catégories de produits :

- d'une part, de viandes à griller présentées sous une forme aussi élaborée que possible, les débouchés des viandes réfrigérées emballées sous vide étant susceptibles de prendre une extension considérable dans le secteur de la restauration et des collectivités,
- d'autre part, de viandes maigres congelées permettant à l'industrie de transformation d'effectuer les mélanges convenables avec les viandes plus grasses abondamment disponibles. Cependant, il apparaît que pour ce type de viande les possibilités d'importation mises en lumière par l'étude du Centre du Commerce International CNUCED/GATT restent limitées. Certes, il s'agit d'un produit dont les besoins sont en grande partie incompressibles et qui, dans le climat actuel de pénurie atteint par conséquent des prix intéressants. Mais, étant donné l'abondance des ressources en viande de quartiers avant, les besoins ne sont en France que de l'ordre de 10 à 15 000 t/an et ne s'accroissent par ailleurs que lentement.

Etant donné les directives sanitaires adoptées sur le plan communautaire, seul parmi les EAMA, Madagascar se trouve en mesure d'exporter vers le marché français des produits traités par le froid.

Ses exportations vers la France qui ont à peu près doublé en volume de 1965 à 1971 ont dépassé 8 000 t cette dernière année. Il s'agit cependant pour une large part de corned-beef et, par ailleurs, de viande maigre congelée en morceaux

Dans le cas principalement où la réouverture du canal de Suez permettrait l'exportation de viandes réfrigérées, la République Malgache serait en mesure de valoriser considérablement sa production bovine en organisant de façon rationnelle les méthodes d'élevage de même que la commercialisation des deux types de produits demandés sur le marché français.

Les possibilités actuelles d'exportation des pays d'Afrique Continentale sont beaucoup plus limitées et concernent essentiellement les conserves stérilisées, produit dont le prix de revient est grevé de frais d'emballage considérables et dont le marché français n'est au demeurant pas demandeur. Au cas où la future réglementation communautaire le permettrait, il pourrait toutefois être envisagé d'exporter à partir des EAMA des viandes congelées précuites susceptibles d'être utilisées pour la préparation des plats cuisinés, voire même en ce qui concerne certains abats pour celle d'aliments pour chiens et chats. Le produit exporté atteindrait naturellement une beaucoup plus grande valeur dans le cas où, fabriqué de morceaux de viande de premier choix, il pourrait être exporté simplement réfrigéré sous forme de jambon de boeuf (luncheon beef). Les débouchés pour ce produit destiné à la consommation directe sont actuellement très limités sur le marché français, mais pourraient se développer dans le secteur des collectivités.

5.2. Viandes de mouton et de cheval

Les débouchés offerts par le marché français n'intéressent cependant pas exclusivement la viande de boeuf. Si la France, grand producteur de céréales secondaires peut en important par ailleurs des tourteaux assurer presque totalement son auto approvisionnement en viande de porc et en viande de volaille, il n'en va pas de même en ce qui concerne les viandes de mouton et de cheval pour lesquelles le déficit va en croissant depuis le début de la dernière décennie.

Alors que production et consommation de viande de mouton s'équilibraient en 1960 au niveau de 110/120 000 t/an, la consommation dépasse maintenant 150 000 t alors que la production est au contraire restée stagnante. Avec des besoins de l'ordre de 3 kg par habitant, la France est de fait le principal consommateur de viande de mouton de l'Europe des Six et doit avoir de plus en plus largement recours à des importations. Jusqu'à présent aucune réglementation communautaire n'a été adoptée en ce qui concerne la viande de mouton. Les mesures actuellement à l'étude, en vue notamment de favoriser l'élevage dans les régions de montagne, amèneront sans nul doute un accroissement de la production et une réduction du déficit.

En tout état de cause, la viande de mouton réfrigérée ou congelée des pays africains se heurte aux mêmes interdictions sanitaires que la viande bovine. L'industrie de transformation pourrait néanmoins être intéressée par des importations de viandes précuites. Parmi les nouvelles préparations de plats cuisinés en conserve, le couscous à la viande de mouton paraît avoir en effet un avenir prometteur.

La consommation de viande de cheval est également en accroissement et atteint 1,8 kg par habitant. L'approvisionnement n'étant assuré que dans la proportion de 60 % par la production locale doit être complété par des importations, composées dans la proportion des trois quarts par des animaux vivants et d'un quart par de la viande d'équidés. Si l'importation d'animaux vivants en provenance des pays d'Afrique tropicale ne peut être envisagée toujours pour des raisons sanitaires, il n'en va pas de même de la viande de cheval qui, contrairement aux viandes bovines, et ovines, n'offre pas de risques de contamination. De fait, il est importé en France par fret aérien jusqu'à 5 tonnes par semaine de carcasses réfrigérées en provenance du Niger. La viande ainsi importée est désossée et vendue sous forme de viande de boucherie en emballage sous vide, les bas morceaux entrant en mélange avec du porc et du boeuf dans la fabrication de saucisses, mortadelles et cervelas. Les besoins croissants du marché français en viande de cheval permettraient également d'ouvrir d'intéressants débouchés à d'autres Etats Africains et Malgache Associés.

6 - TABLEAUX

FR. 1	Evolution des effectifs du cheptel bovin français
FR. 2	Répartition des abattages par types d'animaux
FR. 3	Evolution des tonnages de viande de gros bovins produite et consommée
FR. 4	Evolution des tonnages de viandes de veau produites et consommées
FR. 5	Evolution du commerce extérieur français d'animaux vivants
FR. 6	Evolution des échanges de viandes fraîches et congelées
FR. 7	Importations françaises de viandes destinées à la consommation directe
FR. 8	Evolution des fabrications industrielles de produits carnés en France
FR. 9	Importations françaises de viande de fabrication
FR. 10	Importations et exportations françaises de corned-beef
FR. 11	Valeur des importations et des exportations françaises de corned-beef

Tableau FR. 1

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL BOVIN FRANCAIS

En 1.000 têtes

Année	Cheptel français		Effectif total du cheptel de la C. E. E.
	Effectif total	dont vaches reproductrices	
1964	20.244	9.340	48.522
1967	21.680	9.400	51.668
1968	21.896	9.610	52.657
1969	21.719	9.810	52.395
1971	21.803	9.700	50.734

Source : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques
(SCEES) - Ministère de l'Agriculture - Paris

Tableau FR. 2

REPARTITION DES ABATTAGES PAR TYPES D'ANIMAUX

En 1.000 têtes

Année	Taureaux	Boeufs	Femelles	Total
1963	169	1.027	2.201	3.397
1964	152	991	2.000	3.143
1965	155	1.0101	2.068	3.233
1966	199	1.053	2.169	3.421
1967	214	1.159	2.380	3.753
1968	257	1.059	2.583	3.899
1969	263	907	2.582	3.752
1970	290	869	2.706	3.865
1971	348	925	2.738	4.011

Source : SCEES - Notes de conjoncture de la production bovine

Tableau FR. 3

EVOLUTION DES TONNAGES DE VIANDE DE GROS BOVINS
PRODUITE ET CONSOMMEE

En 1.000 t.

Année	P. I. C.	C. I. C.	Solde
1963	858,8	781,7	+ 77,1
1964	918,0	895,0	+ 23,0
1965	947,8	909,0	+ 38,8
1966	1.009,2	963,4	+ 45,8
1967	1.116,5	989,2	+ 127,3
1968	1.191,1	1.035,7	+ 155,4
1969	1.151,6	1.071,8	+ 79,8
1970	1.183,1	1.081,3	+ 101,8
1971	1.256,9	1.092,8	+ 164,1

P. I. C. : Production Indigène contrôlée

C. I. C. : Consommation indigène contrôlée

Source : Notes de conjoncture SCEES

Tableau FR. 4

EVOLUTION DES TONNAGES DE VIANDES DE VEAU
PRODUITES ET CONSOMMEES

En 1.000 tonnes

Année	P. I. C.	C. I. C.	Solde
1963	322,7	322,0	+ 0,7
1964	306,9	306,0	+ 0,9
1965	313,2	307,7	+ 5,5
1966	326,5	319,6	+ 6,9
1967	350,4	340,7	+ 9,7
1968	364,8	353,4	+ 11,4
1969	355,5	361,2	- 5,7
1970	360,3	357,6	+ 2,7
1971	366,3	351,1	+ 15,2

Source : SCEES - Notes de conjoncture

Tableau FR. 5

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR FRANCAIS
D'ANIMAUX VIVANTS

En nombre de têtes

Année	Gros bovins			Veaux		
	Export.	Import.	Solde	Export.	Import.	Solde
1964	122.481	816	121.665	31.600	14.400	17.200
1965	98.412	1.233	97.179	99.800	2.300	97.500
1966	70.405	7.079	63.326	61.600	700	60.900
1967	120.582	5.680	114.902	80.400	6.100	74.300
1968	210.836	10.172	200.664	188.400	11.300	197.100
1969	204.859	11.732	193.127	305.400	39.600	265.800
1971	375.320	10.174	365.146	468.600	22.600	446.000

Source : SCEES - Notes de conjoncture

Tableau FR. 6

EVOLUTION DES ECHANGES DE VIANDES FRAICHES
ET CONGELEES

En tonnes de poids carcasse

Année	Exportations	Importations	Solde
1968	133.575	28.522	105.053
1969	121.163	55.102	66.061
1970	117.814	65.336	52.478
1971	135.320	61.069	74.251

Source : SCEES

Tableau FR. 7

IMPORTATIONS FRANÇAISES DE VIANDES DESTINÉES
A LA CONSOMMATION DIRECTE

Q = en tonnes
V = en 1 000 unités de compte
V. u. = en unités de compte
la tonne

	1969			1970			1971		
	Q	V	V. u.	Q	V	V. u.	Q	V	V. u.
<u>Viandes fraîches ou réfrigérées</u>									
Carcasses (020107)	208	218	1 048	178	213	1 196	1 101	1 486	1 350
Quartiers arrière (020111)	32 964	42 845	1 300	40 106	51 590	1 285	33 560	48 515	1 446
Morceaux non désossés (020113)	577	813	1 406	536	889	1 658	566	1 024	1 815
Morceaux désossés (02010)	1 498	2 636	1 755	1 739	3 098	1 780	1 142	2 199	1 928
Sous-total	35 247	46 512		42 559	55 790		36 369	53 224	
<u>Quartiers arrière congelés</u> (020119)	1 742	1 617	928	680	587	863	8 492	9 420	1 109
Total	36 989	48 129		43 239	56 377		44 861	62 644	

Source : Communauté Européenne - Statistiques du Commerce Extérieur

Tableau FR. 8

EVOLUTION DES FABRICATIONS INDUSTRIELLES DE PRODUITS
CARNES EN FRANCE

En 1.000 tonnes

	1967		1969		1971	
	Hors boîte	En boîte	Hors boîte	En boîte	Hors boîte	En boîte
<u>Salaisons</u>						
Jambon cru	49,9		58,1		64,9	
Jambon cuit	66,5	6,0	82,4	5,5	95,7	5,6
<u>Charcuteries</u>						
Pâtés, galantines et rillettes	32,7	26,2	41,0	25,1	46,9	22,2
Saucisses		2,6	26,2	3,2	33,0	3,9
Saucissons cuits, morta- delles, andouillettes, boudins	52,7		35,7		40,5	
<u>Saucissons secs</u>						
Pur porc	31,8		39,4		44,6	
Mélange boeuf et porc	22,4		25,5		23,8	
<u>Conserves de viande</u>						
Pur porc		3,1		3,8		3,3
Boeuf/porc (luncheon meat)		2,9		1,9		0,3
Corned-beef (y compris boeuf à la gelée, luncheon beef et museau de boeuf)		12,5		12,2		16,9
Boeuf en sauce ou en daube		0,8		1,0		1,0
<u>Plats cuisinés</u>						
Choucroute garnie)	2,5	13,7	0,9	11,3	1,1	15,7
Tripes et similaires (2,1	7,6	2,3	8,4
Total	258,5	67,8	311,3	71,6	352,8	77,3
Total général	326,3		382,9		430,1	

Source : Fédération Nationale de l'Industrie de la Salaison de la Charcuterie en gros et des conserves de viande.

Tableau FR. 9

IMPORTATIONS FRANÇAISES DE VIANDE DE FABRICATION

Q = en tonnes

V = en 1 000 unités

V. u. = en unités de compte la tonne

	1967			1968			1969			1970			1971		
	Q	V	V. u.	Q	V	V. u.	Q	V	V. u.	Q	V	V. u.	Q	V	V. u.
- Quartiers avant congelés							81	36		43	23		65	68	
- Viande congelée désossée en quartiers compensés dont en provenance. Madagascar Argentine	1 037	708	685	81	65	825	9 096	5 397	595	6 423	5 266	819	3 531	3 357	950
- Viande congelée en morceaux désossés dont en provenance Madagascar Argentine	8 932	9 053	1 013	8 990	8 546	950	8 558	9 384	1 048	9 843	12 279	1 248	11 966	17 857	1 500
	1 809	1 549	857	1 185	1 077	910	405	458	1 131	1 324	1 593	1 203	3 004	3 570	1 189
	6 326	6 674	1 058	6 816	6 480	950	7 545	8 293	1 098	7 720	9 805	1 270	6 504	11 448	1 683
Total	9 969	9 761		9 071	8 611		17 735	14 817		16 309	17 568		15 562	21 282	

Source : Communauté Européenne - Statistiques du Commerce Extérieur.

Tableau FR. 10

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANCAISES DE CORNED-BEEF

Année	Importations			Exportations
	de Madagascar	d'autres pays	Total	
1965	2 239	140	2 379	8 178
1966	2 204	514	2 718	9 260
1967	2 064	135	2 199	11 974
1968	2 442	413	2 855	10 364
1969	2 463	1 473	3 936	8 540
1970	2 813	1 173	3 986	10 628
1971	3 002	837	3 839	14 592

Source : Communauté Européenne - Statistiques du Commerce Extérieur

Unités : en tonnes

Tableau FR. 11VALEUR DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS
FRANCAISES DE CORNED-BEEF

V : 1.000 unités de compte
V. u. : unités de compte la tonne

Année	Importations (CAF)				Exportations (FOB)	
	Total		Dont en provenance Madagascar		V	V. u.
	V	V. u.	V	V. u.		
1969	3 558	904	2 462	1 000	6 128	718
1970	3 585	900	2 757	978	7 727	728
1971	3 578	930	3 103	1 023	10 303	706

Source : Communauté Européenne - Statistiques du Commerce Extérieur

IRLANDE

Monnaie : Livre Irlandaise

Cours officiel avant flottement (22.6.1972) : 0,41666 £ irl = 1 uc (1)

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes

au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US

au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

Ce rapport a été établi par Melle L. GRUNEWALD (IFO-Institut, Munich)
à partir des données recueillies sur place et des informations
disponibles dans le courant de l'année 1973.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT	2
1.1. <u>Viande bovine</u>	2
1.2. <u>Viandes de moutons et d'agneaux</u>	2
1.3. <u>Viande de porcs</u>	2
2 - PREVISIONS	4
2.1. <u>Viande bovine</u>	4
2.2. <u>Viande de mouton et d'agneau</u>	6
2.3. <u>Viande de porc</u>	6
3 - REGLEMENTATIONS A L'IMPORTATION	7
4 - CONCLUSIONS	8
5 - TABLEAUX	9

1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT (Tableaux IR - 1 à IR - 5)

Pour toutes les catégories de viandes, l'Irlande a une production supérieure à la consommation intérieure. Son entrée dans la CEE devrait accentuer encore cette situation excédentaire. On ne peut donc pas s'attendre, pour l'avenir, à des importations notables de viande de la part de l'Irlande.

1.1. Viande bovine

Le plus fort excédent est constitué par la viande bovine. La production moyenne annuelle a été d'environ 350.000 tonnes entre 1967 et 1971. Sur ce total, 16 % seulement a été destiné à la consommation intérieure. Les exportations de bétail sur pieds jouent toujours un rôle important dans l'ensemble des exportations dont le total est de l'ordre de 300.000 tonnes de poids carcasse. On doit s'attendre pour les prochaines années à une forte augmentation de la production et des exportations, car en vue de débouchés très larges et de prix plus élevés, consécutifs à l'entrée du pays dans la CEE, les éleveurs irlandais ont sensiblement développé leur cheptel. De juin 1967 à juin 1972 le cheptel bovin atteignant 6 millions de têtes, a augmenté de 15,6 %

1.3. Viande de porc

Pour la viande de porc, l'Irlande se trouve dans une situation excédentaire, mais moins marquée que pour la viande de boeuf. Les exportations concernent surtout le bacon. Depuis l'entrée en vigueur du Bacon Market Sharing Understanding en 1964, ce produit a eu en Grande Bretagne un marché sûr d'environ 28.000 tonnes par an. Par contre la production ainsi que l'exportation de viande fraîche à destination de la Grande Bretagne en particulier, sont soumises à de fortes fluctuations.

La part prise par la viande de porc fraîche dans l'ensemble des exportations de bacon et de viande, qui était en moyenne de 36 % entre 1967 et 1971, a varié entre 11 % en 1967 et 48 % en 1971 ; elle s'était déjà élevée à 42 % en 1965.

Les perspectives pour les producteurs de porcs sont loin d'être aussi favorables que celles concernant les producteurs de bovins pour les principales raisons suivantes :

- la Communauté élargie se trouve, en ce qui concerne la viande de porc dans une situation laissant apparaître une production excédentaire, à l'inverse de ce qui se produit pour la viande de boeuf

- les frais de production montent, du fait de la hausse de prix des céréales

- la garantie de débouché qu'assurait le Bacon Market Sharing Understanding disparaît

- les subventions qui permettaient aux prix irlandais du bacon d'être garantis à 20 ou 30 % au dessus des cours londoniens vont devoir être supprimées.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres pays de la Communauté élargie, tels que le Danemark, la Hollande et la Belgique, l'élevage porcin en Irlande est dominé par des entreprises à petits effectifs. Il est donc prévisible que l'entrée dans la CEE conduira à un processus de concentration et de rationalisation de cet élevage en Irlande. La diminution du cheptel porcin, 11,9 % entre janvier et décembre 1971 (1), ne doit pas seulement être considérée comme un phénomène cyclique, mais également comme l'expression de l'incertitude des producteurs.

1.2. Viandes de mouton et d'agneau

La production de viande de mouton et d'agneau a eu tendance à régresser au cours des dernières années, jusqu'en 1970. La consommation totale étant restée inchangée, il en est résulté une diminution du taux d'approvisionnement. En 1971, pour la première fois, on a noté à nouveau une nette progression de la production et des exportations. Ce redressement a été le résultat de l'augmentation, depuis 1970 d'un cheptel ayant atteint son niveau le plus bas en 1969. Quoique aucune réglementation de marché n'existe encore dans la CEE pour la viande de mouton et d'agneau, on s'attend en Irlande à ce que l'entrée dans le Marché Commun procure de meilleures chances de débouchés (2) En particulier, l'exportation vers la Communauté des Six sera facilitée par la disparition du droit de douane extérieur de 20 %.

(1) La date de recensement a été reportée de janvier à décembre, afin de pouvoir se livrer plus facilement à des comparaisons à l'intérieur de la CEE.

(2) The accession of Ireland to the European Communities, Dublin 1972.

2 - PREVISIONS

A l'avenir les possibilités d'exportation détermineront l'évolution ultérieure de la production irlandaise de viande. Dans la moyenne des années 1967 à 1971, la consommation interne des trois principales catégories de viandes représentait 28 % de la production. Même avec un taux de croissance de la population relativement fort, il n'en résultera pas d'impulsion décisive sur le développement de la production. La pénurie de viande bovine dans la CEE, les conditions naturelles favorables à l'élevage bovin en Irlande, ainsi que les prix relativement élevés pratiqués dans la CEE semblent devoir conduire à une expansion ultérieure de la production irlandaise de viande bovine, le volume de cette expansion restant encore toutefois indéterminé (1)

2.1. Viande bovine

La FAO escompte pour 1980 une production de 427.000 tonnes et un excédent exportable de 369.000 tonnes (2). Cette estimation implique une augmentation de la production d'environ 50 % par rapport à la période de base 1964-1966. Par rapport à 1971 le taux de croissance à atteindre ne serait que de l'ordre de 12 %. Dans les milieux irlandais spécialisés (3), cette estimation est jugée trop prudente. Dans le livre blanc sur l'entrée dans la CEE, publié par le Gouvernement, on mentionne un accroissement nettement supérieur de la production (4). On escompte que l'incitation exercée par les prix et l'élargissement du marché amènera les éleveurs irlandais de bovins à augmenter leur production de 39 % par rapport à 1970 avant la fin de la période transitoire, soit pour 1978. Cela correspondrait à une production de 468.000 tonnes. Il n'a pas été fait d'estimation relative à la répartition de cette production entre la consommation intérieure et l'exportation.

Même la plus récente projection de la production irlandaise de viande bovine et de lait, effectuée par le Professeur O'Connor du Economic and Social Research Institute, en collaboration avec le CBF-Livestock and Meat Board ne concerne que l'évolution de la production (5). Dans cette projection, comme dans le livre blanc,

-
- (1) O'Connor, R. : Projections of Irish Cattle and Milk Output under EEC Conditions, tiré à part de : Economic and Social Review.
 - (2) FAO : Examen des projections de la FAO pour 1980 concernant la production et la demande de viande : Tableaux définitifs. CCP : ME 71/5 Add. 1, 1er juin 1971.
 - (3) En particulier le CBF-Irish Livestock and Meat Board.
 - (4) The accession of Ireland to the European Communities, Dublin 1972.
 - (5) O'Connor, R : Projections of Irish Cattle and Milk Output under EEC Conditions, op. cit.

la production (output) est exprimée en têtes de bétail. Comme il n'a pas été établi de suppositions quantitatives relatives au poids moyen à l'abattage, il est assez problématique de vouloir transposer tels quels les taux de croissance en production de viande.

L'estimation du poids moyen à venir des bovins s'en trouve rendue difficile ; il n'est en effet pas possible de prévoir quelle évolution suivra l'exportation traditionnelle de bétail maigre (store cattle) vers le Royaume Uni, si l'attrait économique de la participation au système britannique de garantie des prix disparaît. O'Connor compte que, même ultérieurement, environ un demi-million de bovins sera acheminé vers la Grande Bretagne pour y être engraisé. Il pense cependant que les animaux pourront être exportés avec un poids légèrement inférieur, ce qui entraînerait une diminution du poids calculé mort. D'autre part, des prix plus favorables pour de jeunes animaux, moins gras que les boeufs irlandais de boucherie actuels engraisés très longtemps, pourraient inciter à utiliser certaines quantités d'aliments concentrés, malgré la hausse des céréales. La disparition de l'engraissement exclusif au pré conduirait à un abrègement de la durée d'engraissement, ainsi qu'à une tendance à l'augmentation du poids à l'abattage.

Si on suppose que les facteurs pour une diminution du poids à l'abattage, et les facteurs pour une augmentation, se compenseront à peu près, l'application à la production de viande du taux d'accroissement du nombre des bovins produits, ne devrait pas conduire à une trop forte distorsion des résultats ; mais cette supposition implique que, après comme avant, l'Irlande n'abattra ni n'exportera de veaux en quantité appréciable.

Il ressort des calculs du Professeur O'Connor (sur la base d'analyses de régression) qu'il sera produit en 1978, deux millions de bovins pour l'abattage et l'exportation sur pieds, c'est-à-dire 57% de plus qu'en 1970. Avec une production de viande bovine (y inclus les exportations de viande sur pieds) de 337.000 tonnes en 1970, cette augmentation conduirait à une production de 529.000 tonnes de viande bovine en 1978.

Même en étant plus prudent, et si on prend pour base des prévisions, comme le CBF-Irish Livestock and Meat Board, une production d'environ 500.000 tonnes avec une consommation interne de 65.000 tonnes, l'excédent exportable atteindra 435.000 tonnes en 1978. Une telle augmentation de la production peut-elle être effectivement réalisée ?

Cela dépend également en grande partie du marché et de la politique des prix du lait à venir dans la CEE. Vu la structuration de l'agriculture irlandaise en petites entreprises, on ne doit pas s'attendre à voir, à court terme, l'Irlande se spécialiser dans l'élevage de races de boucherie. L'estimation a d'ailleurs été faite en supposant que le nombre des vaches laitières augmentera de façon plus forte que le nombre des "autres vaches" (vaches dont le lait n'est pas vendu).

Même si les excédents exportables irlandais croissent aussi fortement que le supposent les prévisions irlandaises, les exportations vers la Communauté Economique Européenne élargie ne représenteront pas une concurrence directe pour les éventuelles livraisons, en provenance des EAMA, de viande de boeuf maigre sèche destinée à l'industrie de transformation. En effet, jusqu'à présent, la viande de boeuf irlandaise se caractérise -tout au moins pour les normes d'Europe continentale- par une très grande teneur en graisse qui la rend peu adaptée à l'emploi par l'industrie de transformation (notamment pour le mélange avec de la viande de porc grasse).

2.2 - Viandes de mouton et d'agneau

Les prévisions relatives à la viande de boeuf (et au lait) sont basées sur une utilisation de plus en plus importante des pâturages ; il en résulte que les disponibilités en fourrage pourraient être un facteur limitant pour l'accroissement de la production de viande de mouton (1). On peut donc supposer que, même à l'avenir, les excédents exportables ne dépasseront pas dix à vingt mille tonnes par an. Toutefois, la mise en place d'une organisation commune des marchés de la viande de mouton pourrait, avec des conditions de prix relativement favorables, rendre l'élevage du mouton à nouveau tentant pour certaines régions de l'Ouest du pays, où les conditions naturelles sont peu favorables, et ainsi entraîner une notable augmentation de la production et des excédents exportables.

2.3 - Viande de porc

En ce qui concerne l'évolution future de la production irlandaise de viande de porc, il n'est pas possible pour l'instant de se livrer à des suppositions raisonnables.

(1) Voir O'Connor, R.: Projections of Irish Cattle and Milk Output under EEC Conditions, op. cit.

3 - REGLEMENTATIONS A L'IMPORTATION

Les réglementations irlandaises relatives aux épizooties sont tellement rigoureuses qu'à part quelques importations de bovins vivants en provenance d'Irlande du nord, il n'est pratiquement effectué aucune importation. Ceci s'applique également à la viande et aux produits carnés.

L'Irlande doit avoir -tout au moins par rapport aux autres pays européens- la réglementation de police vétérinaire la plus stricte. On a pu, grâce à l'interdiction presque totale d'importer tout produit susceptible d'introduire l'épidémie, maintenir le pays exempt de fièvre aphteuse depuis 1941. Il n'est fait des exceptions à l'interdiction d'importer, que pour des reproducteurs de haute valeur en provenance d'Europe ou d'Amérique du Nord et destinés à l'amélioration du cheptel. Avant, cependant, que les animaux ne parviennent dans les étables irlandaises, ils sont soumis à des contrôles vétérinaires extrêmement sévères, et sont maintenus trois mois en quarantaine dans une file située près de la côte sud de l'Irlande.

La viande et les produits carnés ne peuvent être importés que dans des cas exceptionnels, et seulement avec l'autorisation des services vétérinaires. En raison de ces mesures préventives extrêmement strictes qui, jusqu'à présent, ont rendu superflue toute espèce de protectionnisme vis-à-vis de la concurrence étrangère, on comprend l'inquiétude avec laquelle on envisage en Irlande une harmonisation dans la Communauté élargie des réglementations sanitaires. On ne peut pas encore savoir si le pays réussira, compte tenu de sa situation insulaire et de l'importance particulièrement grande de la production animale dans son économie, à obtenir un régime spécial à l'issue des pourparlers relatifs à l'harmonisation définitive dans la Communauté, des prescriptions d'hygiène vétérinaire à partir de 1978.

4 - CONCLUSIONS

Si effectivement on arrive, à partir de 1978, à une application généralisée des réglementations communautaires relatives aux épizooties, certaines quantités de viande et de produits carnés pourront entrer en Irlande, mais compte tenu de la situation de l'approvisionnement, les importations ne porteront que sur des quantités négligeables. Les seuls produits pour lesquels s'offrent des possibilités de débouchés en Irlande pour les EAMA semblent être les extraits de viande. Ce sont en effet les seuls produits déjà importés à l'heure actuelle, et par ailleurs la production de potages et de plats cuisinés, notamment pour la consommation des collectivités dans le Royaume Uni, a une certaine importance. Tant que la production nationale ne suffira pas pour l'approvisionnement de cette industrie, le marché irlandais pourrait donc marginalement absorber certaines quantités d'extraits de viande.

5 - TABLEAUX

- IR. 1 Approvisionnement en viandes de boeuf et
de veau 1969 - 1971
- IR. 2 Approvisionnement en viandes de mouton et
d'agneau 1967 - 1971
- IR. 3 Approvisionnement en viandes de porc
1967 - 1971
- IR. 4 Approvisionnement en abats comestibles
1967 - 1971
- IR. 5 Importance de la production et des exportations
de bovins et de viande bovine pour l'agriculture
irlandaise 1968 - 1971

Tableau IR. 1

APPROVISIONNEMENT EN VIANDES DE BOEUF ET DE VEAU (1)

en 1.000 tonnes

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	382	337	323	337	376
Importations	"	-	-	-	-	-
Exportations	"	329	283	268	281	319
Variations des stocks	"	+ 1	+ 2	+ 2	-	-
Consommation	"	52	52	53	56	57
Consommation par tête	Kg/an	17,7	17,8	18,2	19,1	19,2
Taux d'approvisionnement	%	735	640	609	602	660

(1) Poids carcasse, sans graisse

Source : Central Statistics Office, Dublin

Tableau IR. 2

APPROVISIONNEMENT EN VIANDES DE MOUTON ET D'AGNEAU (1)

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	49	48	46	42	51
Importations	"	-	-	-	-	-
Exportations	"	17	17	14	10	18
Consommation	"	32	31	32	32	33
Consommation par tête	Kg/an	11,0	10,8	11,1	10,8	10,5
Taux d'approvisionnement	%	153	155	144	131	165

(1) Poids carcasse, sans graisse

Source : voir Tableau IR. 1.

Tableau IR. 3

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE PORC (1-2)

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	109	123	144	144	154
Importations	"	-	-	-	-	-
Exportations	"	35	48	61	53	62
Consommation	"	74	75	83	91	92
Consommation par tête	Kg/an	25,6	25,5	28,4	30,9	30,9
Taux d'approvisionnement	%	147	166	174	158	167

(1) Poids carcasse, sans graisse

(2) Y compris le bacon

Source : voir tableau IR. 1

Tableau IR. 4

APPROVISIONNEMENT EN ABATS COMESTIBLES (1)

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	76	71	70	71	77
Importations	"	-	-	-	-	-
Exportations	"	39	36	33	34	37
Consommation	"	37	35	38	38	41
Consommation par tête	Kg/an	12,9	12,2	12,9	13,0	13,8
Taux d'approvisionnement	%	205	203	184	189	190

(1) Y compris 'autres viandes', comme gibier etc..

Source : voir tableau IR. 1

Tableau IR . 5

IMPORTANCE DE LA PRODUCTION ET DES EXPORTATIONS DE
BOVINS ET DE VIANDE BOVINE POUR
L'AGRICULTURE IRLANDAISE

	Unité	1968	1969	1970	1971
1. Production brute de l'agriculture (1)	Millions £	303,9	318,9	344,2	387,7
2. Valeur de la production de gros bovins et de veaux (1-2)	"	98,0	104,0	119,3	139,0
3. Contribution de 2 à 1	%	32,2	32,6	34,7	38,8
4. Composition de 2					
Exportations	Millions £	85,8	87,8	99,4	117,4
Bovins sur pied	"	42,9	39,8	41,1	52,7
- de boucherie	"	1,2	0,411	1,1	0,612
- maigres	"	40,9	38,7	39,2	50,8
- autres	"	0,8	0,7	0,8	1,3
Viande bovine (3)	"	42,9	47,9	58,3	64,7
Importations (4)	"	8,2	8,9	12,4	7,1
Exportations nettes	"	77,6	78,9	87,4	110,2
Abattages pour le marché intérieur (5)	"	16,5	18,2	19,9	23,0
5. Contribution des exportations nettes à 2	%	79,3	75,8	73,2	79,3
6. Contribution des exportations nettes aux exportations agricoles totales (6)	%	55,4	53,5	54,7	58,7

(1) Y compris les variations du cheptel

(2) Lait exclu

(3) Y compris la viande bovine contenue dans les préparations et conserves exportées

(4) Bovins sur pied de l'Irlande du Nord

(5) Y compris les variations des stocks de conserves de viande bovine

(6) Y compris les produits agricoles contenus dans des produits transformés exportés (au valeur de prix à la production).

Source : voir tableau IR. 1

ITALIE

Monnaie : Lire

Cours officiel avant flottement (14.2.1973) : 631,31074 L = 1 uc (1)

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes
au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US
au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

Ce rapport a été établi par MM. PAQUIER et FILIPPI (SEDES, Paris)
à partir des données recueillies sur place et des informations disponibles
dans le courant de l'année 1973.

SOMMAIRE

	Page
1 - GENERALITES SUR L'APPROVISIONNEMENT	1
1.1. <u>Composantes de la consommation et de la production de viandes</u>	4
1.1.1. Viande bovine	4
1.1.2. Viande porcine	5
1.1.3. Viande ovine et caprine	6
1.1.4. Viande de volaille	6
1.1.5. Viande de lapin et gibier	6
1.1.6. Viande équine	7
1.1.7. Abats de boucherie	7
1.1.8. Salaisons, conserves de viande, préparation à base de viande	7
2 - PREVISIONS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DE VIANDES	9
2.1. <u>Viande bovine</u>	9
2.2. <u>Viande porcine</u>	11
2.3. <u>Viande ovine et caprine</u>	12
2.4. <u>Viande équine</u>	12
2.5. <u>Salaisons, conserves de viande, préparations à base de viande</u>	13
3 - IMPORTATIONS DE VIANDES	14
3.1. <u>Type de viande bovine et d'animaux vivants importés</u>	14
3.2. <u>Origine des importations de viande bovine et de bovins</u>	16
3.3. <u>Perspectives d'importation de viande bovine</u>	16
3.4. <u>Importations de conserves de viande et préparations à base de viande</u>	17
4 - REGLEMENTATION SANITAIRE	18
5 - CIRCUITS DE DISTRIBUTION DE LA VIANDE BOVINE	19
6 - CONCLUSIONS	22
7 - TABLEAUX	23

1. GENERALITES SUR L'APPROVISIONNEMENT

Les statistiques de consommation, production et importation de viandes (tableau 1 et tableaux IT-1 et IT-2 en annexe) font apparaître en premier lieu une très forte croissance de la consommation annuelle de viande par tête en Italie, cette dernière étant passée de 16,5 kg en 1951 à 55,2 kg en 1971, soit une augmentation annuelle moyenne de 6,5 %. Cette augmentation est la plus forte d'Europe pendant cette période. La consommation totale de viandes, intégrant l'augmentation de la consommation par tête et le croît démographique est passée de 0,788 millions de tonnes en 1951 à 3 millions de tonnes en 1971, soit une augmentation annuelle moyenne de 7,5 %. La production nationale qui en 1951 était de 0,7 millions de tonnes et couvrait 89,3 % des besoins n'est passée qu'à 2,14 millions de tonnes en 1971 ne couvrant plus à cette date que 70 % des besoins. La conséquence de ce déficit est la très forte croissance enregistrée par les importations passées de 84.000 tonnes en 1951 à 912.000 tonnes en 1971 soit 30 % de la consommation à cette date ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 13 %.

Le développement considérable de la consommation de viandes pendant les années 50 et 60 est une conséquence de ce qui a été appelé "la révolution alimentaire italienne". Les causes profondes de ce phénomène sont à rechercher d'une part dans l'évolution de la consommation alimentaire due à l'élévation du niveau de vie général tenant à l'industrialisation de l'Italie depuis 1955, mais aussi dans le changement de la demande en produits alimentaires consécutif à l'important exode rural de ces années causé par la recherche de main d'oeuvre des grands centres industriels. Il ne fait aucun doute que l'éloignement de la campagne pour des millions de travailleurs s'est traduit par une modification radicale des habitudes alimentaires; à une consommation où prévalaient les produits maraichers s'est substituée une consommation à base de produit carnés; les dépenses de consommation de viande ont été multipliées par 5 de 1955 à 1970.

Tableau 1

CONSOMMATIONS,
PRODUCTION,
IMPORTATIONS ANNUELLES DE VIANDES (BOVINS, PORCINS, OVINS, CAPRINS
EQUINS, VOLAILLES, GIBIERS, ABATS)

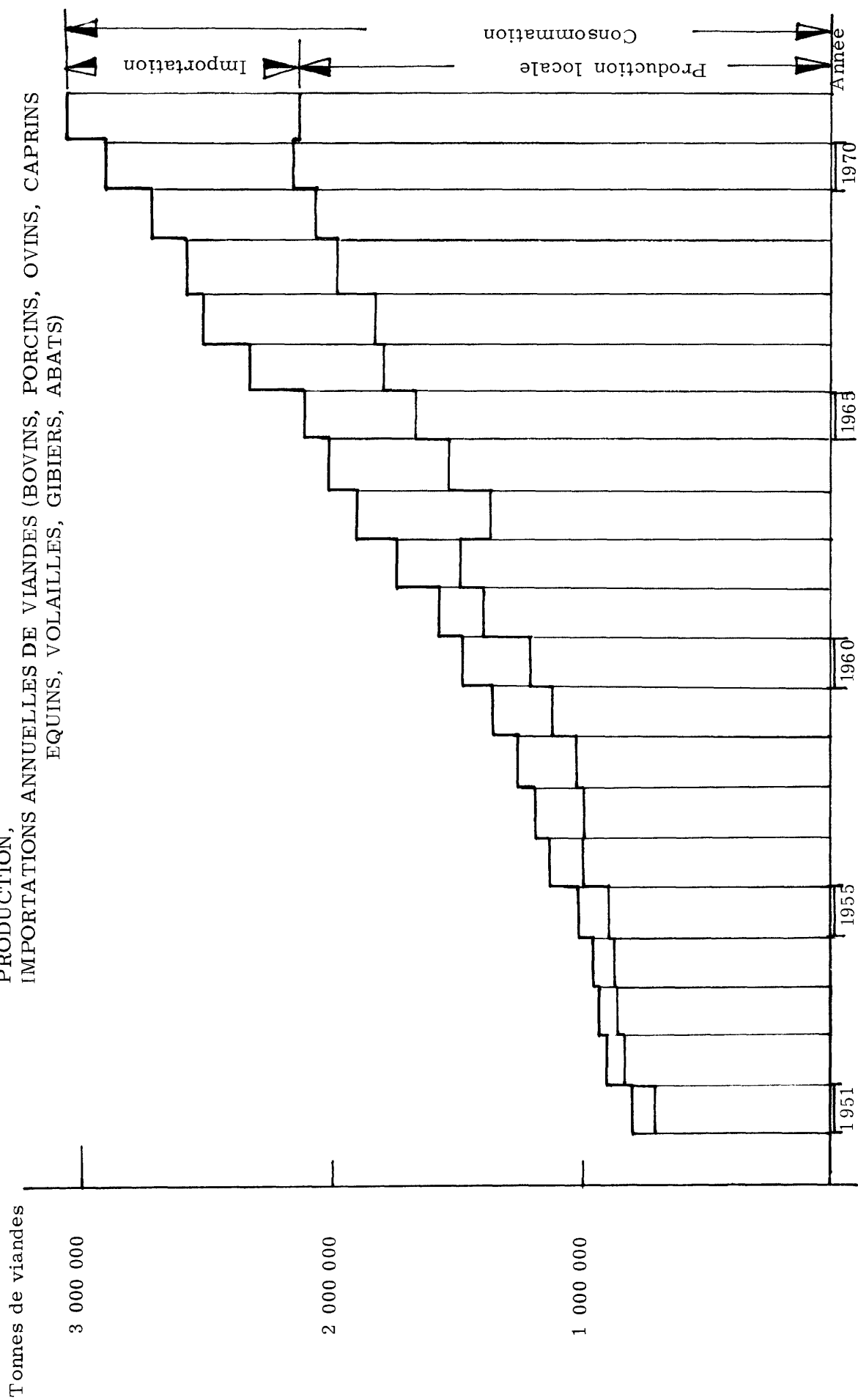
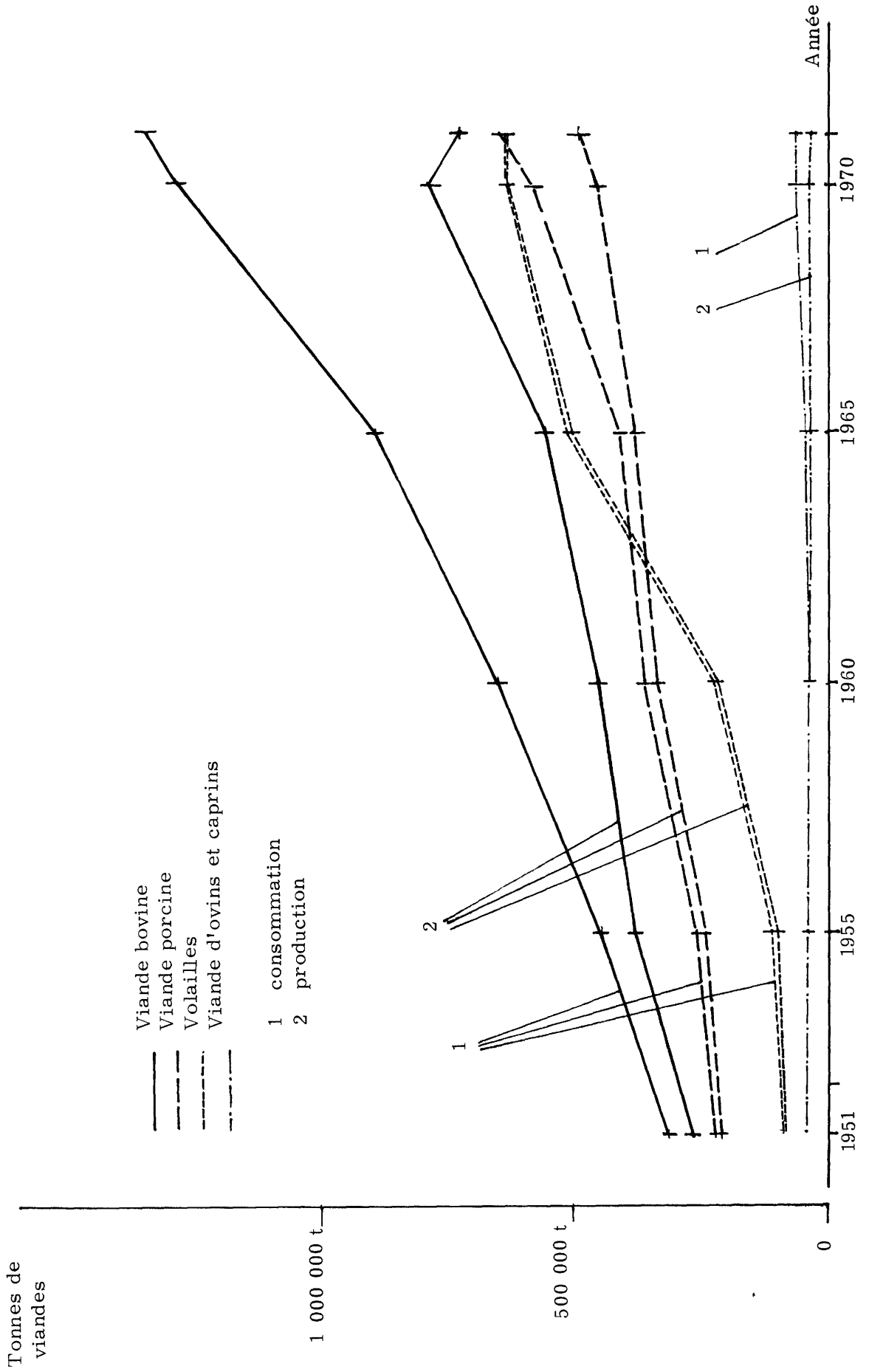


Tableau 2
EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION ANNUELLES DE VIANDES



1.1. Composantes de la consommation et de la production de viandes

La répartition de la consommation et de la production des différentes sortes de viandes pour l'Italie a été la suivante en 1971 :

Tableau 3

	Consomma- tion par tête kg/an	Consommation		Production tonnes	Importation tonnes
		tonnes	% de la con- sommation totale		
Viande bovine	24,6	1.358.100	44,5	730.400	627.700
Viande porcine	11,7	657.200	21,5	496.000	161.200
Viande équine	0,9	47.600	1,6	19.800	27.800
Volailles	11,9	646.200	21,2	637.000	9.200
Viande ovine et caprine	1,1	60.200	2,0	31.100	29.100
Lapins, gibier	2,0	117.200	3,8	101.800	15.400
Abats	3,0	165.300	5,4	122.900	42.400
Total viandes	55,2	3.051.800	100,0	2.139.000	912.800

1.1.1. Viande bovine (tableau IT-3)

La plus grande partie de la viande bovine consommée en Italie est une viande jeune dont le type est la viande du "vitellone", animal généralement mâle, non castré, âgé de 15 à 18 mois au moment de l'abattage. En fait la viande la plus recherchée est la viande de veau mais la rareté de ce produit a contraint le consommateur italien à la consommation du "vitellone" : à l'heure actuelle la consommation de viande bovine se compose d'environ 17 % de veau et de 66 % de "vitellone".

La viande bovine représente 44,5 % de la consommation totale de viande. Elle est passée de 6,6 kg par tête et par an en 1951 à 24,6 kg par tête et par an en 1971. Pendant cette période la production est passée de 258.000 tonnes assurant alors 82 % de la consommation de viandes bovines à 730.000 tonnes ne représentant plus que 43,8 % de la consommation. L'Italie a dû recourir, chaque année davantage, à des importations massives de bovins sur pied ou de viande afin de couvrir son déficit (le taux moyen d'augmentation atteignant 13 %/an).

L'Italie, en plus des viandes, importe des quantités croissantes d'animaux vivants : 1.140.000 veaux et 1.390.000 gros bovins dont 1.400.000 veaux et jeunes bovins maigres destinés à l'engraissement.

1.1.2. Viande porcine (tableau IT-4)

Elle représente 21,5 % de la consommation totale de viande. La consommation par tête et par an a augmenté de 4,4 kg en 1951 à 11,7 kg en 1971. Contrairement au cas de la viande bovine la production de viande porcine a pu jusqu'en 1965 satisfaire la plus grande partie de la demande.

La production nationale en 1951, 1955, 1960 et 1965 couvrait respectivement 97,0 %, 92,5 %, 91,6 % et 93,0 % des besoins. Cependant de 1965 à 1971 on observe un "décollage" de la consommation par rapport à la production; le taux de couverture de la consommation par la production locale tombe à 78 % en 1970 et 75,4 % en 1971. Cette brusque augmentation de la consommation de viande porcine depuis 1965 a pour cause l'accroissement de consommation de cette viande à l'état frais et non plus seulement sous forme de produits transformés.

L'intérêt plus grand porté par les italiens à la viande fraîche de porc depuis ces quelques années est vraisemblablement dû au prix modéré de cette viande comparé à celui de la viande de veau, à la publicité faite en sa faveur ainsi qu'à la régression d'une traditionnelle méfiance envers ce type de viande accusée de provoquer un certain nombre de maladie. Jusqu'en 1965 l'élevage national qui a pu s'adapter à l'augmentation graduelle de la demande est un élevage dont la production est destinée principalement à l'industrie de transformation; les parties du porc non utilisées par cette industrie sont destinées à la consommation directe. La disponibilité de viande fraîche sur le marché est donc conditionnée par l'exigence de cette industrie. La demande croissante de viande fraîche qui n'a pu être satisfaite par ce type d'élevage a obligé l'Italie à importer 161.000 tonnes de viande porcine en 1971, soit 24,6 % de sa consommation. Afin de satisfaire ce marché nouveau, on voit se développer depuis quelques années l'élevage de porcs "maigres".

1. 1. 3. Viande ovine et caprine (tableau IT-5)

De 1951 à 1971 la consommation par tête de viande ovine et caprine n'a pas subi de variation notable, elle était de 1 kg/tête/an en 1951 et de 1,1 kg/tête/an en 1971. Pour ce type de viande on constate une diminution en valeur absolue de la production nationale qui pendant cette période a chuté de 46.700 tonnes en 1951 assurant alors la totalité de la demande, à 31.000 tonnes en 1971 soit 51,6 % de la demande. L'importation à cette date s'est donc élevée à 29.100 tonnes soit 48,4 % de la demande.

La réduction de la production nationale de ce type de viande est due à la forte concentration du patrimoine ovin et caprin qui a vu se réduire à 8,8 millions de têtes un cheptel qui était de 12,4 millions de têtes en 1951. Une telle réduction trouve sa cause dans la réforme agraire lancée dans les années 1950 qui a soustrait à l'élevage des ovins et des caprins de vastes étendues de pacage en plaine; en outre la désaffectation croissante pour le métier de berger a contribué à la régression de ce type d'élevage.

1. 1. 4. Viande de volaille (tableau IT-6)

Pour ce type de viande on observe le plus fort taux de croissance de la consommation par tête durant les vingt dernières années. Elle est passée de 1,8 kg/tête/an en 1951 à 11,9 kg/tête/an en 1971. Le caractère intensif de l'élevage avicole a permis à la production de s'adapter, tout au moins à partir de 1955, à la forte croissance de la demande. La production était de 637.000 tonnes en 1971 représentant 98,5 % des besoins, contre 77.000 tonnes en 1951 représentant 91,8 % des besoins.

1. 1. 5. Viande de lapin et gibier (tableau IT-7)

La consommation par tête de viande de lapin et de gibier a doublé pendant les vingt dernières années, passant de 1 kg/tête/an en 1951 à 2 kg/tête/an en 1971. Cette croissance est surtout imputable à la consommation de viande de lapins. La production a suivi le rythme de cette augmentation avec cependant un certain retard en 1970 et 1971 mais qui devrait être rapidement rattrapé par la relative facilité que présente l'élevage du lapin.

La production est passée de 46.600 tonnes en 1951 soit 99,7 % des besoins à 101.800 tonnes en 1971 représentant 86,8 % des besoins.

1.1.6. Viande équine (tableau IT-8)

La consommation par tête de ce type de viande a elle aussi quasiment doublé ces vingt dernières années passant de 0,5 kg/tête/an en 1951 à 0,9 kg/tête/an en 1971. La production nationale qui en 1951 avec 20.300 tonnes représentait 79 % de la consommation n'atteint que 19.800 tonnes en 1971 ne représentant plus que 41,5 % de la consommation, conséquence de la diminution du cheptel équin.

1.1.7. Abats de boucherie (tableau IT-9)

La consommation par tête d'abats de boucherie a plus que doublé pendant les vingt dernières années, passant de 1,2 kg/tête/an en 1951 à 3,0 kg/tête/an en 1971. La production est passée, pendant cette même période de 49.800 tonnes soit 83,6 % de la consommation totale à 123.000 tonnes soit 74,3 % de la consommation totale. L'augmentation de la consommation d'abats a suivi l'augmentation de consommation de l'ensemble des viandes et plus particulièrement de celle de la viande bovine.

1.1.8. Salaisons, conserves de viande, préparations à base de viande

La consommation des produits de salaison (jambon, salamis, saucisson etc.) est passée de 244.000 tonnes en 1960-61 à 294.000 tonnes en 1967-68 ce qui correspond à une augmentation modérée, la consommation par tête étant passée de 4,9 kg/an à 5,6 kg/an pendant cette même période.

En 1970 les industries de transformation de la viande auraient utilisé environ 85.000 tonnes de viande bovine, sur ce total 10 à 15.000 tonnes était d'origine locale. Environ 70-75.000 tonnes provenaient donc d'importations sous forme congelée, principalement d'Amérique du Sud (Uruguay, Argentine, Brésil). Selon les professionnels de la branche leur utilisation se serait répartie comme suit :

- spécialités et saucisses-saucissons dont mortadelle (26 %)	50 %
- conserves	45 %
- autres articles (pâtes, préparations de viandes surgelées, etc.)	5 %
	<hr/>
	100 %

La consommation de viande bovine pour la fabrication représente environ 9 % de la consommation totale de viande bovine, ce qui place l'Italie parmi les plus faibles consommateurs de ce type d'aliment de la CEE, comme le montre le tableau ci-dessous.

Consommation de viande bovine pour la fabrication
en % de la consommation totale de viande bovine

UEBL	11 %
France	9 %
Allemagne Fédérale	38 %
Italie	9 %
Pays Bas	15 %
Royaume Uni	23 %

La consommation de viande en conserve a peu varié de 1961 (28.000 tonnes) à 1971 (30.500 tonnes) représentant environ 0,58 kg par tête et par an et il semblerait que la tendance pour l'avenir soit à la baisse. Une étude effectuée en 1970 par l'INDIS (Istituto Nazionale della Distribuzione) prévoit une consommation de 0,53 kg par tête en 1980. A noter que l'Italie importe chaque année de l'ordre de 6.000 tonnes de boeuf en conserve. Il n'existe pas de statistiques fiables de la production et de la consommation italiennes de préparations à base de viande. On peut cependant affirmer que leur augmentation a été modérée comparativement à la consommation totale de viande. Toutefois, la consommation de préparations à base de viandes devrait se développer dans l'avenir par le biais du développement de la consommation de produits surgelés qui à l'heure actuelle est à un niveau très bas en Italie par rapport aux autres pays européens (0,46 kg/an/tête de consommation d'aliments surgelés en Italie contre 5 kg en Allemagne Fédérale, 6 à 7 kg au Danemark, sans parler des 40 kg/an/tête des Etats Unis).

2. PREVISIONS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DE VIANDES

Une étude sur les prévisions de production et de consommation de viande à l'horizon 1981 a été faite en 1970 par l'IRVAM. Nous avons consigné les principaux résultats de cette étude dans le tableau 4 ci-dessous avec les différentes projections faites par la FAO, l'OCDE et la CEE.

Il est à rappeler que l'élevage avicole et l'élevage de lapins n'ont pas été pris en compte dans la présente étude. Ces élevages peuvent en effet répondre rapidement à toute augmentation de la demande, comme le montrent les tableaux IT-6, IT-7 ; il ne semble donc pas qu'il s'agisse d'une spéculation laissant prévoir, à terme, des exportations des EAMA vers l'Italie.

2.1. Viande bovine

Compte tenu du déficit chronique de l'approvisionnement en viande bovine, ces dernières années ont vu se développer un élevage intensif spécifiquement italien, celui de "vitellone". Ce type d'élevage industriel est encouragé par les pouvoirs publics qui pensent avoir trouvé là une solution aux problèmes d'approvisionnement en viande bovine.

L'élevage du "vitellone" se fait à partir de veaux et de taurillons importés pour la plupart. L'engraissement est fait pendant la phase initiale de la croissance de l'animal non castré, dans la période où l'indice de consommation est minimum. L'animal est considéré prêt à 400 ou 500 kg, soit 12 ou 15 mois selon qu'il s'agit de races laitières ou de races spécialisées pour la viande; 55 % des bovins importés sont des veaux d'engraissement, lesquels deviennent de plus en plus difficiles à trouver sur les marchés extérieurs car les pays exportateurs (France, Allemagne Fédérale) préfèrent procéder à leur engraissement sur leur propre territoire, opération rentable, puis vendre de la viande de vitellone. En effet pour faire gagner 1 kg à un veau le coût de l'alimentation est de l'ordre de 500 Lires et le prix d'achat d'un jeune taureau de 150 kg est de 150.000 Lires. En fin d'engraissement, à 500 kg, l'animal est vendu environ 420.000 Lires, le bénéfice brut de l'opération est de l'ordre de 95.000 Lires. L'élevage intensif sera contraint de recourir comme actuellement à l'importation des animaux à engraisser car l'élevage traditionnel local n'est pas en mesure de lui fournir les veaux qui lui sont nécessaires. La vache italienne, en effet, est moins sélectionnée et moins féconde que ses collègues européennes et américaines, son taux de fécondité est de 65 %, contre 85 % dans les autres pays européens; par ailleurs l'effectif bovin est en régression depuis 1968 (10 millions de têtes en 1968, 8,6 millions de têtes en 1971).

Tableau 4

PREVISIONS DE PRODUCTION, CONSOMMATION ET IMPORTATION DE VIANDES

Prévisions IRVAM Horizon 1981

	Consommation par tête		Consommation annuelle totale (tonnes)	Production Nationale		Importations	
	kg/an	%		Quantité (tonnes)	% de la consommation totale	Quantité (tonnes)	% de la consommation totale
Viande bovine	25,6	44,9	1.450.000	800.000	55,2	650.000	44,8
Viande porcine	12,2	21,4	700.000	700.000	100,0	-	-
Viande ovine-caprine	1,4	2,5	80.000	30.000	37,5	50.000	62,5
Viande de volailles et lapins	14,8	26,0	830.000	830.000	100,0	-	-
Viande équine	0,4	0,7	20.000	5.000	25,0	15.000	75,0
Abats de boucherie	2,6	4,5	150.000	135.000	90,0	15.000	10,0
Total viandes	57,0	100,0	3.230.000	2.500.000	77,4	730.000	22,6

Prévisions FAO Horizon 1980

Viande bovine	27,0		1.567.000	730.000	46,6	837.000	53,4
---------------	------	--	-----------	---------	------	---------	------

Prévisions OCDE Horizon 1975

Viande bovine			1.170.000	525.000	44,8	645.000	55,2
---------------	--	--	-----------	---------	------	---------	------

Prévision CEE Horizon 1975 et 1985

	Viande bovine		Viande porcine		Viande de volaille		Total viande	
	kg	%	kg	%	kg	%	kg	%
Consommation par tête	21,2	45	9,2	19	10,2	21	47,0	100,0
	24,6	43	11,3	19	13,0	22	56,6	100

Les différents organismes ayant effectué des projections à moyen terme de la production et de la consommation de viande bovine s'accordent pour évaluer le déficit, donc les importations aux alentours de 50 % de la consommation totale vers les années 1980 (cf. tableau 4) :

- prévision IRVAM 44,8 % en 1981
- prévision FAO 53,4 % en 1980
- prévision OCDE 55,2 % en 1975.

La consommation par tête de viande bovine qui a connu une rapide croissance depuis les années 50 semble avoir atteint en 1971 avec 24,6 kg/tête un niveau proche de la saturation situant l'Italie parmi les pays gros consommateurs de viande bovine dans la Communauté Européenne (moyenne de la communauté à six environ 24,5 kg/tête/an). Les prévisions à l'horizon 1980 (cf. tableau 8) sont :

- prévision IRVAM 25,6 kg/tête/an en 1981
- prévision FAO 27,0 " en 1980
- prévision CEE 24,6 " en 1985.

Il est vraisemblable que le déficit mondial en viande bovine contraindra l'Italie à un changement des coutumes alimentaires allant vers une consommation de plus en plus grande de viande de gros bovins voire d'autres viandes venant en substitution de la viande de jeunes bovins actuellement consommée.

2.2. Viande porcine

L'Italie est le plus faible consommateur de viande porcine par habitant de la CEE à six avec 11,7 kg/tête/an pour une moyenne d'environ 24 kg pour la CEE à six. Cette différence tient aux coutumes alimentaires : la viande porcine se consomme surtout sous forme de salaison et peu sous forme de viande fraîche, surtout dans le sud de l'Italie. C'est ainsi que la consommation de ce type de viande devient très faible pendant la saison chaude (Avril-Septembre) au sud de Rome.

Il est difficile de faire des prévisions quant à la consommation de viande fraîche de porc. Le prix modéré de cette viande en comparaison de la viande bovine (différence de prix de l'ordre de 1.000 Lires/kg) laisse cependant penser que l'augmentation de consommation qu'elle enregistre depuis quelques années devrait se poursuivre. Les élevages nationaux de porcs "maigres" devraient permettre de satisfaire la demande totale à l'horizon 1981.

Prévisions IRVAM 1981 :

- consommation par tête	12,2	kg/an
- consommation totale	700.000	tonnes
- production nationale	700.000	tonnes.

2.3. Viande ovine et caprine

L'IRVAM prévoit une augmentation de la consommation par tête de viande ovine et caprine passant de 1,1 kg/an en 1971 à 1,4 kg en 1981, mais par contre une production stagnante (31.100 tonnes en 1971, 30.000 tonnes en 1981) et corrélativement un taux d'importation par rapport à la consommation totale passant de 48,4 % en 1971 à 62,5 % en 1981.

Cependant on assiste à un développement des élevages dont la finalité est la production de viande et non plus la production de lait (Toscane), par substitution aux races locales de races mieux adaptées (race Ile de France). D'autre part on procède à des essais d'engraissement d'agneaux en espérant que le consommateur italien dont les goûts se portent à l'heure actuelle sur l'agneau de 10 kg acceptera dans l'avenir de consommer des agneaux plus lourds.

2.4. Viande équine

Les projections de l'IRVAM font apparaître une baisse de la consommation par tête de 0,9 kg en 1971 à 0,4 kg en 1981. La consommation totale chuterait pendant la même période de 47.600 tonnes à 20.000 tonnes. La disparition progressive prévisible du cheptel équin devrait porter le taux d'importation par rapport à la consommation de 58,5 % en 1971 à 75 % en 1981.

2.5. Salaisons, conserves de viande, préparations à base de viande

De l'étude effectuée par l'INDIS sur les perspectives de consommation de ces différents produits il ressort que :

- la consommation totale de salaison ne devrait croître que faiblement (2,1 %/an);
- la consommation totale de viande en conserve devrait rester stationnaire et la consommation par tête baisser;
- la consommation totale de produits surgelés devrait connaître un fort développement correspondant à une augmentation de 30 % par an sur la période 1968-1980.

En ce qui concerne la consommation de viande bovine destinée à la fabrication, l'application de ces hypothèses font qu'elle devrait croître globalement à un taux annuel de l'ordre de 7 %.

La consommation de ce type de viande devrait être de l'ordre de 165.000 tonnes en 1980 contre 85.000 tonnes en 1970 dont la plus grosse partie serait importée sous forme congelée.

3. IMPORTATIONS DE VIANDE

Nous nous limiterons dans ce chapitre à l'étude des importations de viande bovine. En effet pour ce type de viande le déficit de l'Italie est tel que ce pays est à la recherche de fournisseurs nouveaux qui pourront être les EAMA dans la mesure ou seront résolus les problèmes sanitaires.

Les importations italiennes de viande bovine et d'animaux vivants (cf. tableau IT-10 et IT-11) se sont élevées à 687.000 tonnes (carcasse) en 1972 soit 80.000 tonnes de plus qu'en 1971. Ces importations représentent environ la moitié de la consommation totale de ce type de viande, faisant de l'Italie le second importateur mondial de viande bovine après les Etats Unis.

3.1. Type de viande bovine et d'animaux vivants importés

La répartition des importations entre viande bovine et bovins vivants était la suivante en 1972 :

- viande de veau		67.286 tonnes
- viande de gros bovins fraîche ou réfrigérée		186.673 "
- viande de gros bovins congelée		96.132 "
		<hr/> 350.091 "
Animaux vivants	{	
	- veaux	1.139.110 têtes = 53.709 t (équiv. viande)
	- gros bovins	1.391.080 têtes = 285.361 t (équiv. viande)
		<hr/> 339.070 tonnes
	Total viande	689.161 tonnes

Les importations italiennes se sont faites en 1972 pour moitié sous forme de viande et pour moitié sous forme d'animaux vivants destinés soit à l'embouche soit à l'abattage immédiat.

Cinq catégories d'animaux sont vendues à l'Italie :

- veau de 50 kg environ : vendus à l'âge de 2 ou 3 semaines, constituant environ la moitié du cheptel importé;
- taurillons d'engraissement léger (150 kg en moyenne) : très demandés;
- taurillons d'engraissement lourds de 220 kg à 280 kg. Ces animaux sont maigres et nécessitent 4 mois d'engraissement pour leur finissage;
- jeunes bovins d'abattage de 450 à 500 kg (vitellone);
- taureaux et vaches de réforme.

En 1970 la répartition des importations d'animaux vivants selon ces catégories s'établissait comme suit d'après les estimations de l'IRVAM :

- jeunes bovins d'élevage	70,6 %
dont :	
. veaux de lait (50 kg environ)	45,9 %
. taurillons d'engrais léger (120-180 kg)	7,7 %
. taurillons d'engrais lourds (220-280 kg)	17,0 %
- animaux de boucherie	29,4 %
dont :	
. adultes	63,0 %
. jeunes bovins d'abattage	23,1 %
Total : 2 millions de têtes soit	100 %

La viande fraîche et la viande réfrigérée sont importées, pour une grande part, en carcasses et quartiers arrières. En revanche, la viande congelée est principalement importée sans os.

3. 2. Origine des importations de viande bovine et de bovins (cf. tableaux IT-10 et IT-11)

Les importations italiennes de viande bovine et bovins vivants sont très diversifiées. En 1972 les importations totales en provenance de la Communauté à six s'élevaient à 268.667 tonnes représentant 39 % des importations totales. L'Italie s'approvisionne en veaux vivants en quasi totalité (88 %) auprès de la CEE. L'Allemagne Fédérale et la France sont ses deux principaux fournisseurs; le solde des importations de veaux provient surtout des pays d'Europe de l'Est.

En ce qui concerne les gros bovins vivants l'Italie s'approvisionne pour 40 % auprès de la Communauté à six et surtout en France (25 %), les 60 % fournis par les pays tiers proviennent surtout des pays d'Europe de l'Est.

Quant à la provenance des viandes, les principaux fournisseurs de l'Italie sont : pour les viandes fraîches et réfrigérées les pays de l'Est (principalement la Yougoslavie), la CEE avec la France et l'Allemagne Fédérale. Pour la viande congelée principalement l'Amérique Latine, (l'Argentine en particulier).

3. 3. Perspectives d'importation de viande bovine

Les différentes prévisions faites en matière de production et de consommation de viande bovine (cf. tableau 8) s'accordent sur un déficit pour ce type de viande de l'ordre de 50 % de la consommation totale à moyen terme.

Les importations, suivant les différentes sources, ont été évaluées à :

- 650.000 tonnes en 1981 - prévision IRVAM
- 837.000 tonnes en 1980 - prévision FAO
- 645.000 tonnes en 1975 - prévision OCDE.

Afin de combler son déficit et à cause du déficit mondial en viande bovine, l'Italie est contrainte de chercher de nouvelles sources d'approvisionnement. En particulier il devient de plus en plus difficile de trouver des jeunes bovins maigres à engraisser. De ce fait, les éleveurs italiens sont contraints d'acheter soit des bovins plus jeunes et d'inclure une phase de sevrage dans leur cycle de production, soit des animaux prêts à abattre.

3.4. Importations de conserves et préparations à base de viande

Les importations de viande en conserve et de préparations à base de viande, limitées à la viande bovine, ont été les suivantes d'après les statistiques du commerce extérieur de l'Italie en 1971 :

- préparations et conserves contenant de la viande bovine

importation		5.396 tonnes
dont :		
France	523 tonnes	
Royaume-Uni	227 "	
Ethiopie	2.234 "	
Somalie	1.152 "	
Argentine	528 "	

- extrait et jus de viande bovine

importation		907 tonnes
dont :		
Somalie	83 tonnes	
Brésil	199 "	
Paraguay	82 "	
Argentine	457 "	

Il est intéressant de constater que la moitié environ des importations de préparations à base de viande bovine proviennent d'Afrique : Ethiopie et Somalie où la production est assurée pour une bonne part par des filiales d'entreprises italiennes.

A l'heure actuelle les réglementations sanitaires n'autorisent pas les importations en provenance de ce continent autrement que sous la forme de conserve (corned-beef, boeuf en gelée ...).

4. REGLEMENTATION SANITAIRE

En Italie les décisions concernant les autorisations d'importer de la viande ou des bovins vivants des pays n'appartenant pas à la Communauté sont du ressort du Ministère de la Santé qui juge si le pays en question présente toutes les garanties sanitaires requises.

Chaque demande d'autorisation d'importation formulée par un pays est examinée cas par cas. Il est tenu compte des conditions sanitaires générales du cheptel du pays présentant la demande ainsi que de l'efficacité des services vétérinaires. Si les conditions requises par le Ministère de la Santé semblent remplies celui-ci y envoie une équipe d'experts afin d'examiner la situation sur place.

En 1972 les pays admis à exporter de la viande bovine vers l'Italie sont :

- Amérique : Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Etats-Unis, Canada, Colombie ;
- Europe Occidentale : 9 pays de la CEE, Suède, Suisse, Finlande ;
- Europe de l'Est : Yougoslavie, Allemagne (République démocratique), Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Pologne ;
- Autres : Australie, Nouvelle Zélande, Israël, Maroc, Algérie.

Une directive communautaire concernant les pays tiers a été adoptée le 5/12/72 et doit entrer en application en 1977. Cette directive fixera la liste de pays tiers autorisés à exporter de la viande vers les pays de la CEE; un comité vétérinaire permanent évaluera les conditions sanitaires de chaque pays. Jusqu'en 1977 les pays de la Communauté importeront selon leur propre réglementation vétérinaire.

En raison de l'accroissement des besoins, les services officiels sont soucieux de conclure, avec de nouveaux pays, des accords permettant des importations. C'est ainsi que la Colombie a été agréée comme pays exportateur vers l'Italie en 1970.

Bien que n'important pas à l'heure actuelle de viande ni d'animaux vivants d'Afrique et des EAMA, l'Italie envisage de passer des accords bilatéraux avec ceux de ces pays possédant les meilleures structures vétérinaires : Afrique du Sud, Madagascar, Botswana, Rhodésie, Swaziland, Kenya, Tanzanie.

5. CIRCUITS DE DISTRIBUTION DE LA VIANDE BOVINE

L'ensemble des agents intervenant dans le circuit de distribution de la viande bovine, depuis le producteur jusqu'au consommateur final sont les suivants :

- dans la phase productive :
 - . le producteur ou éleveur : exerce l'activité d'élevage et/ou d'engraissement de bovins, à partir d'animaux nés sur sa propre exploitation ou bien acquis à l'extérieur sur le marché national ou à l'étranger;
- dans le circuit "vivant" :
 - . le commerçant local : acquiert des bêtes auprès de producteurs dans une zone limitée et les vend aux grossistes en bestiaux, aux abatteurs et plus rarement aux bouchers traditionnels;
 - . le collecteur : exerce une activité similaire au commerçant local mais agit pour le compte d'un grossiste ou d'un abatteur;
 - . le grossiste en bestiaux : acquiert des bêtes sur les marchés de production par l'intermédiaire de collecteurs ou commerçants locaux et fournit les marchés terminaux : abatteurs, bouchers traditionnels;
 - . l'importateur de bestiaux : exerce les mêmes activités que le grossiste en bestiaux mais se fournit sur les marchés étrangers directement auprès des producteurs ou auprès de sociétés d'exportation;
 - . le courtier : son rôle est d'opérer l'adéquation de l'offre et de la demande entre producteur, commerçants locaux et grossiste. Son activité qui fut un temps indispensable sur les marchés locaux perd de plus en plus d'importance du fait de la meilleure transparence des marchés;

- dans le circuit "mort" :

- . l'abatteur : acquiert des bêtes chez le grossiste, l'importateur, le commerçant local ou directement chez le producteur; il les abat et vend la viande au grossiste en viande, à l'industrie de la conserve, aux collectivités, aux bouchers traditionnels et aux détaillants par l'intermédiaire de ses propres vendeurs ou de commissionnaires;
- . le grossiste en viande : s'approvisionne chez les abatteurs ou les importateurs et fournit surtout les bouchers détaillants et les collectivités;
- . l'importateur de viande : s'approvisionne sur les marchés étrangers et distribue la viande aux industries de la conserve (viande congelée) aux grossistes en viande et même directement aux détaillants et aux collectivités;
- . le mandataire : agit pour le compte des abatteurs ou des grossistes sur les marchés terminaux où s'approvisionnent les détaillants. Il vend au plus offrant;

- dans la phase finale :

- . le boucher détaillant
- . les collectivités : sont des consommateurs finaux qui de part l'importante quantité de viande qui **leur** est nécessaire se fournissent directement chez le grossiste ou l'importateur. On entend par collectivités, les hopitaux, cantines, restaurants etc.

- certains agents intègrent les fonctions de plusieurs des agents cités ci-dessus, comme :

- . la coopérative de producteur : regroupe la production de ses membres, abat et vend la viande obtenue aux grossistes ou aux bouchers détaillants par l'intermédiaire de ses propres vendeurs ou par l'intermédiaire de commissionnaires;
- . l'importateur-éleveur-grossiste en bestiaux : est un agent récent qui est apparu depuis que l'Italie s'approvisionne à l'étranger en jeunes bovins à engraisser;

- . l'abatteur-importateur-grossiste en viande
- . l'industrie de la conserve : qui exerce les fonctions de grossiste pour les viandes fournies par les abatteurs nationaux et d'importateur pour les viandes congelées qu'elle acquiert directement à l'étranger. Quelque fois elle abat elle-même;
- . les chaînes de magasins à grandes surfaces : qui évitent les marchés terminaux et s'approvisionnent directement chez les grandes abatteurs ou importateurs, jouant ainsi le rôle de grossiste en viande et de détaillants;
- . le boucher traditionnel : dont l'activité va depuis l'acquisition de l'animal vivant jusqu'à la vente au détail. Ce type d'activité intégré existe encore dans les centres urbains de moyenne importance et en Italie méridionale.

Une étude faite par "l'Istituto Nazionale della Distribuzione" en 1971 sur les circuits de distribution de la viande propose la classification suivante de ces circuits, dont les liaisons entre les agents qui les composent sont représentées sous forme de graphiques (tableaux IT-17, IT-18, IT-19) :

A - Circuit "vivant" - court : éleveur-boucher traditionnel.

Cette forme de distribution est le circuit traditionnel qui a longtemps prévalu et intéresse encore 30 % de la consommation de viande bovine (390.000 tonnes).

B - Circuit "vivant-mort" - long : éleveur-abatteur-consommateur final.

Dans ce circuit l'élément central est l'abatteur. Ce circuit traite 47 % de la consommation totale de viande bovine.

C - Circuit "mort" - étranger : importateur de viande-distributeur final.

Ce circuit traite 21 % de la consommation totale de viande.

6. CONCLUSIONS

L'Italie préoccupée par son déficit en viande bovine qui se maintiendrait au alentour de 50 % à moyen terme (1980) prospecte activement le marché mondial afin d'assurer son approvisionnement. Le déficit de viande bovine à l'échelon mondial conduit l'Italie à rechercher de nouveaux pays exportateurs de viande, spécialement parmi les pays en voie de développement qui détiennent les deux tiers du cheptel mondial.

Pour des raisons d'ordre vétérinaire il n'existe pas d'accords avec des pays d'élevage africains pour l'importation de bovins vivants ou de viandes. Certains pays, du fait des meilleures conditions sanitaires du cheptel pourraient faire l'objet d'accord dans l'avenir, tel Madagascar qui exporte déjà de la viande vers la France.

Les professionnels et organismes italiens intéressés par l'importation de viandes s'accordent tous sur un ensemble de mesures à prendre qui devraient permettre de s'approvisionner dans les pays africains d'élevage, à long terme :

- intensification de la coopération technico-scientifique en matière de médecine vétérinaire;
- création de société d'économie mixte d'élevage;
- création de zones indemnes, de zones de quarantaine;
- amélioration des structures nationales;
- garantie par contrat d'exportation à long terme.

Il existe déjà de la part de certains importateurs-éleveurs une volonté d'investissement en Afrique. On peut signaler l'existence d'un projet de création de plusieurs ranches d'élevage dans plusieurs pays africains dont la moitié de la production serait exportée vers l'Italie où aurait lieu l'engraissement avant consommation.

En ce qui concerne les viandes de fabrication (corned-beef, boeuf en gelée) la consommation ne semble pas devoir croître à moyen terme et il ne semble pas que l'on puisse espérer un développement important des exportations d'origine africaine. Il existe cependant une société italienne fabriquant des conserves de viande implantée en Somalie, disposant de ce fait d'une expérience africaine et qui pourrait être éventuellement susceptible d'étendre cette expérience à d'autres EAMA.

7 - TABLEAUX

- IT-1- Evolution de la consommation totale de viandes par habitant
- IT-2- Evolution de la consommation, de la production et des importations de viandes de 1951 à 1971
- IT-3- Evolution de la consommation, de la production et des importations de viande bovine de 1951 à 1971
- IT-4- Evolution de la consommation, de la production et des importations de viande porcine de 1951 à 1971
- IT-5- Evolution de la consommation, de la production et des importations de viande ovine et caprine de 1951 à 1971
- IT-6- Evolution de la consommation, de la production et des importations de volailles de 1951 à 1971
- IT-7- Evolution de la consommation, de la production et des importations de lapin et gibier de 1951 à 1971
- IT-8- Evolution de la consommation, de la production et des importations de viande équine de 1951 à 1971
- IT-9- Evolution de la consommation, de la production et des importations d'abats de 1951 à 1971
- IT-10- Viande bovine : importations de l'Italie en 1971
- IT-11- Viande bovine : importations de l'Italie en 1972
- IT-12- Importations d'animaux vivants et viande de :
porcins - ovins - caprins - équins en 1971.
- IT-13- Bovins de boucherie - Prix moyens mensuels sur le marché d'origine
- IT-14- Prix moyens mensuels des viandes de veau sur les marchés de gros (carcasses)
- IT-15- Prix moyens mensuels des viandes de "Vittellone" sur les marchés de gros (carcasses)

- IT-16- Prix moyens mensuels des viandes de gros bovins sur les marchés de gros (carcasses)
- IT-17- Circuit de commercialisation de la viande : circuit "vivant" - court
- IT-18- Circuit de commercialisation de la viande : circuit "vivant-mort" - long
- IT-19- Circuit de commercialisation de la viande : circuit "mort" - étranger
- IT-20- Evolution du cheptel italien de 1951 à 1971

Tableau IT-1-
EVOLUTION DE LA CONSOMMATION TOTALE DE VIANDES PAR HABITANT

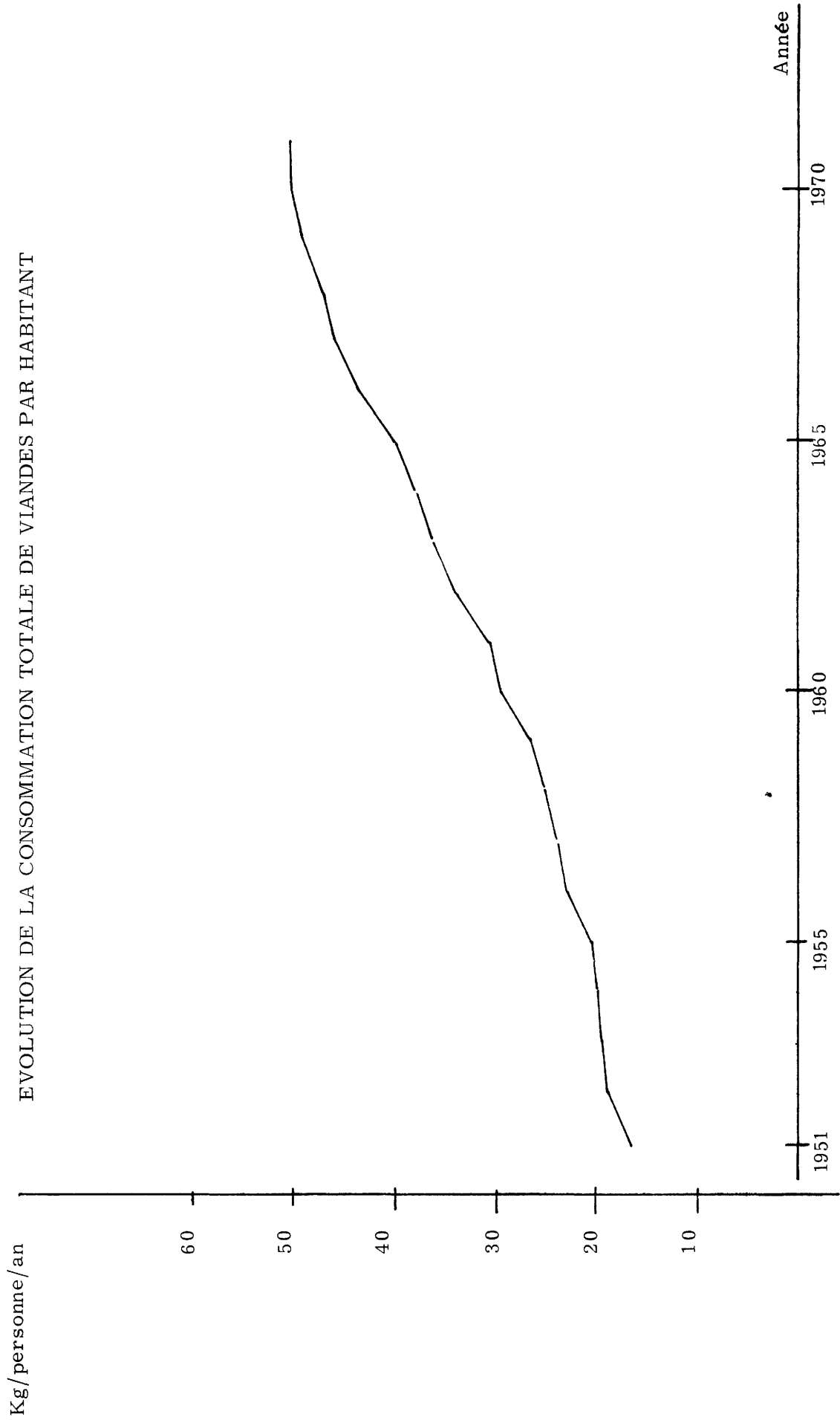


Tableau IT-2-

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE VIANDES

DE 1951 A 1971 (1)

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation de viande y compris les animaux vivants destinés à l'abattage	
			Quantité (tonne)	% de la consommation totale	Quantité (tonne)	% de la consommation totale
1951	16, 5	788. 500	704. 400	89, 3	84. 100	10, 7
1956	22, 8	1. 123. 300	989. 000	88, 0	134. 300	12, 0
1961	30, 7	1. 560. 500	1. 394. 600	89, 3	165. 900	10, 7
1966	43, 5	2. 335. 200	1. 795. 700	76, 8	539. 500	23, 2
1967	46, 6	2. 499. 300	1. 830. 100	73, 2	669. 200	26, 8
1968	47, 2	2. 565. 900	1. 982. 600	77, 2	583. 300	22, 8
1969	49, 5	2. 709. 300	2. 074. 900	76, 5	634. 400	23, 5
1970	53, 5	2. 895. 600	2. 144. 800	74, 0	750. 800	26, 0
1971	55, 2	3. 051. 800	2. 139. 000	70, 0	912. 800	30, 0
Augmentation moyenne sur 1951 - 71	6, 5 %/an	7, 5 %/an	6 %/an		13 %/an	

(1) Les statistiques portent sur les viandes suivantes :

bovine, porcine, ovine, caprine, équine, volaille, gibiers, lapins, abats de boucherie.

Source : UNICEB (Unione Nazionale Importatore Carni Bestiami)

Tableau IT-3-

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS
DE VIANDE BOVINE DE 1951 A 1971

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation de viande y compris les animaux vivants destinés à l'abattage	
			Quantité (tonne)	% de la consommation totale	Quantité (tonne)	% de la consommation totale
1951	6,6	313.800	257.900	82,2	55.900	17,8
1955	9,2	448.600	378.400	84,4	70.200	15,6
1960	13,0	651.300	451.400	69,4	199.900	30,6
1965	17,1	901.000	559.300	62,1	341.700	37,9
1970	24,4	1.307.800	787.400	60,2	520.400	39,8
1971	24,6	1.358.100	730.400	53,8	627.700	46,2
Augmentation moyenne sur 1951-1971	7,3 %/an	8 %/an	5,6 %/an		13 %	

Source : UNICEB

Tableau IT-4-

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION, DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS
DE VIANDE PORCINE DE 1951 A 1971

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation de viande y compris les animaux vivants destinés à l'abattage	
			Quantité (tonne)	% de la consommation totale	Quantité (tonne)	% de la consommation totale
1951	4,4	212.300	206.100	97,0	6.200	3,0
1955	5,0	250.700	231.900	92,5	18.800	7,5
1960	7,1	367.100	336.400	91,6	30.700	8,4
1965	7,7	413.400	384.800	93,0	28.600	7,0
1970	10,5	582.100	454.100	78,0	128.000	22,0
1971	11,7	657.200	496.000	75,4	161.200	24,6
Augmentation moyenne sur 1951-1971	5,3 %/an	6,1 %/an	4,7 %/an		19 %/an	

Source : UNICEB

Tableau IT-5-

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION, DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS
DE VIANDE OVINE ET CAPRINE DE 1951 A 1971

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation de viande y compris les animaux vivants destinés à l'abattage	
			Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale	Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale
1951	1, 0	46. 700	46. 700	100, 0	-	-
1955	0, 8	41. 200	41. 000	99, 5	200	0, 5
1960	0, 8	39. 500	37. 500	94, 9	2. 000	5, 1
1965	0, 8	40. 700	32. 600	80, 0	8. 100	20, 0
1970	1, 1	57. 100	36. 100	63, 2	21. 000	36, 8
1971	1, 1	60. 200	31. 100	51, 6	29. 100	48, 4

Source : UNICEB

Tableau IT-6-

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION, DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS
DE VOLAILLES DE 1951 A 1971

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation de viande y compris les animaux vivants destinés à l'abattage	
			Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale	Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale
1951	1,8	83.800	77.000	91,8	6.800	8,2
1955	2,4	117.700	98.700	83,8	19.000	16,2
1960	4,6	229.300	221.600	96,6	7.700	3,4
1965	9,9	525.400	512.100	97,4	13.300	2,6
1970	11,7	637.900	630.600	98,8	7.300	1,2
1971	11,9	646.200	637.000	98,5	9.200	1,5
Augmentation moyenne sur 1951-1971	10,5 %/an	11,3 %/an	11,7 %/an			

Source : UNICEB

Tableau IT-7 -

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION, DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS
DE LAPIN ET GIBIER DE 1951 A 1971

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation de viande y compris les animaux vivants destinés à l'abattage	
			Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale	Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale
1951	1,0	46.700	46.600	99,7	100	0,3
1955	1,0	47.900	47.800	99,7	100	0,3
1960	1,2	58.100	57.100	98,2	1.000	1,8
1965	1,4	73.900	70.100	94,8	3.800	5,2
1970	1,9	103.500	94.200	91,0	9.300	9,0
1971	2,0	117.200	101.800	86,8	15.400	13,2

Source : UNICEB

Tableau IT-8-

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION, DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS
DE VIANDE EQUINE DE 1951 A 1971

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation de viande y compris les animaux vivants destinés à l'abattage	
			Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale	Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale
1951	0,5	25.700	20.300	78,9	5.400	21,1
1955	0,6	31.000	25.000	80,6	6.000	19,4
1960	0,8	40.800	18.800	46,0	22.000	54,0
1965	0,8	40.000	13.600	34,0	26.400	66,0
1970	0,9	47.400	17.100	36,0	30.300	64,0
1971	0,9	47.600	19.800	41,5	27.800	58,5

Source : UNICEB

Tableau IT-9-

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE LA PRODUCTION ET DE L'IMPORTATION D'ABATS

DE 1951 A 1971

Année	Consommation par tête kg/an	Consommation totale (tonne)	Production nationale		Importation	
			Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale	Quantité (tonne)	% de la consom- mation totale
1951	1,2	59.500	49.800	83,6	9.700	16,4
1955	1,5	75.400	64.600	85,6	10.800	14,4
1960	1,9	95.900	80.400	83,8	15.500	16,2
1965	2,2	115.900	94.600	81,6	21.300	18,4
1970	3,0	159.800	125.300	78,4	34.500	21,6
1971	3,0	165.300	122.900	74,3	42.400	25,7

Source : UNICEB

Tableau IT-10 - VIANDE BOVINE : IMPORTATIONS DE L'ITALIE - 1971 -

Pays de provenance	VEAUX VIVANTS		VIANDE DE VEAU		TOTAL VEAUX (2+3)	GROS BOVINS VIVANTS		VIANDE DE GROS BOVINS		TOTAL VIANDE GROS BOVINS (7+8)	TOTAL GROS BOVINS (6+9)	TOTAL GENERAL (4+10)
	têtes	tonnes viande	tonnes	tonnes viande		têtes	tonnes viande	fraîche ou réfr.	congelée			
MONDE	1 075 598	43 550	114 131	157 681	1 187 549	232 364	130 633	85 695	216 328	448 692	606 373	
C.E.E.	920 026	30 978	46 793	77 771	434 181	87 353	51 949	25	51 974	139 327	217 098	
Allemagne	456 627	15 685	443	16 128	104 641	27 532	24 734	9	24 743	52 275	68 403	
Pays-Bas	25 636	800	43 226	44 026	8 190	2 103	5 264	12	5 276	7 379	51 405	
Belgique-Luxemb.	40 910	1 372	110	1 482	10 623	1 620	854		854	2 474	3 956	
France	396 853	13 121	3 014	16 135	310 727	56 098	21 097	4	21 101	77 199	93 334	
PAYS TIERS	155 572	12 572	67 338	79 910	753 368	145 011	78 684	85 670	164 354	309 365	389 275	
Royaume Uni												
Danemark	24	2	41 882	41 884	127	25	7 152	55	7 211	7 236	49 120	
Irlande			66	66			78	20	98	98	164	
Suède		0	1 085	1 085	1	0	4 249	75	4 324	4 324	5 409	
Finlande			1 863	1 863	36	9	3 622		3 622	3 631	5 494	
Autriche	7 585	513	86	599	64 948	16 164	3 542	2	3 544	19 708	20 307	
Yugoslavie	1 697	180	2 680	2 860	73 426	11 478	29 554	71	29 625	41 103	43 963	
Pologne	87 032	6 210	669	6 879	204 280	34 090	7 557	1 920	9 477	43 567	50 446	
Allemagne de l'Est	25 246	2 366	5 500	2 366	81 404	15 066			3 274	15 066	17 432	
Tchécoslovaquie	7 416	588	1 099	6 088	11 529	2 447	3 253	21	3 274	5 721	11 809	
Hongrie	655	56	5 150	1 155	183 477	47 165	10 063		10 063	57 228	58 383	
Roumanie	19 334	1 993	4 595	7 143	104 302	14 222	4 440		12 505	26 727	33 870	
Bulgarie	6 190	624	278	5 219	27 361	3 787	2 181		2 181	5 968	11 187	
Etats-Unis	373	39		39								
Uruguay			1 302	1 302								
Argentine			964	964								
Brésil			278	278								
Australie												
Nouvelle Zélande												
Divers	3	0	9	9	2 444	554	211	13	13	397	406	
Suisse	15	1	23	23	33	4		186	397	554	577	
Canada				1						4	5	

Source : Le Marché Commun de la viande bovine - A. Garet

Tableau IT-11- VIANDE BOVINE : IMPORTATIONS DE L'ITALIE - 1972 -

Pays de provenance	VEAUX VIVANTS		VIANDE DE VEAU		TOTAL VEAUX (2+3)	GROS BOVINS VIVANTS		VIANDE DE GROS BOVINS		TOTAL VIANDE GROS BOVINS (7+8)	TOTAL GROS BOVINS (6+9)	TOTAL GENERAL (4+10)
	têtes	tonnes viande	tonnes	têtes		têtes	tonnes viande	fraîche ou réfr.	congelée			
MONDE	1 139 110	53 709	67 286	120 995	1 391 080	285 361	186 673	96 132	282 805	568 166	689 161	
C.E.E.	1 006 878	43 065	48 615	91 680	549 876	121 832	55 078	77	55 155	176 987	268 667	
Allemagne	439 250	16 303	582	16 885	180 641	46 376	24 083		24 083	70 459	87 344	
Pays-Bas	46 271	2 248	44 837	47 085	9 594	2 205	3 359	20	3 379	5 584	52 669	
Belgique-Luxemb.	31 605	1 781	21	1 802	12 594	3 226	812	26	838	4 064	5 866	
France	489 752	22 733	3 175	25 908	347 047	70 025	26 824	31	26 855	96 880	122 788	
PAYS TIERS	132 232	10 644	18 671	29 315	841 204	163 529	131 595	96 055	227 650	391 179	420 494	
Royaume-Uni	114	15		15	159	28	1 300		1 300	1 328	1 343	
Irlande					14 789	3 245	5 095		5 121	8 366	8 366	
Danemark	294	40	12 253	12 293	5 205	1 306	34 538	26	34 881	36 187	48 480	
Suède	6	0	419	419	41	8	3 978	101	4 079	4 087	4 506	
Finlande			768	768			1 545	26	1 571	1 571	2 339	
Suisse			5	5	3 848	782	46		46	828	833	
Autriche	8 859	527	64	591	78 224	19 226	4 938	39	4 977	24 203	24 794	
Yougoslavie	997	114	343	457	115 145	20 781	34 610	17	34 627	55 408	55 865	
Allemagne de l'Est	27 692	2 476		2 476	74 024	13 350				13 350	15 826	
Tchécoslovaquie	6 429	491	2 436	2 927	9 164	2 062	2 933	53	2 986	5 048	7 975	
Hongrie	10 112	653	103	756	170 569	44 194	10 607		10 607	54 801	55 557	
Roumanie	4 400	538	901	1 439	123 880	18 417	7 872	10 253	18 125	36 542	37 981	
Bulgarie	5 143	550	1 095	1 645	28 688	4 364	5 428		5 428	9 792	11 437	
Pologne	60 402	5 026	130	5 156	217 400	35 751	7 713	1 514	9 227	44 978	50 134	
Uruguay			31	31			135	10 597	10 732	10 732	10 763	
Brésil			80	80			883	34 662	35 545	35 545	35 625	
Argentine	994	32	39	39		3	9 611	37 467	47 078	47 078	47 117	
U.S.A.	6 790	182		182	14	3				3	35	
Canada					54	12				12	194	
Paraguay							10	5	15	15	15	
Australie							4	547	551	551	551	
Nouv.Zélande								16	16	16	16	
Israël								33	33	33	33	
Maroc								150	150	150	150	
Algérie							349	44	44	44	44	
Divers			4	4				162	511	511	511	

Source : Le Marché Commun de la viande bovine - A. Garet

Tableau IT-12-

IMPORTATIONS D'ANIMAUX VIVANTS ET VIANDES
DE PORCINS - OVINS - CAPRINS - EQUINS
EN 1971

PORCINS		OVINS	
<u>Animaux vivants (1)</u>	<u>474</u>	<u>Animaux vivants (1)</u>	<u>1.841</u>
dont France	104	dont Hongrie	1.102
R. F. A.	191	R. F. A.	88
Belgique - Lux.	60	Roumanie	229
Pays-Bas	32	Bulgarie	390
Hongrie	82		
<u>Viande porcine (2)</u>	<u>129.200</u>	<u>Viande ovine (2)</u>	<u>8.600</u>
- fraîche ou réfrigérée	50.400	dont Espagne	600
dont :		Yougoslavie	2.700
Pays-Bas	39.100	Bulgarie	2.200
France	3.000	Uruguay	400
R. F. A.	600	Argentine	900
- congelée	78.800	Nouvelle Zélande	900
dont :			
Pays-Bas	15.400	CAPRINS	
Danemark	12.600	<u>Animaux vivants (1)</u>	<u>14</u>
France	1.800		
Belgique	16.300	EQUINS	
Suède	5.300	<u>Chevaux vivants destinés</u>	
Roumanie	2.900	<u>à la boucherie (1)</u>	<u>158</u>
Bulgarie	1.700	dont Yougoslavie	45
Chine R. P.	5.700	Pologne	35
		Hongrie	6

Source : Statistiques du Commerce Extérieur

(1) En milliers de têtes

(2) En tonnes

Tableau IT-13-

BOVINS DE BOUCHERIE - PRIX MOYENS MENSUELS SUR LE MARCHÉ D'ORIGINE

(Lire/kg poids vif)

Mois	Veaux de lait						"Vitelhone"						Vache					
	1ère qualité			2ème qualité			1ère qualité			2ème qualité			1ère qualité			2ème qualité		
	1970	1971	1972	1970	1971	1972	1970	1971	1972	1970	1971	1972	1970	1971	1972	1970	1971	1972
Janvier	744	758	871	535	550	590	484	496	530	376	394	410	221	234	246	221	234	246
Février	724	751	861	525	543	594	474	491	535	384	391	420	223	235	250	223	235	250
Mars	724	763	853	526	545	605	476	495	547	385	397	432	226	247	258	226	247	258
Avril	739	771	867	522	548	623	468	497	565	381	401	458	227	251	278	227	251	278
Mai	761	760	883	530	550	649	476	498	591	390	410	493	232	265	309	232	265	309
Juin	746	753	878	530	552	674	477	498	609	399	415	515	236	263	332	236	263	332
Juillet	731	720		525	548		473	495		393	415		226	252		226	252	
Août	735	734		545	566		489	513		402	410		232	224		232	224	
Septembre	725	749		557	579		501	522		399	410		235	228		235	228	
Octobre	724	758		564	582		509	523		399	408		234	229		234	229	
Novembre	718	789		562	583		507	524		392	406		227	225		227	225	
Décembre	736	854		551	587		498	529		386	406		228	230		228	230	

Tableau IT-14-

PRIX MOYENS MENSUELS DES VIANDES DE VEAU SUR LES MARCHES DE GROS (CARCASSES)

(Lire/kg)

Mois	1967		1968		1969		1970		1971		1972	
	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan
Janvier	1.187	1.280	1.243	1.258	1.184	1.234	1.355	1.320	1.330	1.385	1.478	1.550
Février	1.112	1.223	1.168	1.176	1.150	1.160	1.305	1.270	1.293	1.353	1.489	1.509
Mars	1.047	1.165	1.159	1.171	1.140	1.175	1.305	1.265	1.320	1.361	1.491	1.486
Avril	1.122	1.191	1.159	1.195	1.145	1.198	1.315	1.275	1.322	1.352	1.480	1.479
Mai	1.275	1.283	1.207	1.212	1.217	1.230	1.325	1.320	1.323	1.355	1.469	1.526
Juin	1.303	1.263	1.202	1.216	1.260	1.243	1.325	1.300	1.310	1.328	1.503	1.476
Juillet	1.247	1.195	1.168	1.179	1.226	1.200	1.315	1.260	1.274	1.255	-	-
Août	1.231	1.169	1.230	1.197	1.253	1.176	1.295	1.270	1.283	1.229	-	-
Septembre	1.280	1.223	1.240	1.246	1.270	1.185	1.388	1.280	1.348	1.299	-	-
Octobre	1.259	1.235	1.244	1.263	1.252	1.181	1.370	1.275	1.345	1.330	-	-
Novembre	1.234	1.198	1.263	1.303	1.257	1.206	1.265	1.290	1.343	1.406	-	-
Décembre	1.258	1.273	1.270	1.300	1.280	1.270	1.282	1.312	1.430	1.508	-	-

Source : IRVAM

Tableau IT-15-

PRIX MOYENS MENSUELS DES VIANDES DE "VITELLONE" SUR LES MARCHÉS DE GROS (CARCASSES)

(Lire/kg)

Mois	1967		1968		1969		1970		1971		1972	
	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan
Janvier	1.057	1.007	1.068	1.065	1.060	1.071	1.145	1.115	1.135	1.190	1.188	1.269
Février	1.055	-	1.043	1.025	1.060	1.050	1.135	1.115	1.118	1.185	1.175	1.275
Mars	1.064	1.027	1.048	1.025	1.060	1.043	1.150	1.135	1.120	1.173	1.175	1.279
Avril	1.090	1.025	1.063	1.025	1.053	1.050	1.150	1.140	1.129	1.169	1.208	1.289
Mai	1.090	1.025	1.050	1.025	1.060	1.050	1.155	1.140	1.129	1.153	1.215	1.363
Juin	1.092	1.032	1.050	1.025	1.063	1.065	1.155	1.140	1.185	1.175	1.230	1.420
Juillet	1.085	1.038	1.063	1.013	1.068	1.073	1.165	1.140	1.164	1.157	-	-
Août	1.102	1.040	1.073	1.058	1.080	1.085	1.150	1.150	1.158	1.176	-	-
Septembre	1.082	1.040	1.063	1.080	1.085	1.093	1.135	1.180	1.226	1.255	-	-
Octobre	1.055	1.065	1.067	1.084	1.084	1.115	1.160	1.200	1.255	1.264	-	-
Novembre	1.050	1.073	1.059	1.100	1.115	1.132	1.115	1.200	1.235	1.260	-	-
Décembre	1.070	1.075	1.065	1.100	1.130	1.140	1.123	1.194	1.244	1.250	-	-

Source : IRVAM

Tableau IT-16-

PRIX MOYENS MENSUELS DES VIANDES DE GROS BOVINS SUR LES MARCHES DE GROS (CARCASSES)

(Lire/kg)

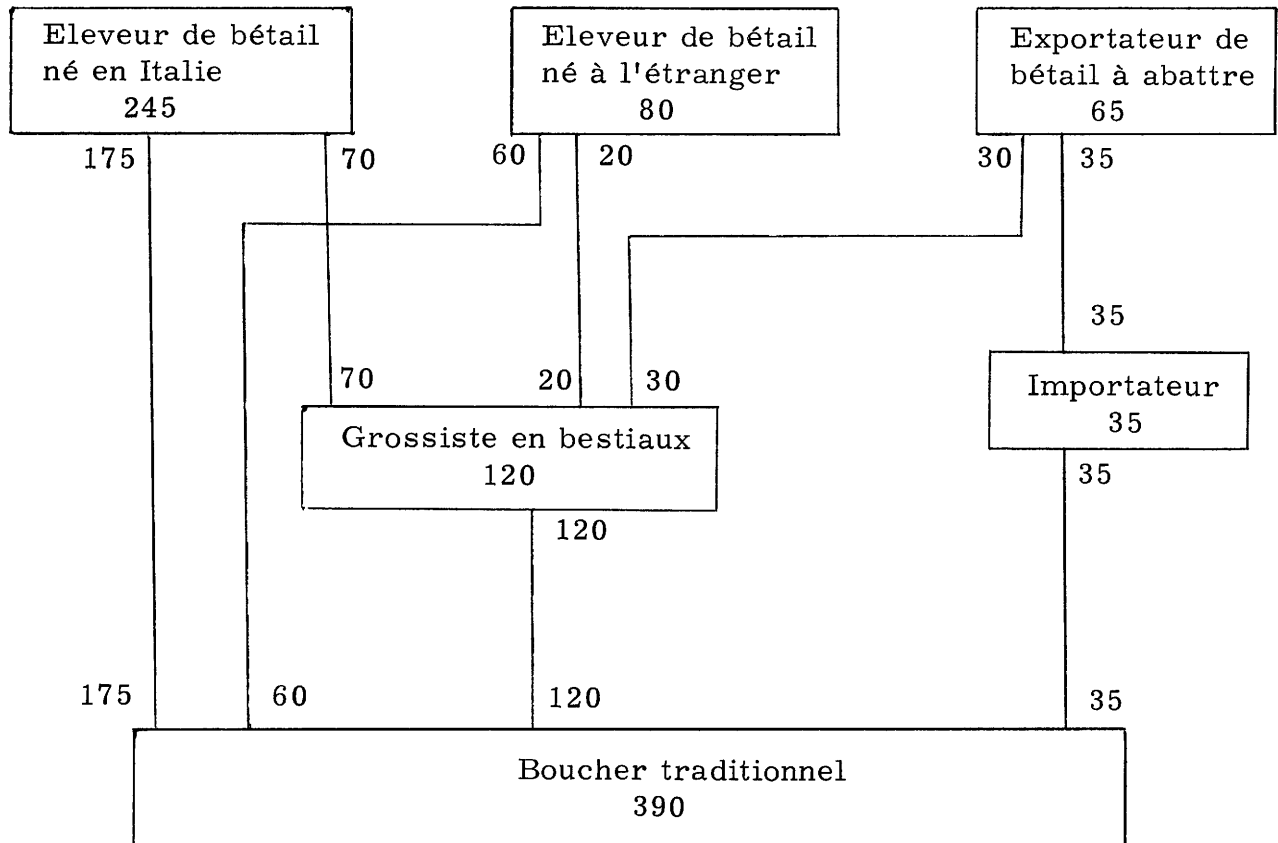
Mois	1967		1968		1969		1970		1971		1972	
	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan	Rome	Milan
Janvier	777	878	784	900	825	990	895	1.030	890	1.085	960	1.136
Février	765	870	766	871	833	985	900	980	873	1.029	945	1.146
Mars	774	860	783	883	846	931	920	1.025	900	1.029	940	1.145
Avril	820	857	805	888	859	934	940	985	904	1.040	1.003	1.165
Mai	850	873	820	891	879	953	945	1.005	905	1.006	1.043	1.215
Juin	829	858	815	911	873	975	945	1.005	985	1.029	1.117	1.241
Juillet	800	837	810	894	858	963	920	1.025	974	1.050	-	-
Août	808	860	802	914	878	974	910	1.035	973	1.086	-	-
Septembre	805	885	790	940	885	999	895	1.070	995	1.113	-	-
Octobre	811	888	800	936	884	1.004	895	1.095	975	1.095	-	-
Novembre	783	888	804	990	890	1.013	890	1.065	936	1.096	-	-
Décembre	794	893	814	965	895	1.020	878	1.070	918	1.120	-	-

Source : IRVAM

Tableau IT-17-

CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DE LA VIANDE :

CIRCUIT "VIVANT" - COURT 1969-70

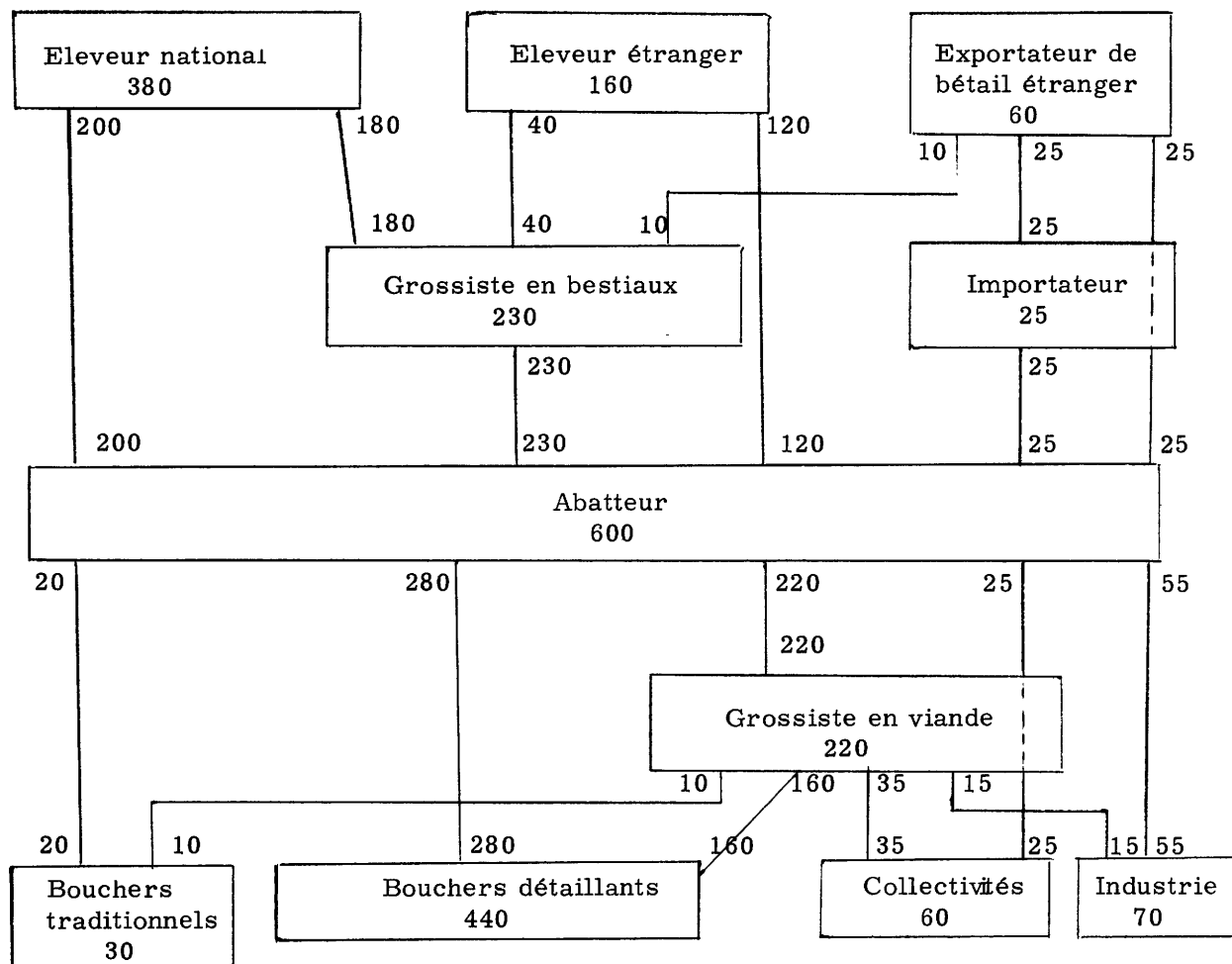


Les chiffres indiquent la quantité de viande bovine traitée en milliers de tonnes.

Source : I. N. D. I. S.

Tableau IT-18-

CIRCUIT "VIVANT-MORT" - LONG - 1969-70



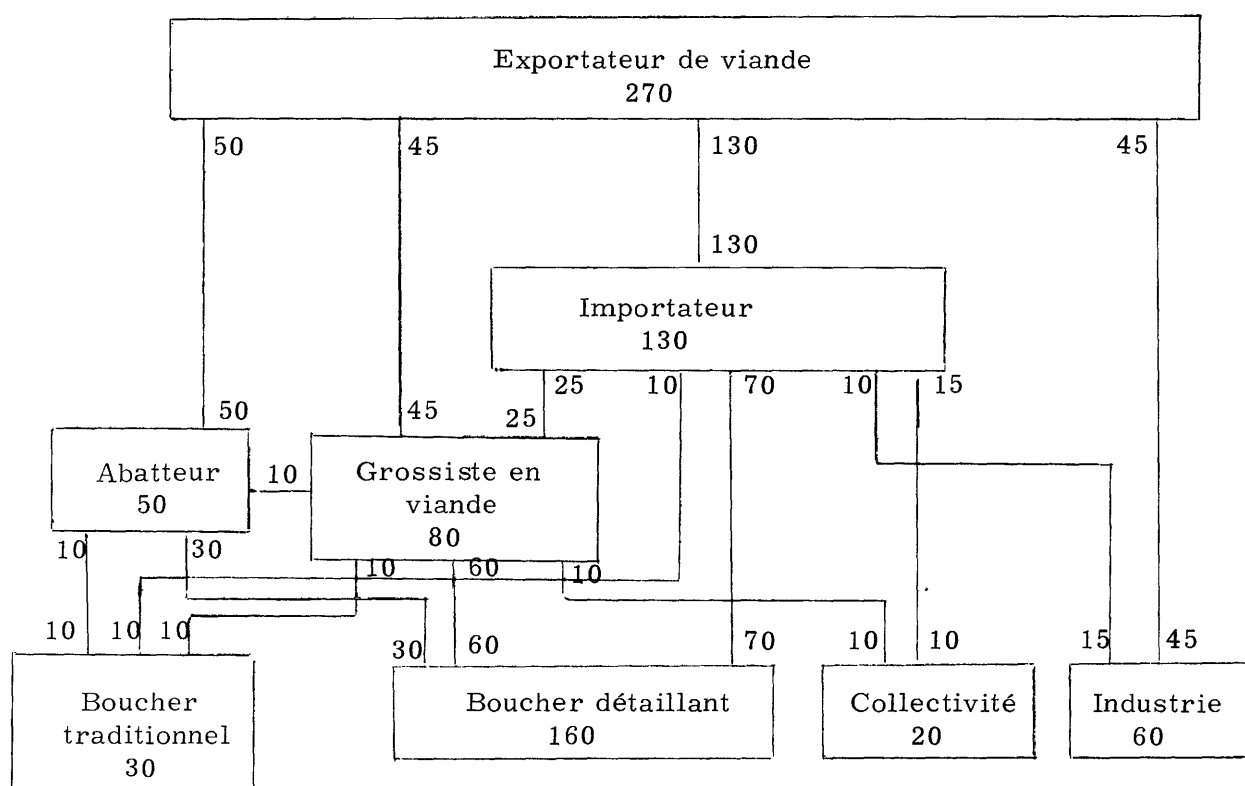
Source : I. N. D. I. S.

Les chiffres indiquent la quantité de viande traitée en milliers de tonnes.

Tableau IT-19-

CIRCUIT "MORT" - ETRANGER -

1969-70



Source : I. N. D. I. S.

Les chiffres indiquent la quantité de viande bovine traitée, en milliers de tonnes.

Tableau IT-20-

EVOLUTION DU CHEPTEL ITALIEN

- BOVINS
- PORCINS
- OVINS
- CAPRINS
- EQUINS

Unité : Milliers de têtes

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Bovins	8.381	8.694	8.994	8.817	8.670	8.476	8.649	9.062	9.399	9.827	9.520	9.152	8.608	9.183	9.386	9.503	9.539	10.024	9.563	8.721	8.611
dont vaches	4.023	4.198	4.253	4.329	4.399	4.415	4.469	4.539	4.695	4.933	5.075	4.864	4.637	4.752	4.797	4.815	4.554	4.787	4.472	4.021	3.913
Porcins	3.512	4.215	4.368	3.745	3.760	3.921	3.900	3.845	4.148	4.335	4.478	4.684	5.029	5.409	5.176	5.292	6.186	7.298	9.224	8.980	8.196
dont truies	(315)	(380)	(393)	(337)	(338)	349	347	355	385	393	420	465	489	502	496	518	577	576	705	668	618
Ovins	10.142	10.002	9.892	9.452	9.042	8.543	8.626	8.393	8.343	8.231	8.065	7.857	7.762	7.866	8.000	8.212	8.285	8.206	8.138	7.948	7.846
dont brebis	8.664	8.548	8.350	8.005	7.673	7.177	7.167	6.896	6.801	6.802	6.539	6.327	6.016	6.065	6.131	6.291	6.267	6.166	6.254	6.106	5.980
Caprins	2.255	2.113	1.981	1.798	1.731	1.590	1.549	1.471	1.440	1.381	1.309	1.278	1.236	1.228	1.139	1.140	1.124	1.045	1.031	1.019	976
Equins	1.935	1.892	1.842	1.795	1.652	1.427	1.393	1.338	1.290	1.241	1.170	1.103	1.049	1.029	958	921	867	820	777	708	654

Les données entre parenthèse sont des évaluations

Source : U. N. I. C. E. B.

PAYS-BAS

Monnaie : Florin

Cours officiel au 1.1.1974 : 3,35507 FL = 1 uc (1)

au 1.1.1973 : 3,52278 FL = 1 uc

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes

au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US

au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

Ce rapport a été établi par le Dr H. KLEMM (IFO-Institut, Munich)
à partir des données recueillies sur place et des informations
disponibles dans le courant de l'année 1973.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT	2
2 - PREVISIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION	3
2.1. <u>Viande de boeuf et de veau</u>	3
2.2. <u>Viande de mouton</u>	4
2.3. <u>Viande de porc</u>	4
2.4. <u>Abats comestibles</u>	
3 - STRUCTURE DE LA CONSOMMATION	5
4 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION	8
4.1. <u>Viande de boeuf et produits carnés à base de boeuf</u>	8
4.2. <u>Viande de mouton</u>	9
5 - REGLEMENTATION A L'IMPORTATION	10
6 - CONCLUSIONS	11
7 - TABLEAUX	12

- - - - -

1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT (Tableaux PB 1 à PB 5)

En 1971, avec une consommation par habitant de 54 kg de viande (y compris les abats comestibles, mais sans la volaille), les Pays-Bas se plaçaient loin en-dessous de la moyenne de la CEE. La croissance de la consommation par habitant, inférieure à 8 % pour la période 1967-1971 a été plus faible que dans les autres états de la CEE. Cette croissance revient principalement à l'augmentation de la consommation de viande de porc (+ 14 %), la consommation par habitant de viande bovine (y compris la viande de veau) ayant reculé de 6 %. Il faut en outre remarquer une augmentation de la consommation d'abats comestibles, de 4,2 kg à 5 kg par personne, alors que la consommation de viande de mouton ne montant que de 55 grammes entre 1967 et 1971, pour atteindre 239 grammes par personne.

Avec une augmentation de la production de viande de 38 % entre les années 1967 et 1971, les Pays-Bas ont pu, en raison de la croissance très modérée de leur consommation, se placer comme l'exportateur le plus important de l'Europe des Six. Au cours de cette période, en effet, les exportations néerlandaises de viande ont presque doublé, passant de 328 000 t environ à 593 000 t, le degré d'approvisionnement passant de 134 % à 164 %. Les principales exportations concernent les porcs vivants, la viande de porc et les produits carnés à base de porc (433 000 t en 1971) et la viande de veau (98 000 t en 1971). De même, pour la viande de mouton, la plus grande partie de la production, d'une haute valeur qualitative, n'est pas consommée dans le pays, mais exportée (10 000 t en 1971), ce qui entraîne qu'aux Pays-Bas, plus de la moitié de la viande de mouton consommée est de la viande congelée importée.

Orientée vers une production importante de viande de veau, la production en viande bovine n'arrive pas à couvrir les besoins. Cependant, dans les dernières années, la production a été développée. Ainsi, avec une consommation totale à peu près constante, le besoin d'importation a régressé depuis 1969 et les importations ont été inférieures à 60 000 t en 1971.

2 - PREVISIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

2.1. Viandes de boeuf et de veau

Les prévisions dont on dispose, celles de la FAO et celles du Conseil Scientifique du Ministère Fédéral de l'Agriculture, du Ravitaillement et des Forêts, aboutissent toutes deux, en ce qui concerne les viandes de boeuf et de veau à la conclusion que la situation excédentaire actuelle se transformera d'ici à 1980 en une situation déficitaire. Ainsi, en ce qui concerne la croissance de la consommation jusqu'en 1980 (FAO : 24,8 kg par tête, soit 360 000 t au total ; Conseil : 24,1 kg par tête, soit 364 000 t au total) les deux projections concordent à peu près, mais les estimations de la production (FAO : 350 000 t, Conseil : 315 000 t) diffèrent sensiblement et par suite celles des importations nettes.

Malheureusement, dans l'optique de nos travaux, les deux projections sont inutilisables. On doit tout d'abord élever une première objection à l'encontre de la projection de la consommation, car - ainsi qu'on l'a vu ci-dessus - la consommation par tête était en recul ces dernières années et, avec la très vraisemblable continuation de la hausse des prix de la viande de boeuf, une augmentation de plus de 25 % de la consommation jusqu'en 1980 paraît peu probable, le consommateur néerlandais passant pour regarder les prix de près. La seconde objection, qui est déterminante, est que dans les travaux mentionnés la viande de boeuf et celle de veau n'ont pas été traitées séparément mais ensemble. Vu la situation particulière de l'approvisionnement des Pays-Bas caractérisée par de forts excédents de viande de veau et par la nécessité d'apports extérieurs en viande de boeuf, seule une estimation séparée, tout au moins de la production, peut conduire à une conclusion valable. Comme il n'est pas possible, dans le cadre de la présente étude d'établir de nouvelles prévisions, on ne peut que limiter à quelques remarques fondamentales prenant en compte les objections précédentes. Si l'on suppose que le besoin d'importation de viande de veau va continuer à croître en R.F.A. et en Italie, on doit compter que l'engraissement des veaux aux Pays-Bas, qui est d'un haut niveau de technique et d'organisation (production contractuelle) se développera, même si ce doit être à une cadence moins rapide qu'auparavant. Cette augmentation de l'engraissement des veaux ne permettrait une élévation de la production de viande de boeuf que par un accroissement du poids du boeuf à l'abattage, même en supposant que le nombre des vaches croisse progressivement. Les besoins néerlandais d'importation de viande de boeuf devraient ainsi atteindre 100 000 t en 1980, en supposant atteinte une consommation par tête de 20 kg/an.

2.2. Viande de mouton

Pour la viande de mouton, la projection de la FAO suit la tendance de l'évolution antérieure selon laquelle on doit s'attendre jusqu'en 1980 à une lente progression de la production, dont 90 % sont exportés en France. Etant donné le peu d'intérêt du consommateur hollandais pour la viande de mouton on ne doit prévoir qu'une augmentation extrêmement minime, de l'ordre de 50 grammes de la consommation par habitant qui serait donc portée à 300 grammes environ en 1980, si bien que le volume d'importations devrait être de 3 à 4 000 t en 1980.

2.3. Viande de porc

Il est certain qu'au cours des années 70 la production de viande de porc continuera à augmenter rapidement. Le rythme de sa croissance a été tel après 1969 que le volume de production prévu par le Conseil Scientifique pour 1980 a été déjà largement dépassé en 1971. Les importations qui, en premier lieu, concernent la lard et diverses sortes de saucisses, resteront donc tout à fait minimes et exclusivement en provenance des Etats partenaires de la CEE.

2.4. Abats comestibles

Les relations commerciales extérieures pour les abats comestibles ressemblent à celles qui existent pour le mouton : des abats comestibles frais et réfrigérés, surtout de veau et de porc sont exportés vers les pays voisins et des produits congelés, surtout en provenance d'Amérique du Nord et du Sud sont importés pour l'industrie de transformation en quantités équivalentes. En ce qui concerne l'évolution future et compte tenu du manque de projections de la production et de la consommation, on peut seulement constater que rien ne va à l'encontre de la progression des actifs échanges commerciaux actuels.

3 - STRUCTURE DE LA CONSOMMATION (Tableau PB 6)

En raison de l'importance des exportations de viande de porc, l'utilisation de viande aux Pays-Bas, c'est-à-dire le volume de la transformation ultérieure dépend non seulement de la structure de la consommation intérieure mais de celle des exportations. Le tableau PB 6 donne une vue d'ensemble de l'utilisation de viandes de boeuf et de porc. Ce tableau, établi d'après les données de la Productschap voor Vee en Vlees, fait apparaître que pour 1971, à peine le quart de la production intérieure de viande de boeuf (y compris les bovins de boucherie importés) était destiné à la transformation, alors que la proportion était de 45 % pour les importations (viande désossée, congelée). Au total, sur la quantité de viande de boeuf disponible dans le pays 27,2 % (soit 72 000 t) furent transformées. Sur la consommation intérieure, s'élevant à 243 000 t de viande de boeuf, environ les trois quarts furent consommés sous forme de viande, et un quart sous forme de produits transformés.

Pour la viande de porc, une plus grande partie est transformée. En 1971, deux cinquièmes de la production intérieure et la totalité des importations, assez faibles il est vrai, allèrent à la transformation. En tout, 313 000 t soit 41 % des quantités de viande de porc disponibles dans le pays, furent transformées, dont 133 000 t exportées et 180 000 t consommées localement. Ainsi, sur une consommation intérieure totale de 385 000 t, 52 % reviennent à la viande non transformée et 48 % aux produits carnés et aux conserves.

Si l'on considère les deux espèces de viandes (bovine et porcine) sur une quantité totale disponible en 1971 de 1 039 000 tonnes, environ 37 % soit 385 000 t furent transformées dont 26 000 t seulement provenaient de l'étranger. Dans la consommation intérieure des deux sortes de viande, se montant à 628 000 t, les produits transformés représentent 240 000 t, soit environ 40 %, dont 11 000 t importées (4,6 %).

En ce qui concerne la transformation de la viande, la boucherie artisanale ne joue qu'un rôle relativement modeste en comparaison de l'industrie. Le Ministère de l'Agriculture qui s'est livré pour 1968 à un sondage sur la production des produits transformés, a évalué la production des boucheries à 80 000 t pour lesquelles 83 000 t de viande (1) avaient été utilisées.

(1) Ministerie von Landbouw en Visserij : De vlesswarenberedding voor slagersbedrijven in Dederland, 's-Gravenhage 1969

Dans la même année, d'après les données de la *Productschap voor Vee en Vlees*, la viande utilisée par l'industrie des produits carnés se montant à 250 000 t, c'est-à-dire que, sur la production totale, un quart environ revenait à la boucherie artisanale et trois quarts à l'industrie. Depuis lors, la part de la boucherie artisanale dans la totalité de la transformation devrait avoir beaucoup diminué. En effet, les entreprises artisanales n'abattent plus elles-mêmes, sauf dans les régions campagnardes. Dans les villes, elles sont passées presque complètement au système d'achat de morceaux au commerce en gros de la viande et de produits carnés à l'industrie. Malgré cette division du travail poussée, la boucherie artisanale continue à prendre une place importante sur le marché à l'échelon du commerce de détail, place qui pour 1970 est estimée à 80 - 85 % pour la viande et environ 65 % pour les produits carnés.

Pour la transformation, la boucherie artisanale emploie presque exclusivement de la viande d'origine nationale et cela aussi bien en ce qui concerne la viande de boeuf qu'en ce qui concerne la viande de porc. Par contre, l'industrie des produits carnés s'approvisionne en partie auprès de la production intérieure pour la viande de porc, mais en majorité à partir de l'importation pour la viande de boeuf. Ceci s'explique par le fait que la viande de boeuf néerlandaise est en moyenne trop grasse et trop chère. D'après les données de la *Products chaapvoor Vee en Vlees*, en 1970, 10 % seulement du total des 29 000 t employées par l'industrie des produits carnés provenaient de la production intérieure et 90 % de l'importation.(1). La plus grande partie de ces importations est constituée de viande congelée sans os ("quartiers compensés") en provenance d'Amérique du Sud. Même les plus grands producteurs de produits carnés, tels *Unilever-Zwanenberg's Fabrieken N.V.*, *N.V. Homburg Vleeswarenfabrieken*, *COVECO* donnent la préférence aux achats par le canal d'importateurs plutôt qu'à l'importation directe.

Le programme de production de l'industrie des produits carnés comprend principalement des articles à base de viande de porc, tels que saucissons et saucisses, jambon, luncheon meat. Il n'est produit des marchandises à base exclusive de viande de boeuf qu'en petite quantité (moins de 5000 t par an). On comprend pourquoi la proportion de viande de boeuf employée, comparée à la viande totale utilisée dans l'industrie n'est que de 10 %. Que ce soit du point de vue de la demande intérieure ou de celui de la demande extérieure (le taux des exportations est d'environ 45 %), le programme de production devrait peu varier, si bien que la transformation de la viande de boeuf devrait au maximum s'accroître proportionnellement à la croissance de la production totale. Cependant l'évolution des prix représente un facteur limitatif, c'est-à-dire qu'avec le renchérissement relatif de la viande bovine (par rapport à la viande de porc) la viande de boeuf sera dans une certaine mesure remplacée par de la viande maigre de porc.

(1) Voir : Centre du Commerce International CNUCED/GATT : Le marché du boeuf industriel P. 146

Les chiffres dont nous disposons et qui émanent de la Productschap voor Vee and Vlees, chiffres d'après lesquels la part de la viande bovine dans la totalité de la viande employée pour la transformation est tombée entre 1963 et 1971 de 14,6 % à 7,8 % semblent confirmer ces réflexions. Cela signifie que, compte tenu de l'évolution prévisible des prix, on peut compter sur un intérêt croissant de l'industrie des produits carnés pour des importations à des prix intéressants en provenance par exemple d'Afrique.

Les mêmes relations de substitution sont valables pour la viande de boeuf destinée à la consommation directe. En ce qui concerne la consommation directe, on peut, en se basant sur les habitudes alimentaires existantes, admettre que la viande de mouton ne jouera aucun rôle dans le remplacement de la viande de boeuf, donc que l'augmentation de la consommation de viande à prévoir pour l'avenir profitera essentiellement aux producteurs nationaux de porc.

4 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION (Tableaux PB 7 à PB 15)

4.1. Viande de boeuf et produits carnés à base de boeuf

Sur l'ensemble des importations de 1971 en bovins de boucherie, viande de boeuf et produits carnés à base de boeuf, importations d'un total de 58 000 tonnes (transposée en "Vlees met Been"), les 4/5 revenaient à la viande de boeuf et 1/5 aux bovins vivants et aux produits carnés. De 1969 à 1971, les importations de bétail vif ont diminué de plus de moitié, mais en 1972, elles sont de nouveau remontées au-dessus du niveau de 1969, en raison surtout d'une augmentation des livraisons en provenance de Belgique, d'Irlande et du Royaume-Uni. Les importations de viande bovine, elles aussi, furent plus importantes en 1972 qu'en 1971. D'après les données provisoires, l'augmentation a été globalement d'environ 46 %. Elle a été de 71 % pour la viande fraîche et réfrigérée et de 29 % seulement pour la viande congelée, essentiellement destinée à la transformation. Les possibilités d'exportation offertes aux pays étrangers du fait de la faible production intérieure ont surtout été exploitées par les nouveaux Etats membres de la CEE, Royaume-Uni, Irlande et Danemark. D'après les données provisoires de 1972, ces Etats ont atteint une participation de 37 % aux importations alors qu'au cours des trois années précédentes, la part moyenne revenant aux six premiers membres de la CEE était de 92 %. Les exportateurs d'outre-mer n'arrivèrent pas à élever la faible part qu'ils tenaient dans les importations néerlandaises de viande bovine fraîche et réfrigérée, ils purent par contre s'installer, aux dépens des pays de la CEE, comme fournisseurs principaux de viande congelée. En outre, les Pays-Bas reçurent pour la première fois en 1972 plus de viande congelée en provenance du Brésil qu'en provenance de la République Argentine.

Les prix à l'importation ont également connu aux Pays-Bas une forte hausse ces dernières années. Le prix moyen à l'importation pour la viande bovine fraîche et réfrigérée est monté de 47,8 % de 1967 à 1971, et celui de la viande congelée de 55,8 %. Cette évolution a amené une hausse de la valeur de la viande bovine importée de 100 millions de Florins hollandais à 150 millions de Fl. h. pour un volume inchangé d'importations. Le tableau PB 9 montre que la plus forte hausse a eu lieu pour la viande congelée destinée à la transformation, et cela depuis 1969. En 1971, les prix à l'importation pour les "quartiers compensés" ont ainsi été pour la première fois supérieurs aux prix de gros de la viande de porc aux abattoirs de Rotterdam, abattoirs qui, simultanément, constituent le plus important point de transit pour les importations. Il n'y a pas lieu d'attendre à l'avenir, avec la continuation de la pénurie mondiale de boeuf, une diminution sensible du prix de ces importations,

quoique les milieux néerlandais spécialisés mettent certains espoirs dans les importations de viande en provenance d'Afrique, viande qui d'après eux présente des qualités indispensables en ce qu'elle est maigre et sèche ; cependant, jusqu'à présent l'importation de viande en provenance des pays africains n'est pas autorisée (voir le paragraphe suivant 5).

L'évolution des quantités importées et des prix à l'importation des produits carnés et conserves de boeuf ne peut pas faire l'objet d'un jugement aussi favorable que pour la viande bovine. Dans la période 1967-1971, il n'y eut qu'une année où le volume des importations se situa sensiblement au-dessus de 4 000 t. Les prix à l'importation furent pratiquement constant jusqu'en 1970 ; la hausse de 1971 est à rapprocher de la diminution de l'offre de corned beef en provenance de l'Argentine.

Les prix à l'importation des abats comestibles de boeuf en évolués de façon plus favorable pour les pays exportateurs. Avec une diminution de l'ensemble des importations, ce sont surtout les foies de boeuf (en provenance principalement des Etats-Unis et de l'Argentine) et les langues de boeuf (principalement des USA) qui ont joué le plus grand rôle.

Les importations d'extraits de viande bovine ont tout juste atteint 200 tonnes en 1971. Depuis qu'en 1971 les prix néerlandais à l'importation ont eux aussi connu une hausse (de 36 % à 22 413 Fl.h. par tonne) par rapport à l'année précédente, les possibilités de débouché devraient, ici également, comme en R.F.A. et dans le Royaume-Uni être en régression sensible.

4.2. Viande de mouton

Après que, jusqu'à 1969, une part essentielle des importations néerlandaises de viande de mouton eut été de provenance ouest-européenne (Royaume-Uni, Irlande, Danemark), ce sont maintenant les exportateurs d'outre-mer qui occupent le devant de la scène. D'après des données provisoires pour 1972, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont fourni 89 % du total des importations, et ainsi presque complètement éliminé l'Argentine. Du point de vue des prix en 1971 ce furent les importations en provenance de la Nouvelle-Zélande qui furent les moins chères.

5 - REGLEMENTATION A L'IMPORTATION

Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions prévues dans la directive commune sur les importations en provenance des pays tiers, il est de la compétence des Etats de la CEE de décider si, du point de vue de la prévention des épizooties et de la police sanitaire, l'importation de bétail et de viande en provenance d'un pays tiers peut être autorisée. Dans le cas des Pays-Bas, cette décision est prise conjointement avec la Belgique et le Luxembourg dans le cadre de la coopération du BENELUX. D'après un arrêté ministériel de 1964 (1), il y a interdiction d'importation pour le bétail et la viande en provenance des pays suivants : Portugal, Espagne, Turquie, URSS, Afrique et Asie. Cet arrêté n'a subi une exception que pour la viande dont la conservation a été assurée par procédé calorifique ; depuis 1971, cette exception n'est plus valable que pour les conserves proprement dites en provenance d'Afrique du Sud.

La liste des pays à partir desquels des importations de viande et de produits carnés sont possibles, comprend actuellement :

. les pays de la CEE élargie (dans le cas du Royaume-Uni, pour les produits carnés seulement, pour les conserves proprement dites provenant d'entreprises de transformation homologuées) ;

. l'Autriche, la Suisse, la Suède, la Finlande, la RDA, la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie, le Canada, les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Afrique du Sud (seulement pour les conserves proprement dites).

Si un pays sollicite son admission sur cette liste, il doit fournir des informations aussi bien sur la situation épizootique que sur son système d'inspection des viandes. Si ces informations sont satisfaisantes, une inspection des abattoirs d'exportation prévus est alors effectuée par les autorités néerlandaises. Mais l'admission dans la liste n'est toutefois possible que si la Belgique et le Luxembourg donnent également leur accord. Il y a eu tout récemment des consultations entre les pays du Bénélux au sujet de l'admission d'importations de viandes en provenance de pays africains "exempts d'épizooties" ; la raison en était que la Belgique veut ouvrir ses frontières entre autres à la viande en provenance de Madagascar. D'après les renseignements du Ministère néerlandais de l'Agriculture, la décision, qui, fin 1972, n'était pas encore intervenue, doit être prise "à l'échelon le plus élevé".

(1) Beschikking invoer vlees Beschikking van de Minister van Landbouw en Visserij van 30 Juli 1964, n° J. 2 077

6 - CONCLUSIONS

Les structures de la production et de la consommation de l'ensemble des produits carnés aux Pays-Bas font que ce pays est à la fois exportateur et importateur de différents types de viandes.

Il semble qu'il n'y ait que les viandes de boeuf maigres congelées, désossées destinées à la transformation pour lesquelles il existe une demande susceptible d'intéresser les EAMA, à condition toutefois que les conditions sanitaires d'élevage et d'abattage soient conformes aux exigences communautaires à l'égard des pays tiers.

7 - TABLEAUX

PB 1 -	Approvisionnement en viande de boeuf
PB 2 -	Approvisionnement en viande de veau
PB 3 -	Approvisionnement en viande de porc
PB 4 -	Approvisionnement en viande de mouton
PB 5 -	Approvisionnement en abats comestibles
PB 6 -	Structure de l'utilisation de viande de boeuf et de viande de porc en 1971
PB 7 -	Répartition des importations de viande bovine par catégorie de marchandise
PB 8 -	Répartition des importations de viande bovine par catégorie de marchandise
PB 9 -	Prix à l'importation de viande bovine par catégorie de marchandise
PB 10 -	Prix à l'importation en comparaison des prix de gros de la viande
PB 11 -	Importations de viande bovine fraîche et réfrigérée par pays d'origine
PB 12 -	Importations de viande bovine congelée par pays d'origine
PB 13 -	Importations et prix à l'importation de préparations et conserves de viande bovine
PB 14 -	Importations et prix à l'importation de foies et de langues de bovins par pays d'origine
PB 15 -	Importations et prix à l'importation de viande de mouton par pays d'origine.

Tableau PB.1

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE BOEUF (1)

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1000t	194	193	184	216	212
Importations	"	64	74	84	66	58
Exportations	"	18	27	28	34	27
Variation des stocks	"	-	-	-	-	-
Consommation par tête	kg/an	19,0	18,9	18,7	19,1	18,4
Taux d'approvisionnement	%	80,8	80,4	76,6	87,1	87,3
(1) "Vlees met been", sans graisse de découpe.						

Source : Productschap voor vee en vlees.

Tableau PB.2

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE VEAU (1)

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1000t	74	80	88	101	104
Importations	"	0	1	2	2	2
Exportations	"	60	68	80	94	98
Variations des stocks	"	-	-	-	-	-
Consommation	"	14	13	10	9	8
Consommation par tête	kg/an	1,1	1,0	0,8	0,7	0,6
Taux d'approvisionnement	%	522,9	605,9	850,7	1170,5	1383,1
(1) "Vlees met been", sans graisse de découpe.						

Source : voir tableau PB 1.

Tableau PB.3

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE PORC (1)

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1000t	540	614	614	705	808
Importations	"	5	6	10	9	11
Exportations	"	221	277	294	369	433
Consommation	"	324	343	330	345	386
Consommation par tête	kg/an	25,7	27,0	25,7	26,5	29,3
Taux d'approvisionnement	%	166,7	179,1	185,9	204,4	209,3

(1) "Vlees met been", sans graisse de découpe.

Source : voir tableau PB.1

Tableau PB.4

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE MOUTON (1)

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1000t	8,4	8,3	7,7	10,4	11,0
Importations	"	1,1	1,7	1,7	1,6	2,1
Exportations	"	7,2	7,1	6,6	9,2	9,9
Consommation	"	2,3	2,9	2,8	2,8	3,2
Consommation par tête	kg/an	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Taux d'approvisionnement	%	361,3	290,4	278,4	369,0	347,6
(1) "Vlees met been", sans graisse de découpe.						

Source : voir tableau PB.1

Tableau PB 5

APPROVISIONNEMENT EN ABATS COMESTIBLES

en 1.000 t

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1.000 t	52	56	55	64	68
Importations		19	18	22	21	20
Exportations		18	19	20	27	23
Consommation		53	55	57	58	65
Consommation par tête	kg/an	4.2	4.3	4.4.	4.5	5.0
Taux d'approvisionnement	%	98.5	102.1	96.7	109.3	104.7

Source : Voir Tableau PB 1

Tableau PB 6

STRUCTURE DE L'UTILISATION DE VIANDE DE BOEUF ET DE VIANDE DE PORC EN 1971

en 1000 t

	Viande de boeuf		Viande de porc	
	Total	dont pour la transformation	Total	dont pour la transformation
Quantités abattues	218	51	758	308
Importations de viande	47	21	5	5
Importations de produits carnés	6	-	5	-
Disponible	271	72	768	313
Exportations de viande	16	-	250	-
Exportations de produits carnés	12	12	133	133
Consommation intérieure	243	60	385	180

Source : voir TABLEAU PB 1

Tableau PB 7

REPARTITION DES IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE PAR
CATEGORIE DE MARCHANDISE

	Unités	1967	1968	1969	1970	1971
Bovins de boucherie	Nb. de têtes	41 912	48 174	54 124	33 163	23 363
Bovins de boucherie (1)	tonne	11 050	12 375	13 975	9 075	6 150
Viande de boeuf	"	47 717	55 905	64 218	48 791	46 786
Produits transformés	"	5 033	6 045	5 882	8 084	5 539
Total		63 800	74 325	84 075	65 950	58 475
Abats comestibles de bovins et de beaux	"	8 668	7 865	10 300	10 055	8 428

(1) Sur la base de "Vlees met been"

Source : Voir Tableau PB 1

Tableau PB 8

REPARTITION DES IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE
PAR CATEGORIE DE MARCHANDISES (1)

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Fraîche, réfrigérée</u>	15 090	22 981	22 895	12 074	8 583
dont					
. Carcasses et demi-carcasses	15 011	22 539	3 365	1 841	1 102
. Quartiers avant			17 229	8 572	5 530
. Quartiers arrière			1 761	1 161	469
. Morceaux avec os(2)	79	442	395	101	123
. Morceaux désossés(2)			109	399	1 359
<u>Congelée</u>	26 206	27 663	33 153	29 921	23 619
dont					
. Carcasses et demi-carcasses	5 418	10 368	14	10	8
. Quartiers avant			3 226	1 687	731
. Quartiers arrière			4 997	3 368	1 890
. Morceaux avec os			1 042	672	193
. Quartiers compensés	20 788	17 295	22 855	22 415	16 611
. Autres désossés			1 019	1 769	4 186

(1) Importations en provenance de UEBL exclues

(2) A partir de 1969, y compris la viande de veau

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek : Maandstatistiek
van de buitenlandse handel per goederensoort

Tableau PB 9

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE PAR CATEGORIE
DE MARCHANDISES (1)

en Fl. /tonne

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Fraîche, réfrigérée</u>					
Prix moyen à l'importation	2 565	2 754	3 129	3 502	3 793
dont :					
. Carcasses et demi-carcasses	} 2 565	} 2 747	3 920	4 477	4 430
. Quartiers avant			2 931	3 152	3 052
. Quartiers arrière			3 758	3 734	4 597
. Morceaux avec os(2)	} 2 594	} 3 102	2 258	5 030	4 902
. " désossés (2)			4 055	5 459	5 918
<u>Congelée</u>					
Prix moyen à l'importation	2 355	2 267	2 193	2 836	3 670
dont :					
. Carcasses et demi-carcasses	} 2 099	} 2 320	2 214	1 700	4 500
. Quartiers avant			1 494	1 655	2 245
. Quartiers arrière			2 901	3 385	3 879
. Morceaux avec os	} 2 422	} 2 234	2 417	2 484	4 109
. Quartiers compensés			2 102	2 760	3 533
. Autres désossés			3 753	4 009	4 518

(1) Importations en provenance de la UEBL exclues

(2) A partir de 1969, y compris la viande de veau

Source : Voir Tableau PB 8

Tableau PB 10

PRIX A L'IMPORTATION EN COMPARAISON DES PRIX DE GROS
DE LA VIANDE
en Fl./tonne

	1969	1970	1971
<u>Prix de gros, Abattoir de Rotterdam</u>			
Viande bovine, lère qualité	4 860	4 790	5 170
Viande porcine, lère qualité	3 530	3 430	3 230
<u>Prix à l'importation de viande bovine</u>			
Fraîche, réfrigérée - moyen	3 129	3 502	3 793
- quartiers avant	2 931	3 152	3 052
Congelée - moyen	2 193	2 836	3 670
- "quartiers compensés"	2 102	2 760	3 533
Indice 1969 = 100			
<u>Prix de gros, Abattoir de Rotterdam</u>			
Viande bovine, lère qualité	100	98,6	106,4
Viande porcine, lère qualité	100	97,2	91,5
<u>Prix à l'importation de viande bovine</u>			
Fraîche, réfrigérée - moyen	100	111,9	121,2
- quartiers avant	100	107,5	104,1
Congelée - moyen	100	129,5	167,4
- "quartiers compensés"	100	131,3	168,1

Source : Productschap voor Vee en Vlees, Central Bureau voor de Statistiek et évaluation personnelles

Tableau PB 11

IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE FRAICHE ET REFRIGEREE
PAR PAYS D'ORIGINE

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
Importations totales	15 091	23 320	22 558	11 893	16 207
dont :					
France	3 536	8 150	13 209	5 522	6 425
Belgique	8 029	6 085	5 040	4 808	7 231
R. F. A.	2	61	1 163	405	1 637
CEE totale	11 585	14 322	19 891	10 944	15 630
Danemark	2 608	6 046	1 212	352	530
R. U.	147		37	137	18
Irlande	551	141	5	-	-
Suède		118	846	170	9
Argentine	145	606	334	103	
Brésil			105	74	

Source : Voir Tableau PB 1

Tableau PB 12

IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE CONGEELEE PAR PAYS D'ORIGINE

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
Importations totales	26 233	27 231	34 256	29 468	23 907
dont :					
France		1 656	1 965	1 407	1 627
Belgique	21	1 236	1 349	1 001	497
RFA		49	311	1 046	351
CEE totale	21	2 943	3 625	3 454	2 475
Danemark	7	1 258		60	
Argentine	24 512	16 721	23 195	18 997	10 063
Brésil	845	3 058	4 274	3 560	6 072
Uruguay	762	2 942	3 108	2 100	3 371
Paraguay				1 190	1 861

Source : Voir Tableau PB 1

Tableau PB 13

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION DE PREPARATIONS ET
CONSERVES DE VIANDE BOVINE

Quantités : tonnes

Prix : Fl. /t

	1967	1968	1969	1970	1971 (1)
<u>Importations totales</u>	3 034	4 073	3 958	5 781	3 144
dont :					
France	108	24	78	311	183
UEBL	139	122	227	360	
R. F. A.	27	111	153	86	
R. U.	159	518	943	84	25
Gibraltar				627	549
Yougoslavie	305	463	399	373	186
Hongrie	6	6	21	70	51
Roumanie				24	152
Argentine	1 260	2 016	1 896	2 738	474
Brésil	51	309	213	223	621
Uruguay	68			359	49
Paraguay	872	439	587	514	467
<u>Prix moyen à l'importation</u>	3 142	3 183	3 142	3 137	3 486
France	2 815	2 833	2 705	2 595	2 213
UEBL	4 554	4 459	3 410	3 200	3 460
R. F. A.	4 370	2 441	2 974	3 151	3 604
R. U.	2 176	2 324	2 557	2 417	2 640
Gibraltar				2 890	2 891
Yougoslavie	2 577	2 505	2 281	2 276	2 317
Hongrie	1 823	2 833	2 000	2 129	1 941
Roumanie				2 292	2 467
Argentine	3 191	3 450	3 312	3 359	4 137
Brésil	3 000	3 272	3 343	3 495	4 098
Uruguay	2 853			3 095	2 980
Paraguay	3 286	3 615	3 494	3 368	4 255

(1) UEBL : Janvier - Novembre

Source : Voir Tableau PB 8

Tableau PB 14

IMPORTATIONS ET PRIX A L'IMPORTATION DE FOIES ET
DE LANGUES DE BOVINS PAR PAYS D'ORIGINE

Quantités : tonnes

Prix : Fl. /t

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Foies, frais,</u> réfrigérés, congelés					
Importations totales	-	-	2 415	2 602	2 200
dont: Etats-Unis	-	-	1 608	1 583	1 908
Argentine	-	-	712	847	163
Prix moyen à l'importation	-	-	2 198	2 435	2 555
Etats-Unis	-	-	2 663	3 027	2 671
Argentine	-	-	1 215	1 460	1 767
<u>Langues, congelées</u>					
Importations totales	3 522	2 784	2 522	2 186	2 410
dont: Etats-Unis	3 277	2 567	2 447	2 013	2 319
Prix moyen à l'importation	2 670	2 908	3 170	3 387	3 359
Etats-Unis	2 666	2 917	3 175	3 396	3 354

Source : Voir Tableau PB 8

Tableau PB 15

IMPORTATION ET PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE
DE MOUTON PAR PAYS D'ORIGINE

Quantités : tonnes

Prix : Fl. /t

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations, totales</u>	918	1 623	1 368	1 229	1 709
dont : Argentine	128	426	327	405	265
Australie	-	-	84	43	154
Nouvelle-Zélande	95	288	288	477	1 098
<u>Prix moyen à l'importation</u>	1 671	1 529	1 627	2 124	2 356
Argentine	1 422	1 113	1 309	2 274	3 132
Australie	-	-	1 750	2 326	2 305
Nouvelle-Zélande	1 979	1 660	1 681	1 893	2 116

Source : Voir Tableau PB 8

ROYAUME-UNI

Monnaie : Livre Sterling

Cours officiel avant flottement (22.6.1972) : 0,41666 £ stg = 1 uc (1)

(1) UC = Unité de compte des Communautés Européennes
au 1.1.1974, 1 uc = 1,20635 \$ US
au 1.1.1973, 1 uc = 1,08571 \$ US

Ce rapport a été établi par Melle L. GRUNEWALD (IFO-Institut, Munich)
à partir des données recueillies sur place et des informations
disponibles dans le courant de l'année 1973.

SOMMAIRE

	Page
1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT	2
2 - PREVISIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE VIANDE	4
2.1. <u>Viande de boeuf et de veau</u>	4
2.2. <u>Viande de mouton et d'agneau</u>	7
2.3. <u>Viande de porc, bacon</u>	8
2.4. <u>Abats comestibles</u>	10
3 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS	12
3.1. <u>Viande de boeuf et de veau</u>	12
3.1.1. Types de produits	12
3.1.2. Origines des importations	14
3.1.3. Prix à l'importation	15
3.2. <u>Conserves de viande de boeuf</u>	16
3.3. <u>Abats comestibles de boeuf et de veau</u>	17
3.4. <u>Viandes de mouton et d'agneau, conserves, abats comestibles</u>	17
3.5. <u>Bacon, viande de porc, jambon, abats comestibles</u>	18
4 - STRUCTURES DE LA CONSOMMATION DE VIANDES	19
4.1. <u>Généralités</u>	19
4.2. <u>Viande de boeuf</u>	20
4.3. <u>Viandes de mouton et d'agneau</u>	21
4.4. <u>Viande de porc</u>	22
5 - CIRCUITS COMMERCIAUX DE LA VIANDE	23
5.1. <u>Viande pour la consommation</u>	23
5.2. <u>Viande pour la transformation</u>	26
5.3. <u>"Product Board"</u>	28
6 - PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'IMPORTATION	30
6.1. <u>Règlementation douanière</u>	30
6.2. <u>Règlementations sanitaires et vétérinaires</u>	30
7 - CONCLUSION	40
7.1. <u>Viande de boeuf de fabrication</u>	40
7.2. <u>Conserves de viande bovine</u>	41
7.3. <u>Extrait de viande bovine</u>	43
7.4. <u>Viande de porc, bacon</u>	43
7.5. <u>Viande de mouton et d'agneau</u>	44
8 - TABLEAUX	45

1 - SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT (Tableau RU-1 à RU-5)

Contrairement à ce qui se passe pour la plupart des pays de la Communauté des Six, la consommation britannique de viande par tête (à l'exclusion de la volaille) n'a pas montré au cours des dernières années une évolution bien dynamique. Alors qu'en 1960 les Britanniques consommaient encore à peu près 13 kgs de viande de plus par tête que la moyenne de la C.E.E., l'écart s'était réduit en 1970 à 3 kgs. Cependant la modification de la situation d'approvisionnement du Royaume-Uni au cours de la dernière décennie n'a pas été insignifiante.

Le taux global d'approvisionnement pour la viande (y compris les abats comestibles, mais à l'exclusion de la volaille) est en effet monté de 57 % entre 1960 et 1970. Cette indépendance accrue vis à vis de l'étranger dans le secteur de la viande, a été voulue et poursuivie en raison de la politique suivie tendant à l'équilibre de la balance des paiements. Elle a conduit à un recul des importations de viande du Royaume-Uni, de 200.000 à 300.000 tonnes par an.

La plus forte montée du taux d'approvisionnement a toutefois eu lieu dans la première moitié des années 60, alors qu'au cours de la période de référence, de 1967 à 1971, aucune augmentation substantielle n'a été obtenue.

La viande de boeuf et de veau constitue, avec une proportion supérieure au tiers, l'élément principal de la consommation britannique de viande (volaille exclue, mais abats comestibles inclus). Alors que jusqu'en 1967 la viande de mouton et d'agneau occupait la deuxième place dans la consommation britannique de viande après le bacon (11 à 12 kgs/an depuis de nombreuses années), la viande fraîche de porc occupe le deuxième rang depuis 1968. La consommation de "pork" par tête a progressé entre 1967 et 1971 de 10,3 kgs., son rôle dans la consommation globale de viande passant ainsi de 16,6 % à 19 %.

Dans le même temps, la part de la viande de mouton et d'agneau descendait de 17,3 % à 16,1 % (et même 15,7 % en 1970). Les producteurs nationaux ont pu faire face à cette tendance à une consommation accrue de viande de porc, si bien que la viande de porc (sans le bacon) continue à être avec la volaille la seule sorte de viande pour laquelle le Royaume-Uni peut fournir à près de 100 % son propre ravitaillement et pour laquelle il a même, lors de courtes périodes, pu produire des excédents à exporter.

En ce qui concerne la viande de boeuf et de veau le taux d'approvisionnement a pu atteindre, 81 % en 1971, alors qu'au milieu des années cinquante et au début des années soixante il se situait aux alentours de 60 % ou 70 %. Cependant la participation de l'étranger au marché, pour ce produit, se monte encore à plus d'un cinquième. Dans les importations en effet seuls les animaux de boucherie sont comptés, le demi-million d'animaux maigres (store cattle) en provenance de l'Irlande étant inclus dans les chiffres britanniques de production.

Pour la viande de mouton et d'agneau le taux d'approvisionnement est resté à peu près inchangé par rapport au début des années soixante, et voisin de 40 %, malgré de faibles variations.

En revanche la productivité croissante des porcheries britanniques ne se concrétisa pas seulement par l'augmentation de la production de "pork", mais elle conduisit, avec les aides aux fabricants de bacon, à faire une part plus grande à la production nationale sur le marché du bacon, marché réglementé depuis 1964 par le Bacon Market Sharing Understanding. En particulier dans la période 1967-1971 la production britannique de bacon ne cessa de croître d'environ 40 % en tout, soit jusqu'à 285.000 tonnes. Elle atteignit ainsi en 1971 le niveau de 43,4 % du marché.

2 - PREVISIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE VIANDE.

Dans le passé la consommation de viande a connu des variations relativement faibles mais dans des directions diverses ; ceci s'ajoutant à une évolution assez peu nette de la production, crée des difficultés particulières pour une estimation prévisionnelle de la situation future d'approvisionnement du Royaume-Uni. De plus, il est difficile d'anticiper sur les répercussions qui résulteront de l'entrée du Royaume Uni dans le Marché Commun, aussi bien sur le plan de la consommation que sur celui de la production.

2. 1. Viandes de boeuf et de veau

Les estimations relatives au marché des viandes de boeuf et de veau se révèlent particulièrement problématiques, car les suppositions qui furent faites dans les diverses projections pour la période de base varient considérablement. C'est ainsi, par exemple, que dans la projection de l'OCDE (1) les importations de bétail maigre en provenance de la République Irlandaise sont ouvertement laissées de côté, alors que d'habitude elles sont comptées dans la production britannique. Par contre, on ne voit pas de façon précise sur quel concept relatif à la production de viande de boeuf se base la projection de la FAO (2) ; aussi bien pour 1964-1966 que pour 1970, avec respectivement 808.000 tonnes et 830.000 tonnes, elle présente des chiffres de production inférieurs à ceux donnés par l'OCDE (3) et par le Commonwealth Secretariat (4), ces chiffres ayant également été retenus dans l'estimation du Conseil Scientifique auprès du Ministère Fédéral de l'Agriculture (5) de la R. F. A.

(1) OCDE : Projections agricoles pour 1975 et 1985. Production et consommation des principaux produits alimentaires, Paris 1968.

(2) FAO : Examen de la FAO pour 1980 concernant la production et la demande de viande : Tableaux définitifs. CCF : ME 71/5
Add. 1, 1er juin 1971

(3) OCDE : Statistiques de la Consommation des denrées alimentaires, Paris 1970

(4) Commonwealth Secretariat : Meat, London 1969.

(5) Mögliche Auswirkungen einer Erweiterung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft im Bereich der Agrarmärkte. Gutachten des Wissenschaftlichen Beirats beim Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten. Reihe : Landwirtschaft-Angewandte Wissenschaft, Heft 161, Hilstrup 1972.

Comme par ailleurs, la FAO part de chiffres de consommation supérieurs à ceux des autres sources, il en résulte, déjà pour les années passées, des importations nettes sensiblement plus élevées qu'elles ne sont par exemple indiquées dans les bilans d'approvisionnement basés sur les communications du Ministère Britannique de l'Agriculture à l'OCDE.

En dépit de ces distorsions qui rendent pratiquement impossible une estimation quantitative des besoins d'importations en viande de boeuf et de veau pour 1980, toutes les projections concordent en ce qu'elles ne prévoient qu'une montée de la consommation par tête faible, en comparaison de celle prévue pour les autres pays. Les auteurs d'une étude menée à la Michigan State University et terminée en mars 1971 arrivent même à ce résultat que, dans le cas d'une entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E. la consommation de viande de boeuf et de veau par tête sera en 1980 inférieure de presque 3 kgs. soit environ 14 % à ce qu'elle était en 1968 (1). C'est à dire qu'ils supposent que l'effet du renchérissement de la viande de boeuf résultant de l'entrée dans la C.E.E. sera plus fort que les répercussions de l'augmentation des revenus. Certes la possibilité d'une telle réaction du consommateur n'est pas à exclure, car les calculs d'élasticité effectués par le Ministère Britannique de l'Agriculture dans le cadre du National Food Survey indiquent une très grande élasticité par rapport aux prix de la demande quantitative des ménages en viande (fraîche) de boeuf et de veau (2). Elle atteignait - 1,29 pour la période 1956-1963 et - 1,24 pour la période 1964-1969.

D'autre part, l'élasticité par rapport aux revenus, de la demande des ménages en viandes fraîches de boeuf et de veau, qui dans les années cinquante était étonnamment basse par rapport aux autres pays (pour 1958 il y eut même une valeur négative de - 0,2), ne cesse d'augmenter depuis le milieu des années soixante. En outre la demande des ménages pour les viandes ne représente que 55 % de la consommation de viande de boeuf et de veau (moyenne des années 1967 à 1971). La possibilité d'une chute d'ici 1980 de la consommation par tête d'habitant ne peut donc pas être retenue. Il est plus probable que la consommation par tête d'habitant croîtra dans les proportions estimées par le Conseil Scientifique pour atteindre 22,4 kgs. en 1975 et 23,5 kgs. en 1980. Ceci représente par rapport à 1971 une croissance de la consommation par tête de 5,7 % jusqu'en 1975 et 10,8 % jusqu'en 1980 (3).

(1) Ferris, J., Josling T., Davey, B., Weightman, P., Lucey, D., O'Callaghan, L. and Sorenson, V. : The impact on U.S. Agricultural Trade of the Association of the United Kingdom, Ireland, Denmark and Norway to the European Economic Community. Institute of International Agriculture, Michigan State University, 1971.

(2) Voir: Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : House-hold Food Consumption and Expenditure: 1969. Annual Report of the National Food Survey Committee, London 1971.

(3) Mögliche Auswirkungen einer Erweiterung...loc. cit., Tab. 6/5

Avec l'augmentation prévue de la population; la croissance de la consommation par tête conduit à une élévation de la demande totale par rapport à 1971 d'environ 100.000 tonnes (ou 8,8 %) jusqu'en 1975 et environ 210.000 tonnes (ou 17,9 %) jusqu'en 1980. Ces taux de croissance paraissent relativement importants en comparaison de l'évolution antérieure de la consommation ; ils sont cependant très en retrait vis à vis de l'augmentation de la consommation envisagée pour la Communauté des Six par rapport à 1971 : environ 15 % jusqu'en 1975 et 29 % jusqu'en 1980.

Avec en arrière plan, d'une part l'évolution jusqu'en 1972 de la production de viande de boeuf et de veau, d'autre part la production prévue pour 1973 (965.000 tonnes) par la Meat and Livestock Commission en se basant sur le développement des effectifs du cheptel, il semble que le Conseil Scientifique ait été un peu timoré dans son estimation de l'évolution de la production. Il conclut en effet que ce n'est qu'en 1975 que le niveau de 1967, dernière année avant le déclenchement de l'épidémie de fièvre aphteuse, sera à nouveau atteint. Or dans la réalité le niveau de cette année 1967 fut dépassé dès 1970 et presque atteint en 1971. En 1972, du fait de faibles abattages de génisses, la production devrait être tombée un peu plus bas. Le redressement de septembre 1972 (l'effectif de génisses amouillantes des races de boucherie était, avec un chiffre de 206.000, supérieur de 85,6 % à celui de 1971 !) permet de conclure que les exploitants britanniques commencent déjà à réagir vis à vis des prix élevés des bovins dans la C.E.E. et s'efforcent d'utiliser au maximum les ressources existantes.

Une influence retardatrice en ce qui concerne le niveau de la production pourrait provenir de la diminution des importations de bétail maigre en provenance d'Irlande. Avec l'adoption du règlement de marché de la C.E.E. les exportations irlandaises de bétail maigre pourraient être éventuellement compensées par des exportations de bêtes à abattre ou de viande, car l'attrait économique présenté par l'intégration dans le système de garantie des prix des bovins irlandais engraisés pour deux mois dans le Royaume-Uni disparaît.

Pour le Royaume-Uni, on peut considérer que l'estimation de la FAO d'une augmentation de la production à 1.132.000 tonnes de viande de boeuf et de veau en 1980 ne manque pas de réalisme, surtout lorsque l'on part du niveau de 960.000 tonnes atteint en 1971, on peut admettre que ce chiffre sera atteint en 1980.

Ce niveau d'estimation de la production conduit à prévoir un taux d'approvisionnement de 80,9 % légèrement supérieur à celui de la moyenne des années 1967-1971 (79,5 %).

Les importations nettes seraient donc en 1980, avec 267.000 tonnes, supérieures au moins de 20.000 tonnes (ou 8,9 %), à celles de la moyenne des cinq années de référence, mais ne devraient cependant pas atteindre le niveau de 330.000 tonnes, voire 434.000 tonnes prévu respectivement par le Conseil Scientifique.

2.2. Viandes de Mouton et d'Agneau

La consommation de viande de mouton et d'agneau dans le Royaume-Uni, avec 10 kgs. par tête pour la moyenne des années 1967-1971, était très supérieure à celle, aussi bien de la Communauté des Six que de la Communauté des Neuf. Mais, même auprès du consommateur britannique, la viande de mouton et d'agneau perd un peu de la faveur qu'elle avait, ce qui se traduit depuis des années par une tendance plutôt en baisse de la consommation par tête. Mais cette tendance n'est pas suffisamment accusée pour qu'on puisse en conclure pour 1980 à un recul sensible de la consommation.

L'hypothèse du Conseil Scientifique, admettant un maintien de la consommation par tête paraît dans ce contexte la plus plausible (1). Nous admettrons donc que, jusqu'en 1980, la consommation par tête se stabilisera à 10 kgs/an, moyenne des cinq années 1967-1971, ou oscillera légèrement autour de ce niveau. Nous admettrons également que, jusqu'en 1980, les producteurs britanniques maintiendront leur part dans le marché. Cette supposition paraît être justifiée par le fait qu'en 1972 le cheptel ovin a été, pour la première fois, à nouveau en hausse.

(1) Voir : Mögliche Auswirkungen einer Erweiterung ... loc. cit.

Situation de l'approvisionnement en viandes de mouton et d'agneau
jusqu'en 1980

	Unités	1967-71	1975	1980
Consommation par tête	kg/an	10,0	10,0	10,0
Consommation	1.000 t	560	577	595
Production	"	235	242	250
Besoins d'importation	"	325	335	345
Taux d'approvisionnement	%	41,9	42,0	42,0

Sources : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food.
Communications annuelles à l'OCDE sur l'approvisionnement
en denrées alimentaires.
Mögliche Auswirkungen einer Erweiterung ... loc. cit.

2.3. Viande de porc, bacon

En ce qui concerne la projection pour la production et la consommation de viande de porc, il paraît opportun de considérer séparément l'évolution des marchés de la viande fraîche de porc (pork) d'une part et du bacon d'autre part.

Tant que l'on ne se sera pas mis d'accord à Bruxelles sur les règlements relatifs à la production britannique de porc à l'intérieur du marché du porc de la C.E.E. (par exemple les coefficients de conversion pour les différents poids à l'abattage etc...), il n'y a aucune raison de supposer que la situation antérieure d'approvisionnement en viande de porc (globalement) du Royaume-Uni variera de façon profonde.

C'est dire qu'on peut admettre que le marché de viande fraîche continuera, comme par le passé, à être satisfait par la production nationale, alors que les importations traditionnelles de bacon, en particulier en provenance du Danemark, constitueront le principal de l'offre de bacon (1) Comme on n'a pas à s'attendre à ce que l'entrée dans la C.E.E. entraîne un changement radical dans les habitudes alimentaires des britanniques, on peut très bien admettre que la consommation de bacon par tête

(1) Voir : Meat and Livestock Commission : Joining the E.E.C.
An examination of some aspects of meet production and marketing
in an enlarged Community. Bletchley 1971/.

d'habitant, pratiquement inchangée depuis une vingtaine d'années, se maintiendra jusqu'en 1980 au même niveau de 11,4 kgs. (Moyenne 1960-1971).

Cette supposition signifie que la légère augmentation de la consommation globale de viande de porc "pork" et de bacon par tête, prévue par l'étude du Conseil Scientifique, est à mettre entièrement au compte de la consommation de viande fraîche (y compris la transformation sur place, mais sans le bacon). Vu l'évolution de la consommation au cours des dernières années, une consommation par tête de 11,7 kgs. en 1975 et 12,2 kgs. en 1980 paraît plutôt modeste.

Si l'on prend également les taux de la production de viande de porc, y compris le bacon (1), calculés par le Conseil pour 1975 et 1980, il en résulte respectivement pour ces deux années un taux d'approvisionnement de 66,3 % et 67,2 %. Celui de la période 1967-1971 couvrit en moyenne 68,5 % de la demande.

En dépit de la hausse des prix britanniques des céréales entraînée par l'entrée dans la C.E.E., et vu le haut niveau de productivité de l'élevage porcin britannique ainsi que l'augmentation des prix des céréales au Danemark, principal fournisseur, il ne paraît pas justifié de prévoir une chute du taux d'approvisionnement. On admet donc que, contrairement à la prévision du Conseil, la part des producteurs nationaux dans le marché restera constante par rapport à la moyenne des années 1967-1971, représentant 69 % de la demande globale. Ceci donne, pour les années 1975 et 1980 la situation suivante :

(1) Les taux de croissance pour 1975 et 1980 par rapport à la moyenne des années 1967-1969 pris dans l'étude du Conseil Scientifique sont appliqués aux chiffres de production, légèrement différents que le Ministère Britannique de l'Agriculture a donnés à l'OCDE, afin de pouvoir les adapter aux bilans d'approvisionnement pour les années 1967-1971 ici utilisés.

Approvisionnement en viande de porc jusqu'en 1980

	Unités	1967-71	1975	1980
Consommation par tête, totale	kg/an	22,4	23,1	23,6
"pork"	"	11,0	11,7	12,2
bacon	"	11,4	11,4	11,4
Consommation, totale	1.000t	1.246	1.332	1.405
"pork"	"	613	675	726
bacon	"	633	657	679
Production, totale	"	854	919	969
"pork"	"	613	675	726
bacon	"	241	244	243
Besoins d'importation, totaux	"	392	413	436
"pork"	"	-	-	-
bacon	"	-	-	-
Taux d'approvisionnement,				
total	%	68,5	69,0	69,0
"pork"	"	100,0	100,0	100,0
bacon	"	38,1	37,1	35,8

Sources : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food.

Communications annuelles à l'OCDE sur l'approvisionnement en produits alimentaires. Mögliche Auswirkungen einer Erweiterung... loc. cit. Calculs et estimations personnelles.

Toutefois, comme on est parti de l'hypothèse suivant laquelle la demande en viande fraîche de porc continuera à être entièrement couverte par la production nationale, il en résulte pour 1980 un taux d'approvisionnement en bacon légèrement en baisse par rapport à 1967-1971. Si certaines aides qui étaient payées aux fabricants britanniques de bacon doivent cesser comme n'étant pas conformes aux règles de la C. E. E. ce résultat se révèle assez plausible.

2.4. Abats comestibles

L'estimation de l'approvisionnement à venir en abats comestibles se trouve un peu compliquée par le fait qu'en 1969 la définition "d'abats comestibles" a été modifiée. On peut donc prendre seulement les années 1969 à 1971 comme période de référence. A cette époque la consommation moyenne par tête se montait à 3,6 kgs. Comme jusqu'en 1969, il ne s'est dessiné aucune tendance à l'augmentation ou à la diminution sur la base de l'ancienne définition, la supposition d'un maintien constant de la consommation par tête apparaît comme la plus sensée. Si l'on admet que la part prise par les abats comestibles dans la production totale de

viande (viandes de boeuf, veau, porc, mouton et agneau, ainsi que bacon) restera jusqu'en 1980 constante avec 6,9 % (1969-1971), il en résulte sur la base des prévisions pour les diverses espèces de viandes une production intérieure de 162.000 tonnes. Vis à vis de cela on relève, avec le développement prévu pour la population, une consommation, pour l'alimentation humaine, de 214.000 tonnes. Si on admet que la demande d'abats comestibles pour l'alimentation animale a tendance à augmenter, en moyenne de 36.000 tonnes au cours de la période 1969-1971 à 40.000 tonnes pour 1980 il en résulte la situation de l'approvisionnement en 1980 figurant dans le tableau ci-dessous.

Approvisionnement en abats comestibles jusqu'en 1980

	Unité	1969-1971	1980
Consommation par tête	kg/an	3,6	3,6
Consommation pour l'alimentation humaine	1.000t	200	214
Consommation pour l'alimentation animale	"	36	40
Production	"	143	162
Besoins d'importations	"	93	92
Taux d'approvisionnement(1)	%	60,6	63,8

(1) Basé sur la consommation totale, y compris l'alimentation animale

Sources : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food :
Communications annuelles à l'OCDE sur l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Ministry of Agriculture, Fisheries and Food :
Food supplies moving into consumption in the United Kingdom, Board of Trade Journal, 5 August 1970.

Ministry of Agriculture, Fisheries and Food :
Estimated food supplies moving into consumption in the UK, Trade and Industry, 20 July 1972.

Calculs et estimations personnelles.

3 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS (TABLEAU R.U. 6 A R.U. 19)

De 1967 à 1971 le Royaume-Uni a importé en moyenne 1 million cent mille tonnes de viande (1) pour une valeur de 330 millions de £. A peu près le quart de ces importations, soit en gros 280 mille tonnes pour une valeur d'environ 88 millions de £, concerne les viandes de boeuf et de veau.

3.1. Viandes de boeuf et de veau

Ces 88 millions de £ par an ne représentent qu'une partie des importations de viande de boeuf. Il faut y ajouter les importations de bovins sur pied, provenant principalement de la République d'Irlande. Dans les années 1967-1971, en plus de la viande de boeuf, 593.000 bovins furent importés pour une valeur de 47,4 millions de £. Comme les importations de moutons sur pieds sont de bien moindre importance et qu'il n'est pratiquement pas importé de porcs vivants, le commerce extérieur de bovins et de viande de boeuf prend la première place, avant la viande de mouton et d'agneau et le bacon.

Dans les cinq années envisagées la structure des importations britanniques de viande de boeuf s'est modifiée de façon notable. Les modifications ont affecté aussi bien la composition des importations par types de produit ou formes de préparation que, la place respective des différents pays fournisseurs ; ces deux phénomènes n'étant pas d'ailleurs, indépendants l'un de l'autre.

3.1.1. Types de produits

Ce qui frappe particulièrement dans la composition des importations par types de produits, c'est la croissance des livraisons de viande bovine désossée, liée à un recul spectaculaire des importations de viande de boeuf avec os, réfrigérée ou congelée. Alors que dans la moyenne des années 1967-1969 les quatre cinquièmes, des importations de viande de boeuf et de veau concernaient la viande de boeuf avec os, dans la moyenne des années 1970-1971, 47 % seulement des importations de viande de boeuf et de veau furent livrées avec os.

Si l'on différencie les importations de viande de boeuf d'après le mode de conservation, on peut également constater à partir de 1970 un net recul de la viande de boeuf réfrigérée au profit de la viande de boeuf fraîche ou congelée. En moyenne de 1967 à 1969, 31,4 % des importations de viande de boeuf furent livrées réfrigérées, 31,3 % fraîches et 37,3 % congelées. Par contre, en 1970-1971, en moyenne,

(1) non compris la volaille et les conserves, mais y compris les abats comestibles et le bacon.

il n'y a plus que 16,9 % d'importations de viande de boeuf réfrigérée, contre 40,7 % de viande fraîche et 42,6 % de viande congelée.

Cette modification des structures à l'intérieur des importations résulte essentiellement de l'interdiction, qui a pris effet le 1er octobre 1969, d'importer de la viande de boeuf avec os à partir de pays où la fièvre aphteuse sévit de façon endémique. Cette interdiction, qui fut annoncée le 1er mai 1969 (1) a surtout touché les importations en provenance d'Amérique du Sud.

Les variations intervenues dans les importations de viande de boeuf dans les cinq années 1967 à 1971 ne permettent pas de discerner aisément l'évolution des besoins en importation des industries de transformation de la viande, elles rendent pratiquement impossible une classification à peu près nette des divers postes des statistiques du commerce extérieur (par exemple : viande congelée sans os) par types d'utilisations (par exemple : emploi dans l'industrie de transformation). L'évolution est d'autant plus difficile à discerner qu'à partir de 1970 seulement, année pendant laquelle l'importance de la viande désossée monta en flèche, les statistiques sur l'importation de viande sans os furent éclatées en "fraîche", "réfrigérée" ou "congelée". La seule chose, qui soit vraiment claire est l'importance de changements intervenus dans des courants commerciaux, établis depuis des décennies, à la suite de modifications apportées à des prescriptions vétérinaires à l'importation.

D'après les calculs réalisés en 1969 par le Centre du Commerce international, 54 % des besoins britanniques en viande bovine destinée à la transformation provenaient de l'étranger, alors qu'en 1966 la part de l'importation n'était que de 38 % (2)

Si on admet qu'en 1971, la plus grande partie des importations de viande bovine congelée, désossée (conversion en poids avec os : 120.000 tonnes), une partie de la viande réfrigérée sans os importée (conversion en poids avec os : 28.000 tonnes) ainsi que la totalité des quartiers avant importés (au moins 8.000 tonnes) étaient destinées à la transformation, la part prise par l'importation

(1) Report of the Committee of Inquiry on Foot-and-Mouth Disease 1968, Presented to the Parliament by the Minister of Agriculture, Fisheries and Food by Command of Her Majesty, London 1969.

(2) Voir également : Centre du Commerce international CNUCED-GATT: le marché du boeuf industriel ... op. cit. p. 29.

dans l'ensemble de la viande de boeuf employée pour la transformation (285.000 tonnes) (1) doit bien se situer à au moins 50 %.

Il semble que l'augmentation de l'offre de viande congelée sans os (les importations ont cru de 116 % de 1969 à 1971) devrait aller combler les besoins de l'industrie de transformation. Cependant les prescriptions vétérinaires s'opposent à nouveau à des importations de morceaux qui se présentent par types de muscles et peuvent être utilisés sans être mis à décongeler. Elles stipulent en effet que la viande provenant de pays où la fièvre aphteuse sévit à l'état endémique doit être débitée en morceaux anatomiquement distincts. Cette prescription oblige à ce que la viande congelée soit mise à décongeler avant utilisation.

3.1.2. Origine des importations

Les importations en provenance d'Amérique du Sud se sont élevés en moyenne à 157.000 tonnes par an de 1962 à 1969, elles ont ainsi couvert 52 % des importations britanniques de viande de boeuf. Comme en outre, depuis juin 1969, il existe, pour des raisons d'hygiène, un embargo absolu sur les livraisons de viande de boeuf en provenance de l'Uruguay, la part de l'Amérique du Sud sur le marché britannique est tombée en 1970 et 1971 à une moyenne d'environ 60.000 tonnes, ce qui représente encore 22 % des importations de viande de boeuf. Il faut cependant considérer ici la différence pondérale d'environ 14 % entre la viande de boeuf sans os et la viande de boeuf avec os, si bien que ce recul, considéré en poids abattu n'est pas aussi accusé qu'en poids de produits.

Les restrictions à l'importation à partir d'Amérique du Sud de viande bovine désossée ont eu pour conséquence que la viande de cette provenance, qui jusqu'à l'embargo était principalement destinée à la consommation à l'état frais, donc à la vente en magasin, fut à partir de 1970 plus fortement utilisée par l'industrie de transformation.

(1) Voir chapitre 1.4.

Jusqu'en 1969, l'effet de l'existence de la franchise douanière accordée aux pays du Commonwealth (y compris l'Irlande) transparaît clairement dans les chiffres d'importation. Dans la moyenne des années 1967 et 1968, 83 % des importations totales de viande congelée sans os provenaient encore du Commonwealth (y compris de la République d'Irlande). Le pays fournisseur, de loin le plus important, était l'Australie avec 43 % du total des importations. Après l'abaissement, prenant effet au 1er octobre 1969, des droits d'entrée pour les importations en provenance des pays n'appartenant pas au Commonwealth, abaissement de 20 % à 5 % ad valorem, ces pays, et notamment la République Argentine, ont pu prendre pied sur ce marché.

Parmi les nombreux pays où le Royaume-Uni se procure de la viande de boeuf congelée sans os figurent également depuis quelques années certains Etats africains. Alors que, pour des raisons politiques, les achats en Rhodésie, Zambie et Malawi furent arrêtés en 1965, le Botswana et le Swaziland fournissent ensemble entre 2.600 tonnes (1969) et 10.000 tonnes (1966) de viande congelée au marché britannique. La République Sud-Africaine également a déjà pu vendre jusqu'à 10.000 tonnes au Royaume-Uni. Ainsi dans la moyenne des années 1967 à 1971, 15 % des importations sont originaires d'Afrique, soit 7 % du Botswana et du Swaziland et 8 % de la République Sud Africaine.

3. 1. 3 Prix à l'importation (Tableaux R. U. 25 à R. U. 29)

Une comparaison des prix de la viande bovine de diverses provenances, calculés d'après les statistiques des importations, n'est pas tellement significative. En effet, même avec une subdivision très détaillée des divers postes, les prix de denrées très hétérogènes se trouvent confrontés. Il ressort toutefois des prix ainsi obtenus que les principaux pays fournisseurs se sont spécialisés dans des qualités déterminées. Les variations du prix moyen d'une catégorie de marchandise pour toutes les provenances conservent en effet généralement la même orientation, même à la longue. Seuls les pays qui, d'une année à l'autre, livrent des quantités très variables, paraissent également fournir des qualités différentes et à cause de cela, en retirent des prix, tantôt supérieurs, tantôt inférieurs à la moyenne.

A l'exception du prix de "viande bovine avec os autre que quartiers avant, réfrigérée" (1), tous les prix à l'importation ont accusé entre 1968 et 1971 une forte hausse. Toutefois le prix moyen d'importation des quartiers avant réfrigérés qui en 1971 était supérieur de 54 % à celui

(1) Le recul des prix de cette catégorie de marchandise est à attribuer à l'absence des livraisons en provenance de l'Argentine ; celles-ci, en 1968 représentaient 29 % des importations de cette catégorie de marchandises et leur prix était supérieur de 26 % au prix moyen d'importation.

de 1968, est encore monté davantage que le prix du marché intérieur des bovins de boucherie. Ce dernier a augmenté de 50 % entre 1968 et 1971. Pour la moyenne de 1971 il était de £ 383,86 (1) et, ainsi supérieur de 12,8 % au prix comparable d'importation des "moitiés et quartiers frais".

3.2 Conserves de viande de boeuf

Alors que pour la viande de boeuf non préparée on peut observer un rôle de plus en plus grand des pays européens fournisseurs, en particulier du fait de la croissance des exportations de viande de boeuf de la République Irlandaise depuis le milieu des années soixante, en ce qui concerne les livraisons de conserves de viande de boeuf ce sont toujours des pays non européens qui se placent en tête. Ceci est particulièrement vrai pour les importations de corned-beef. Sur les importations moyennes annuelles de 46.400 tonnes des années 1967 à 1971, 741 tonnes seulement, soit 1,5 % venaient d'Europe. La plus grande part dans le marché revenait aux fournisseurs Sud-américains avec 72 % pour la moyenne des années 1967-1971. Cependant les importations en provenance des pays africains sont relativement importantes. Pendant cette période, avec une moyenne annuelle de 3.600 tonnes le Kenya a fourni 7,7 % des importations britanniques et la Tanzanie 6 % avec en moyenne 2.800 tonnes. Alors que les importations d'un volume annuel de 3 à 4.000 tonnes en provenance de Rhodésie, de Zambie et du Malawi subissent, de même que les importations de viande congelée, l'embargo pour des raisons politiques, les livraisons en provenance d'Afrique du Sud sont soumises à de très fortes variations.

C'est surtout l'importation de corned-beef qui d'une année à l'autre varie très fortement. On peut donc au mieux escompter à long terme un maintien du volume actuel des importations, 40 à 50.000 tonnes par an.

Par contre, les importations de langues de boeuf et de "diverses viandes de boeuf" en boîtes accusent une incontestable tendance à reculer. Entre 1967 et 1971 elles sont passées respectivement de 3.600 à 2.100 tonnes et de 16.500 à 11.700 tonnes. Comme cette tendance s'observe depuis le début des années soixante, il n'y a pas lieu de penser que ces importations se remettront à progresser.

(1) Les prix de marché moyen britanniques ont été obtenus au moyen de la clé de conversion utilisé par le MAFF en partant des prix moyens de marché pour les bovins de boucherie qui sont pris comme base pour le calcul des paiements de garantie aux producteurs.

3.3. Abats comestibles de boeuf et de veau

Le recul des importations d'abats comestibles de boeuf et de veau, qui est exclusivement à imputer à l'absence complète depuis 1970 d'importations en provenance de République Argentine, est également à rapporter à la modification des règlements vétérinaires à l'importation, modification consécutive à la publication du rapport du Northumberland Committee. L'importation d'abats comestibles non préparés fut également prohibée en 1969, conjointement avec l'interdiction touchant la viande de boeuf en provenance de pays où la fièvre aphteuse sévit de façon endémique. Une partie du manque à l'importation en provenance de République Argentine a été comblée par des livraisons des U. S. A. et d'Australie, qui, sans cela, représentaient déjà entre 1967 et 1969 respectivement 33 % et 18 % des importations. En 1970 et 1971 ces proportions se sont montées à 38 % et 25 %.

3.4. Viandes de mouton et d'agneau, conserves, abats comestibles

La Grande-Bretagne continue à jouer un rôle important comme marché de débouchés pour les viandes de mouton et d'agneau. De 1967 à 1971 il fut importé en moyenne chaque année presque 350.000 tonnes de viande de mouton et d'agneau pour une valeur de 85 millions de £. Toutefois le marché britannique d'importation de viande de mouton et d'agneau est nettement dominé par un seul fournisseur. Dans la moyenne des cinq années de référence, 89 % des quantités importées provenaient de Nouvelle-Zélande, et 6,6 % d'Australie. Comme en particulier la qualité exceptionnelle et la standardisation exemplaire de l'offre néo-zélandaise sont très appréciées de l'acheteur britannique, il devrait être bien difficile d'empiéter sur la position dominante de la Nouvelle-Zélande sur le marché.

En ce qui concerne les importations de conserves de viande de mouton et d'agneau dans l'ensemble relativement peu importantes, les livraisons en provenance de la République Argentine jouent un certain rôle ; le fournisseur le plus important est cependant l'Australie qui, avec un volume moyen d'exportations vers la Grande-Bretagne de 2.500 tonnes (1967-1971) domine déjà 60 % du marché d'importation.

Les importations d'abats comestibles de mouton et d'agneau proviennent pour 84 % de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Ces deux pays ne dominent pas le marché de façon aussi absolue que pour la viande de mouton et d'agneau. Les U. S. A. avec des livraisons d'environ 4.000 tonnes assurent 12 % des importations britanniques.

3.5. Bacon, viande de porc, jambon, abats comestibles

Les importations de bacon, dont la structure, depuis la réussite du Bacon Market Sharing Understanding a déjà été fixée d'avance par le Bacon Market Council, furent à part des faibles livraisons de l'Afrique du Sud, exclusivement de provenance européenne. Pour l'instant il n'a pas encore été tiré au clair, si après l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché Commun il sera conservé une forme quelconque de contingentement à l'importation ; mais comme cependant, dans les années 1967-1971, déjà 83,5 % des besoins à l'importation furent couverts uniquement par des membres de la Communauté élargie, en particulier le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas et que le Royaume-Uni en tant que acheteur exclusif sur le marché mondial est en mesure d'être, et est effectivement, extrêmement exigeant sur la qualité, il ne faut pas compter que sur ce marché il se trouve une brèche pour de nouvelles offres.

Les chances de débouché devraient être encore plus minimales en ce qui concerne la viande de porc (pork) fraîche, réfrigérée ou congelée. Tout d'abord, le volume des importations est ici très limité. De 1967 à 1971 il fut importé en moyenne 17.700 tonnes par an, dont 62 % d'Irlande et du Danemark et 26 % en plus en provenance d'autres pays européens.

A part quelques importations plus ou moins sporadiques venant de la République Populaire de Chine le marché de conserves de viande de porc, bacon et jambon est entièrement dominé par les fournisseurs européens. Déjà de 1967 à 1971 le Royaume-Uni recevait des pays de la Communauté élargie presque les quatre cinquièmes de ses importations (98.000 en moyenne). En outre les pays de l'Est en particulier la Pologne fournissaient 18 % des importations. Il ne faut pas compter qu'après l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté Européenne la répartition actuelle des pays fournisseurs se modifiera de façon notable et que des pays qui ne font pas encore partie des fournisseurs traditionnels du marché britannique pourront occuper une place importante sur le marché des conserves de viande de porc.

La structuration du marché des abats comestibles de porc par pays d'origine est plus différenciée. Le Danemark et l'Irlande, qui sont les principaux fournisseurs du Royaume-Uni, ne participent ici que pour 70 % au total des importations. A côté de faibles importations de Suède ainsi que d'Australie et de Nouvelle-Zélande, les importations en provenance du Canada (23 % en 1967-71) jouent un rôle important. Cependant, dans l'ensemble, les besoins d'importation du Royaume-Uni paraissent, avec le développement de la production nationale de porcs, devoir diminuer.

4 - STRUCTURES DE LA CONSOMMATION DE VIANDES (TABLEAUX R. U. 20 ET R. U. 21)

4. 1. Généralités

On dispose de données très détaillées concernant la consommation alimentaire générale, celle de viande en particulier des ménages anglais, Elles proviennent du National Food Survey, continuellement tenu à jour, et dont les résultats sont publiés trimestriellement et annuellement par le Ministère britannique de l'Agriculture. On peut notamment en extraire la quantité des différents produits achetés par personne ainsi que les dépenses en résultant ou les prix moyens payés. De même que dans la plupart des autres pays où sont effectuées des enquêtes permanentes sur la consommation alimentaire des ménages, il manque cependant, également en Grande-Bretagne, des informations sur l'autre secteur de la demande finale, à savoir le secteur de la consommation collective : hôtels, cantines, collectivités etc...

Les trois conceptions que l'on trouve en Grande Bretagne pour la consommation par tête des trois principales catégories de viande sont présentées dans le tableau R. U. 21. Ces données se basent sur des conceptions pondérales différentes et pas toujours exactement définies, il est donc assez problématique de tirer de leurs rapports des conclusions relatives à l'importance de la consommation collective pour les diverses catégories de viandes. Toutefois, ces données permettent d'évaluer la consommation de viande fraîche du secteur de consommation collective, alors qu'il est impossible, même avec les suppositions les plus risquées, d'estimer l'ordre de grandeur d'utilisation de produits carnés par les hôtels, cantines etc...

En ce qui concerne les deux catégories de viande pour lesquelles la consommation de produits transformés joue un rôle important, à savoir la viande de boeuf (1) et la viande de porc (bacon exclu) les experts de la Meat and Livestock Commission ont aimablement accepté d'évaluer la répartition de la consommation entre viande fraîche et viande préparée ainsi qu'entre la consommation des ménages et la consommation collective.

(1) La consommation minimum de viande de veau dans le Royaume-Uni devrait pour une grande partie être attribuée aux restaurants de luxe ou de spécialités.

4.2. Viande de boeuf

Structure de la consommation de viande de boeuf

- Estimation pour 1971 -

en %

	Consommation des ménages	Consommation collective	Total
Viande fraîche	67	9	76
Produits préparés (1)	20	4	24
Total	87	13	100

Source : Meat and Livestock Commission, Bletchley

Si l'on compare les données sur les proportions relatives de la consommation de viande fraîche et de l'utilisation de la viande à des fins de transformation avec les résultats d'une étude, publiée en 1971, par le Centre de Commerce International CNUCED/GATT concernant le marché de la viande de boeuf de fabrication, on aboutit à une concordance (2), très satisfaisante.

Les experts britanniques pensent qu'en Grande-Bretagne la consommation de viande de boeuf sous forme préparée gagnera en importance. La légère montée de 4 % de son pourcentage entre 1966 et 1971 peut être considéré comme une expression de cette tendance (3).

(1) En poids de viande fraîche

(2) Centre du Commerce International CNUCED/GATT : Le marché du boeuf industriel au Royaume-Uni et dans les pays de la Communauté Economique Européenne, Genève 1971.

(3) Cependant l'estimation de la M. L. C. pour 1971 est intervenue indépendamment de l'étude du GATT.

Le recul des achats de viande bovine entre 1967 et 1971, tout au moins à l'échelon des ménages, avec, en même temps la progression des postes - "autre viande en boîte", "viande surgelée" et "produits carnés surgelés" - ainsi que des autres produits carnés, témoigne également en faveur d'un certain déplacement de la demande en viande de boeuf, de la viande fraîche, vers les produits préparés. Comme en Grande-Bretagne de tels produits "convenience-food" sont essentiellement des mets à base de viande de boeuf, par exemple "beef-burgers", "steak and kidney", il semble justifié de supposer une substitution de produits préparés à la viande fraîche.

Sur une consommation totale de 1.184.000 tonnes de viande de boeuf pour l'alimentation humaine en 1971 (1) il y aurait donc en gros 900.000 tonnes, ce qui correspond à 94 % de la production intérieure sous forme de viande fraîche et 284.000 tonnes, c'est à dire un peu plus que les importations brutes, sous forme de produits transformés.

Se montant à un total de 154.000 tonnes de viande de boeuf (107.000 tonnes de viande fraîche et 47.000 tonnes de viande de fabrication) le volume du marché "catering" semble sous-évalué. Des estimations non publiées, effectuées au Ministère britannique de l'Agriculture, sont basées, avec 17 % au lieu de 12 %, sur une plus grande participation des consommateurs collectifs à la consommation de viande de boeuf non préparée. Par contre, elles ont tendance à sous-évaluer, par rapport à la MLC, la part prise par les produits transformés (en poids de viande) dans la consommation. Mais comme malheureusement, dans les deux cas les suppositions faites en vue des estimations ne sont pas exactement connues et que, dans les deux cas, on a expressément attiré l'attention sur le fait que toutes les données relatives à la consommation collective sont obérées d'un grand facteur d'incertitude, on est bien obligé de se contenter de ce résultat qu'en 1971 le secteur "catering" entraînait pour une part de 13 à 17 % dans la consommation de viande de boeuf, ce qui correspondait à environ 150.000 ou 200.000 tonnes de viande de boeuf.

4.3. Viandes de mouton et d'agneau

Pour la consommation de viande de mouton et d'agneau les produits transformés ne jouent qu'un rôle secondaire. La consommation en dehors des ménages devrait avoir à peu près la même importance que pour la viande de boeuf, c'est à dire 13 % de la consommation totale de 557.000 tonnes.

(1) d'après les informations fournies à l'OCDE par le Ministère britannique de l'Agriculture.

4.4. Viande de porc

Pour la répartition de la consommation de viande de porc ("pork", sans bacon) entre les divers modes d'utilisation on ne dispose que de l'estimation de la MLC.

Structure de la consommation de viande de porc (1)

- Estimation pour 1971 -

	en %		
	Consommation des ménages	Consommation collective	Total
Viande fraîche	42	8	50
Produits transformés (2)	35	15	50
Total	77	23	100

Sources : Meat and Livestock Commission, Bletchley

En ce qui concerne la viande de porc (sans le bacon), la proportion par rapport à la consommation totale de celle qui est commercialisée après transformation est beaucoup plus importante qu'en ce qui concerne la viande de boeuf. Si l'on admet le rapport de 50/50 proposé par la M L C pour la consommation totale, les ménages consommèrent, en 1971, 277.000 tonnes de viande de porc fraîche et il en fut consommé 52.000 tonnes dans les hôtels, cantines etc. Pour les produits préparés, dans le secteur de la consommation collective, la consommation était supérieure de près de 100.000 tonnes à celle de viande de porc fraîche, ce qui donnait entre la viande de porc fraîche et celle transformée un rapport d'un tiers à deux tiers. Dans les ménages la consommation de viande fraîche par rapport aux produits transformés se maintient dans la proportion 55/45.

(1) sans le bacon

(2) en poids de viande fraîche

5 - CIRCUITS COMMERCIAUX DE LA VIANDE (TABLEAUX R. U. 23
ET R. U. 24)

5. 1. Viande pour la consommation

En Grande-Bretagne, de même que dans les autres pays industriels, la transformation structurelle du commerce de détail d'alimentation se répercute également sur l'écoulement de la viande, c'est-à-dire que le commerce de détail non spécialisé développe la part qu'il prend dans le marché, au détriment des magasins spécialisés dans la boucherie. Cette évolution se révèle bien dans le recul continu de la proportion prise par le chiffre d'affaires des bouchers dans le chiffre d'affaires total du commerce de détail d'alimentation. De 1967 à 1971 cette proportion est tombée de 14,7 % à 13,8 %, quoique dans cette période le chiffre d'affaires des bouchers se fût encore accru de 22 %.

Ce déplacement de la commercialisation de la viande de la boucherie spécialisée au commerce de détail non spécialisé se limite essentiellement en Grande Bretagne à la vente de viande fraîche, car, de toute façon, les produits et marchandises carnés étaient traditionnellement, en grande partie, commercialisés par le commerce non spécialisé.

On a encore compté en 1969 pour la viande fraîche (carcass meat) une participation des bouchers au marché de 73 % (1). Cette estimation implique toutefois un très fort recul par rapport à 1966 où environ 80 % du chiffre d'affaires pour la viande revenait à la boucherie spécialisée. Pour 1980, on estime que 50 % seulement de la viande fraîche sera commercialisé par les bouchers.

Cependant une partie de la perte que les bouchers subissent sur le marché de la viande fraîche se trouve compensée par un élargissement de leur offre en produits et conserves carnés, volailles et produits alimentaires divers ; certes, dans cette diversification, ce sont essentiellement les entreprises importantes à magasin unique ou à succursales (2), qui entrent en ligne de compte. Justement dans le passé les boucheries à succursales ont montré une évolution vraiment dynamique. Elles sont en mesure d'allier les avantages du commerce

(1) Meagher, J. F. : Commodity marketing in the U.K. - the case for a new approach to meat. In : CBF-Second International Beef Symposium, Dublin 1972.

(2) Entreprises ayant plus de 10 succursales.

spécialisé (services et conseils personnalisés) aux avantages des grandes entreprises de commerce de détail. En 1966 le chiffre d'affaires par succursale était supérieur de 43 % au chiffre d'affaires de la moyenne de toutes les boucheries, et en 1971, il était inférieur de 47 % (1) (2).

Les magasins en libre service présentent d'excellentes perspectives pour la commercialisation de la viande fraîche. Certes les estimations relatives à l'importance actuelle de la commercialisation de la viande fraîche varient entre 11 % et 18 %, mais on estime que jusqu'en 1980 la proportion qu'elle prend dans le marché pourrait monter jusqu'à 35 % au moins (3)(4). En dehors de la viande fraîche (y compris les abats comestibles), les bouchers n'entrent dans le marché pour une part relativement importante que pour les saucisses fraîches à base de viande de porc ou de boeuf, qu'ils fabriquent eux-mêmes pour utiliser les morceaux non destinés à la vente en magasin. Il pourrait s'agir là d'environ un tiers du marché. En raison de l'importance décroissante des "master butchers" qui achètent encore le bétail vivant sur les marchés et l'abattent eux-mêmes, ainsi que de l'augmentation de l'achat par quartiers, cette participation des bouchers au marché devrait cependant décroître au profit du commerce de détail non spécialisé, celui-ci vendant de la charcuterie fabriquée industriellement. La production industrielle (5) de saucisses à base de porc a cru de 26 % entre 1958 et 1968 et celle de saucisses à base de viande de boeuf de 44 % (6). Bien que dans les dernières années les bouchers aient au minimum maintenu, sinon même augmenté, la part qu'ils prennent dans la commercialisation d'autres produits carnés, même de fabrication industrielle, ils ne devraient cependant pas, dans l'ensemble, entrer pour beaucoup plus de 20% dans les quantités mentionnées dans le tableau R. U. 20 sous la

(1) Board of trade : Report on the Census of Distribution and other Services, London 1970.

(2) Department of Trade and Industry : Trade and Industry 25 January 1973

(3) Meagher, J.F. : Commodity marketing in the U. K. ... loc. cit.

(4) Chilcott, R.M. : The Transition of the Retail Meat Industry during the Seventies. In CBF, Institute of Food Science and Technology, International Symposium of Beef Processing and Marketing, Dublin 1971.

(5) Seulement dans des entreprises employant 25 personnes ou plus.

(6) Board of Trade : Report on the Census of Production 1963, 10 Bacon curing, meat and fish products, London 1968. Department of Trade and Industry : Report on the Census of Production 1968, 10 Bacon curing, meat and fish products, London 1971.

rubrique "autres viandes et produits carnés" (1)

Ces estimations sont basées sur une confrontation des dépenses des ménages pour la viande et les produits carnés et du chiffre d'affaires des boucheries de détail. Elles ne peuvent rendre qu'en gros la situation de la participation au marché car le domaine de la consommation collective n'est pas prise en considération et devrait en moyenne entrer pour 20 % dans la consommation des viandes de toutes sortes.

Evolution des dépenses des ménages pour la viande et les produits carnés et chiffre d'affaires des bouchers de détail (2)

- Grande-Bretagne -

	1967	1968	1969	1970	1971
Dépenses des ménages pour la viande et les produits carnés(3) (en millions de £)	1472	1526	1636	1739	1900
Proportion des dépenses pour la viande fraîche (4)	53%	50%	47%	49%	51%
Chiffre d'affaires des bouchers de détail (en millions de £)	731	760	804	847	905

Sources : Central Statistics Office : Annual Abstract of Statistics 1971, London 1971.

Central Statistics Office : Monthly Digest of Statistics, December 1972.

Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Household Food Consumption and Expenditure, op. cit. Calculs et estimations personnelles.

-
- (1) Sans os, abats comestibles, ainsi que charcuterie fraîche à base de viande de porc et de boeuf.
 (2) Le chiffre d'affaires des bouchers n'étant disponible que pour la Grande-Bretagne, les dépenses des ménages, connues seulement pour le Royaume-Uni, ont été estimées pour la Grande-Bretagne.
 (3) Y compris la volaille.
 (4) Y compris les abats comestibles, mais sans la volaille.

Le changement des habitudes des ménages pour leurs achats n'agit pas seulement au niveau du commerce de détail, il a également des répercussions en amont des circuits de distribution. La concentration de la demande du commerce de détail conduit en outre à ce que le commerce en gros de la viande, en particulier sur les grands marchés de la viande, se trouve contourné et que des entreprises importantes s'approvisionnent directement aux abattoirs, ou, dans le cas de la viande d'importation, aux navires.

L'importance décroissante de quelques grands marchés de la viande, notamment du Smithfield Market de Londres est toutefois également motivé par un recul des importations de viande de boeuf réfrigérée en vue de la vente de viande fraîche. Déjà, par exemple, antérieurement à la profonde modification de structure des importations de viande de boeuf, en rapport avec l'interdiction d'importer de la viande de boeuf avec os en provenance d'Amérique du Sud, la part de la viande d'importation dans le volume total des transactions de Smithfield était en régression. De 1958 à 1968 elle tomba de 68,8 % à 53,8 % et en 1972 elle n'était que de 38 %. Ainsi s'amenuisa l'importance du marché en gros de Londres en tant que place de transit pour la viande d'importation. En 1958 un quart de la viande d'importation vendue au Royaume-Uni passait encore par Smithfield ; en 1968 ce n'était plus qu'un cinquième. De 1969 à 1972 cette proportion a continué à diminuer de 12,5 % à 11 %, car les importations de viande congelée ont beaucoup gagné en importance.

5.2. Viande pour la transformation

La viande d'importation congelée, essentiellement dirigée vers l'industrie de transformation, n'est généralement pas vendue par l'intermédiaire des marchés de la viande, car elle peut être entreposée plus longtemps. La plupart du temps les importateurs la vendent au départ de l'entrepôt par contrat particulier (private treaty) à l'industrie de transformation, ou, également, dans la mesure où il s'agit de morceaux de choix, à l'hôtellerie et à d'autres consommateurs collectifs. Alors qu'avec l'augmentation de la production nationale de viande de boeuf et de porc le marché de la viande fraîche est devenu moins dépendant des importations, l'industrie de transformation de la viande, tout au moins en ce qui concerne la viande de boeuf reste encore fortement assujettie aux livraisons en provenance de l'étranger.

En ce qui concerne l'emploi de viande d'origine nationale et de viande d'importation dans l'industrie de transformation de la viande, on ne possède pour 1963 et 1968 que des données en valeur. D'après elles, en 1963, 50,6 % des frais de la viande employée revenaient à la viande d'importation. En 1968 les entreprises (1) de transformation de la viande dépensèrent pour l'achat de viande (2) 89,5 % de plus qu'en 1963. Sur un total d'achats de 18,7 millions de £, 45,6 % revenaient aux achats de viande d'importation. Le léger recul de la part des importations peut être attribué à un changement de structure des viandes utilisées (par exemple plus de viande de porc, celle-ci provenant surtout du pays même) ou à des changements dans les prix relatifs de la viande de transformation d'origine nationale et de celle d'origine étrangère. Les éléments dont on dispose ne permettent malheureusement pas de le déceler. L'importation de viande, même pour l'industrie de transformation, s'effectue par le canal d'importateurs. Afin d'éviter les risques liés à l'approvisionnement direct et d'assurer la continuité de l'approvisionnement en matière première, les entreprises importantes de transformation, elles aussi, ont généralement recours au commerce importateur.

Il n'y a que dans le cas de besoins très importants et continus d'importation, comme par exemple pour les diverses firmes de transformation de viande appartenant au groupe Unilever (notamment T. Walls and Son, la plus grande entreprise de produits carnés du marché britannique), qu'il est intéressant d'acheter directement dans le pays producteur.

Les plus grandes firmes d'importation de viande, comme, par exemple, W. Weddel and Co. Ltd., T. Borthwick and Sons Ltd. ou Swift and Co. Ltd. ne se limitent d'autre part pas aux activités commerciales ; elles possèdent des usines d'abattage, de découpage et de transformation dans les principaux pays exportateurs, en particulier en Argentine, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Pour faire face à l'accroissement du degré d'approvisionnement propre du Royaume-Uni, les firmes importatrices s'engagent de plus en

(1) Employant 25 personnes ou plus

(2) Sans compter les achats de bétail sur pieds ou de carcasses.

plus dans l'industrie locale d'abattage et de transformation.

L'importance des quantités importées globalement ou par importateur, la standardisation et l'homogénéité des produits ainsi que la rationalisation du transport par l'introduction du système des containers, rendent possible l'achat à terme de la plus grande partie de la viande de transformation. Les fabricants peuvent ainsi compter à terme sur des marchandises déterminées à des dates fixées et à un prix connu. Ces facteurs constituent un élément essentiel à une planification optimale de la production et des ventes. Il n'y a généralement que des petites quantités présentées à des prix avantageux qui soient achetées au comptant.

5. 3. Product Board

Comme pour les autres produits agricoles il a été créé dans les principaux pays d'outre-mer exportateurs ce que l'on appelle des "Product Boards". Ils ont pour mission de représenter les intérêts des producteurs et des exportateurs. Par un contrôle des exportations quant à la qualité, la standardisation, et suivant le pays de destination, ils assurent la meilleure répartition possible des exportations vers les divers marchés de débouchés. Ce contrôle, comme par exemple dans le cas de l'Australian Meat Board, peut se traduire par la délivrance de licences d'exportation.

Le but des Boards est d'obtenir à long terme une évolution favorable des prix et des débouchés, sans tomber dans une dépendance excessive de la demande d'un seul pays.

Le New Zealand Meat Producers Board, entre autres attributions, est compétent pour la standardisation des exportations de viande, pour la délivrance des quote-parts de transport et la négociation des taux de fret, pour la mise en oeuvre des actions de publicité et de promotion des ventes ; il fixe chaque année les prix minimum d'exportation. Les exportateurs qui ont obtenu des prix inférieurs aux prix fixés pour une qualité déterminée se voient accorder une compensation. Mais avant tout, le Board s'est fixé pour mission d'obtenir une diversification des marchés de débouchés, afin d'échapper, en particulier pour la viande d'agneau, à la dépendance exclusive du marché britannique.

Le "Argentine Meat Board" qui ainsi que les autres Boards est financé par un prélèvement (levy) par tête d'animal, peut déterminer la qualité et les standards techniques en vue de l'exportation. Il est également compétent dans divers domaines (organisation des transports, etc...). Avec les recettes qui dépassent ses dépenses de fonctionnement il peut fonder dans le pays ou à l'extérieur des entreprises commerciales auxquelles les producteurs participent en proportion des prélèvements qu'ils ont payés. C'est ainsi que, par exemple, la Corporation of Argentine Meat Producers (C. A. P.) Ltd., qui a son siège à Londres, est une création du Board.

Tous ces Boards ont à Londres des représentations qui, pour une part, jouent le rôle de centrale pour tout le commerce européen. Il semble que la fondation de tels Boards doit agir avantageusement pour permettre à des pays très éloignés de leurs marchés de débouchés de prendre pied à une assez grande échelle sur le marché britannique et sur le marché européen en général. Ils ne peuvent cependant travailler efficacement que s'ils arrivent à obtenir une influence réelle sur le niveau, la composition, la qualité et surtout la standardisation de la production et des exportations.

6 - PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'IMPORTATION

6. 1. Règlementation douanière

Avec l'entrée du Royaume-Uni dans le marché commun, à partir du 1er février 1973, les règlements britanniques sur l'importation vont progressivement s'assimiler à ceux de la C. E. E. Cela ne s'applique d'abord qu'aux prescriptions relatives à l'importation qui seront remplacées par celles de l'organisation commune des marchés (1) (2). Par contre le Royaume-Uni peut conserver jusqu'au 31 décembre 1977, fin de la période transitoire, ses prescriptions nationales à l'importation de bétail et de viande (3) dans le domaine des questions sanitaires et vétérinaires.

Les règlements de marché pour la viande bovine et la viande porcine sont déjà appliqués au Royaume-Uni pour les produits ci-dessous :

Viande bovine

No du tarif douanier commun	Désignation des marchandises
01. 02 A II	Animaux vivants de l'espèce bovine des espèces domestiques autres que reproducteurs de race pure. a. Veaux b. Autres : 1. Vaches destinées à l'abattage immédiat et dont la viande est destinée à la transformation. 2. Non dénommés

(1) Règlement no 121/67/CEE du conseil du 13 juin 1967 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande porcine; Journal Officiel des Communautés Européennes no 117 du 19. 6. 67

(2) Règlement (CEE) no 805/68 du conseil du 27 juin 1968 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine Journal Officiel des Communautés Européennes, no L 148 du 28. 6. 1968

(3) Voir page suivante

02.01 A II a)

Viandes comestibles de l'espèce bovine domestique, fraîches, réfrigérées ou congelées

1. Fraîches ou réfrigérées :

aa) De veau :

11. Carcasses et demi-carcasses
22. Quartiers avant attenants ou séparés
33. Quartiers arrière attenants ou séparés

bb) De gros bovins :

11. Carcasses, demi-carcasses et quartiers dits compensés
22. Quartiers avant
33. Quartiers arrière

cc) Autres présentations de viandes de veau et de gros bovins :

11. Morceaux non désossés
22. Morceaux désossés

2. Congelées :

aa) Carcasses, demi-carcasses et quartiers dits compensés

bb) Quartiers avant

cc) Quartiers arrière

dd) Autres :

11. Morceaux non désossés
22. Morceaux désossés

aaa) Quartiers avant, découpés en cinq morceaux au maximum et présentés en un seul bloc de congélation, quartiers dits compensés, présentés en deux blocs de congélation, contenant l'un, le quartier avant découpé en cinq morceaux au maximum et l'autre, le quartier arrière, à l'exclusion du filet, en un seul morceau.

02.06 CI Viandes comestibles de l'espèce bovine domestique, salées ou en saumure, séchées ou fumées

a) Non désossées
b) Désossées

Viande porcine

No du tarif douanier commun	Désignation des produits
a) 01.03 A II	Animaux vivants de l'espèce porcine, des espèces domestiques, autres que reproducteurs de race pure
b) 02.01 A III a)	Viandes de l'espèce porcine domestique, fraîches, réfrigérées ou congelées
ex 02.01 B II	Abats de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés
ex 02.05	Lard, y compris la graisse de porc non pressée ni fondue, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardé) frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé.
02.06 B	Viandes et abats comestibles de l'espèce porcine domestique, salés ou en saumure, séchés ou fumés.
c) 15.01 A	Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues
d) 16.01	Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang : A. de foie B. autres I. Saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non cuits II. non dénommés
16.02	Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats : A. de foie II. autres B. autres :

III. non dénommées

- a) contenant de la viande ou des abats de l'espèce porcine domestique et contenant en poids :
1. 80 % ou plus de viande d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine :
 - aa) Jambons, filets et longes, et leurs morceaux
 - bb) Epaulés et morceaux d'épaulés
 - cc) autres
 2. 40 % ou plus et moins de 80 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine.
 3. moins de 40 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine.
-

Pendant la période transitoire où, dans les nouveaux Etats membres, les prix devront être amenés au niveau communautaire, il a été institué un système de montants compensatoires afin d'éviter des distorsions concurrentielles dues aux différences de prix. Ce système prévoit que dans le commerce des nouveaux Etats membres entre-eux ou avec les pays de la Communauté telle qu'elle existait antérieurement, des montants compensatoires applicables au commerce avec la Communauté antérieure. Les droits ne doivent cependant pas être diminués du montant compensatoire.

- (3) Directive du Conseil (72/461/CEE) du 12 Décembre 1972 pour le règlement des questions vétérinaires dans les échanges de viande fraîche entre les Etats membres, Art 13 et directive du Conseil (72/462/CEE) du 12 Décembre sur le règlement des questions vétérinaires et sanitaires à l'importation de bovins et porcins et de viande fraîche en provenance de pays tiers, Art 33. Journal Officiel des Communautés Européennes No L 302 du 31.12.1972.

Dans la période transitoire, jusqu'en 1977, au cours de laquelle a lieu l'égalisation des prix au niveau de la Communauté telle qu'elle existait antérieurement, les nouveaux Etats membres adopteront progressivement le tarif douanier commun. Celui-ci doit être appliqué dans son intégrité à compter du 1er juillet 1977 (1). D'autre part les droits à l'importation entre l'ancienne Communauté des six et les nouveaux Etats membres seront abaissés en cinq paliers, de chaque fois 20 % (2).

L'assimilation des règlements à l'importation du Royaume-Uni à ceux du marché commun ne devrait pas entraîner pour la viande porcine et les produits dérivés de profonds changements dans les courants commerciaux, car, de toute façon, la majeure partie des importations provient des pays de la Communauté élargie.

La viande de mouton n'étant jusqu'à présent soumise à aucune organisation commune de marché, les réglementations nationales de marché continuent à être applicables. Cela signifie que le droit de douane à l'importation de viande de mouton et d'agneau, qui se monte actuellement à £ 0, 4667/cwt (£ 9, 19/tonne métrique) pour les moutons entiers et à £ 0, 9335/cwt (£ 18, 38/tonne métrique) pour les autres viandes d'agneau et de mouton, n'est pas soumis à l'assimilation aux droits de douane communs.

On doit par contre, tout au moins en théorie, s'attendre à un déplacement des courants commerciaux pour la viande de boeuf et les produits dérivés. Alors que la viande fraîche ou réfrigérée destinée à la consommation de viande fraîche provient en plus grande partie de la République d'Irlande, la viande congelée, employée surtout par l'industrie transformatrice et le secteur de consommation collective, est fournie en majeure partie par l'Australie, l'Argentine ainsi que par la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. Pour tous ces pays l'entrée du Royaume-Uni dans le marché commun se traduit par un accès plus difficile au marché britannique. Pour leurs exportations sur le Royaume-Uni, ils se rapprocheront par étapes du système de prélèvements de l'organisation commune du marché de la

(1) Documents relatifs à l'entrée dans la Communauté Européenne du Royaume du Danemark, de l'Irlande, du Royaume de Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Art. 39. Journal Officiel des Communautés Européennes, n° L 73, Edition spéciale du 27 mars 1972.

(2) Documents ... op. cit. AA. 59

viande bovine, d'autre part les charges douanières actuellement en vigueur seront ramenées au tarif douanier commun (1). C'est à dire que les importations en provenance de l'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud, qui, jusqu'à présent, par suite des clauses préférentielles du Commonwealth, étaient exemptes de droits à l'entrée dans le Royaume-Uni, seront soumises, à partir du 2.4.1973 et jusqu'à la fin de la période transitoire, au plein tarif de 20 %. Pour les autres pays tiers, dans la mesure où il ne s'agit pas de pays associés à l'ancienne Communauté (EAMA, Afrique Orientale), la charge douanière s'élèvera, selon qu'il s'agit de viande de boeuf avec os ou désossée, de £ 0,3110/cwt (£ 6,12/tonne métrique) ou de 5 % ad valorem respectivement à 20 % ad valorem.

Ainsi, l'introduction de ces droits à l'importation pourrait amener les deux pays du Commonwealth, Australie et Nouvelle-Zélande, à se tourner de plus en plus vers le marché de l'Amérique du Nord, celui-ci présentant une demande élevée et croissante de viande de boeuf de transformation.

On n'est pas encore fixé sur les réglementations de nature tarifaire qui, à l'issue de la période transitoire, devront être appliquées vis à vis des EAMA. Les réglementations résultant de l'accord d'association de Yaoundé du 29 juillet 1969 et, relatives aux relations avec la Communauté des Six, ne s'appliquent pas, jusqu'à la date d'expiration de cet accord, le 31 janvier 1975, aux relations entre les nouveaux Etats membres et les EAMA.

Il est cependant certain que les EAMA, ainsi que les Etats associés par l'accord d'Arusha (Kenya, Ouganda, Tanzanie) qui jusqu'alors jouissaient des conditions préférentielles du Commonwealth ne seront, d'ici l'expiration des accords d'association de Yaoundé et d'Arusha, début 1975, pas plus défavorisés dans leurs relations commerciales avec le Royaume-Uni que si celui-ci n'était pas entré dans la CEE.

(1) Compte tenu toutefois de ce que dans la Communauté Economique Européenne les prix de la viande de boeuf ne cessent de se maintenir à un cours exceptionnellement haut, depuis déjà plus d'un an aucun prélèvement n'a été opéré. On a même simultanément fait appel à la possibilité d'opérer des importations en provenance de pays tiers à un tarif douanier moitié moindre, afin d'atténuer la rareté de l'offre et la hausse des prix qui y est attachée.

Des égalisations des droits extérieurs vis à vis de ces Etats n'interviendront que si elles conduisent à une baisse des droits. Dans tous les autres cas, les réglementations à l'importation en vigueur avant l'entrée dans la Communauté restent valables jusqu'à un règlement définitif du problème de l'association.

Les préférences douanières que le Royaume-Uni a assuré aux pays en voie de développement, et parmi eux aux EAMA, dans le cadre de l'UNCTAD, avec effet au 1er janvier 1972 (1) demeurent donc applicables. Parmi les produits concernés, certains produits carnés, des numéros de tarif 02.06 ainsi que 16.02 et 16.03 tombent dans le système général préférentiel du Royaume-Uni (GSP = Generalised System of Preference).

6. 2. Règlementations vétérinaire et sanitaire

Indépendamment des charges à l'importation par prélèvements ou droits, déjà fixées dans le détail ou encore à débattre, les possibilités d'exporter de la viande ou des produits carnés vers le Royaume-Uni dépendent en premier lieu, pour un pays non encore fournisseur, de son aptitude à satisfaire aux exigences britanniques relatives aux règlements vétérinaires et sanitaires.

Les réglementations nationales dans ce domaine continuent à être intégralement applicables jusqu'à la fin de la période transitoire (2). Jusqu'à présent l'autorisation du Ministry of Agriculture, Fisheries and Food (MAFF) est indispensable pour importer de la viande et des produits carnés en Grande-Bretagne. Au contraire d'autres pays comme par exemple, la République Fédérale d'Allemagne, le MAFF est compétent aussi bien pour les questions relatives aux épizooties que pour la protection de la santé publique.

Le système britannique en vigueur repose sur le principe suivant : toutes les importations de viande et de produits carnés sont interdites, mais le Ministre peut admettre des exceptions à l'interdiction et accorder des licences d'importation (3).

(1) Cf. Tariff preferences for developing countries. In : Trade and Industry, 23 septembre 1971.

(2) Directives du Conseil (72/461/CEE) du 12 décembre 1972, Art 13 et Directives du Conseil (72/462/CEE) du 12 décembre 1972, Art 33 op. cit. . .

(3) The Importation of Carcasses and Animal Products Order 1972, Art 5 (1)

Selon la situation relative aux épizooties et à l'hygiène (équipement des abattoirs, usines de découpage, usines de transformation etc...) des divers pays exportateurs, il existe différentes catégories de licences (générales ou spéciales)

- générales
 - spéciales
- } qui peuvent être délivrées sous certaines conditions ou sans conditions particulières.

La forme la plus libérale, la licence générale pour l'importation de carcasses ou de produits animaux de ruminants, porcs et chevaux, qui n'est liée à aucune condition particulière, n'est encore en application depuis le 1er novembre 1972 que pour très peu de territoires garantis exempts d'épidémies, à savoir :

- Channel Islands
- Isle of Man
- Irlande du Nord
- République d'Irlande

Jusqu'au 1er novembre 1972 apparaissaient encore sur cette liste

- Australie
- Falkland Islands
- Finlande
- Islande
- Canada
- Nouvelle-Zélande
- Norvège.

Certes, pour ces pays, de même que pour la Suède, la licence générale pour l'importation de carcasses et de produits animaux continue à être en vigueur, mais certaines conditions doivent être réalisées, en particulier aucun cas de fièvre aphteuse ne doit être apparu dans le pays au cours des douze derniers mois. Il doit en outre être attesté par un vétérinaire désigné par l'administration que tous les animaux abattus, dont la viande est destinée à être exportée vers la Grande Bretagne, se trouvaient dans le pays depuis au moins vingt-huit jours avant l'abattage.

En ce qui concerne l'importation de bacon et de jambon, la liste des pays, pour lesquels la licence générale sous certaines conditions, est en vigueur, mentionne seize autres pays européens. Cette licence s'applique en outre à quelques autres produits, dont la transformation est plus poussée et pour lesquels le risque de communication d'agents d'épizooties est pratiquement exclue.

A côté des licences générales, existent les licences spéciales ; le MAFF les délivre à une personne déterminée et pour un produit désigné avec précision. Elles sont également soumises à des conditions, qui varient selon les pays exportateurs.

Avant qu'il puisse être question pour un pays d'obtenir du MAFF quelque licence d'importation que ce soit, il doit fournir au Ministère des indications détaillées sur :

- la situation épizootique
- l'organisation des services vétérinaires ainsi que les mesures de prévention et l'organisation de la lutte contre les épizooties
- la réglementation relative à la police sanitaire, à l'inspection des viandes, etc...
- l'aménagement des établissements d'abattage et de transformation, etc...

Si le MAFF, en se basant sur les données des questionnaires arrive à la conclusion que le pays demandeur peut être pris en considération pour exporter vers la Grande-Bretagne, une délégation de contrôle est envoyée sur place. Si la décision du MAFF est positive, les importateurs qui désirent faire venir de ce pays de la viande ou des produits carnés peuvent obtenir des licences, qui, toutefois peuvent être soumises à des conditions particulières au pays.

En ce qui concerne l'importation de conserves et de produits carnés cuits, il n'existe pas de restrictions, du point de vue des règlements vétérinaires, Cependant, en vue de la protection du consommateur, elles doivent, tout comme la viande non conservée être nanties d'un certificat officiel attestant que :

- 1) la viande objet du certificat, ou celle qui est à la base du produit carné et qui est visée par le certificat, provient de bêtes qui ont été examinées avant et après abattage et qui, d'après des critères édictés par le MAFF, ont été reconnues conformes.
- 2) le découpage, l'emballage et la préparation de la viande ou du produit carné ont été exécutés avec toutes les précautions nécessaires pour prévenir tout danger dans le domaine de la santé publique.

Il n'est pas possible d'entrevoir dans le détail quels changements entraînera pour le système britannique l'établissement d'une réglementation communautaire unique relative aux questions vétérinaires et sanitaires à l'importation de la viande. Les prescriptions qui à partir de 1978 seront en vigueur pour les neuf

membres de la CEE doivent encore faire l'objet de pourparlers . La Grande-Bretagne devra sans doute renoncer à son système très souple d'interdiction générale avec possibilité d'accorder des licences. La procédure, prévue par la récente directive du Conseil, consistant en l'établissement d'une liste, valable pour toute la Communauté, des pays d'où l'on pourra importer de la viande, conduira-t-elle à une plus grande sécurité pour les pays voulant exporter vers la C.E.E., ou le système britannique d'accorder des licences de catégories diverses d'après les critères déterminés leur était-il plus favorable ? On ne le saura que lorsque les neuf pays se seront mis concrètement d'accord sur une liste.

7 - CONCLUSIONS

Compte tenu de l'évolution des besoins en importation qui ressortent des projections admises précédemment, le Royaume-Uni se présente pour l'avenir comme un marché de débouchés pour tous les produits concernés, à l'exception de la viande de porc et du bacon.

Il n'y a cependant que peu de produits pour lesquels des chances réelles de prendre pied sur le marché britannique de la viande et des produits carnés s'offrent aux pays qui jusqu'alors ne l'avaient pas approvisionné. On peut écarter, comme devant rester hors de cause pour de nouveaux concurrents, les marchés pour lesquels la plus grande partie des besoins en importations sont dès à présent couverts par les pays de la Communauté élargie.

7. 1. Viande de boeuf de fabrication

Il paraît certain que, dans le Royaume-Uni, de même que dans les autres pays européens, le besoin de viande de boeuf, en particulier en vue de la transformation, continuera à être élevé. Certes il ressort de l'évolution de l'offre et de la demande ici envisagée, un recul du besoin d'importation de viande de boeuf, mais comme, du point de vue de la qualité, l'offre intérieure s'adresse essentiellement au marché de la viande fraîche, les chances de débouchés pour la viande de boeuf de fabrication sont en général considérées comme très bonnes, même à long terme.

En Grande-Bretagne, contrairement à ce qui se passe en République Fédérale d'Allemagne, la part de la viande de boeuf transformée dans la consommation totale augmente. Cependant l'offre intérieure en viande bovine n'est que partiellement adaptée aux besoins de l'industrie de transformation. Son utilisation se limite essentiellement à la fabrication de produits commercialisés frais, par exemple les saucisses de boeuf. La viande d'importation trouve par contre son emploi dans la fabrication de produits carnés conservables, par exemple les divers "pies" ou les plats cuisinés avec ou sans légumes. On s'attend justement pour ces produits, qui sont présentés soit sous forme de conserve, soit sous la forme surgelée, à une expansion de la demande. Une telle évolution, vu la tendance très marquée dans le Royaume-Uni pour les produits de "convenience", paraît vraisemblable. En outre ces produits, contrairement à ceux qui sont vendus à l'état crû, sont surtout fabriqués par des firmes importantes. Celles-ci peuvent soutenir par la publicité les produits de leur marque et, ainsi, augmenter aux dépens de la vente de viande fraîche leur part dans le marché.

Cependant, l'attrait économique que présente la substitution de produits de transformation à la viande bovine fraîche a nettement diminué ces derniers temps. D'après les déclarations des spécialistes britanniques de l'économie de la viande, la différence de prix entre la viande de boeuf destinée à la transformation et celle destinée à la consommation à l'état frais est tombée d'au moins 50 % voici quelques années à 12 ou 15 %.

La forte augmentation de prix de la viande de transformation pourrait être considérée comme un effet de l'accroissement de la proportion qu'elle représente dans la consommation totale.

7. 2. Conserves de viande bovine (Tableaux R.U. 10, R.U. 24 et R.U. 30 à R.U. 32)

L'importation de conserves de viande bovine n'est soumise à aucune restriction relative aux épizooties. Seules les obligations concernant l'hygiène des établissements d'abattage et de transformation doivent être respectées pour qu'un pays puisse exporter vers la Grande-Bretagne. Ainsi entrent en ligne de compte comme fournisseurs, des pays dont la situation épizootique interdit l'accès au marché britannique. La multiplicité des pays fournisseurs en est une illustration (voir Tableau R.U. 10).

Les pays d'Afrique Orientale, Kenya et Tanzanie comptent depuis de longues années parmi les fournisseurs traditionnels, en particulier pour le corned-beef. On a toutefois constaté d'une façon générale que les chances pour un nouveau pays exportateur de trouver un créneau sur le marché britannique du corned-beef et d'y écouler des quantités appréciables sont vraiment minimes. Ceci a déjà été constaté en 1967 dans une étude du Centre du Commerce International.

Le problème principal, à côté de la stagnation, voire du recul, de la demande, réside en ce que le marché est dominé par un petit nombre de grandes firmes. On estime qu'en 1971 la marque "Fray Bentos" du konzern Liebig a participé au marché pour 60 % et Libby pour 20 %. Ces firmes, qui possèdent des fabriques de conserves dans les principaux pays exportateurs d'Amérique du Sud et d'Afrique, ainsi qu'en Australie, devraient être à même, grâce à un marketing approprié, d'épuiser le potentiel de demande encore existant.

Il ne peut être considéré comme raisonnable pour aucun pays de bâtir une industrie de la conserve sur la base de conditions exceptionnelles comme celles de 1971. L'énorme montée des prix avait été causée par le recul des exportations de l'Argentine, de

30.000 tonnes, soit 44 %. Les livraisons de ce pays au Royaume-Uni, qui, dans la moyenne des années 1967 à 1971, atteignaient 60 % des importations britanniques de corned-beef, diminuèrent dans les mêmes proportions ce qui entraîna une hausse de 44 % du prix à l'importation du corned-beef argentin. Mais la République Argentine a repris ses livraisons dès 1972, et les prix du corned-beef, malgré la hausse mondiale du prix de la viande de boeuf, ne devraient plus monter de nouveau dans les mêmes proportions.

Il est douteux que la consommation qui fut très basse en 1971, du fait de la rareté de l'offre et de la forte hausse des prix, remonte à nouveau. On peut cependant penser, en se basant sur les structures fortement concentrées de l'offre, que, pour des raisons de stratégie de marché, les hausses ultérieures des prix ne seront pas entièrement répercutées sur le consommateur. A l'échelon du commerce de détail les prix ne sont en effet montés que de 28 % entre 1970 et 1971 (contre 44 % au niveau des prix à l'importation).

L'importation "d'autres conserves de viande bovine" est en régression depuis des années, si bien que les investissements dans le domaine de la production de ces denrées devraient, à long terme, ne plus être rentables. Dans la moyenne des années 1962-1966, il en avait été importé 17.647 tonnes par an au lieu de 13.552 tonnes par an seulement de 1967 à 1971, c'est à dire près d'un quart en moins. Les principaux produits du poste "autres conserves de viande bovine" sont : "brisket beef", "minced beef", "stewed steaks" et "Irishstews", donc des produits auxquels peuvent être substitués des plats préparés dans le pays même, avec ou sans addition de légumes ou de pâtes.

Justement le déclin des importations de ces deux types de conserves de viande a contrasté avec une vigoureuse poussée de la production nationale. De 1967 à 1971 la production annuelle a été en moyenne de 60 % supérieure à celle des années 1962-1966. La part de ces deux groupes de marchandises dans le total de la production des conserves de viande a été de 73 % pour la période 1962-1966 et de 77 % durant la seconde période (1967-1971).

(1) International Trade Centre-Gatt : The Market for Canned beef in the United Kingdom and the Federal Republic of Germany, Geneva, 1967.

(2) C M A Exportbrief No. 19/72 du 22.9.1972.

La multiplicité de l'offre sur ce marché ne cesse de se développer ; c'est un des motifs pour lesquels on doit s'attendre à un accroissement de la demande en viande de transformation de la part des fabricants.

7. 3. Extrait de viande bovine

La rentabilité de la production de corned-beef dépend essentiellement des prix que peut atteindre l'inévitable sous-produit, l'extrait de viande et de ce que puisse être assuré le débouché des deux produits (1).

Depuis quelques années les importations d'extraits de viande de boeuf, qui trouvent surtout leur emploi dans l'industrie des potages, sont en nette régression dans le Royaume-Uni. Ceci est à attribuer principalement à un recul des fournitures des productions en provenance de la République Argentine ; elles représentaient encore 56 % des importations totales en 1968, avec 3.213 tonnes, mais en 1971 elles ne représentaient plus que 36 %, sur un total importé de 2.017 tonnes. De même les importations en provenance des Etats africains, notamment de Tanzanie et du Kenya, ont, elles aussi, fortement diminué depuis 1968, respectivement de 48 % et 57 %, se réduisant en 1971 à 423 et 81 tonnes. On constate d'énormes différences dans le prix des extraits de viande qui sont imputables aux différents degrés de concentration des produits, mais à l'exception des importations en provenance d'Australie, l'évolution des prix a été beaucoup plus modérée en ce qui concerne les extraits de viande que pour le corned-beef. Les autres pays fournisseurs ont tous pu obtenir sur le marché britannique des hausses de prix plus importantes pour le corned-beef que pour les extraits de viande.

Le recul des importations d'extraits de viande s'est produit malgré la légère expansion simultanée de l'industrie britannique des potages. On peut d'une part utiliser de la viande telle quelle pour fabriquer des potages et, d'autre part, dans beaucoup de potages les extraits de viande peuvent être remplacés par des aromates artificiels. Dans l'avenir, en raison du prix élevé des extraits à forte concentration, l'utilisation de cette possibilité de substitution devrait s'accroître.

(1) voir : International Trade Centre-GATT : The market for canned beef, Genève 1967.

7.4. Viande de porc, bacon

La totalité du marché de viande de porc et de ses dérivés, y compris le bacon, est pratiquement sans intérêt pour d'éventuels nouveaux fournisseurs. Sans aucun doute il sera possible en période de pénurie de l'offre de placer certaines quantités sur le marché britannique ; cependant des livraisons régulières de quantités d'une certaine importance ne proviendront vraisemblablement dans l'avenir que des pays de la Communauté élargie traditionnellement fournisseurs de bacon et de conserves de viande de porc.

7.5. Viandes de mouton et d'agneau

Le marché des viandes de mouton et d'agneau, malgré la stagnation de la consommation, continue à être marqué par un besoin élevé d'importations. Il offrira une place à de nouveaux fournisseurs, suivant les règlements définitifs qui seront adoptés avec la Nouvelle-Zélande, principal fournisseur. Il se pose d'autre part une question importante : sera-t-il éventuellement intéressant pour la Nouvelle-Zélande d'intensifier ses efforts vers une différenciation des marchés de débouchés et de s'orienter vers d'autres marchés ? Enfin il est important pour les éventuels nouveaux fournisseurs de savoir qu'ils devront parvenir à un niveau de qualité très élevé comparable à celui atteint par la Nouvelle-Zélande, et qu'ils seront confrontés aux prix extrêmement compétitifs pratiqués également par la Nouvelle-Zélande, pour espérer, avec quelque chance de succès, se faire une place sur le marché britannique.

8 - TABLEAUX

- RU 1 - Approvisionnement en viande bovine
- RU 2 - Approvisionnement en viande porcine
- RU 3 - Approvisionnement en "bacon"
- RU 4 - Approvisionnement en viande de mouton et d'agneau
- RU 5 - Approvisionnement en abats comestibles
- RU 6 - Importations de viande et de produits carnés
- RU 7 - Importations de viande bovine, fraîche et réfrigérée
- RU 8 - Importations de viande bovine congelée
- RU 9 - Importations de viande de veau
- RU 10 - Importations de conserves de viande bovine
- RU 11 - Importations de conserves de viande de veau
- RU 12 - Importations d'abats comestibles de bovins et de veaux
- RU 13 - Importations de viande porcine
- RU 14 - Importations de bacon
- RU 15 - Importations de conserves de viande porcine
- RU 16 - Importations de conserves de bacon et de jambon
- RU 17 - Importations d'abats comestibles de porcs
- RU 18 - Importations de viande de mouton et d'agneau
- RU 19 a - Importations de conserves de viande de mouton et d'agneau
- RU 19 b - Importations d'abats comestibles de mouton et d'agneau
- RU 20 - Consommation de viande fraîche par tête
- RU 21 - Consommation de viande fraîche par tête
- RU 22 - Achats de viande des ménages
- RU 23 - Nombre d'établissements et chiffre d'affaires du commerce de bétail en viandes selon la forme d'organisation

- RU 24 - Production de conserves de viande et de potages
- RU 25 - Prix à l'importation de viande bovine désossée
- RU 26 - Prix à l'importation de viande fraîche
- RU 27a - Prix à l'importation de viande bovine réfrigérée
- RU 27b - Prix à l'importation de viande bovine réfrigérée
- RU 28a - Prix à l'importation de viande bovine congelée
- RU 28b - Prix à l'importation de viande bovine congelée
- RU 29 - Développement des prix moyens à l'importation de viande bovine
- RU 30a - Prix à l'importation de conserves de viande bovine
- RU 30b - Prix à l'importation de conserves de viande bovine
- RU 30c - Prix à l'importation de conserves de viande bovine
- RU 31 - Importations d'extraits et jus de viande bovine
- RU 32 - Prix à l'importation d'extraits et jus de viande bovine
- RU 33 - Consommation des ménages et prix de détail des conserves de viande
- RU 34 - Hausses des prix pour le corned-beef et les extraits de viande 1971 par rapport à 1968

Tableau RU.1

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE BOVINE (1)(2)

	Unité	1967 (3)	1968 (3)	1969	1970	1971
Production	1000 t	969	914	909	997	957
Importations (4)(5)	"	264	340	368	295	279
Exportations	"	66	58	63	78	55
Variations des stocks	"	- 1	+ 6	+ 7	- 4	- 5
Consommation (5)(6)	"	1.168	1.190	1.207	1.218	1.187
Consommation par tête	Kg/an	21,1	21,4	21,7	21,9	21,2
Taux d'approvisionnement	%	83,0	76,8	75,3	81,9	80,8

(1) Viande de boeuf et viande de veau

(2) Poids carcasse sans graisse

(3) Campagnes de commercialisation 1967/68 et 1968/69, respectivement

(4) Importations d'animaux de boucherie incluses

(5) Importations de viande désossée exprimées en viande avec os

(6) 3000 t de viande pour l'alimentation animale incluses.

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Informations annuelles sur l'approvisionnement en denrées alimentaires fournies à l'OCDE.

Tableau RU.2

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE PORCINE (1)(2)

	Unité	1967(3)	1968 (3)	1969	1970	1971
Production	1000 t	564	598	623	629	649
Importations (4)	"	15	21	20	11	28
Exportations	"	8	15	23	25	19
Variations des stocks	"	+ 1		+ 1		
Consommation (5)	"	570	604	619	615	658
Consommation par tête	kg/an	10,3	10,9	11,1	11,1	11,8
Taux d'approvisionnement	%	98,9	99,0	100,6	102,3	98,6

(1) Poids carcasse sans graisse
(2) "bacon " exclu
(3) Campagnes de commercialisation 1967/68 et 1968/69, respectivement
(4) Importations d'animaux de boucherie incluses
(5) 1.000 t de viande pour l'alimentation animale incluses

Source : Voir tableau RU.1

Tableau RU.3

APPROVISIONNEMENT EN "BACON"

	Unité	1967	1968	1969	1970	1971
Production	1000 t	204	219	241	255	285
Importations	"	409	413	392	384	375
Exportations	"			4	5	4
Variations des stocks	"				+1	-1
Consommation	"	613	632	629	633	657
Consommation par tête	kg/an	11,1	11,4	11,3	11,4	11,8
Taux d'approvisionnement	%	33,3	34,7	38,3	40,3	43,4

Sources : Voir tableau RU.1 et

Meat and Livestock Commission: Meat and Livestock Statistics 1972
Bletchley 1972

Tableau RU.4

APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE MOUTON ET D'AGNEAU (1)

	Unité	1967 (2)	1968 (2)	1969	1970	1971
Production	1000 t	259	238	215	232	229
Importations (3)	"	336	353	367	331	354
Exportations	"	14	22	24	23	27
Variations des stocks	"	-11	+ 4	+11	+ 3	- 5
Consommation (4)	"	592	565	547	537	561
Consommation par tête	kg/an	10,7	10,1	9,8	9,6	10,0
Taux d'approvisionnement	%	43,8	42,1	39,3	43,2	40,8

(1) Poids carcasse sans graisse
(2) Campagnes de commercialisation 1967/68 et 1968/69, respectivement
(3) Importations d'animaux de boucherie incluses
(4) 3000 à 4000 t de viande pour l'alimentation animale incluses

Source : Tableau RU.1

Tableau RU. 5

APPROVISIONNEMENT EN ABATS COMESTIBLES

	Unité	1967 (1)	1968 (1)	1969	1970	1971
Production (2)	1000 t	167	151	137	148	145
Importations (3)	"	107	108	109	97	96
Exportations	"	7	8	8	9	8
Variations des stocks	"	- 2	- 7	- 3	+ 5	- 1
Consommation humaine (4)	"	251	232	206	195	198
Consommation par tête	Kg/an	4,5	4,2	3,7	3,5	3,6
Taux d'approvisionnement (5)	%	62,1	58,5	56,8	64,1	62,0

(1) Campagnes de commercialisation 1967/68 et 1968/69, respectivement

(2) Nouvelle série à partir de 1969 sur la base d'une nouvelle définition des abats comestibles

(3) Abats comestibles des animaux importés sur pieds inclus

(4) Consommation pour alimentation animale exclue

(5) Par rapport à la consommation totale, alimentation animale incluse

Source : Voir tableau RU.1

Tableau RU. 6

IMPORTATIONS DE VIANDE ET DE PRODUITS CARNES

en 1. 000 t.

	1967	1968	1969	1970	1971
Viande de boeuf et viande de veau	273,4	261,1	344,9	265,0	252,8
Viande de mouton et viande d'agneau	344,2	350,4	367,0	331,2	353,3
Viande de porc	11,1	18,3	19,9	11,5	28,0
Abats comestibles	105,0	111,4	109,2	97,0	96,7
Bacon	408,3	412,3	391,9	384,0	374,8
Conserves de viande	190,6	182,2	162,1	165,9	174,0
Ensemble des viandes (1)	1332,6	1335,7	1395,0	1254,6	1279,6
(1) Volaille exclue					

Tableau RU. 7

IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE, FRAICHE ET REFRIGEREE

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande bovine avec os, fraîche</u>					
dont : Irlande	96.099	79.936	76.833	88.702	88.832
Belgique	342	1.028	2.336	1.157	22
France	288	9.441	3.827	6.784	11.298
Autres pays	40	959	2.916	1.603	1.387
Total	96.769	91.364	85.912	98.246	101.539
<u>Viande bovine avec os, réfrigérée</u>					
dont : Irlande	9.418	6.889	8.124	9.380	9.272
Finlande	97	-	4.420	3.052	4.714
Yougoslavie	134	18.135	8.540	1.264	897
Pologne	1.548	3.702	5.711	427	-
Argentine	89.382	15.517	63.646	-	-
Brésil	223	1.881	6.136	-	-
Uruguay	4.134	13.248	11.973	-	-
Autres pays	408	976	670	440	309
Total	105.344	60.348	109.219	14.562	15.192
<u>Viande bovine desossée, fraîche</u>					
dont : Irlande				4.250	5.156
France				127	486
Autres pays				17	2
Total				4.394	5.644
<u>Viande bovine desossée, réfrigérée</u>					
dont : Irlande				289	744
Argentine				28.649	18.852
Brésil				3.996	3.467
Autres pays				164	557
Total				32.577	23.619

Source : Voir tableau RU. 6

Tableau RU. 8

IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE CONGEELEE

	en tonnes				
	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande bovine congelée</u>					
<u>avec os, dont :</u>					
Irlande	231	188	60	678	220
Danemark	463	3.888	2.267	997	211
France	369	1.010	44	395	1.210
Norvège	229	-	519	982	-
Suède	46	878	3.026	1.104	706
Yougoslavie	234	9.554	6.359	61	-
Argentine	10.341	16.625	39.509	-	-
Brésil	-	2.634	8.779	-	-
Uruguay	4.599	11.431	11.028	-	-
Australie	91	199	183	235	308
Nouvelle-Zélande	1.383	2.396	3.129	2.490	2.011
Autres pays	<u>4.762</u>	<u>6.361</u>	<u>4.459</u>	<u>472</u>	<u>213</u>
Total	22.747	55.165	79.362	7.415	4.880
<u>Viande bovine congelée</u>					
<u>desossée, dont :</u>					
Irlande	3.929	4.582	1.603	690	977
France	59	3.157	5.988	4.194	12.719
Pays Bas	363	1.480	2.384	22	33
Belgique	11	15	41	739	1.729
Suède	116	86	-	71	942
Argentine	3.280	2.847	21.520	29.814	19.891
Brésil	125	233	783	9.749	525
Australie	18.477	24.667	17.287	31.507	30.484
Nouvelle-Zélande	7.327	7.076	12.403	12.385	12.085
Etats Unis	447	1.587	1.795	2.467	3.953
Botswana	3.769	2.752	2.176	7.703	5.994
Swaziland	859	356	515	246	1.299
Afrique du Sud	6.668	2.551	2.694	6.947	10.245
Autres pays	<u>1.277</u>	<u>1.403</u>	<u>217</u>	<u>122</u>	<u>141</u>
Total	46.707	52.793	69.408	106.656	101.020

Source : Voir tableau RU. 6

Tableau RU. 9

IMPORTATIONS DE VIANDE DE VEAU

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande de veau</u> <u>fraîche, réfrigérée</u> <u>et congelée</u>					
dont : Irlande	12	140	8	17	4
Danemark	930	482	554	343	396
France	33	-	1	-	63
Pays Bas	171	212	158	1	178
Australie	386	406	133	139	187
Nouv. Zélande	232	143	49	48	57
Autres pays	27	86	111	6	-
Total	1.740	1.471	1.014	554	885
dont :					
avec os	1.289	974	873	397	740
désossée	501	497	141	157	145

Source : Voir Tableau RU.6

Tableau RU.10

IMPORTATIONS DE CONSERVES DE VIANDE BOVINE

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Corned beef</u>					
dont : Irlande	358	391	250	346	1.160
France	-	-	-	43	1.157
Argentine	31.499	31.443	23.317	33.403	19.233
Brésil	1.547	2.506	2.365	1.642	3.526
Paraguay	4.753	4.395	3.110	3.100	1.854
Australie	1.889	2.218	1.087	1.183	7.031
Nouvelle-Zélande	1.028	756	668	758	502
Kénya	4.729	3.711	3.488	2.917	3.069
Tanzanie	2.168	3.487	3.506	2.627	2.059
Afrique du Sud	4.718	581	9	273	2.171
Autres pays	<u>1.292</u>	<u>1.546</u>	<u>439</u>	<u>241</u>	<u>623</u>
Total	53.981	51.034	38.239	46.533	42.385
<u>Langues</u>					
dont : Pays Bas	1.786	1.315	1.090	1.176	1.134
Pologne	80	118	121	121	173
Yougoslavie	47	56	54	57	53
Argentine	942	587	502	405	215
Brésil	116	190	153	101	114
Paraguay	77	62	30	10	34
Australie	199	257	148	139	130
Nouvelle-Zélande	122	107	145	90	120
Autres pays du Commonwealth	34	46	40	48	37
Autres pays	<u>232</u>	<u>183</u>	<u>120</u>	<u>77</u>	<u>77</u>
Total	3.635	2.921	2.403	2.224	2.087
<u>Autres viande bovine</u>					
dont : Irlande	4.510	5.276	4.072	3.013	2.908
Pologne	182	166	188	60	28
Roumanie	-	-	182	282	62
Chypre	2	173	512	489	129
Malte	433	2.567	2.965	87	1.133
Argentine	69	247	348	154	128
Brésil	111	13	93	84	156
Australie	7.063	5.434	4.500	5.213	6.299
Autres pays du Commonwealth	312	52	60	177	184
Afrique du Sud	1.001	474	180	353	446
Autres pays	<u>2.864(1)</u>	<u>1.463</u>	<u>525</u>	<u>141</u>	<u>195</u>
Total	16.547	15.865	13.625	10.053	11.668
(1) Dont : Tanzanie 1.774 t et Gibraltar 856 t.					

Source : Voir tableau RU.6

Tableau RU.11

IMPORTATIONS DE CONSERVES DE VIANDE DE VEAU

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
Total	2.845	2.401	2.209	2.031	2.514
dont : Pologne	2.055	1.738	1.885	1.893	1.863
N. Zélande	781	650	374	132	650
Autres pays	9	13	10	6	1

Source : Voir Tableau RU. 6

Tableau RU.12

IMPORTATIONS D'ABATS COMESTIBLES DE BOVINS ET DE VEAUX

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Abats comestibles de bovins</u>					
dont :					
Irlande	4.726	4.826	4.380	4.785	4.994
Danemark	1.912	1.511	1.741	409	369
Pays Bas	299	145	78	424	66
Suède	431	437	393	132	395
Argentine	10.251	6.234	7.998	219	75
Australie	8.262	9.916	9.453	12.127	10.545
Nouvelle Zélande	4.343	6.507	6.471	6.630	7.255
Canada	2.532	3.736	3.227	3.156	2.473
Etats Unis	15.900	18.386	16.946	17.180	17.039
Botswana	211	151	111	505	517
Autres pays	<u>1.408</u>	<u>1.521</u>	<u>1.323</u>	<u>209</u>	<u>176</u>
Total	50.275	53.370	52.121	45.776	43.906
<u>Abats comestibles de veaux</u>					
dont :					
Australie	275	225	204	65	103
Nouvelle Zélande	229	172	111	145	174
Etats Unis	52	30	-	14	5
Autres pays	<u>168</u>	<u>98</u>	<u>65</u>	<u>-</u>	<u>55</u>
Total	724	525	380	224	287

Source : Voir tableau RU.6

Tableau RU. 13

IMPORTATIONS DE VIANDES PORCINES

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande porcine fraîche</u>					
dont : Irlande	1.905	6.834	12.904	6.247	15.341
Danemark	-	226	21	-	153
Autres pays	-	85	-	13	416
Total	1.985	7.145	12.925	6.260	15.910
<u>Viande porcine réfrigérée ou congelée</u>					
dont : Irlande	335	1.508	2.133	1.330	3.480
Danemark	195	1.457	86	17	690
Finlande	6.235	5.682	2.236	1.441	3.701
Suède	960	1.564	117	112	1.370
Canada	371	225	72	251	2.517
Afrique du Sud	538	411	2.327	2.014	326
Autres pays	414	282	41	23	60
Total	9.048	11.129	7.012	5.188	12.414

Source : Voir Tableau RU. 6

Tableau - RU - 14

IMPORTATIONS DE BACON

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
Total	408.340	412.251	391.826	383.969	374.757
dont : Irlande	23.766	28.655	27.717	27.749	27.123
Danemark	304.924	304.293	288.730	287.256	285.150
Pays-Bas	8.249	8.833	8.012	7.218	7.400
Pologne	54.826	54.214	49.383	46.719	42.220
Suède	11.297	10.866	11.358	10.668	10.459
Hongrie	2.319	2.490	2.687	2.140	2.035
Roumanie	843	1.551	2.133	926	49
Afrique du Sud	1.906	1.035	1.666	1.141	153
Autres pays	210	314	140	152	168

Source : Voir Tableau RU - 6

Tableau - RU - 15

IMPORTATIONS DE CONSERVES DE VIANDE PORCINE

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande porcine (pork)</u>					
dont : Irlande	393	576	382	274	282
Danemark	6.049	7.983	9.368	9.532	10.894
Pays-Bas	5.353	6.099	5.172	4.125	4.241
Belgique	1.029	779	939	1.931	1.366
Pologne	2.604	3.229	3.134	3.162	4.409
Yougoslavie	2.279	1.306	873	785	628
Chine R. P.	-	-	74	581	1.163
Autres pays	626	867	695	335	181
Total	18.333	20.839	20.637	20.725	23.164
<u>Langues</u>					
dont : Danemark	1.188	1.072	1.120	1.005	1.456
Pologne	53	34	22	20	44
Yougoslavie	74	71	38	57	87
Autres pays	47	75	31	19	24
Total	1.362	1.252	1.211	1.101	1.611
<u>Autre viande porcine</u>					
dont : Irlande	903	539	594	296	860
Danemark	28.579	25.482	28.460	31.657	35.001
Pays-Bas	9.426	11.077	9.210	9.704	8.331
Pologne	1.983	1.990	1.805	1.629	819
Yougoslavie	2.521	1.841	1.200	731	611
Chine R. P.	1.932	1.359	1.370	171	830
Autres pays	709	307	616	403	494
Total	46.053	42.568	43.255	44.591	46.946

Source : Voir Tableau RU - 6

Tableau - RU - 16

IMPORTATIONS DE CONSERVES DE BACON ET DE JAMBON

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Total</u>					
dont : Danemark	1.788	2.747	2.502	3.736	3.772
Pays-Bas	19.649	17.900	13.613	13.403	17.279
Belgique	1.109	765	893	639	270
R. F. A.	1.047	523	399	254	124
Pologne	2.366	2.643	2.447	2.369	2.669
Hongrie	324	474	471	55	459
Yougoslavie	7.117	6.784	6.625	8.341	7.096
Tchécoslovaquie	239	168	507	299	191
Autres pays	445	292	330	530	416

Source : Voir Tableau RU - 6

Tableau - RU - 17

IMPORTATIONS D'ABATS COMESTIBLES DE PORCS

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Total</u>	20.880	24.122	23.734	16.010	16.063
dont : Irlande	2.649	3.166	3.696	4.212	3.262
Danemark	13.437	14.337	14.859	5.506	5.898
Suède	446	956	586	555	639
Australie	163	122	190	278	229
Nouvelle-Zélande	336	273	287	224	237
Canada	3.476	5.032	3.847	5.077	5.514
Autres pays	373	236	269	158	284

Source : Voir Tableau RU - 6

Tableau - RU - 18

IMPORTATIONS DE VIANDE DE MOUTON ET D'AGNEAU

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande de mouton, fraîche, réfrigérée et congelée</u>					
dont : Australie	4.880	7.108	6.910	14.657	13.657
Nouvelle-Zélande	20.506	32.801	27.378	18.370	19.660
Etats-Unis	408	2.183	1.191	270	338
Autres pays	646	1.050	110	238	229
Total	26.440	43.141	35.588	33.535	33.884
<u>Viande d'agneau, fraîche</u>					
dont : Irlande	8.740	5.585	4.234	1.642	8.137
Autres pays	-	7	11	77	18
Total	8.740	5.592	4.245	1.719	8.155
<u>Viande d'agneau réfrigérée ou congelée</u>					
dont : Irlande	1.228	557	186	97	1.047
Islande	2.875	3.680	3.970	853	6
Australie	4.593	9.529	17.077	17.497	18.821
Nouvelle-Zélande	281.063	287.794	304.336	277.237	290.631
Autres pays	19.251 (1)	133	1.572	268	701
Total	309.010	301.693	327.141	295.952	311.206
(1) dont Argentine : 18.379 t.					

Source : Voir Tableau RU - 6

Tableau - RU - 19 a

IMPORTATIONS DE CONSERVES DE VIANDE DE
MOUTON ET D'AGNEAU

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande de mouton et d'agneau salée (corned)</u>					
dont : Argentine	647	2.859	2.165	260	599
Australie	958	613	647	1.070	3.383
Nouvelle-Zélande	-	-	10	-	192
Autres pays	19	36	2	-	103
Total	<u>1.624</u>	<u>3.508</u>	<u>2.824</u>	<u>1.330</u>	<u>4.277</u>
<u>Autre viande de mouton et d'agneau</u>					
dont : Australie	1.351	1.371	1.149	1.041	953
Nouvelle-Zélande	294	316	281	251	208
Autres pays	22	12	31	1	2
	<u>1.667</u>	<u>1.699</u>	<u>1.461</u>	<u>1.293</u>	<u>1.163</u>

Source : Voir Tableau RU - 6

Tableau - RU - 19 b

IMPORTATIONS D'ABATS COMESTIBLES DE
MOUTON ET D'AGNEAU

en tonnes

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Total</u>	33.037	33.358	32.974	34.488	35.870
dont : Irlande	706	611	428	261	509
Islande	400	487	432	234	297
Australie	5.346	6.915	7.357	9.553	10.877
Nouvelle-Zélande	19.287	20.892	20.704	20.531	20.558
Etats-Unis	4.555	4.375	4.012	3.852	3.590
Autres pays	2.743	78	41	57	39

Source : Voir Tableau RU - 6

Tableau - RU - 20

CONSOMMATION DE VIANDE FRAÎCHE PAR TÊTE

en Kgs/an

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande bovine</u>					
Consommation totale, fraîche et pour la transformation 1)	21,9	20,7	21,7	21,7	21,1
Consommation de viande fraîche, produits transformés 2)	14,2	12,9	12,9	13,1	13,5
Consommation des ménages, produits transformés exclus 2)	13,2	11,4	11,4	11,5	11,7
<u>Viande de mouton et d'agneau</u>					
Consommation totale, fraîche et pour la transformation 1)	10,8	10,5	9,8	9,6	9,9
Consommation de viande fraîche, produits transformés exclus 2)	10,1	9,6	9,1	8,8	9,1
Consommation des ménages, produits transformés exclus 2)	8,7	8,4	7,9	7,6	8,0
<u>Viande de porc (sans bacon)</u>					
Consommation totale, fraîche et pour la transformation 1)	10,2	10,6	11,1	11,0	11,7
Consommation de viande fraîche, produits transformés exclus 2)	3,8	4,2	4,7	4,8	5,0
Consommation des ménages, produits transformés exclus 2)	3,8	3,7	4,1	4,1	4,5

1) Dressed carcass weight ; 2) Weight as purchased

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food

Tableau - RU - 21

CONSOMMATION DE VIANDE FRAÎCHE PAR TÊTE

en Kgs

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande bovine</u>					
Consommation totale, fraîche et pour la transformation 1)	21,9	20,7	21,7	21,7	21,1
Consommation de viande fraîche, produits transformés exclus 2)	14,2	12,9	12,9	13,1	13,5
Consommation des ménages, produits transformés exclus 2)	13,2	11,4	11,4	11,5	11,7
<u>Viande de mouton et d'agneau</u>					
Consommation totale, fraîche et pour la transformation 1)	10,8	10,5	9,8	9,6	9,9
Consommation de viande fraîche, produits transformés exclus 2)	10,1	9,6	9,1	8,8	9,1
Consommation des ménages, produits transformés exclus 2)	8,7	8,4	7,9	7,6	8,0
<u>Viande de porc (sans bacon)</u>					
Consommation totale, fraîche et pour la transformation 1)	10,2	10,6	11,1	11,0	11,7
Consommation de viande fraîche, produits transformés exclus 2)	3,8	4,2	4,7	4,8	5,0
Consommation des ménages, produits transformés exclus 2)	3,8	3,7	4,1	4,1	4,5
1) Poids carcasse préparée ; 2) Poids acheté					

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food

Tableau - RU - 22

ACHATS DE VIANDE DES MENAGES

Kgs /Tête/ an

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Viande rouge, fraîche</u>	25,66	23,44	23,26	23,23	24,13
Viande bovine	13,21	11,38	11,32	11,45	11,71
Viande de moutonnet d'agneau	8,65	8,36	7,86	7,64	7,95
Viande de porc	3,80	3,70	4,08	4,14	4,47
<u>Autres viandes et produits carnés</u>	30,84	32,86	33,19	34,63	33,13
Os	0,29	0,22	0,21	0,20	0,24
Foie et autres abats	2,15	2,02	1,92	1,94	1,90
Bacon cru	7,55	7,56	7,53	7,78	7,53
Bacon cuit, aussi en boîtes	1,28	1,39	1,39	1,38	1,36
Poulet cuit	0,21	0,29	0,29	0,32	0,31
Corned-beef	0,78	0,78	0,85	1,05	0,57
Autres viandes cuites, pas en boîtes	0,91	1,00	0,99	0,99	1,00
Autres viandes en boîtes	2,29	2,58	2,73	2,92	2,73
Poulet cru	3,97	4,64	4,86	5,13	4,81
Autre volaille, crue, pas surgelée	0,93	1,24	1,11	1,00	1,12
Autre volaille, crue, surgelée	0,41	0,75	0,84	0,91	0,91
Lapins, gibiers et autres viandes	0,26	0,18	0,21	0,15	0,15
Saucisse de porc, cru	3,08	3,27	3,52	3,48	3,45
Saucisse de boeuf, cru	2,20	2,17	1,87	2,02	1,95
Pâtés de viande, etc. viande surgelée, volail- le exclue) et produits carnés surgelés	0,59	0,62	0,75	0,81	0,81
Autres produits carnés	2,92	3,01	2,99	3,42	3,24
Ensemble des viandes et produits carnés	56,50	56,30	56,45	57,86	57,26

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food :
Household Food Consumption and Expenditure,
Annual Survey of the National Food
Survey Committee, div. années

Tableau - RU - 23

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET CHIFFRE D'AFFAIRES DU COMMERCE
DE DETAIL EN VIANDES SELON LA FORME D'ORGANISATION

Forme d'organisation	1 9 6 1			1 9 6 6			1 9 7 1		
	Nombre d'établissements	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires p/éta- blisse- ments	Nombre d'établissements	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires p/éta- blisse- ments	Nombre d'établissements	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires p/éta- blisse- ments
Commerce de détail en viandes, total	44.248	630,7	14,3	38.351	728,0	19,0	33.888	879,9	26,0
Coopératives	-	-	-	5.314	65,2	5,2	2.551	43,9	17,2
Succursalistes 1)	-	-	-	4.254	115,3	27,1	4.193	160,3	38,2
Commerce indépendant	-	-	-	28.783	547,4	19,0	27.144	675,7	24,9
1) Avec plus de 10 succursales									

Sources : Board of Trade : Report on the Census of Distribution and other Services 1966, London 1970 ;

Département of Trade and Industry : Trade and Industry, 25 January 1973

Tableau - RU - 24

PRODUCTION DE CONSERVES DE VIANDE ET DE POTAGES

en 1.000 t

	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Conserves de viande</u>					
Viande sans légumes ou pâtes	26,0	33,2	30,8	33,5	31,0
Plats préparés avec légumes et ou pâtes	60,1	66,6	73,4	72,2	70,9
Langues	7,0	7,6	6,5	6,6	7,4
Viande en tranche (y compris viande roulée et gelée)	15,6	15,6	15,8	14,6	16,2
Saucisses	1,2	1,4	1,2	1,5	1,1
Volaille et gibier	2,6	2,8	2,3	2,7	3,0
Autres produits comestibles	1,9	2,2	2,5	3,1	4,1
Total	114,4	129,4	132,5	134,2	133,7
<u>Conserves de potages 1)</u>	270,3	277,4	290,6	297,7	295,0
1) Ready - to - eat équivalent					

Sources : Commonwealth Secretariat : Meat & Dairy Bulletin
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food

Tableau - RU - 25

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE DESOSSEE

en £/t

	1968	1969	1970	1971
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	358,73	364,62	403,20	485,15
dont :				
Irlande	381,60	514,44	525,37	522,60
Pays-Bas	424,41	304,51	-	521,01
France	149,24	200,01	226,74	299,55
Argentine	575,10	434,38	449,68	585,69
Brésil	455,44	519,89	404,10	764,84
Australie	321,69	305,10	322,83	412,31
Nouvelle-Zélande	438,25	391,29	432,24	545,51
Etats-Unis	261,68	303,24	316,14	390,64
Botswana	387,10	362,36	389,22	432,20
Swaziland	388,60	367,37	428,50	498,19
Afrique du Sud	442,36	422,98	391,44	514,18
Sud Ouest Africain	411,54	368,52	414,35	455,83

Prix moyen de toutes les origines : 100				
Irlande	106	141	130	108
Pays-Bas	118	84	-	107
France	42	60	56	62
Argentine	160	119	112	121
Brésil	127	143	100	158
Australie	90	84	80	85
Nouvelle-Zélande	122	107	107	112
Etats-Unis	73	83	78	81
Botswana	108	99	97	89
Swaziland	108	101	106	103
Afrique du Sud	123	116	97	106
Sud Ouest Africain	115	101	103	94

1) Fraîche, réfrigérée et congelée				

Source : Department of Trade and Industry :
 Annual Statement of the Overseas
 Trade of the United Kingdom, div. années

Tableau - RU - 26

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE FRAICHE

en £ /t

	1968	1969	1970	1971
<u>Quartiers et demies carcasses</u>				
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	257,28	274,19	296,66	340,20
dont : Irlande	271,65	284,72	305,85	354,18
Danemark	209,80	-	-	278,33
France	151,36	179,19	208,84	239,75
Belgique	166,05	206,43	213,44	258,62
R.F.A.	-	-	-	250,87
Suède	230,70	215,23	-	246,02
Finlande	-	-	270,81	315,54

Prix moyen de toutes les origines : 100				

Irlande	106	104	103	104
Danemark	82	-	-	82
France	59	65	70	70
Belgique	65	75	72	76
R.F.A.	-	-	-	74
Suède	90	78	-	72
Finlande	-	-	91	93

Source : Voir Tableau RU - 25

Tableau RU.27 a

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE REFRIGEREE

en £/t

	1968	1969	1970	1971
<u>Quartiers avant (morceaux avec os inclus)</u>				
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	220,79	197,89	281,39	340,92
dont : Irlande	267,62	245,28	307,95	361,83
France	162,02	-	-	252,76
Pologne	248,05	225,75	-	-
Yougoslavie	213,48	200,30	-	331,50
Uruguay	168,30	174,18	-	-
Argentine	258,51	192,96	-	-

Prix moyen de toutes les origines = 100				

Irlande	121	124	109	106
France	73	-	-	74
Pologne	112	114	-	-
Yougoslavie	97	101	-	97
Uruguay	76	88	-	-
Argentine	117	98	-	-

Source : Voir Tableau RU-25

Tableau RU. 27 b

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE REFRIGEREE

	en £/t			
	1968	1969	1970	1971
<u>Autre que quartiers avant</u> (morceaux avec os inclus)				
<u>Prix moyen de toutes les</u> <u>origines</u>	349,77	323,51	303,44	328,22
dont : Irlande	295,93	269,60	315,35	313,05
Finlande	-	206,23	221,78	308,89
Pologne	365,26	392,59	405,27	-
Yougoslavie	331,02	302,67	315,57	516,49
Brésil	318,78	289,14	-	-
Uruguay	287,85	277,01	-	-
Argentine	442,31	349,65	-	-
Sud-Ouest Africain	-	-	468,86	-

Prix moyen de toutes les origines = 100				

Irlande	85	83	104	95
Finlande	-	64	73	94
Pologne	104	121	134	-
Yougoslavie	95	94	104	167
Brésil	91	89	-	-
Uruguay	82	86	-	-
Argentine	126	108	-	-
Sud-Ouest Africain	-	-	155	-

Source : Voir Tableau RU. 25

Tableau RU.28 a

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE CONGEELEE

	en £/t			
	1968	1969	1970	1971
<u>Quartiers avant (morceaux avec os inclus)</u>				
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	203,70	217,13	227,30	254,04
dont : Irlande	285,85	262,85	247,01	308,60
Danemark	201,53	190,02	-	254,67
Suède	178,54	191,48	-	-
Yougoslavie	177,68	252,51	-	-
Roumanie	180,76	178,88	-	-
Cuba	202,36	-	-	-
Brésil	261,88	273,08	-	-
Uruguay	181,14	172,97	-	-
Argentine	243,42	220,77	-	-
N. Zélande	205,18	212,58	247,92	296,78

Prix moyen de toutes les origines = 100				

Irlande	140	121	109	121
Danemark	99	88	-	100
Suède	88	88	-	-
Yougoslavie	87	116	-	-
Roumanie	89	82	-	-
Cuba	99	-	-	-
Brésil	129	126	-	-
Uruguay	89	80	-	-
Argentine	119	102	-	-
N. Zélande	101	98	109	117

Source : Voir tableau RU.25

Tableau RU.28 b

PRIX A L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE CONGEELEE
en £/t

	1968	1969	1970	1971
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	281,24	294,29	282,18	416,65
dont : Irlande	401,60	408,75	364,09	361,31
Danemark	197,42	201,99	209,61	263,97
France	-	-	-	214,55
Suède	195,11	202,17	214,31	223,88
Yougoslavie	249,74	306,88	-	-
Pologne	276,96	-	-	-
Roumanie	203,24	186,49	-	-
Cuba	203,64	216,00	-	-
Brésil	355,82	364,06	-	-
Uruguay	233,61	213,15	-	-
Argentine	348,53	317,29	-	-
Australie	436,09	474,93	387,88	469,62
N. Zélande	279,04	314,58	374,90	484,65

Prix moyen de toutes les origines = 100				

Irlande	143	139	129	87
Danemark	70	69	74	63
France	-	-	-	51
Suède	69	69	76	54
Yougoslavie	89	104	-	-
Pologne	98	-	-	-
Roumanie	72	63	-	-
Cuba	72	73	-	-
Brésil	127	124	-	-
Uruguay	83	72	-	-
Argentine	124	108	-	-
Australie	155	161	137	113
N. Zélande	99	107	133	116

Source : Voir tableau R.U. 25

Tableau RU.29

EVOLUTION DES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DE
VIANDE BOVINE

en £/t

	1968	1969	1970	1971 ¹
Viande bovine désossée, fraîche, réfrigérée et congelée	358,73	364,62	403,20	485,15
Demi-carcasses et quartiers, frais	257,28	274,19	296,66	340,20
Quartiers avant, réfrigérés	220,79	197,89	281,39	340,72
Autre que quartiers avant réfrigérés	349,77	323,61	303,44	328,92
Quartiers avant, congelés	203,76	217,13	227,30	254,04
Autre que quartiers avant, congelés	281,24	294,29	282,18	416,65

1968 = 100				

Viande bovine désossée, fraîche, réfrigérée et congelée	100	102	112	135
Demi-carcasses et quartiers frais	100	107	115	132
Quartiers avant, réfrigérés	100	90	127	154
Autre que quartiers avant réfrigérés	100	92	87	94
Quartiers avant, congelés	100	107	112	125
Autre que quartiers avant, congelés	100	105	100	148

Source : Voir Tableau RU-25

Tableau RU. 30 a

PRIX A L'IMPORTATION DE CONSERVES DE VIANDE BOVINE

	en £/t			
	1968	1969	1970	1971
<u>Corned Beef</u>				
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	456,22	455,99	451,82	632,99
dont : Irlande	345,80	324,27	382,08	545,40
Argentine	438,16	427,66	424,53	620,59
Brésil	405,65	396,97		
Paraguay	463,87	499,23		
Uruguay	426,37	-	-	-
Australie	441,05	440,13	433,23	628,82
N. Zélande	486,62	433,48	444,36	724,97
Kénya	533,71	547,59	564,96	688,79
Tanzanie	585,80	587,04	632,55	791,92
Afrique du Sud	505,77			713,66
Sud-Ouest Africain	499,23		557,18	659,32

Prix moyen de toutes les origines = 100				

Irlande	76	71	85	86
Argentine	96	94	94	98
Brésil	89	87	89	100
Paraguay	102	109	117	101
Uruguay	93	-	-	-
Australie	97	97	96	99
N. Zélande	107	95	98	115
Kénya	117	120	125	109
Tanzanie	128	129	140	125
Afrique du Sud	111			113
Sud-Ouest Africain	109		123	104

Source : Voir Tableau RU-25

Tableau RU. 30 b

PRIX A L'IMPORTATION DE CONSERVES DE VIANDE BOVINE

en £/t

	1968	1969	1970	1971
<u>Langues de boeufs</u>				
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	692,52	713,22	779,46	839,80
dont : Pays-Bas	690,35	730,88	775,04	833,98
Pologne	618,79	655,91	775,70	796,34
Hongrie	550,36			648,56
Yougoslavie	601,43			788,11
Argentine	708,71	688,07	780,64	861,66
Brésil	695,19	685,65	799,97	858,88
Paraguay	727,04			881,75
Australie	712,83	688,81	807,25	845,58
N. Zélande	737,62	768,32	752,60	880,33

Source : Voir Tableau RU-25

TABLEAU RU. 30 c

PRIX A L'IMPORTATION DE CONSERVES DE VIANDE BOVINE

en £/t

	1968	1969	1970	1971
<u>Autres conserves de viande bovine</u>				
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	316,19	310,98	336,66	382,76
dont : Irlande	397,71	449,31	462,72	489,22
Pologne	291,93	278,89		211,41
Roumanie			231,69	256,58
Yougoslavie	280,35	267,52		322,19
Chypre	263,20	227,49		268,16
Malte	236,45	230,11		262,55
Argentine	459,80	526,43	580,21	770,47
Brésil		619,06	614,23	711,02
Uruguay	574,49	-	-	-
Australie	259,60	222,29	266,85	341,09
Tanzanie	349,28			-

Source : Voir Tableau RU-25

Tableau RU. 31

IMPORTATIONS D'EXTRAITS ET JUS DE VIANDE BOVINE

en tonnes

	1968	1969	1970	1971
<u>Total</u>	3.213	2.414	2.432	2.017
dont : Argentine	1.803	1.057	1.452	726
Paraguay		373		145
Australie	110		107	151
N-Zélande	92	96	144	424
Nigéria	33			
Tanzanie	806	676	518	423
Kénya	198	101	127	81
Sud-Ouest Africain	26			
Autres Pays	145	111	84	66

Source : Voir tableau RU. 25

TABLEAU RU. 32

PRIX A L'IMPORTATION D'EXTRAITS ET JUS DE VIANDE BOVINE

en £/t

	1968	1969	1970	1971
<u>Prix moyen de toutes les origines</u>	509,92	436,34	553,48	587,72
dont : Argentine	318,46	217,25	387,08	352,48
Paraguay		147,43		160,12
Australie	346,75		500,58	667,89
N-Zélande	426,12	689,95	518,44	347,41
Nigéria	1.693,47			
Tanzanie	600,10	695,01	757,71	787,88
Kénya	1.787,41	1.872,01	1.819,53	1.979,11
Sud-Ouest Africain	1.792,56			

Source : Voir Tableau RU-25

Tableau RU.33

CONSOMMATION DES MENAGES ET PRIX DE DETAIL DES
CONSERVES DE VIANDE

	1967	1968	1969	1970	1980
Consommation des ménages (en Kg /tête/an)					
Corned beef	0,78	0,78	0,85	1,05	0,57
Autres conserves de viande (1)	2,29	2,58	2,73	2,92	2,73
Prix moyen payés (en pence/kg) (2)					
Corned beef	61	69	71	72	92
Autres conserves de viande	41	42	43	44	48

(1) Sans le bacon et le jambon en boîte

(2) pence nouveaux

Sources : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food : Household
Food Consumption . . . , op. cit.

Tableau RU. 34HAUSSES DES PRIX POUR LE CORNED-BEEF ET LES EXTRAITS DE
VIANDE 1971 PAR RAPPORT A 1968

1968 = 100

	<u>Corned-beef</u>	<u>extraits de viande</u> <u>bovine</u>
Moyenne de toutes les provenances	139	115
Argentine	142	111
Australie	143	193
Nouvelle Zélande	149	89
Tanzanie	135	131
Kénya	129	111

**AUTRES DOCUMENTS DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
INTERESSANT L'INDUSTRIALISATION DES E.A.M.A.**

● **« Les conditions d'installation d'entreprises industrielles »**

Série de 19 brochures, 2^{me} édition, Bruxelles, juillet 1974 – en langue française.

Les brochures comprennent, de façon standardisée, les données de base sur les conditions d'installation et de fonctionnement des entreprises industrielles dans chacun des Etats Associés, telles que la réglementation douanière, fiscale, de travail, etc., les disponibilités et coûts des facteurs de production et d'installation ainsi que quelques généralités sur l'économie et la politique industrielle du pays.

● **« Codes des investissements des Etats Africains et Malgache Associés »**

1 volume, 3^{me} édition, Bruxelles, mars 1974 – en langue française.

Ce recueil reproduit en détail la législation de base régissant l'installation des entreprises industrielles dans les 19 Etats Associés. Il reflète la situation au 1er mars 1974 et constitue un complément utile à la série de monographies présentée ci-dessus.

● **« Inventaire des études industrielles concernant les pays africains en voie de développement »**

4 volumes, Bruxelles, décembre 1972 – en langue française.

Ce document contient en quatre volumes quelque 900 fiches signalétiques sur des études concernant des projets industriels – réalisés ou non – dans les pays africains. Il est le fruit d'une enquête que la Commission avait menée en 1971/1972 et qui s'adressait aux Gouvernements, organismes de développement et autres institutions spécialisées des EAMA et des Etats membres de la Communauté ainsi qu'à certains organismes d'aide et de financement internationaux. Paru en décembre 1972, il constitue, bien que loin d'être complet, l'inventaire le plus systématique qui existe actuellement, en forme publiée, sur ce plan.

● **« Pré-sélection des industries d'exportation susceptibles d'être implantées dans les Etats Africains et Malgache Associés »**

1 rapport + 3 volumes d'annexes, juillet 1971.

Cette étude vise à définir et à hiérarchiser approximativement les industries d'exportation qui semblent les plus susceptibles d'être créées dans les EAMA. La pré-sélection y est basée sur des facteurs relatifs à la demande (importations dans les pays industrialisés de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement) et à l'offre (conditions générales de production dans les EAMA).

● **« L'industrialisation textile d'exportation des Etats Africains et Malgache Associés »**

4 volumes, Bruxelles, octobre 1972 et mars 1973 – en langue française ; rapport de synthèse en langue anglaise, allemande, italienne et néerlandaise également.

Cette étude comprend, d'une part, l'analyse des débouchés possibles dans les pays européens et la sélection des catégories de produits correspondantes dont la fabrication pourrait être envisagée dans les EAMA ainsi que, d'autre part, l'analyse des conditions générales pour une production textile exportatrice en Afrique. Une seconde étape de l'étude est consacrée à l'analyse, sous forme d'études de pré-factibilité, des conditions spécifiques de la production de certains produits textiles dans les EAMA.

● **« Possibilités de création d'industries exportatrices dans les Etats Africains et Malgache Associés »
(à paraître)**

Un ensemble d'études portant sur les secteurs suivants :

- | | |
|--|---|
| - Production et montage de matériel électrique | - Première et deuxième transformation du bois et produits finis en bois |
| - Production et montage de matériel électronique | - Préparation et conserves de fruits tropicaux |
| - Viandes | - Fabrication de cigares et cigarillos |
| - Cuirs et peaux | - Electro-sidérurgie |
| - Chaussures | - Ferro-alliages. |
| - Articles en cuir | |

*Tous ces documents peuvent être obtenus gratuitement en s'adressant à la
Commission des Communautés Européennes,
Direction Générale du Développement et de la Coopération (VIII/B/1),
200, rue de la Loi, 1040 Bruxelles*

